

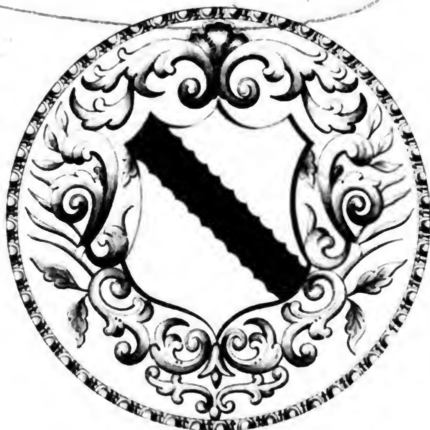




TABLEAU ÉLÉMENTAIRE
D'ORNITHOLOGIE.

TABLEAU ÉLÉMENTAIRE
D'ORNITHOLOGIE,

OU

HISTOIRE NATURELLE
DES OISEAUX

QUE L'ON RENCONTRE COMMUNÉMENT EN FRANCE :

SUIVI

D'un Traité sur la manière de conserver leurs dépouilles pour en former des collections, et d'un Recueil de 41 planches.

Par SÉBASTIEN GÉRARDIN (de Mirecourt),

Ancien Chanoine du noble et insigne chapitre de Poussay; ex-Professeur d'Histoire naturelle de l'Ecole centrale des Vosges; attaché au Muséum d'Histoire naturelle de Paris; l'un des coopérateurs du Dictionnaire des Sciences naturelles; Membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, et Correspondant de plusieurs Sociétés savantes.

Le naturel et les mœurs dépendent beaucoup des appétits.

BUFFON, Disc. sur la nature des Oiseaux.

TOME SECOND.

A PARIS,

CHEZ TOURNEISEN FILS, RUE DE SEINE, N.° 12.

1806.

TABLEAU ÉLÉMENTAIRE

D'ORNITHOLOGIE,

OU

HISTOIRE NATURELLE

DES OISEAUX

QUE L'ON RENCONTRE COMMUNÉMENT EN FRANCE.

SUITE DE L'ORDRE PREMIER.

SECTION TROISIÈME.

LES OISEAUX GRIMPEURS.

PARMI les nombreuses familles de la section des *passereaux* que nous venons d'examiner, nous avons remarqué le genre des *sittelles*, celui des *grimpereaux* et même celui des *mésanges*, qui ont l'habitude de grimper le long du tronc des arbres et de leurs branches, pour y chercher entre ou sous leur écorce des larves

ou des insectes qui y sont cachés, et dont elles font la principale partie de leur nourriture ; mais ceux dont il est ici question sont les *grimpeurs* par excellence.

La nature, en les formant, les a organisés d'une manière analogue à cet exercice: elle leur a donné à tous des pieds courts, puissamment musclés ; quatre doigts épais, forts et nerveux, dont deux sont dirigés en avant et deux en arrière; ces doigts sont armés d'ongles solides, arqués et aigus, au moyen desquels ils peuvent s'accrocher fortement et en tous sens, au tronc ou aux branches des arbres, soit en montant, soit en descendant. Les deux doigts antérieurs sont unis ensemble et à leur base par une courte membrane.

Parmi les genres d'*oiseaux* qui composent cette section, les uns ont le bec droit, la langue très-longue, extensible, ronde, ressemblant à un ver de terre; et garnie à son extrémité de petites pointes dirigées d'avant en arrière; les autres ont le bec arqué en en-bas, convexe en-dessus et comprimé par les côtés.

Cette section ne renferme que trois genres, savoir : celui des *pics*, celui des *torcols* et celui des *coucous*.

PREMIER GENRE.

LES PICS.

Les *pics* sont à juste titre les plus excellens *grimpeurs* que nous connoissions en France ; ils sont constamment attachés à l'écorce des arbres, contre laquelle il se dirigent en tous sens et dans toutes les situations.

Ils ont la tête fort grosse, les muscles du cou épais et très-forts; le bec droit, en forme de coin, carré à sa base, cannelé dans toute sa longueur et comme tronqué net à sa pointe : ce bec est d'une substance compacte, dense et très-solide; il est assez fort pour non-seulement entamer les écorces des arbres, mais encore pour percer leur tronc : leur langue, qu'ils peuvent darder à volonté, est ronde, susceptible de s'alonger beaucoup au-delà du bec, et son extrémité est armée de petites pointes courbées en arrière : leurs pieds sont courts, forts et musculeux ; leurs doigts, longs, épais et nerveux, sont armés d'ongles très-crochus, solides et pointus : leur queue, composée de douze pennes étagées en coin, dures, roides et fléchies en dessous, leur sert de point d'appui dans les attitudes différentes qu'ils prennent en grimpant le long des arbres.

Les *pics* sont en général des *oiseaux* tristes et solitaires, qui, occupés sans relâche du travail pénible qui pourvoit à leur existence, méconnoissent les délices du délassement et du repos; ils ignorent les doux ébats des autres habitans de l'air, et ils sont absolument étrangers à leurs mélodieux concerts.

Toujours inquiets et farouches, ils fuient toute espèce de société, et on peut dire que la nature leur a départi le genre de vie le plus laborieux, le plus dur et le plus malheureux.

Quatre espèces de *pics* seulement se rencontrent en France, où on les nomme vulgairement *becques bois*, savoir : le *pic-noir*, le *pic-vert*, l'*épeiche* ou *pic-varié*, et le *petit épeiche*.

1°. LE PIC-NOIR.

Picus martius. Lin. Syst. nat. édit. 13, gen. 22.
Le pic-noir. Bris. Ornith. tom. 4, pag. 221.

(*Voyez* la planche XVIII de cet ouvrage.)

Ce *pic*, le plus grand de ceux que l'on trouve en Europe, n'est guère moins gros qu'une *corneille*; sa longueur, du bout du bec à l'extrémité de la queue, est de seize à dix-sept pouces; son vol, de deux pieds quelques pouces, et ses ailes, lorsqu'elles sont ployées, s'étendent à la moitié de la longueur de sa queue.

Le dessus de la tête du mâle est, ainsi que l'occiput, d'un fort beau rouge; tout le reste du plumage, y compris

les ailes et la queue, est d'un noir foncé; l'iris est noir aussi; le bec, qui a deux pouces et demi de longueur, est blanchâtre sur les côtés, et d'un cendré noirâtre en dessus et en dessous : les pieds, dont le plus long des doigts postérieurs peut se diriger en avant comme en arrière, sont couverts de plumes environ jusqu'à la moitié de leur longueur en devant; le surplus des pieds, les doigts, ainsi que les ongles, sont cendrés. La femelle, dont le noir du plumage est moins profond que celui du mâle, n'a de rouge que sur le derrière de la tête; quelquefois même elle n'en a pas du tout.

Le *pic noir* n'habite que les bois solitaires et vastes des montagnes, et on ne le trouve jamais que très-accidentellement dans ceux de la plaine. Cet *oiseau*, qui est un ennemi dangereux des abeilles, dont il perce les ruches, cause beaucoup de dégâts dans les forêts qu'il habite; car il creuse dans les arbres un trou si profond, que ceux-ci, affoiblis par cette excavation, sont en peu de temps brisés par les vents, ce qui oblige le *pic* à se préparer une nouvelle retraite, qu'il choisit souvent dans des arbres sains, qu'il entame aussi bien que les arbres creux et dépérissans 1); il frappe des coups si forts, qu'ils se font entendre de très-loin et qu'on seroit tenté de les prendre pour des coups de hache.

1) Nous sommes bien de l'avis de M. de Buffon, lorsqu'il dit que les gens soigneux de leurs forêts devroient employer tous les moyens pour extirper la race de ces dévastateurs perfides. Pour juger des torts que ces *oiseaux* causent aux forêts, il faudroit avoir été, comme nous, témoins de leurs dégâts : aussi n'avons-nous plus été étonnés que le Pline français rapporte dans son ouvrage immortel, que M. Deslandes, dans son *Essai sur la marine des anciens*, se plaignoit de ce qu'il y avoit peu d'arbres propres à fournir des rames de quarante pieds de long, sans être percés de trous faits par les *pics*.

Toutes les fois qu'il entre dans son trou, il pousse une sorte de sifflement; il fait entendre aussi une espèce de craquement, qui dépend du frottement de son bec contre le bois.

La femelle du *pic-noir* ne pond que deux ou trois œufs blancs; elle les dépose au fond du trou qui sert d'habitation au couple.

L'espèce de cet *oiseau* est peu nombreuse, et les endroits où on la rencontre avec plus de certitude, quoiqu'assez rarement encore, dans le département des Vosges, sont les forêts de *La-hutte* près de *Darnay*, celles d'*Erival* et celles du *Valdajol*, non loin de *Remiremont*: encore n'en voit-on jamais qu'un couple dans une assez grande étendue de terrain, qu'ils ne quittent en aucune saison; car tous ceux que nous avons reçus de ces deux derniers endroits surtout, soit pour notre cabinet, soit pour les galeries du muséum d'histoire naturelle de Paris, y ont été tués durant les froids les plus rigoureux de l'hiver.

Les oiseleurs de Paris prétendent que cet *oiseau* ne se trouve pas dans les forêts des environs de cette immense capitale de l'Empire.

2.° LE PIC-VERT.

Picus viridis. LIN. Syst. nat. édit. 10, gen. 54.
Le pic-vert. BRIS. Ornith. tom. 4, pag. 9.

Le *pic-vert* est à peu près de la grosseur d'un *geai*; sa longueur totale, de l'extrémité du bec à celle de la queue, est d'un pied six lignes; il a dix-huit pouces six lignes de vol, et ses ailes, étant ployées, n'atteignent pas tout-à-fait la moitié de la longueur de sa queue.

Les plumes qui recouvrent le dessus et le derrière de la tête de cet *oiseau* sont étroites; elles sont cendrées à

leur origine, et d'un rouge vif et éclatant dans le reste de leur longueur, ensorte qu'étant couchées d'avant en arrière les unes sur les autres, il n'y a que cette dernière couleur qui paroît, d'autant plus qu'elle est placée sur le noirâtre qui se trouve sur les côtés de la tête.

De chaque côté de la mandibule inférieure du *pic-vert* on voit un trait d'un fort beau rouge. Tout le dessus de son corps, depuis l'occiput jusqu'aux couvertures de sa queue inclusivement, est d'un vert olivâtre; son croupion est d'un jaune teinté de cette couleur; sa gorge est d'un blanc jaunâtre; le devant de son cou de même que sa poitrine, et ses flancs, est d'une couleur olivâtre pâle et qui paroît comme souillée; son ventre est d'un blanc olivâtre, un peu lavé de jaune; ses jambes sont d'un blanc sale, varié de taches olivâtres; les couvertures du dessous de sa queue sont d'un blanc sale, lavé de jaunâtre, avec des raies transversales de couleurs brunes. Les petites couvertures du dessus de ses ailes sont du même vert que le dos : les moyennes, celles surtout qui sont plus proches du corps, sont d'un vert d'olive du côté extérieur et à leur extrémité; les grandes, qui sont les plus éloignées du corps, sont brunes, tachetées de blanc des deux côtés. Les grandes pennes des ailes sont intérieurement brunes; mais elles sont extérieurement variées de taches blanchâtres qui, sur quelques pennes, sont mêlées avec des taches olivâtres : les pennes moyennes, d'un vert d'olive du côté extérieur, sont variées, du côté intérieur, de taches transversales blanches sur un fond brun.

Des douze pennes qui composent la queue, les deux du milieu sont les plus longues, et les latérales diminuent de longueur à mesure qu'elles sont plus extérieures; le fond de la couleur de ces pennes est brun; les deux intermédiaires sont variées, des deux côtés, de vert olivâtre; les latérales le sont

seulement du côté extérieur, et les huit intermédiaires sont terminées de noir. L'iris est d'un brun aurore; le bec est partout noirâtre, à la base de la mandibule inférieure près, qui est d'un jaune olivâtre; les pieds sont d'un verdâtre brun et les ongles cendrés.

En été le *pic-vert*, qui n'habite que les bois, se pose souvent à terre près des fourmilières; il alonge sa langue hors de son bec, et l'introduit dans l'intérieur ou la pose seulement sur la surface des fourmilières; les fourmis, qui ne cherchent qu'à butiner, croyant avoir trouvé une bonne aubaine, accourent en foule sur cette espèce de ver, et trouvent la mort là où elles s'empressoient de chercher la vie.

La nature a enduit la langue des *pics* d'une espèce de viscosité tenace dans laquelle les fourmis s'engluent, et quand l'*oiseau* juge qu'elle est suffisamment chargée de ces insectes, il retire sa langue dans son bec et il les engloutit tous. Il recommence plusieurs fois cette manœuvre, et c'est ainsi que, sans beaucoup de peine, il se régale amplement.

Il semble que le *pic-vert* doit être privé de cette ressource durant la saison rigoureuse, puisqu'alors toutes les fourmis disparoissent; mais au contraire il chasse avec bien moins de peine, et sa proie échappe bien moins à ses poursuites: il ouvre, dans ce temps, les fourmilières avec son bec et ses pieds; il s'établit au milieu de la brèche qu'il a faite, et là, tout à son aise, il avale ces insectes qui sont engourdis par le froid, sans épargner leurs larves dont il est très-friand, et qu'il ne peut prendre l'été, parce qu'étant immobiles et sans appétit, elles restent au centre de la fourmilière, et échappent ainsi à son avidité destructrice 1).

---

1) C'est sur ces fourmilières que nous nous sommes procuré les

Dans toutes les autres saisons de l'année, le *pic-vert* grimpe contre les arbres, qu'il frappe à coups de bec redoublés 1), et que l'on entend de très-loin; il dépouille même assez souvent de toute leur écorce les arbres secs, et c'est au moment qu'il travaille ainsi, que le chasseur, qui le guette, le surprend; mais souvent il se dérobe à ses poursuites en tournant autour d'une branche et en se tenant tapi contre le côté diamétralement opposé à l'ennemi qui cherche à le surprendre.

Le *pic-vert* établit son nid au centre d'un gros arbre creux, et il choisit de préférence celui qui, comme les trembles, a son bois moins dur; il place ce nid à quinze ou vingt pieds de terre, et sans autre préparation que la vermoulure qui se trouve au fond du trou. La femelle pond quatre ou cinq œufs verdâtres, tachetés de

---

plus beaux *pics* pour notre collection, non avec des gluaux qui auroient empêtré leurs plumes et les auroient tachées d'une manière presqu'ineffaçable, mais bien avec des lacets de crins que nous disposions très-près les uns des autres autour de la fourmilière et à quatre pouces au-dessus du sol. Au moyen de ces piéges, nous avons pris, quand nous l'avons désiré, non-seulement des *pics*, mais plus d'une fois encore des perdreaux, qui venoient sans doute manger des larves de fourmis. Pour réussir dans cette chasse, il faut tendre ses lacets le soir, parce que c'est dès la pointe du jour que les *pics* cherchent à butiner.

1) Quelques auteurs ont écrit que le *pic-vert* surtout, après avoir donné un certain nombre de coups de bec contre un arbre, passoit subitement de l'autre côté pour voir s'il ne l'avoit pas percé. En supposant qu'effectivement il passât de l'autre côté de l'arbre qu'il vient de frapper, ne seroit-il pas plus naturel de penser qu'il ne fait ce mouvement que dans l'intention d'y saisir promptement les insectes que ses coups auroient épouvantés, et qui seroient sortis de dessous l'écorce opposée pour prendre la fuite?

points noirs : les jeunes qui en éclosent savent grimper long-temps avant de pouvoir voler 1).

La femelle du *pic-vert* n'a pas ce beau rouge qui est placé sur la tête du mâle, non plus que les deux traits de même couleur qui accompagnent les bords de la mandibule inférieure de son bec : elle les a noirs. Cet *oiseau*, le plus connu des *pics* et le plus commun dans nos bois, s'y trouve en toutes saisons; néanmoins ils n'y restent pas tous, il en part plusieurs pour les pays méridionaux, sans doute.

3.° L'ÉPEICHE, OU LE PIC VARIÉ.

Picus medius. LIN. Syst. nat. édit. 10, gen. 59.
Le pic varié. BRIS. Ornith. tom. 4, pag. 38.

(*Voyez* la planche XVIII de cet ouvrage.)

De la grosseur à peu près d'un *merle*, celui-ci a de longueur totale, du bout du bec à celui de la queue, huit à neuf pouces, et treize à quatorze pouces de vol; lorsque ses ailes sont ployées, elles atteignent à peu près la moitié de la longueur de sa queue.

L'épeiche a le devant de la tête, près de la base de la mandibule supérieure du bec, d'un gris sale; le sommet

1) On est généralement persuadé que le *pic-vert* est un *oiseau* tellement sauvage, qu'il est impossible de l'apprivoiser : nous pouvons certifier le contraire, en citant l'exemple d'un couple que nous avons élevé dans notre enfance en les nourrissant avec des vers de fumiers découpés dans du lait, et mêlés avec de la mie de pain et des mouches. Ces *oiseaux*, qui avoient été pris fort jeunes, montroient une grande familiarité, et nous faisoient même voir une sorte d'attachement.

noir avec une bande noire sur l'occiput, qui lui forme une espèce de coiffe qui se termine sur le cou par une pointe de même couleur, près de laquelle partent deux raies noires, une de chaque côté, dont la première, en remontant vers la base du bec, y forme comme une espèce de moustache, et la seconde, en descendant au bas du cou, y dessine une sorte de collier.

Le dessus du cou, le dos, le croupion et les couvertures du dessus des ailes sont d'un beau noir; les plumes scapulaires sont blanches; les grandes pennes des ailes sont brunes, et toutes les autres sont d'un noir profond, tachées de blanc net et pur; la gorge, le devant du cou, la poitrine et le haut du ventre sont d'un blanc jaunâtre; le bas-ventre et les couvertures du dessous de la queue sont d'un rouge ponceau. Les quatre pennes du milieu de la queue sont noires, les latérales sont variées de noir et de blanc. L'iris est noir; le bec, les pieds et les ongles sont noirâtres. La femelle ne diffère du mâle qu'en ce qu'elle n'a point de rouge sur la tête.

Le *pic varié* se tient l'été dans les bois, et l'hiver on le voit fréquemment, dans les jardins et les vergers, grimper le long des arbres, contre lesquels il frappe des coups de bec plus vifs et plus secs que ceux du *pic-vert*. Il grimpe en montant et en descendant contre leurs branches avec une facilité étonnante; il est singulièrement aidé dans cet exercice par la nature même des pennes de sa queue, qui sont très-roides et qui, étant fléchies au dedans, lui servent comme de point d'appui.

Cet *oiseau*, qui est très-répandu dans toute la France et même dans toute l'Europe, est fort défiant : du plus loin qu'il aperçoit quelqu'un, il se cache aussitôt derrière une branche, contre laquelle il demeure immobile. Il niche dans un trou d'arbre creux, et quelquefois l'en-

trée de son nid est à plus de vingt pieds d'élévation au-dessus du sol.

4.° LE PETIT ÉPEICHE.

Picus minor. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 59.
Le petit pic varié. BRIS. Ornith. tom. 4, pag. 41.

C'est la plus petite espèce des *pics* et non la plus commune de ceux qui habitent, sinon toute la France, du moins les sapinières des montagnes des Vosges, où elle est assez abondante 1).

Cet *oiseau*, qui n'est pas plus gros qu'un *moineau*, a cinq pouces sept lignes de longueur du bout du bec à l'extrémité de la queue, et neuf pouces deux lignes de vol. Le sommet de sa tête est roussâtre en devant et en arrière ; le milieu est d'un rouge éclatant ; l'occiput et le dessus du cou sont noirs; le dos et les plumes scapulaires sont de cette dernière couleur, mais elles sont rayées de larges bandes transversales blanches; les couvertures du dessus de la queue sont noires; la gorge et le devant du cou sont roussâtres; la même couleur, mais d'une nuance plus claire, s'étend sur le reste du dessous du corps; elle est néanmoins variée sur la poitrine de quelques taches noires, et sur les côtés, de lignes de cette même couleur disposées suivant le sens des plumes; les couvertures du dessus des ailes sont noires, les grandes seulement sont variées de blanc; les pennes des ailes sont noires, tachetées de blanc roussâtre; les quatre du mi-

---

1) Au rapport de plusieurs ornithologistes recommandables, le *petit épeiche* est fort répandu dans toutes les régions du nord, telles que la Russie, la Laponie et la Sibérie orientale.

lieu de la queue sont également noires, et les latérales sont variées de noir et de blanc. L'iris est de couleur de noisette; le bec, les pieds et les ongles sont noirâtres.

Outre que la femelle n'a point de rouge sur la tête, c'est que tout ce qui est noir dans le mâle est chez elle d'un brun mal teint et comme effacé.

Cet *oiseau* se tient presque toujours dans les bois; il a les mêmes habitudes que ses congénères; il niche comme eux dans un trou d'arbre qu'il dispute quelquefois aux *mésanges;* sa ponte est de quatre ou cinq œufs d'un blanc rougeâtre, marqués de zones et de taches d'un brun noir, plus abondantes vers le gros bout.

Il vient souvent pendant l'hiver visiter nos vergers, où on ne le voit guères alors grimper qu'autour du tronc, sans jamais s'élever fort haut sur les branches. En toute saison et dans tous les lieux qu'il habite, ce *pic* est celui de tous qu'on approche et qu'on surprend le plus difficilement.

DEUXIÈME GENRE.

LES TORCOLS.

Nous n'avons dans ce genre qu'une seule espèce, qui, quoique répandue dans toute la France, n'y est cependant pas très-nombreuse; cette espèce est le *torcol ordinaire* connu sous les noms vulgaires de *torticoli* ou de *tourlicou.*

Ses caractères consistent dans un bec très-court, dans quatre doigts, dont deux sont placés en avant et les deux autres en arrière; dans

une langue très-longue, extensible et ronde, qui ressemble à un ver de terre, et enfin dans les pennes de sa queue, qui, au lieu d'être roides, comme celles des *pics*, sont au contraire flexibles.

LE TORCOL ORDINAIRE.

Yunx torquilla. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 58.
Le torcol. BRIS. Ornith. tom. 4, pag. 4.

(*Voyez* la planche XVIII de cet ouvrage.)

Cet *oiseau* n'est guères plus gros qu'une *alouette*; sa longueur, mesurée du bout du bec à celle de la queue, est de six pouces et demi; son vol de neuf pouces six lignes, et ses ailes, étant ployées, s'étendent au tiers de la longueur de sa queue.

Le *torcol* a tout son plumage mélangé de gris, de noir et de tanné; ces diverses couleurs sont disposées par bandes et par ondes opposées entre elles, avec des teintes plus sombres qui produisent le plus riche effet. Les pennes des ailes sont brunes, marquées sur le côté extérieur de taches carrées, qui sont d'un roux clair. Tout le dessous du corps de cet *oiseau* est d'un fond gris blanc, qui néanmoins est teinté de roussâtre sous le cou, avec de petites zones noires sur la poitrine, qui s'éclaicissent sur l'estomac; le ventre et les jambes sont d'un blanc sale, mêlé d'un peu de roussâtre et varié de quelques petites taches noirâtres. Les pennes de la queue, qu'il épanouit en volant, sont d'un gris clair, varié de bandes transversales noirâtres, de petites lignes en zigzags et de taches de la même couleur. L'iris est jaunâtre, le bec d'une couleur de plomb clair; les pieds et les ongles sont grisâtres.

La femelle a tout le plumage d'un ton de couleurs plus foible que celles du mâle. Elle pond dans un trou d'arbre creux, sans construire de nid, et sans autre préparation que celle de gratter avec son bec et ses ongles la poussière vermoulue qui s'y trouve : elle dépose sur ce lit peu recherché huit à dix œufs d'un blanc d'ivoire. Tout le temps que dure l'incubation, le mâle apporte pour nourriture à sa femelle des fourmis, ainsi que les larves de ces insectes.

Cet *oiseau* de passage nous arrive en mai et nous quitte dès la fin d'août. Il voyage seul, vit seul, et il ne contracte d'autre société qu'avec sa femelle; encore ne dure-t-elle que le temps nécessaire pour la propagation de son espèce.

Quoique les pieds du *torcol* soient conformés comme ceux des *pics*, néanmoins il ne grimpe pas comme eux, il est même rare qu'il se perche; il se tient le plus ordinairement à terre, y cherchant des fourmilières dans lesquelles il darde comme eux, sa langue, et il la retire lorsqu'elle est suffisamment chargée des fourmis qui se prennent dans le gluten dont cet organe est enduit, et il se régale en les avalant.

Chez nous le *torcol* semble préférer pour se percher quelque arbre isolé au milieu d'une haie 1); néanmoins, sur la fin de l'été, on le trouve, et toujours seul, piétonnant dans les petits sentiers qui traversent les champs de

---

1) Le *torcol* paroît se plaire de préférence, dit-on, sur les peupliers; et, ce qui semble confirmer cette opinion, c'est qu'en Italie, où on ne voyoit, à ce qu'on assure, que peu ou point de ces *oiseaux* avant qu'on n'y eût multiplié les plantations de cette espèce d'arbres, ils sont aujourd'hui très-abondans; et ils placent volontiers leurs nids sur ces arbres, dont on a formé de belles allées.

blé, d'orge et d'avoine. Il est alors si gras, que lorsqu'on en a tué un, sa graisse, en fondant par la chaleur, pénètre à travers de sa peau, se répand sur ses plumes et les colle ensemble. Aussi, dans cette saison, le *torcol* est fort recherché des friands, qui le regardent comme un mets extrêmement délicat.

Le cri de cet *oiseau* est un sifflement aigu et prolongé, par lequel on le distingue facilement de toutes les autres espèces; mais ce qui le fait plus particulièrement remarquer, c'est l'habitude (ce qui lui a fait sans doute donner le nom qu'il porte) de tourner et de tordre son cou, de côté et en arrière, d'un mouvement lent et ondulant, qui tient en quelque chose de celui des serpens : il renverse sa tête de manière que son bec se trouve relevé par dessus le dos, ayant en même-temps les yeux à demi fermés ; ce mouvement ne paroît être occasioné en lui que par la surprise ou l'effroi que lui imprime la vue de tout objet nouveau.

On est persuadé qu'on ne peut nourrir en cage de jeunes *torcols*, à raison de la difficulté de leur procurer les alimens qui leur conviennent. Cependant notre estimable collègue et digne ami Willemet, professeur d'histoire naturelle de la ci-devant école centrale du département de la Meurthe, lui qui s'est occupé toute sa vie, par forme de délassement, du plaisir d'élever toutes sortes d'espèces d'*oiseaux* de la ci-devant Lorraine, nous a assuré avoir nourri des *torcols* pendant plusieurs mois, avec des larves seules de fourmis. D'après ce fait, que nous avions avancé comme constant dans un de nos cours d'*ornithologie*, un élève dont la passion dominante étoit l'éducation de toutes sortes d'*oiseaux* qu'il pouvoit se procurer, afin d'en étudier les mœurs autant que la captivité le permet, a nourri chaque année plusieurs *torcols* auxquels, il don-

noit pour première nourriture des larves de fourmis, et ensuite de la pâtée de cœur de bœuf ou de mouton mêlé avec de la mie de pain détrempée à l'eau.

TROISIÈME GENRE.

LES COUCOUS.

Le bec des *coucous* est médiocrement long, très-peu arqué, arrondi à sa base, où l'on voit un rebord saillant qui entoure les narines : ce bec est terminé par une pointe un peu courbée en en-bas.

La langue de ces *oiseaux* est longue, vermiforme et extensible, comme celle des deux genres précédens; ils ont aussi, comme eux, deux doigts en avant et deux en arrière.

Leur queue, toujours longue, affecte différentes formes, suivant les différentes espèces : dans les unes, elle est ronde, et dans les autres elle est pointue; mais elle est carrée dans la seule espèce que l'on trouve en France, et qui est celle du *coucou ordinaire.*

LE COUCOU ORDINAIRE.

Cuculus caudâ rotundatâ LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 57.

Le coucou. BRIS. Ornith. tom. 3, pag. 105.

(*Voyez* la planche XVIII de cet ouvrage.)

Le *coucou* est un *oiseau* de passage qui, tous les ans,

arrive en France au printemps, et la quitte à la fin de l'été. Il n'est pas moins intéressant par sa seule histoire que par les fables absurdes dont l'ignorance, ou au moins le défaut d'observations suivies, l'a chargée.

Nous tracerons d'abord le signalement de cet *oiseau;* puis nous esquisserons, le mieux qu'il nous sera possible, l'histoire de ses mœurs et celle de ses habitudes, en séparant le vrai du merveilleux qu'on s'est plu à y ajouter.

Les limites que nous nous sommes prescrites dans cet ouvrage, nous forceront cependant de passer sous silence une foule de fables apocryphes, qui présentent d'autant moins d'intérêt qu'elles ont été enfantées par l'ignorance ou par la superstition, et que le bon sens seul réprouve ; d'ailleurs en les rappelant ici nous craindrions qu'elles ne laissassent quelque impression défavorable aux progrès de l'histoire naturelle, dans l'esprit des personnes qui ignorent ces absurdités.

Le *coucou* a de longueur totale, mesuré de l'extrémité du bec à celle de la queue, treize à quatorze pouces, et vingt-deux pouces et demi de vol. Lorsque ses ailes sont ployées, elles atteignent, à deux pouces près, l'extrémité de sa queue.

Le *coucou* a tout le dessus de la tête, le derrière du cou et le dessus du dos, d'une couleur cendrée assez brillante ; les grandes couvertures de ses ailes sont brunes, tachetées de roux et terminées de blanc ; les petites sont d'un cendré foncé, ainsi que les deux premières pennes de l'aile, qui ont leur côté intérieur taché de blanc roussâtre ; les six pennes suivantes sont brunes, terminées de blanc et tachées de roux des deux côtés. Sa gorge et le devant de son cou sont d'un cendré moins foncé que le dos ; sa poitrine, son ventre et tout le dessous de son corps, sont d'un blanc sale, rayé transversalement de brun.

Les plumes qui recouvrent le haut de ses jambes, à partir de leur insertion avec le corps, tombent de chaque côté en forme de manchettes sur le tarse, qui est garni extérieurement de plumes cendrées, jusqu'à la moitié de sa longueur. Sa queue, composée de dix pennes coupées carrément, est noirâtre, terminée de blanc et semée de quelques taches blanches. La plus extérieure de ces pennes, de chaque côté, est rayée transversalement de cette dernière couleur; l'iris est noisette, et le plus souvent jaune; les coins de la bouche sont d'un jaune orangé, et le bec est noir; les pieds, ainsi que les ongles, sont jaunâtres.

Il est peu d'*oiseaux* qui, comme le *coucou*, soient susceptibles d'autant de variations dans les nuances et la distribution des couleurs de leur plumage. Parmi un grand nombre d'individus que nous avons dans notre cabinet, non-seulement les femelles diffèrent des mâles, mais les mâles eux-mêmes sont tellement dissemblables entr'eux, qu'on seroit tenté de les prendre pour des espèces différentes. Il y en a dont le fond de la couleur est d'un jaune sale, teinté de roux, avec un très-petit nombre de raies transversales brunes; d'autres sont d'un gris de perle en-dessus et en-dessous du corps, lequel est traversé, surtout sur la gorge, la poitrine et le ventre, de lignes en zigzags d'un brun foncé et presque noir.

Le vulgaire s'imagine qu'à l'approche de l'hiver le *coucou* se retire dans un arbre creux, et que là, après avoir fait une ample provision de grains de blé et s'être dépouillé de ses plumes pour s'en envelopper 1), il y passe,

---

1) Le bons sens indique ici plusieurs contradictions qu'il est honteux de ne pas apercevoir. D'abord, un animal qui est engourdi a-t-il besoin de provisions d'alimens? (Le *coucou* d'ailleurs est un *oiseau* insectivore et nullement granivore.) Et peut-on croire

engourdi, la saison rigoureue, à la manière des *loirs*.

D'abord la différence du degré de chaleur du sang, dans l'un et l'autre de ces deux animaux, rend la parité d'engourdissement impossible. En second lieu, nous défions tous ceux qui ont trouvé des *loirs* engourdis, d'oser affirmer qu'ils ont jamais rencontré des *coucous* dans la même torpeur.

Il est dans l'ordre des possibilités qu'on ait découvert une fois et peut-être même deux fois, depuis nombre de siècles, des *coucous* dans quelque creux d'arbre; mais ce n'a jamais pu être plus tard qu'à l'automne, époque où, par exemple, un *coucou* blessé par quelque accident, ou éclos trop tard, et se trouvant conséquemment trop foible pour oser entreprendre un long voyage 1), n'ayant pas eu d'ailleurs assez de temps pour muer, n'étant pas suffisamment garni de plumes, et se trouvant par conséquent plus susceptible des impressions froides de l'atmosphère, se seroit retiré dans ce trou pour s'en garantir. Mais il n'auroit pas tardé à périr de froid autant que de faim, lorsque les rigueurs de l'hiver se seroient fait sentir.

Il a donc été trouvé accidentellement dans ces circonstances : il étoit environné de quelques plumes que la pousse des nouvelles avoit fait tomber pendant la mue ; et bientôt la tradition du père à son fils,

---

qu'il recevroit plus de chaleur des plumes qui seroient détachées de son corps, que si elles y étoient adhérentes ? En a-t-on jamais vu d'engourdis, dépouillés de leurs plumes, et munis de provisions d'une nourriture quelconque?

1) Les *coucous* font de longs voyages outre-mer, dit-on; on les voit passer deux fois chaque année dans les îles grecques de l'Archipel, et toujours seuls de leur espèce, au milieu d'une nombreuse compagnie de *tourterelles*, dont ils paroissent être les chefs : aussi les naturels du pays les nomment-ils *trigono-kracti*, qui veut dire *conducteurs de tourterelles*.

et successivement de bouche en bouche, a confiné tous les *coucous* dans des creux d'arbres, environnés de leurs plumes pour y passer l'hiver. En oubliant que celui que nous supposons gratuitement avoir été trouvé, étoit transi de froid, on a supposé que tous s'engourdissoient, et on n'a pas tiré la conséquence naturelle qu'en cet état ils n'avoient pas besoin de nourriture.

C'est ainsi que les erreurs populaires, basées sur l'ignorance, surtout en histoire naturelle, se sont propagées de génération en génération, et elles subsisteront d'autant plus long-temps dans certains départemens, que nous avons la certitude que dans quelques-uns on regardoit, du temps même des écoles centrales, l'étude de l'histoire naturelle comme une superfluité et même comme une inutilité 1); on la faisoit sottement consister dans l'art d'embaumer des araignées.

A ces erreurs populaires qui concernent le *coucou*, on a ajouté un fait qui, s'il étoit vrai, seroit un crime aux yeux des hommes même les moins susceptibles de délicatesse. On a prétendu que non-seulement il ne faisoit point de nid; mais qu'il alloit pondre dans celui d'un autre *oiseau*, après en avoir mangé les œufs 2), et qu'à peine le petit *coucou* étoit-il éclos, qu'il cherchoit à dévorer la bonne mère qui l'avoit adopté comme son enfant.

Le *coucou*, à la vérité, ne fait pas de nid; la femelle va pondre dans celui de quelque autre *oiseau*, comme de

---

1) Telle étoit surtout l'opinion de certains pygmées orgueilleux et jaloux, qui se croyoient les dignes émules des Descartes et des Newton.

2) Ceux qui prétendent que le *coucou* mange les œufs des autres *oiseaux*, disent que le mâle seul est coupable de ce forfait: la femelle, en pondant dans le nid d'autrui sans y commettre de larcin, doit donc déjà paroître moins criminelle à nos yeux.

merle, de *fauvette*, de *rouge-gorge*, de *rouge-queue*, de *rossignol*, de *lavandière*, de *linotte*, de *pouillot*, de *roitelet*, de *troglodyte*, *etc.*

Que le *coucou* ne fasse point de nid, cela n'est nullement contraire aux vœux de la nature, puisque, s'il faisoit un nid, ce seroit afin que la femelle y pondît et y couvât ses œufs : or, il lui est impossible, d'après sa conformation physique, de couver; elle ne doit donc point construire de nid.

Cette impossibilité de couver lui vient de ce que son *sternum* est un os large et épais qui se continue depuis la poitrine jusqu'aux jambes, et qui empêche conséquemment la communication de la chaleur du sang qui est si nécessaire pour l'incubation; d'ailleurs elle écraseroit ses œufs, dont la coque est très-mince, par la seule pression de ce même os: il a donc fallu, pour la propagation de son espèce, que la nature lui donnât l'instinct d'aller pondre dans le nid d'un autre *oiseau* qui, comme lui, vivoit d'insectes 1).

On a prétendu que le *coucou* ne faisoit jamais qu'un œuf; que la femelle n'en déposoit qu'un seul dans le nid de l'*oiseau* qu'elle avoit choisi : cela est possible; mais nous avons disséqué une de ces femelles, que nous avions tuée en l'attirant à la portée du coup de fusil au moyen de son chant que nous imitions, et nous lui avons trouvé, tant dans les *ovaires* que dans *l'ovi-ductus*, trois œufs, dont le plus avancé, que cette femelle auroit sûrement pondu dans la journée même ou au plus tard le lendemain, n'étoit guère plus gros que celui d'une *alouette*, et presque parfaitement rond; le fond de sa

1) C'est de là, sans doute, que sont venues quelques plaisanteries dont certains maris se fâchent quelquefois.

couleur étoit un blanc sale, marqué de points rougeâtres et de quelques lignes noires disséminées sans ordre.

On a reproché enfin au *coucou*, que son petit, aussitôt qu'il en avoit la force, égorgeoit les enfans de sa mère nourricière, qui étoient ses frères adoptifs, et qu'il n'épargnoit pas même celle de qui il tenoit le jour 1).

Si ceux qui ont avancé ces faits se fussent donné la peine d'observer ces jeunes *oiseaux*, qui ne sont qu'insectivores et nullement carnivores, ils se seroient convaincus qu'ils n'avoient, à ce moment surtout, ni la force ni les facultés nécessaires pour commettre un tel forfait.

L'histoire naturelle des mœurs et des habitudes du *coucou*, dépouillée de toute espèce de fables controuvées, se réduit donc à dire qu'il est un *oiseau* de passage qui nous arrive au printemps, qui ne chante guères que pendant le temps que durent ses amours, et qui nous quitte de bonne heure en automne; que s'il nous reste quelques infirmes qui n'ont pu suivre la route de leurs semblables dans leur émigration, les premiers froids les font bientôt périr; que le *coucou* ne construit point de nid, à la vérité, et nous en avons indiqué la cause; que la femelle va pondre son œuf ou ses œufs dans un ou plusieurs nids de petits *oiseaux* qui se nourrisent d'insectes et de vers; que dans le nid qu'elle a choisi pour sa ponte le jeune *coucou*, qui est éclos de son œuf, vit paisiblement avec

---

1) Nous avons rencontré, étant en promenade avec nos élèves dans un bois pour herboriser, un dénicheur d'*oiseaux* qui venoit de prendre un nid de *fauvette*, dans lequel il se trouvoit trois jeunes de cet *oiseau* et un *coucou*. Le volume de ce dernier occupoit autant de place que les trois autres. Ils paroissoient tous quatre vivre ensemble en aussi bonne intelligence, quoiqu'ils fussent déjà grands, que des enfans bien éduqués qui ont sucé avec le lait des principes de paix et de concorde.

ses frères adoptifs ; et qu'enfin la foiblesse de son bec lui rend impossible l'attentat qu'on lui prête contre les jours de ses frères, et encore moins contre ceux de sa mère nourricière.

M. Lottinger, médecin à Saarbourg, que M. de Buffon cite fréquemment dans son ouvrage avec l'éloge qui est dû à ce savant distingué, a fait, dans une brochure intitulée *Histoire du coucou d'Europe*, imprimée en l'an 3, chez Levrault, à Strasbourg, des observations fort importantes sur cet *oiseau*, qu'il a suivi avec cette constance qui caractérise un vrai savant et un ami zélé des intérêts de la science. Elles nous ont paru trop intéressantes pour ne pas les rapporter ici, au moins sommairement.

D'abord il assure, d'après ses propres observations, et contrairement à ce que quelques auteurs avoient avancé relativement à l'union du *coucou* mâle et femelle, qu'au contraire des *cailles* qui ne se fixent l'une à l'autre que momentanément, ces *oiseaux* demeurent appariés au moins jusqu'à ce que leur petit ait assez de forces pour quitter le nid étranger qui lui servit de berceau, et venir les retrouver et se joindre à eux, afin de faire ensemble leur long voyage.

Le même auteur donne comme un fait certain, parce que plus d'une fois, dit-il, il en a été témoin, que dès que le *coucou* femelle a fait sa ponte dans un nid quelconque, on entend constamment le chant du père et de la mère dans les environs de ce nid.

Il ajoute que l'œuf ou les œufs du *coucou* sont d'un blanc sale, marqués çà et là de taches brunâtres et irrégulières; qu'ils sont presque ronds et plus gros que ceux de l'*écorcheur*; que leur coque est fort mince, ce qui est cause qu'il faut moins de temps au jeune *coucou* pour

éclore; et enfin que cet œuf ou ces œufs ne se trouvent jamais au milieu des autres œufs de la véritable mère, mais toujours à côté et sur les bords du nid, et que c'est le père ou la mère *coucous* qui vient fréquemment les disposer ainsi, lorsqu'ils ont été dérangés : ce qui supposeroit que cet *oiseau* n'abandonne pas le soin de sa progéniture, quoiqu'il en ait confié l'espoir à une mère étrangère.

M. Lottinger donne comme un fait constant, et toujours d'après ses propres observations, que quand le jeune *coucou* est éclos, ses vrais parens viennent plusieurs fois par jour le visiter, jusqu'à ce qu'il soit assez fort pour quitter le nid et aller les rejoindre.

Depuis 1776 jusqu'au 16 juin 1787, M. Lottinger dit avoir eu occasion de découvrir dix nids, soit de *rouges-gorges*, soit de *pouillots*, de *pies-grièches*, etc., dans lesquels des *coucous* avoient pondu. Il faut convenir que M. Lottinger a été heureux dans ses recherches, et qu'il a été bien servi par les hommes qu'il avoit choisis pour le seconder.

Ce qui nous étonne, mais ce que nous nous garderons cependant de révoquer en doute, surtout d'après une autorité aussi digne de notre confiance que celle de M. Lottinger, c'est que ce savant assure qu'aussitôt que le jeune *coucou* est éclos, s'il existe encore dans le nid des œufs de l'*oiseau* hospitalier, le père ou la mère du nouveau-né ne manque jamais de les jeter dehors et souvent au loin du nid, afin que leur propre enfant s'y trouve seul et plus commodément : il assure même que, si tous les œufs éclosent en même temps, les père et mère du jeune *coucou* jettent également hors du nid les nouveau-nés de la mère légitime, et qu'il en a trouvé plusieurs fois qui étoient étendus morts de froid et de faim autour du nid d'un *rouge-gorge*, d'un *pouillot*, etc. ; qu'alors le jeune *coucou* occupoit seul le nid, où il se trouvoit fort à l'aise.

Moins heureux que M. Lottinger dans les recherches que nous avons faites, et que nous avons fait faire pendant plus de trente ans, de nids qui continssent un ou plusieurs œufs de *coucou*, il nous a été impossible d'en découvrir un seul; et dans ce laps de temps on nous a apporté un seul nid de *rouge-gorge* que le hasard avoit fait découvrir, et qui contenoit six individus, savoir, cinq petits *rouges-gorges* et un jeune *coucou*: celui-ci occupoit le milieu du nid, et ses frères adoptifs étoient rangés autour de lui; tous paroissoient vivre dans la meilleure intelligence, et cela depuis long-temps, car les pennes des ailes des jeunes *rouges-gorges* commençoient à poindre.

Le second nid que nous avons vu, contenant un jeune *coucou*, est celui de *fauvette*, que nous avons rencontré étant à la promenade avec nos élèves, et dont nous venons de rapporter l'histoire dans la note au bas de la p. 23.

SECTION QUATRIÈME.

LES GALLINACÉS.

Cette quatrième et dernière section de l'ordre des *oiseaux fissipèdes proprement dits*, renferme ceux de ces animaux qui; *presque tous*, *sont pesans*, et se nourrissent ordinairement de grains, quoique la plupart soient omnivores.

Ce sont en général des *oiseaux* pulvérateurs, c'est-à-dire, qui ont l'habitude de gratter avec leurs pieds la poussière, la terre et même les tas d'ordures, dans lesquels ils cherchent les alimens qui leur conviennent.

C'est parmi eux que nous avons pris nos *oiseaux* de basse-cour, que, de temps immémorial, l'industrie humaine, stimulée par le grand mobile de l'intérêt personnel, a su réduire à l'état de domesticité.

On reconnoit les *gallinacés* à leurs pieds qui, outre qu'ils sont courts, sont encore armés, dans les mâles de la plupart des espèces, d'un éperon pointu; et à leurs doigts qui sont réunis, à leur base, par une courte membrane, et qui sont dentelés sur leurs bords.

Mais leurs caractères les plus tranchans consistent dans la voussure de la mandibule supérieure de leur bec, qui est légèrement arqué, et dans leurs narines recouvertes d'une pièce charnue; la plupart d'ailleurs ont en outre un ou plusieurs appendices ou des caroncules charnues, soit autour de la base du bec, soit autour des yeux seulement.

Cette section est composée de sept genres, dont un seul se sous-divise en plusieurs petites tribus.

Parmi les espèces que ces genres renferment, les unes ne sont que de passage périodiquement annuel ou seulement accidentel dans la plupart de nos départemens; les autres, quoiqu'exotiques et originaires des continens lointains, se sont néanmoins naturalisés

chez nous, et jouit d'y vivre en *domesticité*, et de s'y multiplier comme dans leur pays natal.

Ces sept genres sont celui des *pigeons*, celui des tetras ou *coqs-de-bruyeres*, celui des *paons*, celui des *faisans*, celui des *pintades*, celui des *dindons* et celui des *marails*.

PREMIER GENRE.

LES PIGEONS.

Les caractères particuliers au genre des *pigeons* (qui, par la légèreté de leur vol, d'un côté, et par leurs habitudes, de l'autre, semblent faire la nuance par laquelle on passe, comme insensiblement, des *passereaux* aux *gallinacés* proprement dits), consistent dans un bec droit, dont le bout de la mandibule supérieure est un peu renflé et courbé; et dans des narines à demi-couvertes par une membrane épaisse et molle.

Tous les *pigeons* vivent uniquement de grains ou semences dures, qu'ils avalent sans les casser. Ils ne font, à chaque ponte, que deux œufs et conséquemment deux petits, dont un est presque toujours mâle et l'autre femelle; mais, pour compenser ce petit nombre, la nature a voulu qu'ils fissent plusieurs pontes chaque année. Le mâle se charge du soin de couver

alternativement avec sa femelle; ils nourrissent l'un et l'autre leurs petits en leur dégorgeant les graines qu'ils ont déjà avalées, afin qu'étant macérées et ramollies dans leur jabot, l'estomac de leurs enfans puisse les moudre et les digérer plus facilement.

L'histoire des *pigeons* présente d'autant plus de difficultés et même d'obscurités, qu'étant une des races d'animaux les plus anciennement domestiques chez nous, elle est aussi une de celles qui se sont le plus multipliées, le plus mêlées et le plus altérées; et c'est ainsi qu'elle a nécessairement produit un plus grand nombre de variétés différentes.

Il est hors de doute que l'homme seul ne soit l'auteur de toutes ces races esclaves, qu'il a d'autant plus perfectionnées pour son profit, qu'elles sont plus dégénérées et plus viciées quant à leur nature primordiale.

Si nous voulions donc donner ici un précis exact de l'histoire des *pigeons*, il faudroit repasser en revue toutes les races étrangères que l'on a introduites en France, les différens mélanges que l'on en a faits avec d'autres races, le produit qui en est résulté, puis encore le produit de ce nouveau résultat avec d'autres espèces; ainsi de suite à l'infini.

Or toutes ces nuances imprimées par la

servitude, et que l'on ne peut saisir avec précision, parce qu'elles sont le fruit de nos fantaisies, présentent rarement des caractères constans ou des limites certaines entre elles : elles offrent donc une confusion qui ne permet pas de distinguer les traces des variétés naturelles ; en sorte que la conclusion de leur examen feroit, comme pour la race des *chiens*, l'histoire de l'art de l'homme, plutôt que celle de la nature 1).

Pour éviter cet embarras, dont certainement il nous seroit difficile et, disons-le franchement, impossible de nous tirer, nous nous bornerons ici à reconnoître, avec les plus célèbres naturalistes, à la tête desquels nous plaçons à juste titre l'immortel Buffon, trois espèces de *pigeons* seulement, que nous croyons, avec lui, être la souche primitive et originelle de toutes les variétés accidentelles ou artificielles de ces animaux.

---

1) L'histoire de toutes les variétés de *pigeons*, comme de celles des *chiens* et des *chevaux*, que l'intérêt de l'homme a formées pour son avantage, seroit une entreprise aussi fastidieuse, qu'elle nous paroît impossible ; car quel homme pourroit se flatter de trouver seulement des expressions qui indiquassent avec certitude tous les produits des mélanges de plusieurs milliers de générations croisées ? D'ailleurs ce travail seroit en pure perte pour la science. On se convaincra de l'impossibilité d'une telle entreprise, en jetant seulement les yeux sur l'appendice alphabétique des races pures des *pigeons* les plus généralement connues, avec lesquelles on peut produire des variétés, qui se trouve à la fin de ce volume.

Néanmoins nous donnerons à la fin de l'histoire des *pigeons*, en nous renfermant toujours dans les limites étroites que nous nous sommes prescrites pour cet ouvrage, la liste nominative seulement des variétés que cet illustre auteur a rapportées dans son ouvrage 1).

Les trois espèces de *pigeons* que nous regardons comme la souche primitive de toutes les variétés, soit accidentelles, soit artificielles, que l'on trouve en France, sont le *biset* ou *pigeon sauvage* ou *fuyard,* le *ramier* et la *tourterelle.*

1.° LE BISET, OU PIGEON FUYARD.

Columba domestica. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 104.
Le biset. BRIS. Ornith. tom. 1, pag. 82.

(*Voyez* la planche XIX de cet ouvrage.)

Le *biset* 2) est de la même espèce et de la même taille

---

1) Nous croyons ne pouvoir mieux faire que d'inviter ceux de nos lecteurs qui désireroient avoir de plus amples connoissances sur les différentes espèces de *pigeons* reconnues comme races par les amateurs plutôt que par les naturalistes, à recourir sur ce point à l'histoire naturelle de Buffon.

2) Les hommes curieux d'élever des *pigeons* par des motifs d'intérêt personnel, plutôt que dans les vues d'en étudier l'histoire naturelle, donnent le nom de *bisets* ou de *fuyards* à tous les *pigeons* qui vont chercher leur nourriture dans les campagnes, et ils réservent celui de *pigeons domestiques* pour ceux que l'on tient en volières et qui ne se répandent jamais dans les champs.

que les *pigeons* qui, avant la révolution, peuploient nos colombiers des campagnes, et que l'on y nommoit *fuyards* et plus vulgairement, du moins dans certains départemens tels que celui des Vosges, *pigeons sauvages* : ce sont absolument des *bisets* qui, trouvant plus de commodités pour la vie dans les habitations particulières que l'homme a eu l'industrie de leur préparer, se sont à demi *domesticisés* ; nous disons à demi *domesticisés*, parce qu'il arrivoit assez fréquemment qu'à l'approche de la belle saison quelques couples prenoient leur essor pour tout le temps de leurs nichées. Ils alloient établir leurs nids dans des trous de rochers, d'arbres ou de murailles ; puis ils revenoient au colombier, où ils trouvoient avec une nourriture abondante un abri contre les rigueurs de l'hiver.

Le *biset* et notre *fuyard* sont donc absolument de la même espèce, de la même forme et de la même grandeur ; si le *biset* est d'une couleur plus bise (d'où, sans sans doute, il a tiré son nom) que notre *fuyard*, cela ne provient sûrement que de ce que la domesticité, en pesant sur ce dernier jusqu'à un certain point, a influé sur la couleur de son plumage 1).

---

1) Lorsqu'en philosophe on réfléchit sur les merveilleux résultats de l'industrie humaine, on ne peut qu'être saisi d'admiration à la vue d'une multitude d'espèces de prodiges qu'elle a opérés, et la familiarisation, si on peut s'exprimer ainsi, du *biset* en est un qui doit nous étonner : car que l'homme soit venu à bout de *domesticiser* de gros *oiseaux* pesans, tels que des *paons*, des *dindons* ou des *coqs*, rien en cela ne doit nous surprendre ; mais qu'il soit parvenu à rendre domestiques dans sa demeure des *oiseaux* à vol léger, comme des *pigeons*, il faut convenir qu'il lui a fallu un art tout particulier. A la vérité, le *pigeon*, et surtout le *biset*, n'est point un domestique esclave, comme nos *chevaux* et nos *chiens* ; il n'est qu'un captif volontaire, qui peut, quand il lui plaît, s'éloigner de nous, en fuyant dans

Le cendré tirant sur le bleu, ou la couleur bise, est celle qui domine sur le plumage de notre *biset*; sa gorge, changeant, suivant l'incidence de la lumière, du vert au cramoisi doré, offre l'éclat et les reflets du cuivre de rosette; le bas du dos et du croupion est couvert de plumes blanches; les ailes et la queue sont cendrées, mais les ailes sont traversées par une double bande noire; l'iris est d'un brun rouge, le bec d'un rouge pâle; les pieds sont d'un rouge vif, et les ongles noirs.

Le *biset* se perche, ainsi que notre *pigeon* de colombier, tandis que les espèces factices, si on peut s'exprimer ainsi, qui sont ceux des volières, ne se perchent jamais.

On sait que toutes les races de *pigeons* en général, et les mâles surtout, ont la faculté d'enfler par l'air qu'ils aspirent leur jabot considérablement, et surtout lorsqu'ils se trouvent en présence de quelques femelles autour desquelles ils font ce qu'on appelle la *roue*.

Nous observerons cependant ici que la femelle a la même faculté que le mâle de dilater son jabot, quoique d'une manière moins sensible.

M. Pérault remarque à cette occasion, que ce gonflement a rapport à la nourriture que les *pigeons* avalent pour la porter à leurs petits; il pense, et nous pensons de même, que si elle y étoit serrée et comprimée, elle s'y digéreroit et s'y altéreroit, puisque le mouvement de compression est une des causes principales de la digestion; or: dans le cas présent, la digestion ne peut s'opérer, à raison du volume d'air contenu en même temps que les alimens dans ce jabot.

---

les forêts, sans que nous puissions nous y opposer; et cependant il n'est pas moins pour nous un hôte qui, sans être dispendieux, nous forme une branche lucrative de l'industrie agricole.

Quoique le *biset* vive en liberté, son plumage varie néanmoins quelquefois, et ce sont ces variétés qui ont été prises, par quelques ornithologistes, pour des caractères qui déterminoient des espèces différentes, et qu'ils ont nommées, pour cette raison, *pigeons de montagnes* et *pigeons de roche* ou *rocherays*, suivant les lieux où ces *oiseaux* avoient fait leurs nids au moment où ils les ont observés.

Le *biset* nous arrive par troupes très-nombreuses, surtout dans les départemens de Saône et Loire, de la Côte-d'Or et dans celui des Vosges, du 20 au 25 février; il s'établit dans les bois, où il fait son nid dans un creux d'arbre : la femelle, qui fait deux couvées par an, l'une au printemps et l'autre en été, pond à chacune deux œufs parfaitement blancs, d'où il éclôt deux petits dont l'un est, comme nous l'avons dit, ordinairement mâle et l'autre femelle.

Cet *oiseau*, qui se plaît particulièrement dans les solitudes les plus reculées et les plus épaisses des forêts, dans les rochers arides et sourcilleux, nous quitte du 20 au 30 octobre pour retourner du côté du midi, et il se répand jusqu'en Afrique.

Le *biset*, comme toutes les espèces de *pigeons*, boit de suite et sans relâche, ayant la tête plongée dans l'eau, jusqu'à ce qu'il ait avalé toute celle dont il avoit besoin.

2.° LE RAMIER.

Columba palumbus. LIN. Syst. nat. édit. 13, g. 104.
Le pigeon ramier. BRIS. Ornith. tom. 1, pag. 89.

Le *ramier* est à peu près de la grosseur de la *corneille*

mentelée 1) ; il a, du bout du bec à celui de la queue, dix-sept pouces et demi, et vingt-neuf pouces de vol ; ses ailes, étant ployées, s'étendent à deux pouces près de l'extrémité de la queue. Le dessus de sa tête est d'un cendré foncé ; le derrière et les côtés de son cou sont d'un vert doré, changeant en bleu ou en couleur de cuivre de rosette, suivant qu'ils sont frappés par les rayons de la lumière : au milieu de cette couleur brillante se trouve placée une bande blanche qui est oblique et qui y forme comme un demi-collier. Le haut du dos, les couvertures du dessus des ailes, sont d'un cendré brun ; le bas du dos, le croupion et les couvertures du dessus de la queue, sont d'un cendré clair ; la gorge est cendrée ; le devant du cou et la poitrine sont d'une belle couleur vineuse ; le ventre, les flancs et les jambes, de même que les couvertures du dessous de la queue sont d'un gris blanc ; les grandes pennes des ailes sont brunes, bordées extérieurement de blanc ; les moyennes sont d'un gris brun, et le bord extérieur de l'aile est blanc ; la queue est en dessus d'un cendré foncé, terminée de noirâtre ; l'iris est d'un jaune pâle, et le bec jaunâtre : la membrane qui couvre les narines est rouge ; elle est couverte d'une espèce de poussière farineuse de couleur blanchâtre : les pieds sont rouges, et garnis de plumes jusqu'à l'origine des doigts, qui sont de la même couleur, et les ongles noirs.

Quoique l'on voie fréquemment dans le département des Vosges, ainsi que dans plusieurs autres, des *ramiers* en

---

1) Nous remarquerons que l'on rencontre dans nos forêts une autre espèce de *ramier* bien plus petite que celle dont il est ici question ; mais nous sommes persuadés qu'on ne doit attribuer la différence qui se trouve entre la taille de l'un et celle de l'autre, qu'à l'influence du climat dans lequel elle a pris naissance.

toutes saisons et même pendant l'hiver 1), il n'est pas moins vrai de dire cependant qu'ils sont des *oiseaux* de passage, qui nous arrivent au commencement du printemps et nous quittent en automne.

A leur arrivée ils se jettent dans les bois; ils y vivent, suivant la saison, de glands et de faines, dont ils sont fort avides, ainsi que de différentes espèces de graines et de pousses de diverses plantes, surtout de celles du blé : ils s'abattent, et avec le plus vif empressement, sur les moissons que le vent et la pluie ont versées, et y ils causent beaucoup de dommage.

Peu de temps après leur arrivée, les *ramiers* s'apparient; le mâle et la femelle se demeurent fidèles pendant la belle saison, peut-être même le sont-ils pendant toute leur vie. Ils construisent leur nid sur les arbres de haute futaie; ils le composent de bûchettes; ils lui donnent une forme aplatie, et le font assez grand pour contenir le mâle et la femelle: leur ponte, qui a lieu deux fois par an, est de deux ou trois œufs parfaitement blancs, que le mâle couve alternativement avec sa femelle; ce qui a lieu pour toutes les espèces du genre des *pigeons*.

Le *ramier* a un roucoulement beaucoup plus fort que

---

1) On voit à Paris, dans le jardin des Tuileries, ainsi que dans les Champs-Élysées, plusieurs couples de *pigeons ramiers*, qui, chaque année, nichent sur les arbres les plus élevés de ces magnifiques promenades publiques. Ces *oiseaux* paroissent être tellement familiarisés avec le bruit et la vue de l'homme, que la grande affluence de monde qui parcourt en tout temps ces lieux enchanteurs ne les effarouche nullement : ils y restent même tout l'hiver, ou au moins une partie de cette saison; car, depuis quelques années, nous en avons remarqué, aux mois de janvier et de février, qui se tenoient perchés à la cime des plus grands arbres.

celui du *biset*, et que l'on distingue de très-loin, surtout dans le temps de ses amours.

On a remarqué que, lorsqu'il veut pleuvoir, ces *oiseaux* se taisent, et qu'on ne les entend presque jamais l'hiver. Leur chair, et surtout celle des *ramereaux* (on nomme ainsi leurs petits), passe pour être un fort bon mets : aussi, peu de temps après leur naissance, on en voit une grande quantité sur les marchés de Paris, que des dénicheurs d'Orléans ou des environs y apportent, après les avoir engraissés en leur soufflant, dit-on, avec la bouche, pendant huit ou quinze jours, des grains de millet dans le gésier.

3.° LA TOURTERELLE.

Columba turtur. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 104.
La tourtelle. BRIS. Ornith. tom. 1, pag. 92.

(*Voyez* la planche XIX de cet ouvrage.)

Nous n'avons en France, strictement parlant, qu'une seule espèce de *tourterelle*, qu'on y nomme vulgairement *tourterelle des bois;* néanmoins on rencontre, dit-on, quelques individus de cette race qui ont un collier, et d'autres qui en manquent : des ornithologistes ont conclu de là que c'étoient deux espèces distinctes et bien tranchées. Sans révoquer en doute cette assertion, nous nous contenterons de dire que, quelques soins que nous nous soyons donnés pour rassembler ces deux variétés, nous n'avons jamais pu y parvenir.

La *tourterelle* est un *oiseau* de passage, qui ne nous arrive que vers la mi-mai, du moins dans les Vosges, où le froid est bien plus âpre et plus long-temps prolongé qu'à Paris; elle nous abandonne de bonne heure à la fin de l'été.

Sa longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, est de onze pouces ; son vol d'un pied huit pouces, et ses ailes, quand elles sont ployées, s'étendent aux trois quarts de la longueur de sa queue.

Le dessus de la tête de cet *oiseau* et le haut de son cou, en arrière, sont de couleur cendrée ; le bas du derrière du cou, le dos, le croupion et les couvertures du dessus de la queue sont bruns ; un mélange de brun foncé et de roux varie les couvertures des ailes : une belle couleur vineuse est répandue sur le cou et sur le haut de la poitrine ; le bas de cette partie est d'un gris brun, ainsi que les côtés : le ventre, les jambes, ainsi que les couvertures du dessous de la queue, sont blancs. Une large tache d'un beau noir, coupée obliquement par des raies blanches, part de chaque côté du cou et se dirige d'avant en arrière, en formant sur cette partie une espèce de demi-collier. Les pennes des ailes sont brunes, bordées extérieurement de blanchâtre ; celles de la queue, à l'exception des deux du milieu, sont d'un gris brun en dessus et noirâtre en dessous ; la plus extérieure de chaque côté, a ses barbes blanches en dehors. Une peau nue et rougeâtre entoure les yeux ; l'iris est jaunâtre ; le bec d'un brun bleuâtre ; les pieds sont rouges et les ongles noirs.

Aussitôt que la *tourterelle* est arrivée dans nos contrées, elle s'établit dans les forêts les plus solitaires et les plus sauvages ; là elle construit son nid au sommet d'un arbre le plus élevé : ce nid est composé de buchettes, comme celui de ses congénères ; ces buchettes sont disposées à claire-voie, tellement qu'on aperçoit, à travers et du pied de cet arbre, les deux œufs blancs que l'*oiseau* couve, et dont la femelle partage le soin de l'incubation alternativement avec son mâle.

La *tourterelle*, dont le mâle et la femelle se restent cons-

tamment attachés, est spécialement offert comme le modèle de la fidélité conjugale ; on dit même que l'attachement réciproque de ces deux époux est si tendre et si profond, que la perte de l'un entraîne celle de l'autre par l'ennui et le chagrin qu'il en ressent.

Les *tourterelles* n'ont pas été prises seulement pour le modèle de la fidélité conjugale ; mais on les a aussi représentées comme l'emblème de la Volupté, ne vivant, pour ainsi dire, que de caresses. Les poètes eux-mêmes, pénétrés de cette idée, les ont chargées du soin de faire voler dans les airs le char de Vénus, qu'elles conduisent en se caressant.

Cette opinion emblématique est sans doute fondée sur ce que les *tourterelles* sont de tous les animaux ceux qui paroissent les plus ardens, dont tous les gestes, les mouvemens et la contenance semblent annoncer le sentiment de la volupté.

Il n'est que peu de personnes, sans doute, qui n'aient été témoins du roucoulement, des passes et des courbettes du mâle en présence de sa femelle, et de leurs caresses réciproques, qui ont quelque rapport extérieur avec des baisers ; et c'est sûrement pour cette dernière raison que les *tourterelles* nous ont paru les plus voluptueux de tous les animaux : cependant ni les gestes du mâle en présence de sa femelle, ni leurs caresses réciproques, ni leurs invitations mutuelles à s'occuper du soin de la construction de leur nid et de jouir par anticipation du plaisir d'y caresser leurs enfans, n'offre rien de particulier que ne présentent également toutes les espèces de *pigeons*.

A l'arrière-saison les *tourterelles* se répandent dans les champs de blé et d'avoine nouvellement moissonnés, mais plus particulièrement dans ceux de navettes, où elles

trouvent une ample récolte de grains dont elles font leur nourriture ; aussi sont-elles fort grasses dans cette saison: c'est là qu'elles se réunissent en troupes composées de plusieurs pères et mères avec leurs petits; qu'elles se disposent pour leur voyage lointain ; il ne nous en reste aucune pendant l'hiver.

On élève en France plusieurs espèces de *tourterelles* étrangères; c'est surtout chez les oiseleurs de Paris qu'il faut chercher les belles variétés de ces charmans *oiseaux*. Il s'en trouve de parfaitement blancs et qui ne sont que de la taille d'une *grive ordinaire*, ayant les yeux d'un rouge vif et brillant ; d'autres sont bruns; et quelques espèces sont d'un rouge tirant sur le terreux.

Mais la plus commune et la plus généralement répandue de ces *tourterelles* étrangères, que nous pouvons maintenant regarder comme indigène de la France, puisque chaque mois elle y pond et s'y propage, c'est la *tourterelle grise de l'île de Luçon*, dont le plumage est d'un gris clair sur tout le corps, à l'exception d'une teinte vineuse qui est répandue sur la poitrine et sur le ventre. Les grandes pennes de ses ailes sont noires, et les petites, de même couleur, sont bordées de fauve; les couvertures du dessus de sa queue sont noires aussi, et celles du dessous de cette partie sont blanches. Un joli collier noir se dessine agréablement sur son cou, de chaque côté de sa gorge, et se dirige d'avant en arrière, un peu au-dessous de l'occiput. Cette espèce a l'iris et le bec d'un rouge de carmin, les pieds d'un rouge vineux, et les ongles noirs : elle est bien plus petite que notre *tourterelle*. Le roucoulement du mâle, surtout pendant l'été, est une espèce de cri plaintif, dont la continuité, qu'il n'interrompt que pour prendre de la nourriture, a quelque chose d'ennuyeux et même d'insupportable.

Les races principales des *pigeons domestiques*, avec lesquelles on peut faire et avec lesquelles on a fait en effet toutes les variétés secondaires, se reduisent à quinze 1), savoir :

1.° *Les pigeons grosses-gorges* . . . . Ils sont ainsi nommés, parce qu'ils ont en effet la faculté d'enfler prodigieusement leur jabot, en aspirant et en y retenant l'air.

2.° *Les pigeons mondains.* Ils sont les plus recommandables par leur fécondité; ils sont un peu plus forts que le *biset ;* ils produisent presque pendant tous les mois de l'année.

3.° *Les pigeons romains.* Ils sont aussi très-féconds; ils n'ont point de huppe: ce sont les plus gros *pigeons domestiques :* on les nomme aussi simplement *pigeons pattus.*

4.° *Les pigeons nonains.* C'est une des races moyennes, et même des petites, que l'on reconnoît à l'espèce de demi-capuchon, composé de plumes redressées, qu'ils portent sur la tête, et qui leur

---

1) Cette liste des variétés principales de *pigeons domestiques* est extraite des *Œuvres de M. de Buffon.*

descend le long du cou, en forme de cravatte, jusque sur sur la poitrine.

5.° *Les pigeons paons.* . . La manière dont ceux-ci relèvent et étalent leur queue, comme le *paon* ou le *dindon*, leur a fait donner le nom qu'ils portent.

6.° *Les pigeons cravattes.* C'est une des plus petites espèces, qui n'est guères plus grosse qu'une *tourterelle.* La différence qui la distingue des *pigeons nonains*, consiste en ce qu'elle n'a pas, comme eux, de demi-capuchon sur la tête et sur le cou; qu'elle n'a précisément en place qu'un bouquet de plumes qui semblent se rebrousser sur la poitrine et sous la gorge.

7.° *Les pigeons coquilles hollandaises* . . . . Ils ont derrière la tête des plumes à rebours, qui leur forment comme une espèce de coquille : ils sont aussi de petite taille.

8.° *Les pigeons hirondelles.* Ils ne sont pas plus gros non plus que des *tourterelles.* Leur corps est très-alongé; tout le

dessous, ainsi que la tête et la queue, sont blancs. Le reste du dessus du corps est toujours d'une seule et même couleur.

9.° *Les pigeons carmes.* . Ceux-ci sont très-pattus; leurs pieds sont très-courts, et les plumes qui les recouvrent sont fort longues. Une petite huppe, terminée en pointe, est placée derrière leur tête. Ils ont tout le dessous du corps et des ailes blanc, et le dessus toujours d'une autre couleur, mais uniforme.

10.° *Les pigeons heurtés.* . Cette espèce, de la grosseur des *pigeons mondains*, a tout le corps blanc, à l'exception de la queue, qui est constamment de la même couleur qu'un trait qui, comme d'un coup de pinceau, marque le dessus du bec jusqu'au milieu de la tête.

11.° *Les pigeons-tambours* ou *glou-glou*. . . Plus gros que les *pigeons carmes*, les *glou-glous*, qui sont fort bas de jambes et très-pattus, tirent leur nom de ce son, *glou-glou*, qu'ils répètent souvent, surtout lorsqu'ils sont près de leur femelle.

12.° *Les pigeons suisses.* .	Ceux-ci ne sont pas plus gros que le *biset.* On les reconnoît en ce qu'ils ont souvent deux rubans sur les ailes, lesquels sont toujours de la même couleur que le plastron.
13.° *Les pigeons culbutans.*	Ils se reconnoissent surtout en volant; car ils tournent sur eux-mêmes comme un corps que l'on jetteroit en l'air et qui retomberoit au point d'où il seroit parti. Ils sont aussi du nombre des plus petites espèces de *pigeons.*
14.° *Les pigeons tournans.*	Cette espèce tourne en rond lorsqu'elle vole, et bat si fort des ailes, qu'outre qu'on l'entend de très-loin, c'est que souvent elle se rompt des plumes par une sorte de mouvement convulsif.
15.° *Les pigeons polonais.*	Ils ont le bec très-gros, très-court, les yeux bordés d'un large cercle rouge, et les jambes fort basses.

La première race, celle des *pigeons grosses-gorges*, est composée de treize variétés, qui sont:

1.er *Le pigeon grosse-gorge*, soupe-de-vin.

2.e . . . . chamois panaché.

3.e . . . . blanc comme un *cygne*.

4.e . . . . pattu, à longues ailes se croisant sur la queue.

5.e . . . . gris doux panaché.

6.e . . . . gris de fer, gris barré et à rubans.

7.e . . . . gris piqué et comme argenté.

8.e . . . . jacinthe, d'un bleu ouvragé en blanc.

9.e . . . . couleur de feu, dont chaque plume, terminée par une barre noire, est marquée de deux autres barres, l'une bleue, et l'autre rouge.

10.e . . . . couleur de bois de noyer.

11.e . . . . couleur de marron, ayant la gorge et les pennes des ailes blanches.

12.e . . . . maurin, d'un beau noir velouté, avec les pennes de l'aile et la gorge blanches.

13.e . . . . ardoisé, ayant la gorge, ainsi que les pennes des ailes, blanches.

La seconde race, celle des *pigeons mondains*, renferme trois variétés, que nous partageons en sous-variétés, savoir :

La septième race, celle des *pigeons coquille-hollandaise*, contient quatre variétés, savoir :

1.re *Le pigeon coquille-hollandaise* . . . . blanc, à tête, queue et bouts des ailes noirs.
2.e . . . . ——— à tête, queue et bouts des ailes bleus.
3.e . . . . ——— à tête, queue et bouts des ailes rouges.
4.e . . . . ——— à tête, queue et bouts des ailes jaunes.

La huitième race, celle des *pigeons hirondelles*, comprend aussi quatre variétés, savoir :

1.re *Le pigeon hirondelle*. . à corps blanc; à tête, cou et queue noirs.
2.e . . . . ——— à tête, cou et queue rouges.
3.e . . . . ——— à tête, cou et queue bleus.
4.e . . . . ——— à tête, cou et queue jaunes.

La neuvième race, celle des *pigeons carmes*, renferme aussi quatre variétés, savoir :

1.re *Le pigeon carme*. . . . qui a le dessus du corps gris de fer, le dessous du corps et des ailes blanc.
2.e . . . . qui a le dessus du corps chamois, le dessous du corps et des ailes blanc.
3.e . . . . qui a le dessus du corps soupe-

de-vin ; le dessous du corps et des ailes blanc.

4.e . . . . qui a le dessus du corps gris doux ; le dessous du corps et des ailes blanc.

La dixième race, celle des *pigeons heurtés*, est également composée de quatre variétés, savoir :

1.re, *Le pigeon heurté*. . . . à front et queue noirs.
2.e . . . . à front et queue bleus.
3.e . . . . à front et queue jaunes.
4.e . . . . à front et queue orangés.

La onzième race, celles des *pigeons tambours*, ne contient qu'une seule espèce.

La douzième race, celle des *pigeons suisses*, renferme trois variétés seulement, savoir :

1.re, *Le pigeon suisse*. . . . . à fond du plumage blanc satiné, panaché de rouge et à plastron d'un rouge rembruni.

2.e . . . . à fond du plumage blanc satiné, panaché de bleu et à plastron d'un rouge rembruni.

3.e . . . . à fond de plumage blanc satiné, panaché de jaune et à plastron d'un rouge rembruni.

La treizième race, celle des *pigeons culbutans*, comprend aussi trois variétés, savoir :

1.re, *Le pigeon culbutant* . . brun.
2.e . . . . gris.
3.e . . . . varié de roux et de gris.

La quatorzième race, celle des *pigeons tournans*, ne renferme qu'une seule espèce, qui est communément grise, avec des taches sur les ailes.

La quinzième race, celle des *pigeons polonais*, est composée de cinq variétés, savoir :

1.re, *Le pigeon polonais*. . . noir.
2.e . . . . roux.
3.e . . . . chamois.
4.e . . . . gris piqueté.
5.e . . . . tout blanc.

Tels sont en général les éclaircissemens que nous avons recueillis dans l'ouvrage de l'immortel Buffon : nous avons rassemblé ici ce qui y est disséminé sur les différentes races de *pigeons*, pour en former ce tableau méthodique, qui d'un coup d'œil fait connoître les travaux de cet illustre naturaliste sur une matière aussi ingrate. On conçoit que, d'après les nouveaux mélanges qui se font chaque jour parmi ces animaux, ce tableau ne peut guère qu'indiquer approximativement le premier mélange de quelques variétés.

DEUXIÈME GENRE.

LES TÉTRAS.

Nous avons réuni dans le genre des *tétras* plusieurs espèces d'*oiseaux pulvérateurs* 1) dont le vol est très-pesant, mais qui sont d'une légèreté et d'une vitesse extrêmes à la course. Tous sont d'un naturel sauvage, et ils sont très-recherchés pour les tables. Leur forme est épaisse ; et leur queue, composée de dix-huit pennes situées horizontalement, est fort courte. Ils ont tous au-dessus de l'œil un espace dégarni de plumes, et qui est revêtu d'une peau nue, ordinairement de couleur rouge.

Nous avons sous-divisé ce genre en trois tribus, dont nous avons tiré les caractères, soit de la nudité ou de la non nudité du tarse, soit de la forme différente des appendices qui accompagnent leurs sourcils, soit enfin de la présence ou de l'absence de l'ergot à ce même tarse.

---

1) On nomme *oiseaux pulvérateurs* ceux qui non-seulement grattent la terre avec leurs pieds pour y trouver des alimens, mais qui éprouvent une sorte de délice à se vautrer dans la poussière, sur-tout pendant l'été.

4*

PREMIERE TRIBU.

Les *oiseaux* qui composent cette première tribu, et qui sont les *tétras proprement dits*, ont pour caractères distinctifs un bec en cône courbé, des tarses garnis de plumes et point d'ergots : les uns d'ailleurs ont la queue pleine, et les autres l'ont fourchue.

Cette tribu renferme six espèces, savoir : le *grand coq de bruyère*, le *petit coq de bruyère à queue fourchue*, la *gélinotte*, le *ganga*, *l'attagas*, et le *lagopède des Alpes*.

1.° LE GRAND COQ DE BRUYÈRE.

Tetrao urogallus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 103.
Le coq de bruyère. BRIS. Ornith. tom. 1, pag. 182.

(*Voyez* la planche XIX de cet ouvrage.)

Cet *oiseau* est à peu près de la grosseur du *paon;* sa longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, est de deux pieds neuf pouces; son vol de trois pieds; et ses ailes, lorsqu'elles sont ployées, ne s'étendent guères au-delà de l'origine de sa queue.

Sa tête et son cou, si néanmoins on excepte le devant et le bas de cette dernière partie, sont d'un cendré varié de très-petites raies transversales noirâtres : sa gorge est noire; ses plumes scapulaires et les couvertures de ses ailes sont rayées transversalement et en zigzags de brun et de roussâtre; son dos, son croupion et les petites couvertures du dessus de sa queue sont rayés aussi transversa-

lement de cendré et de noirâtre ; les grandes couvertures de cette même partie sont d'un cendré noirâtre, terminées de blanc ; le bas du cou, en devant, est d'un beau vert de *canard ;* sa poitrine, son ventre et ses flancs sont d'un brun noirâtre, varié de quelques taches blanches ; les couvertures du dessous de sa queue sont tachées de noir et de blanc ; les jambes sont brunes, variées d'un peu de blanc, et les pieds sont couverts de plumes jusqu'à l'origine des doigts, mais dans la partie antérieure seulement ; ces plumes qui recouvrent les pieds et les doigts sont décomposées et ressemblent à du duvet ; les pennes des ailes sont brunes ; une partie des moyennes est variée de brun et de roussâtre vers leur extrémité ; celles de la queue, qui est arrondie, sont noires ; cependant il s'en trouve quelques-unes qui sont irrégulièrement tachées d'un peu de blanc. Une espèce de sourcil ou de membrane papillaire, qui, surtout dans le tems de l'amour, est de couleur écarlate, se trouve placée au dessus de l'œil. L'iris est d'un gris brun ; le bec, qui est fort et tranchant, est d'une couleur de corne blanchâtre ; les doigts sont bruns et garnis de chaque côté d'une rangée d'appendices écailleux et les ongles sont noirs.

La femelle de cet *oiseau*, qui gratte la terre comme tous les pulvérateurs, est beaucoup plus petite que le mâle ; elle ne lui ressemble en rien pour le plumage, car le dessous de son corps est varié, ainsi que sa tête et son cou, de roux, de noir et de cendré ; sa gorge est rousse ; sa poitrine est rayée de noir sur un fond d'un roux pâle, et chaque plume est terminée de blanc ; son ventre est cendré ; les pennes de ses ailes ne diffèrent en rien de celles du mâle, mais celles de sa queue sont rousses, rayées transversalement de noir ; son bec et ses pieds ressemblent à ceux du mâle.

On trouve le *grand coq de bruyère* sur les montagnes des Alpes, et très-fréquemment dans la forêt communale d'Epinal, où il niche; mais plus abondamment dans les bois qui environnent Gerardmer et Bruyères, dans le département des Vosges 1). Cet *oiseau* s'y nourrit des feuilles et des sommités du sapin, du genièvre, du bouleau, du coudrier, du mirtyle (*vaccinium myrtitlus*. Lin.), et des fleurs ainsi que des feuilles du blé-sarrasin qui est très-abondant dans ces contrées montueuses.

On prétend que lorsque cet *oiseau* a mangé une trop grande quantité de baies de genièvre, alors sa chair, qui, en tout temps passe pour un mets excellent, et qui par cette raison est très-recherchée, contracte un goût désagréable. Quoi qu'il en soit, le *grand coq de bruyère* ne se vend sur les lieux et aux gourmands jamais moins de douze à vingt-quatre francs 2).

Un seul mâle suffit à plusieurs femelles; il entre en chaleur dès le mois de janvier. Il se tient alors sur quel-

---

1) On prétend que lorsque les hivers sont rigoureux, le *coq de bruyère* se montre sur les plus hautes montagnes de quelques îles de la Grèce, et même de celles qui sont situées plus au midi, telles que l'île de Milo; qu'il les quitte dès que la température devient plus douce. Il seroit aisé d'en tuer; mais les Grecs ne font point de cas de cet *oiseau*, qu'ils appellent *agrio gallò*, coq sauvage.

2) Nous avons vu dans notre département, où la gourmandise est le grand mérite de certaines personnes, d'autant moins fortunées cependant, qu'elles ont une famille plus nombreuse, ne pas rougir d'acheter sur les lieux mêmes 21 liv. un de ces *oiseaux* pour s'en régaler avec leurs amis. Certes, il faut que l'empire de la gloutonnerie ait bien de l'ascendant sur l'ame de quelques individus de l'espèce humaine, pour les déterminer à des actes si contraires à la saine raison et aux règles d'une sage économie domestique.

que gros arbre et en parcourt incessamment les branches; il est dans une agitation continuelle; ses yeux étincelans brillent du feu qui le dévore ; il relève et épanouit sa queue, comme celle du *dindon*; les plumes de sa tête se hérissent et lui forment une espèce de huppe.

Dès la pointe du jour ses exercices violens commencent, et il jette à ce moment un cri perçant, des clameurs aiguës et retentissantes qui ne ressemblent pas mal au bruit que fait une faux lorsqu'on l'aiguise : ce cri est le signal d'appel, auquel les femelles s'empressent de répondre et de se rendre; elles se tiennent quelquefois au nombre de sept ou huit au-dessus de l'arbre qui est comme le trône de leur souverain, et elles attendent qu'il veuille bien en descendre, ce qui arrive fréquemment, pour satisfaire ses désirs.

C'est à l'instant où cet *oiseau*, transporté par le sentiment fougueux du feu qui le consume, ne voit que les objets qui l'attisent, que le chasseur le guette pour en faire sa victime ; il profite du moment où il pousse un de ces cris aigus, pour s'avancer d'arbre en arbre jusqu'à ce qu'il soit parvenu à portée du coup qui lui donne la mort : en tout autre temps il est si farouche et si sauvage que c'est toujours par hasard que l'on rencontre dans la forêt ceux que l'on y tue.

Les femelles du *coq de bruyère* pondent de cinq à dix œufs blancs, tachetés de jaune; elles les déposent, sans aucune autre préparation, simplement sur la mousse, en un lieu sec, et afin de les dérober à la vue, lorqu'elles les quittent pour aller chercher de la nourriture, elles les recouvrent de mousse ou de quelques feuilles 1).

---

1) En l'an VIII, le 23 du mois de février, nous trouvâmes

Le mâle ne prend pas plus de part à la couvée que ne le font tous les *oiseaux* de ce genre, et en général tous les mâles des animaux polygames : mâles aussi les chasseurs, ceux qui désirent surtout de ne pas en détruire l'espèce, ont grand soin de ne poursuivre que les mâles et de ménager les femelles.

Aussitôt que les petits, que l'on nomme dans les Vosges *grianos*, sont nés, ils suivent leur mère dans la forêt; elle les conduit, avec beaucoup de soin et de vigilance, vers quelques fourmillières où ils trouvent des crysalides de fourmis dont ils font leur première nourriture : c'est alors que les dénicheurs, sans réserve, après avoir épié leurs démarches et après avoir attendu quelquefois, mais rarement, qu'ils aient acquis un certain accroissement, les prennent avec des lacets de crins qu'ils disposent autour de la fourmillière qu'ils ont remarquée que ces *oiseaux* fréquentoient le plus souvent. Cette petite famille ne se sépare qu'au printemps suivant.

---

dans la forêt un de ces nids; il ne contenoit que huit œufs, que nous prîmes avec les plus grandes précautions : nous les confiâmes à une poule qui couvoit à la campagne d'un de nos amis, après lui avoir enlevé ses œufs. Au bout de cinq jours d'incubation, tous les petits éclorent dans les vingt-quatre heures. Un domestique, qui se chargea de leur éducation, leur fournissoit chaque jour des larves (que l'on appelle improprement œufs de fourmis) : ils ne vécurent ainsi que quelques jours, et moururent successivement les uns après les autres, à l'exception de deux qui, après un mois, subirent le même sort.

2.° LE PETIT COQ DE BRUYÈRE A QUEUE FOURCHUE.

Tetrao tetrix. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 103.
Le coq de bruyère à queue fourchue. BRIS. Ornith. tom. 1, pag. 186.

Celui-ci, que les ornithologistes ont nommé successivement *coq de bouleau*, *petit coq sauvage*, *petit coq de bruyère*, *faisan noir*, *faisan de montagnes*, et qu'ils ont pris quelquefois pour une *perdrix* et souvent pour une *gelinote*, est reconnu aujourd'hui pour être un *tetras*, un *petit coq de bruyère*; il est un peu plus gros qu'un *faisan*, et sa longueur, du bout du bec à celui de la queue, est de deux pieds quatre pouces.

Sa tête, son cou, le bas de son dos et son croupion sont noirs avec des reflets violets et verts, d'autant plus vifs qu'ils sont frappés d'un plus grand éclat de lumière. Le haut de son dos et sa poitrine sont noirs, et les plumes qui revêtent ces parties sont bordées de noir violet : son ventre, ses flancs; les couvertures du dessus de sa queue, ainsi que celles de ses ailes, sont noirâtres; quelques-unes néanmoins, celles surtout qui avoisinent l'épaule, sont blanches : les jambes sont variées de brun et de blanc; les pieds sont couverts, jusqu'à l'origine des doigts, de plumes décomposées et qui ressemblent à du duvet; ces plumes sont variées des mêmes couleurs que celles des jambes. Les grandes pennes des ailes sont brunes, et leurs tiges sont blanchâtres; les moyennes au contraire sont blanches et leurs tiges brunes. Les pennes de la queue, au nombre de dix-huit, sont d'un noir violet; les quatre

intermédiaires sont obtuses, égales ou plus courtes que les couvertures blanches qui sont au-dessous ; les sept extérieures, de chaque côté, sont plus longues de quatre pouces que les intermédiaires ; elles sont étagées du dedans en dehors, fléchies et contournées par le bout en forme de faucille, ce qui rend la queue très-fourchue. L'œil est ombragé par une membrane papillaire et glanduleuse en forme de croissant, d'un rouge fort vif et proportionnément plus grande que dans l'espèce précédente. L'iris est d'un gris brun ; le bec est noir ; les pieds sont dépourvus d'éperons ; les doigts sont bruns et garnis de chaque côté d'appendices écailleux, en forme de dentelures, et les ongles noirâtres.

La femelle, de moitié plus petite que le mâle, a la queue moins fourchue ; tout son plumage est varié de petites raies transversales noires sur un fond roussâtre ; sa poitrine et son ventre sont teintés de grisâtre ; sa gorge est blanchâtre ; les grandes pennes de ses ailes sont brunes, les moyennes blanches, terminées de brun, rayées transversalement de noir et bordées de blanc à l'extrémité ; celles de la queue sont rousses, rayées transversalement de noir ; elles sont disposées comme celles du mâle, auquel du reste celle-ci ressemble.

Non-seulement le plumage de la femelle de cette espèce diffère de celui du mâle, lorsque l'un et l'autre sont parvenus à leur entier accroissement ; mais les mâles du grand comme du petit *tetras*, lorsqu'ils sont encore jeunes, conservent la couleur de leur mère jusqu'a la première mue, qui a lieu au commencement de l'automne, et à mesure qu'ils avancent en âge ils prennent une plus forte nuance de bleu ; ils se nourrissent l'un et l'autre des mêmes alimens.

Le *petit tetras* vole le plus souvent en troupe et se perche sur les arbres comme le *faisan*.

Il entre en amour vers la fin de l'hiver, et c'est à cette époque que, dès l'aube du jour, les mâles se rassemblent, quelquefois au nombre de plus de cent dans les bois, aux endroits les plus écartés, les plus déserts et toujours voisins de quelques marais. Là, ils se livrent entre eux des combats à outrance, à la suite desquels les vaincus prennent la fuite, tandis que le vainqueur, fier de sa victoire, se promène d'un air audacieux, sur un tronc d'arbre, d'où, l'œil enflammé, les plumes hérissées et la queue relevée en éventail, il appelle par un cri aigu, que l'on entend d'une demi-lieue, les femelles, qui accourent au rendez-vous.

Là, chacune attend complaisamment le moment de ses caresses, et lorsqu'elles sont fécondées, elles se retirent les unes d'un côté et les autres de l'autre, pour aller pondre, sans autre préparation de nid que la mousse qui se trouve au pied de quelque arbre dans le taillis.

La ponte varie de sept à douze œufs, d'un blanc sale, marqués de lignes et de points rougeâtres : ces œufs sont moins gros que ceux de *poules*.

Dans plusieurs contrées du nord on prend aux filets le *petit tetras*, qu'en moins de huit jours on parvient à apprivoiser au point d'en faire des *oiseaux* de basse-cour ; ce qui n'a jamais eu lieu pour le *grand tetras*, qui, refusant de prendre aucune espèce de nourriture lorsqu'il se voit esclave, ne tarde pas à mourir de chagrin d'avoir perdu sa liberté.

Il n'est point douteux que ce *coq de bruyère* ne se rencontre, instantanément à la vérité, sur plusieurs montagnes des Vosges, puisqu'on y en tue quelquefois; mais il est très-certain qu'il n'y est qu'un *oiseau* de passage: car nous avons interrogé sur ce point plusieurs anciens chasseurs de ceux qui en avoient tué; et tous nous ont

assuré qu'ils étoient d'autant plus convaincus qu'ils ne nichoit pas dans nos montagnes, que jamais dans le temps de la ponte du *grand tetras* on n'y voyoit celui-ci et encore moins ses jeunes. Il paroît se complaire davantage sur les Alpes suisses et sur les montages du département de l'Ain.

5.° LA GÉLINOTTE.

Tetrao bonasia. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 103.
La gélinotte. BRIS. Orn. tom. 1, pag. 191.

(*Voyez* la planche XIX de cet ouvrage.)

La *gélinotte* est un peu plus grosse que notre *perdrix grise*; sa longueur, depuis l'extrémité du bec jusqu'à celle de la queue, est de quatorze pouces, et elle a près de vingt-un pouces de vol; lorsque ses ailes sont ployées, elles ne s'étendent qu'au quart de la longueur de sa queue.

La tête de cet *oiseau* est couronnée par une espèce d'aigrette, qui à la vérité est peu sensible; la partie supérieure de son bec est couverte, à sa base, de petites plumes noires : on voit au-dessus de chaque narine une tache blanche, et deux autres de même couleur au-dessous; il y en a une qui est située entre l'œil et le bec, et l'autre est placée derrière l'œil; cet organe est de plus entouré d'un cercle de couleur écarlate, formé par une espèce de peau glanduleuse.

Le dessus du corps est traversé dans son entier de stries brunes, noirâtres, roussâtres et cendrées; la gorge est noire dans le mâle et grisâtre dans la femelle; les plumes qui recouvrent le devant du cou sont rayées de noirâtre et terminées de blanc sur un fond roux; tout le dessous du corps est varié d'un mélange de blanc sale et de brun:

les flancs sont aussi d'un blanc sale; mais ils sont légèrement teintés de roussâtre; toutes les pennes de la queue, à l'exception des deux intermédiaires, sont traversées par une large bande noire placée vers l'extrémité. L'iris est rougeâtre; le bec, qui est court, est noirâtre; les pieds sont revêtus en devant, et jusqu'à la moitié de leur longueur seulement, d'une espèce de duvet formé par des plumes effilées et comme décomposées, qui sont de couleur grisâtre; les ongles sont noirs.

La *gélinotte* qui passe pour un excellent gibier, et dont les friands font le plus grand cas, habite les bois qui sont au pied et sur le penchant des hautes montagnes du département des Vosges et de celles des Alpes 1); elle s'y nourrit en été de baies et de fruits sauvages, et en hiver elle mange des chatons de bouleau, des sommités de sapins et des baies de genièvre.

Cet *oiseau* fait son nid à terre, parmi les touffes de bruyères, ou sous des branches basses de coudrier : la femelle pond de quinze à vingt œufs, qui sont un peu plus gros que ceux de *pigeons;* elle les couve pendant trois semaines, et on prétend que de ce nombre d'œufs il n'éclôt que sept ou huit petits, qui courent aussitôt qu'ils sont nés. Les autres œufs sont inféconds.

La *gélinotte* est un *oiseau* d'un naturel peu défiant: aussi tombe-t-il facilement dans les piéges que le chasseur lui a tendus; s'il a le vol pesant, il en est bien amplement dédommagé par la vitesse étonnante avec laquelle il court.

---

1) La *gélinotte* ne se rencontre pas seulement dans nos contrées européennes, telles que la Silésie et la Pologne, mais elle habite encore la vaste étendue de la Sibérie; et son espèce s'étend jusque vers le pôle arctique.

4.° LE GANGA.

Tetrao alchata. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 103.
La gélinotte des Pyrénées. BRIS. Ornith. t. 1, p. 195.

Si nous avons placé ici le *ganga*, comme indigène du sol français, ce n'est que parce qu'il paroît quelquefois, quoiqu'assez rarement, sur les montagnes des Pyrénées-Orientales, ainsi que dans quelques autres parties méridionales de la France.

Cet *oiseau*, que M. de Buffon a nommé *ganga*, et Brisson *gélinotte des Pyrénées*, est le même que celui que Belon a appelé *perdrix de Damas* ou de *Syrie*, et Edwards *petit coq de bruyère à deux filets à la queue.*

Nous ne savons absolument rien de ses mœurs ni de ses habitudes, sinon qu'il est un *oiseau* granivore; qu'il se plaît dans les terrains incultes et stériles; qu'il vole en troupes quelquefois assez nombreuses; qu'il ne construit point de nid; que la mousse qui recouvre la terre lui suffit pour faire sa ponte; que le mâle enfin ne partage pas avec sa femelle le soin doux et en même temps pénible de l'incubation; au reste il a cela de commun avec tous les *oiseaux gallinacés*, dont les mâles sont polygames 1).

Le *ganga* est à peu près de la taille de notre *perdrix grise*; il a environ treize à quatorze pouces de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue; le tour de ses

---

1) On emploie la dénomination de *polygames*, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, pour désigner des hommes ou des animaux qui ont plusieurs femmes ou plusieurs femelles: on emploie la même épithète pour désigner des femelles ou d'autres animaux femelles qui vivent avec plusieurs maris ou plusieurs mâles.

yeux n'est point environné de cette espèce de membrane qui, dans la plupart de nos *gallinacés*, leur forme une sorte de sourcil, qui est le plus ordinairement d'une couleur rouge.

Le dessus de sa tête, de son cou et de son dos est un mélange de diverses teintes de jaunâtre, d'olivâtre, de noir, de brun et de roux; les couvertures supérieures de ses ailes sont marquées des mêmes couleurs, avec cette différence que ces teintes y sont distribuées par taches; les pennes des ailes, qui sont fort longues, ont leurs tiges noires; le croupion est rayé transversalement de roux et de noir; la queue, qui est cunéiforme ou taillée en coin, est de couleur fauve, rayée transversalement de brun; l'extrémité de chaque penne est noire: les deux du milieu, qui sont fort étroites dans la partie qui excède les autres en longueur, sont une fois plus étendues qu'elles, tandis que les pennes latérales de cette même partie vont toujours en diminuant de longueur, à mesure qu'elles sont plus extérieures; ce qui est un caractère tranchant, et qui fait facilement distinguer ce *gallinacé* de tous ses congénères. Il a les joues d'un jaune rougeâtre, la gorge noire et le devant du cou olivâtre; trois bandes transversales, en forme de collier, dont deux noires et une rousse au milieu, sont placées sur le devant de son cou. On voit sur la poitrine du mâle une espèce de plaque noire, disposée en croissant et qui lui tient lieu de hausse-col; tout le reste du dessous de son corps est blanc. L'iris est de couleur de noisette; le bec et les pieds sont cendrés et les ongles noirs; le devant des pieds est recouvert d'un duvet blanchâtre, composé de très-petites plumes effilées.

La femelle a les nuances de son plumage beaucoup plus pâles, plus lavées et plus variées de taches que celui du mâle; elle est de même taille et de même grosseur que

lui ; mais les deux pennes intermédiaires de sa queue sont de beaucoup moins longues que celles du mâle : elle en diffère encore en ce qu'au lieu du hausse-col noir qui se trouve sur la poitrine de celui-ci, on ne voit sur celle de la femelle que trois bandes de même couleur, qui lui embrassent le cou en forme de demi-collier.

5.° L'ATTAGAS.

Tetrao lagopus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 103.
La gélinotte hupée. BRIS. Ornith. tom. 1, pag. 209.

C'est sur les plus hautes montagnes de la France, telles que celles des départemens de l'Hérault et de l'Isère, et plus particulièrement sur la cime la plus élevée de celles des Alpes et des Pyrénées, que l'on rencontre l'*attagas* : là, il se nourrit d'insectes et des différentes graines que les vents, après la maturité des plantes, disséminent sur la terre.

Cet *oiseau*, plus gros que notre *perdrix*, se fait remarquer par les deux beaux sourcils couleur de feu dont ses yeux sont surmontés, et qui donnent à sa physionomie un air distingué ; ces sourcils sont formés par l'expansion d'une espèce de membrane charnue, qui est arrondie et découpée par le dessus, et qui, en s'élevant, dépasse le sommet de la tête ; il a les narines recouvertes par de petites plumes effilées qui produisent un très-bel effet.

Le plumage de l'*attagas* est un mélange de roux, de noir et de blanc, symétriquement distribués et agréablement répartis.

La femelle diffère du mâle, en ce qu'elle n'a pas ces belles plumes noires, pointillées de blanc, qui forment sur la tête de celui-ci une huppe, et sous son bec une espèce de barbe : les couleurs de son plumage

sont d'ailleurs beaucoup moins vives. La queue de l'*attagas* est un peu plus longue que celle de la *perdrix*; elle est composée de seize pennes noires, à l'exception des deux du milieu, qui sont de même couleur que celles qui recouvrent le dos. L'iris de cet *oiseau* est d'un beau rouge vif et éclatant; son bec et ses ongles sont noirâtres, et ses pieds, de couleur brune, sont revêtus de plumes dans toute leur longueur, jusqu'à l'origine des doigts, qui sont gris bruns et bordés d'une membrane dentelée.

C'est au commencement du printemps que les *attagas* se recherchent et s'accouplent.

La femelle établit son nid à plate terre; elle le construit de mousse et de feuillages : elle pond et couve dans ce nid, qui n'est point un de ces chefs-d'œuvres de l'art admirable avec lequel certains *oiseaux* fabriquent le leur, de dix-huit à vingt œufs blancs, pointillés de brun rouge et qui sont très-aigus par les deux bouts.

L'*attagas* est un *oiseau* naturellement criard, dont le cri, à la vue d'un chasseur ou d'un *oiseau de proie*, devient si aigu et si perçant qu'on l'entend de très-loin. Il a le vol aussi lourd que sa course est légère : aussi on ne peut qu'être étonné en voyant des bandes d'*attagas*, qui forment des compagnies comme celles des *perdrix*, courir à travers les touffes épaisses et serrées des bruyères avec autant de facilité que ces dernières le font dans des champs qui sont à découvert.

On prétend que les *attagas* se creusent des terriers sous la neige qui couvre, durant une partie de l'année, la plupart des hautes montagnes qu'ils habitent. Cela doit nous paroître d'autant moins étonnant que, dans nos plaines des Vosges, qui chaque hiver sont couvertes de plusieurs pieds de neige, on rencontre de même des compagnies toutes entières de *perdrix* qui sont gîtées dans de semblables ter-

riers, et on conçoit qu'en usant de cette précaution, c'est autant pour se mettre à l'abri du vent que pour entretenir par leur contact mutuel un certain degré de chaleur. Au reste, tous les *gallinacés* sauvages, n'habitant pour l'ordinaire que des contrées souvent couvertes de neige, sont forcés de la gratter avec leurs pieds, et d'y creuser des trous pour trouver au dessous les plantes qui font leur unique nourriture dans ce moment de détresse.

6.° LE LAGOPÈDE DES ALPES.

Tetrao lagopus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 103.
La gélinotte blanche. BRIS. Ornith. tom. 1, pag. 216.

Le *lagopède*, moins gros que le *pigeon*, a, du bout du bec à l'extrémité de la queue, quinze pouces de longueur environ, et deux pieds de vol : son bec court est de couleur noire, et sa mandibule supérieure est un peu arquée.

Le mâle se distingue de sa femelle par une raie noire qui, partant de chaque côté du bec, s'étend et se dirige au-delà de l'œil, qui est entouré d'une large membrane charnue, festonnée dans son contour et qui est d'un rouge très-vif de même que l'iris de ses yeux. La femelle a bien aussi une membrane autour des yeux, mais elle est plus petite et infiniment moins colorée que celle du mâle.

On dit que le *lagopède* a deux espèces de vêtement. (Ne l'ayant jamais vu dans son état sauvage et aux diverses saisons de l'année, nous ne pouvons en dire que ce que les ornithologistes nous en ont appris).

Le premier de ces vêtemens, qui est pour le printemps et l'été, est noir, semé de taches rousses assez grandes; il est mêlé de quelques plumes noires, dont le bout est blanc. La poitrine, le ventre, les côtés, ainsi que les

couvertures du dessous de la queue, sont rayés alternativement de noir et de fauve, et les pennes des ailes sont blanches. Les jambes et les pieds sont revêtus d'un duvet long, soyeux et d'un blanc roussâtre; la partie du derrière des uns et des autres est nue et de couleur de plomb : néanmoins le duvet qui recouvre les pieds est sensiblement plus court et plus épais que celui qui revêt les jambes; les ongles sont noirs.

Le second vêtement, qui est celui d'automne et d'hiver, consiste, dit-on, dans des plumes d'une blancheur éblouissante; cette couleur s'étend sur la tête, sur le cou, les ailes et sur tout le corps, à l'exception des six premières grandes pennes des ailes, qui sont noires, et de la queue, qui est composée de quatorze pennes, formant entre elles deux rangs, dont le supérieur est d'un blanc pur, tandis que l'inférieur est noir, terminé de blanc.

Cet *oiseau* pulvérateur est lourd; mais la nature l'a dédommagé, ainsi que tous ceux de sa tribu, de la pesanteur de son vol par la légèreté de sa course. Il vit, pendant l'hiver, dans les forêts situées à la cime des plus hautes montagnes des Alpes et des Pyrénées 1), où il est fort commun. Là il forme une douce société qui n'est composée que du père, de la mère et de six jusqu'à dix enfans, qui ne se séparent qu'au printemps, pour se réu-

---

1) Nous avons vu chez un naturaliste de nos amis un *lagopède* qu'il nous a assuré avoir tué lui-même sur le Donon, qui est une des plus hautes montagnes des Vosges. Depuis cette époque nous avons employé tous les moyens pour découvrir quelques-uns de ces *oiseaux* sur ces mêmes montagnes; mais nos soins et nos démarches auroient été en pure perte, si nous n'en eussions été souvent récompensés par la rencontre de quelques autres espèces rares.

nir par couple comme les *perdrix*, et former de nouveau, avec leur progéniture, une union intime.

Durant l'hiver les *lagopèdes* se creusent sous la neige, comme les *attagas* dans les lieux solitaires et inaccessibles qu'ils habitent, des trous dans lesquels ils demeurent tranquilles. Au printemps ils descendent sur le penchant de la montagne, où chaque couple gratte un creux circulaire d'environ huit pouces de diamètre, soit au bas d'un rocher, soit au pied d'un arbre, et sans autre préparation la femelle y pond de six à douze œufs d'un gris roussâtre, tachetés de noir.

Pendant tout le temps de l'incubation, qui est toujours de trois semaines, le mâle, modèle de la fidélité et des attentions conjugales, contrairement à la plupart des *gallinacés*, rôde sans cesse autour du nid et apporte de la nourriture à sa compagne chérie, avec laquelle cependant il ne partage jamais les soins pénibles de l'incubation.

DEUXIEME TRIBU.

Cette seconde tribu renferme cinq espèces, dont les unes sont constamment sédentaires en France, et les autres n'y sont que de passage. Ces espèces sont, 1.° la *perdrix grise*; 2.° la *petite perdrix grise*; 3.° la *perdrix de montagne*; 4.° la *perdrix rouge d'Europe*; 5.° la *bartavelle*.

Ces *oiseaux* ont pour caractères particuliers un bec en cône courbé, une tête dénuée de membranes charnues, des sourcils rouges, des tarses nuds, un ergot obtus aux pieds du mâle, et une queue très-courte.

1.° LA PERDRIX GRISE.

Tetrao perdrix. Lin. Syst. nat. édit. 13, gen. 103.
La perdrix grise. Bris. Ornith. tom. 1, pag. 219.

La *perdrix grise*, qui s'est répandue d'un pôle à l'autre dans toutes les parties de l'Europe 1), est si commune en France, et elle y est si généralement connue, qu'il sembleroit presque inutile de la signaler ici.

Cet *oiseau* a, du bout du bec à l'extrémité de la queue, un pied sept lignes de longueur, et dix-huit pouces six lignes de vol; lorsque ses ailes sont ployées, elles s'étendent à un pouce au-delà de l'origine de sa queue.

La *perdrix grise* a le front, les côtés de la tête, ainsi que la gorge, d'un roux clair; le sommet d'un brun roussâtre, marqué de petites lignes longitudinales jaunâtres. On voit au-dessous de chaque œil une petite excroissance de chair qui, dans le mâle surtout, est d'un beau rouge.

Un mélange de cendré, de roux et de noir, est agréablement disposé par raies transversales sur la partie supérieure du cou; les mêmes couleurs sont répandues et de la même manière sur le dos, sur le croupion et sur les couvertures du dessus de la queue, avec cette différence cependant que chacune des plumes qui revêtent ces dernières parties est bordée d'une ligne transversale, étroite et rousse. Le bas du cou est, de même que la poitrine,

---

1) M. de Buffon prétend qu'il n'est pas vrai que la *perdrix grise* soit également commune dans toutes les contrées de l'Europe; il dit même qu'elle fuit avec le plus grand soin la grande chaleur, comme le froid excessif, et que les départemens de la France où elle est le plus abondante sont ceux qui sont les plus tempérés.

d'un cendré bleuâtre, varié transversalement de noir, avec quelques petites taches rousses. On voit sur le bas de la poitrine du mâle adulte une large bande d'un rouge marron en forme de fer-à-cheval; les plumes des flancs sont de la même couleur que celles qui recouvrent la poitrine, mais elles ont de plus qu'elles leurs tiges blanchâtres, et chacune de ces plumes est terminée par une large bande transversale rousse. Le bas du ventre est d'un blanc jaunâtre; les jambes, ainsi que les couvertures du dessous de la queue sont roussâtres, variées transversalement de noir : chacune des plumes a dans son milieu une ligne blanchâtre qui suit la direction de la longueur de sa tige; une semblable ligne et de même couleur, néanmoins d'un blanc plus roussâtre, est disposée de la même manière sur chaque plume des couvertures de l'aile et sur les scapulaires, qui d'ailleurs sont variées comme le dessus du corps, mais elles ont de plus de grandes taches rousses. Les couvertures du dessous de l'aile sont blanches; les pennes de cette partie sont d'un gris blanc en dessous, et en dessus les grandes sont brunes, rayées transversalement de blanc roussâtre et les moyennes de brun, de roux et de blanc roussâtre.

Des vingt pennes qui composent la queue, les sept extérieures de chaque côté sont rousses, terminées de cendrée, et les six du milieu sont variées de même que le dos. L'iris des yeux est d'un brun rouge; le bec, les pieds et les ongles sont d'une couleur plombée, et à la partie postérieure du pied du mâle on voit un ergot obtus.

Les *perdrix* se tiennent toute l'année par compagnies composées du père, de la mère et des enfans seulement; elles ne se séparent, et toujours pour s'unir par couples, que vers le mois d'avril. C'est au moment que se fait cette séparation d'une famille qui jusqu'alors a vécu en paix,

qu'il s'élève de grandes discussions et de fortes querelles entre les enfans ; les mâles, et même souvent les femelles, se livrent entre eux des combats très-vifs qui ne se terminent que lorsque les pariades sont assorties : alors chaque couple abandonne sa famille et s'éloigne pour ne plus s'occuper que du soin de reproduire son espèce.

Les blés ou les prairies sont les endroits que les *perdrix* préfèrent pour leur ponte : là, sans autre préparation que quelques brins de paille ou de foin semés comme au hasard dans un creux, tel que celui qu'auroit fait l'empreinte du pied d'un cheval, la femelle, que l'on nomme *chanterelle*, dépose sur cette espèce de litière de quinze à vingt œufs jaunâtres.

Tout le temps que dure l'incubation, dont le soin est confié à la femelle seule, le mâle, comme pour l'avertir des dangers qui la menaceroient ou pour veiller à ce qui pourroit l'inquiéter, rôde sans cesse autour du nid.

Aussitôt que les petits, qui en naissant courent et mangent seuls, sont éclos, le père et la mère partagent ensemble le soin de les conduire dans les endroits où ils doivent trouver leur nourriture, et ils les avertissent par un cri particulier du danger qui les menace : dans ce cas, les petits se blotissent par terre de manière qu'il est presque impossible de les découvrir. Dès qu'ils sont en état de voler, le même cri de la mère, à la vue du moindre danger, les avertit de fuir, et ils prennent ensemble leur essor en filant en ligne droite dans les airs à la hauteur seulement de cinq ou six pieds. Ils ont le vol si brusque qu'on peut reconnoitre et distinguer, même pendant la nuit la plus obscure, une compagnie de *perdrix* qui prend sa volée, par le bruit que font ces *oiseaux* avec leurs ailes.

La *perdrix* est un *oiseau* d'un naturel doux, sociable, sus-

ceptible même d'une sorte d'éducation, d'où on doit conclure qu'il ne seroit pas difficile d'en faire un *oiseau* domestique et de l'introduire dans nos basses-cours : il ne s'agiroit pour cela que d'employer les moyens que nous avons vu mettre en usage par un ci-devant religieux de la chartreuse de Beauserville près de Nanci, département de la Meurthe.

On lui apporta, en 1769, une couvée de *perdreaux* qui n'étoient âgés que de quelques jours; il les éleva sans *poule*, avec des précautions, qu'à la vérité tout le monde n'auroit ni le loisir ni la patience de prendre : il les tenoit chaudement dans une petite caisse, qu'il avoit garnie à cet effet d'une peau d'agneau; il ne les en faisoit sortir, lors de leur première enfance, que dans un endroit chaud où il avoit répandu sur le plancher des larves, que l'on nomme vulgairement œufs de fourmis, qu'il mêloit avec du terreau sec, afin de procurer à ces petits animaux le plaisir de le gratter avec leurs pieds pour y chercher leur nourriture.

Devenus plus forts, et lorsque le temps n'étoit point nébuleux, il les sortoit dans le petit jardin de sa cellule, et là, ces charmans petits hôtes passoient une partie de la journée; puis il les faisoit rentrer dans leur caisse vers le déclin du jour. Il avoit pris la précaution de répandre, avant leur sortie dans le jardin, des grains de millet, qu'ils savoient fort bien trouver; enfin, il leur donna, dans un endroit à couvert de la pluie, une gerbe de blé, une d'orge et une autre d'avoine, qui leur servoient de retraite et de pâture.

Cette aimable petite famille devint si apprivoisée avec son père nourricier, que non-seulement elle le suivoit, comme le feroit un chien, mais que, lorsqu'il s'asseyoit dans son jardin, aussitôt chaque individu se disputoit le

plaisir d'être un des premiers sur lui; ils ne craignoient et ne fuyoient pas même à la vue des étrangers qui venoient fréquemment visiter ce religieux, dont la société, fort agréable, étoit très-recherchée.

Après l'hiver le moment de la pariade arriva: des querelles s'élevèrent parmi les mâles; mais on remarqua que, l'éducation ayant adouci leurs mœurs, leurs combats étoient moins fréquens et moins opiniâtres. Quand les couples furent assortis, ce religieux les distribua à ses amis, et ne se réserva que celui dont le mâle lui avoit constamment donné des preuves du plus tendre attachement.

Pour faciliter la nichée de ce couple privilégié, il avoit eu la précaution de semer avant l'hiver un petit carré de blé dans son jardin, où ces *oiseaux* pouvoient se retirer. La femelle y fit sa ponte, et pendant tout le temps que dura l'incubation, nous avons vu le mâle rôder sans cesse autour de ce petit champ, avec un air d'inquiétude; et lorsqu'on s'en approchoit de trop près, fût-ce même son hôte hospitalier, il accouroit, la tête haute, les ailes à demi étendues, et le corps fort relevé, d'un air menaçant et paroissoit disposé à sauter à la figure de celui qui auroit touché au blé qui renfermoit les objets les plus chers à son cœur 1).

---

1) On nous pardonnera, sans doute, ces détails minutieux; et on nous les pardonnera d'autant plus volontiers, du moins nous l'espérons, lorsqu'on voudra bien se rappeler qu'en rédigeant ce *Tableau d'Ornithologie* pour la jeunesse seule, notre intention a été de lui indiquer des moyens d'occupations agréables qui, en fixant les désirs de son cœur, y fermeront l'entrée à une foule d'autres passions qui n'ont que trop souvent des suites funestes.

2.° LA PETITE PERDRIX GRISE.

Tetrao perdrix damascena. LIN. Syst. n. éd. 13, g. 103.
La perdrix de Damas. BRIS. Ornith. tom. 1, pag. 223.

Cette espèce de *perdrix*, qui est plus petite que la *perdrix grise*, n'est que de passage en France, et ce passage, qui est très-momentané, n'a ordinairement lieu, du moins dans certains départemens, tels que celui des Vosges et celui de Seine et Marne, que du commencement d'octobre jusqu'à la mi-novembre, et quelquefois, mais rarement, plus tard : il n'est pas tellement régulier que l'on puisse assurer qu'il est annuellement périodique 1) ; car, après avoir consulté sur ce point un grand nombre d'anciens chasseurs, tous nous ont assuré que ces sortes de passages, qui sont toujours extrêmement nombreux, n'avoient lieu qu'en certaines années dans les Vosges, et que quelquefois on étoit deux ou trois ans sans y voir de ces *oiseaux*.

Ne seroit-il pas possible que ces mêmes chasseurs se fussent trompés sur les époques de ce passage, attendu qu'il ne dure qu'un jour au plus? Ce qui détermineroit notre opinion sur ce point, c'est que, la veille du jour où nous vîmes un de ces passages, nous chassions dans la même plaine, que nous battîmes dans toute son étendue et avec d'excellens chiens sans rencontrer ces vagabondes; et que le lendemain de leur rencontre nous

1) On prétend qu'on trouve fréquemment et en grand nombre cette *perdrix* sur les sables brûlans de l'Égypte, où elle est connue sous le nom de *kalta ;* et qu'on en voit beaucoup pendant l'automne au nord de la Turquie.

revînmes à leur poursuite au nombre de quatre chasseurs, et nous n'en trouvâmes plus un seul individu. Un de nos compagnons de cette battue inutile, et qui est digne de foi, nous assura qu'il avoit vu en mars de semblables passages et qui étoient d'aussi peu de durée.

Le dernier passage de ces *oiseaux*, que nous avons rencontré étant à la chasse dans le courant de novembre 1786, étoit si nombreux, que nous pouvons assurer qu'il étoit composé de plus de deux cents individus : c'étoit sur le sommet d'une petite montagne de la partie agricole du département des Vosges, près de Mirecourt, où il occupoit une étendue immense dans des champs de blé nouvellement récoltés. Les chiens formèrent sur les premiers de la bande plusieurs arrêts de suite, toujours en filant, parce que le gibier ne tenoit pas, et plusieurs fois nous coupâmes en vain les chiens, parce que toujours ces *perdrix*, sur lesquelles ils pointoient leurs arrêts, partoient bien au-delà de la portée du coup de fusil.

Cet exercice pénible d'une poursuite inutile auroit duré toute la journée, et en pure perte de temps, si un de nos compagnons de chasse ne fût allé se mettre en embuscade, en avant de la compagnie, derrière un buisson, où il attendit que nous dirigeassions ces vagabondes. Son stratagème lui réussit, il en tua deux ; et c'est d'après ces individus que, comparativement avec notre *perdrix ordinaire*, nous signalons cette espèce.

La petite perdrix grise est non-seulement plus petite que notre *perdrix ordinaire*, mais son plumage, comparé avec le sien, est sensiblement plus pâle et plus jaunâtre ; elle lui ressemble d'ailleurs en tous points, et surtout pour la distribution des nuances du plumage, à la couleur près qui est, comme nous venons de le dire, moins foncée. L'iris de ses yeux est d'un brun rouge ; son bec,

qui est beaucoup plus alongé que celui de la *perdrix grise*, est jaune, ainsi que les pieds et les doigts, dont les ongles sont bruns.

3.° LA PEDRIX DE MONTAGNES.

Tetrao montanus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 103.
La perdrix de montagnes. BRIS. Ornith. t. 1, p. 224,

Quoi qu'en disent les différens chasseurs et les oiseleurs que nous avons consultés à l'occasion de cette *perdrix*, qui se rencontre fréquemment sur les montagnes des Vosges, où elle se tient mêlée avec la *perdrix ordinaire;* quoiqu'ils prétendent que son bec et ses pieds rouges ne la séparent pas de l'espèce de la *perdrix grise*, et qu'ils attribuent cette couleur rouge à quelque jeu accidentel de la nature, tel que celui qui produit des *merles* à plumage blanc, nous sommes convaincus qu'elle en est une race distincte, qui a constamment le bec, l'iris des yeux, les pieds rouges, et les ongles brun marron.

Nous fondons notre opinion sur ce point, en ce qu'après avoir examiné avec le plus grand soin, mesuré et comparé plusieurs individus de cette espèce avec notre *perdrix grise*, nous leur avons toujours trouvé non-seulement le même caractère distinctif dans la couleur du bec, des pieds, etc., mais nous avons encore remarqué qu'ils étoient moins gros que celle-ci; ceux qui parmi eux nous paroissoient les plus longs, n'avoient du bout du bec à l'extrémité de la queue que dix pouces huit à neuf lignes, tandis que la *perdrix grise* a toujours un pied sept ou huit lignes de longueur.

Le plumage d'ailleurs de l'*oiseau* dont il est ici question est sensiblement différent : une couleur jaunâtre est

répandue sur toute la partie inférieure de son corps, jusques et y compris les couvertures de sa queue, tandis que dans la *perdrix grise* ces mêmes parties sont d'un gris bleuâtre; sa gorge est roussâtre ainsi que le dessus de sa tête et de son cou; le dessus de son corps est revêtu de plumes d'un brun clair, terminées de brun plus foncé, et les sept pennes extérieures de sa queue sont de même couleur que les plumes du dos, tandis que les intermédiaires sont d'une teinte plus rembrunie.

Nous sommes donc fondés à regarder la *perdrix de montagnes* comme une espèce distincte, séparée, et non comme une simple variété et moins encore comme une variété accidentelle de la *perdrix grise*, dont elle paroît d'ailleurs avoir les mœurs et toutes les habitudes. Ce qui vient à l'appui de notre opinion, c'est qu'en tout temps on rencontre sur nos montagnes la *perdrix grise*, tandis qu'on n'y trouve celle-ci qu'à la fin de l'été et durant l'automne; ce qui fait présumer qu'elle niche dans d'autres régions, et qu'elle n'est chez nous que de passage périodique: aussi nous ne pouvons rien dire de sa ponte, parce que nous ne la connoissons pas.

4.° LA PERDRIX ROUGE D'EUROPE.

Tetrao rufus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 103.
La perdrix rouge. BRIS. Ornith. tom. 1, pag. 236.

La *perdrix rouge* est un *oiseau* assez commun dans quelques départemens de la France, tels que ceux de la Côte-d'Or, de Saone-et-Loire, et surtout dans les départemens méridionaux. Elle s'apprivoise plus aisément qu'aucune autre espèce 1); sa taille est d'un cinquième

1) Tournefort, dans son *Voyage du Levant*, nous dit avoir

plus forte que celle de la *perdrix grise;* l'iris de ses yeux, son bec, ses jambes, ses doigts sont rouges, et ses ongles bruns.

Cette *perdrix*, qui a un petit ergot obtus à chaque pied, dont la plante est d'un jaune sale, a le cou, la poitrine, le croupion, ainsi que le dehors des jambes, de couleur de frêne. Sa tête, de même couleur, est ceinte d'une bande blanche; le bas de son cou et son dos sont teintés d'une couleur brune jaunâtre; le dessous de son menton, si on peut parler ainsi, est blanc jusqu'au milieu de sa gorge : néanmoins il se trouve à l'angle des mandibules du bec une tache noire, et l'espace blanc du menton et de la gorge est entouré par une espèce de collier qui est noir aussi. Les plumes des flancs sont joliment colorées de noir, de jaune pâle et de rouge brun, amalgamés avec du cendré.

Cette espèce de *perdrix*, quoique susceptible de s'apprivoiser lorsqu'elle est en domesticité, passe néanmoins pour avoir un caractère moins social à l'égard de ses semblables, que la *perdrix grise*, lorsqu'elle est en liberté. On prétend même que, quoique la famille entière paroisse aller toujours de compagnie, depuis l'instant de sa naissance jusqu'à celui de la pariade, où alors chacune d'elles s'accouple par paires, cependant tous les individus de la même famille se plaisent à vivre solitaires dans les lieux

---

vu dans l'île de Scio des gens qui élevoient des *perdrix rouges*, et qui les menoient pâturer à la campagne, comme on fait en France des troupeaux de *moutons* ou de *dindons*; et il ajoute que, près de Grasse, en Provence, il avoit vu un homme qui, non-seulement conduisoit un de ces troupeaux, mais qui en prenoit à la main un ou plusieurs individus; qu'il les caressoit, puis les remettoit à terre, pour en prendre d'autres et les caresser de même.

montueux et pierreux, dans les buissons ou les bruyères, et toujours à une certaine distance les uns des autres, au point que lorsque le chasseur qui les guette les fait lever, ils ne partent jamais tous ensemble ; et si accidentellement plusieurs se lèvent en même temps, ils se séparent bien vite, et l'un dirige son vol d'un côté, tandis que l'autre le dirige de l'autre. Or, d'après cette espèce d'insociabilité, il est facile de conclure que ces *perdrix* ne *réclament* jamais, puisque le *reclain* de la *perdrix grise* est le signal de son rassemblement avec sa famille.

Les *perdrix rouges* diffèrent encore des *grises*, en ce qu'aussitôt que les femelles sont fécondées, les mâles les quittent et leur abandonnent le soin de l'incubation comme celui de conduire leurs petits lorsqu'ils sont éclos. Elles se retirent dans des trous de lapins, ou bien elles se perchent sur des arbres, dans le cas où quelque danger les menace.

Nous avons été plus d'une fois étonnés de la prodigieuse quantité de ces *oiseaux*, absolument étrangers aux Vosges, que l'on voit dans les marchés de Paris, surtout à l'arrière-saison.

6.° LA BARTAVELLE.

Tetrao rufus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 105.
La perdrix grecque. BRIS. Ornith. tom. 1, pag. 241.

(*Voyez* la planche XX de cet ouvrage.)

Cet *oiseau*, auquel on a aussi donné le nom de *perdrix grecque*, parce qu'elle est fort commune dans ces contrées, a beaucoup de rapports de similitude avec la *perdrix rouge* : on l'en distingue néanmoins par sa grosseur,

qui est du double plus forte que celle de la *rouge*.

Elle a le dessus du corps cendré, la poitrine d'un brun terne et le ventre d'un rougeâtre clair; elle porte sur la gorge une grande plaque blanche, au dessous de laquelle on voit un demi-collier noir et étroit ; toutes les plumes qui recouvrent les côtés de son corps sont marquées d'une double raie noire; les pennes intermédiaires de sa queue sont d'un gris cendré; et les latérales, de la même couleur dans leur première moitié, sont rousses dans le reste de leur longueur : elle est d'ailleurs en tout semblable à la *perdrix rouge*.

C'est dans les lieux les plus élevés et parmi les rochers que la *bartavelle* se plaît; elle y demeure presque constamment, et n'en descend, pour se rendre dans la plaine, qu'au moment de sa ponte, qu'elle fait sans autre préparation de nid que quelques feuilles sèches et quelques herbages qu'elle arrange fort négligemment : la femelle pond sur ce lit de huit à quinze œufs à peu près gros comme un petit œuf de *poule ;* ils sont blancs, pointillés de rougeâtre.

La *bartavelle* est très-ardente en amour; les mâles, dans ce moment, se battent entre eux avec un acharnement qui étonne. Quoique d'un naturel très-sauvage, ils sont alors tellement transportés et enivrés de désirs, que lorsqu'ils entendent le cri d'une femelle ils ne voient ni ne fuient l'oiseleur qui les guette. On assure même qu'il leur arrive quelquefois de se poser sur lui, lorsque, pour leur tendre un piége, il leur présente une femelle privée ou bien un mâle, sur lequel ils accourent pour le combattre.

La *bartavelle* n'est pas fort commune en France ; on ne la rencontre guères que sur les hautes montagnes de nos départemens méridionaux, d'où elle ne descend dans

la plaine que vers l'automne pour chercher un abri dans les bruyères et les broussailles des petits bois. On a essayé en vain de l'acclimater dans l'intérieur de la France, où vivent les *perdrix rouges;* toujours elle y a péri, ou bien, lorsqu'elle en a trouvé l'occasion, elle est retournée dans son pays natal.

Cette *perdrix* passe pour un excellent gibier, qui, pour cette raison, est fort recherché; on lui donne la préférence sur la *perdrix rouge.* Quelques auteurs anciens ont rapporté que cette grosse *perdrix* s'aparioit avec la *poule ordinaire*, et que de ce mélange il résultoit des individus féconds. Ce fait peut être vrai; mais n'ayant pas été à même de le constater par nous-mêmes, nous n'inclinons ni pour l'affirmative ni pour la négative.

TROISIEME TRIBU.

La troisième tribu du genre des *tétras* se distingue des deux précedentes, en ce que la *caille*, qui est le seul *oiseau* qu'elle contient, et qui est de passage annuel et periodique dans toute l'étendue de la France, a pour caractères distinctifs et particuliers le tarse nu, une tache nue aussi derrière l'œil et sans rouge; le bec en cône courbé; la tête dénuée de membranes charnues, et la queue courte.

LA CAILLE.

Tetrao coturnix. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 103.
La caille. BRIS. Ornith. tom. 1, pag. 247.

(*Voyez* la planche XX de cet ouvrage.)

La *caille* a beaucoup de rapports avec la *perdrix;* elles sont l'une et l'autre des *oiseaux* pulvérateurs, à ailes et queue courtes, et qui sont très-vites à la course. Néanmoins, il y a entre elles suffisamment de dissemblances pour avoir déterminé tous les ornithologistes à en faire deux espèces distinctes et séparées.

En effet, outre que leur voix est différente, c'est que la *caille* est bien plus petite que la *perdrix;* elle n'a pas, comme elle, de fer à cheval sur la poitrine, non plus que la peau rouge dégarnie de plumes qui se trouve derrière l'œil de la *perdrix*, et qui, dans la *caille*, est d'un blanc jaunâtre et peu sensible,

La *caille* est, comme nous l'avons dit dans l'énoncé des caractères de cette tribu, un *oiseau* de passage qui nous arrive au printemps, dans le courant de mai, et qui nous abandonne en septembre, ou au plus tard au commencement d'octobre 1).

---

1) Le passage des *cailles* sur les côtes de l'Égypte a lieu, dit-on, au mois de septembre : à cette époque, elles y arrivent en troupes si nombreuses, que souvent la petite île de Tamièh en est toute couverte. Les habitans du pays en prennent alors une si grande quantité qu'il les vendent au plus bas prix, par la raison que les Mahométans ne se nourrissent jamais d'animaux qu'ils n'aient saignés eux-mêmes. Aussi, dans le temps du passage, les capitaines des vaisseaux nourrissent-ils leurs équipages avec des *cailles*, qui, quoiqu'excessivement grasses, n'ont cependant pas, à ce que l'on prétend, le fumet de celles que l'on mange en Europe.

Il est à présumer que c'est plutôt pendant la nuit que durant le jour que les *cailles* prennent leur essor et qu'elles font leurs volées d'émigration ; il est même à présumer que ce n'est qu'à la faveur des ténèbres qu'elles se rendent dans nos contrées, car aucun chasseur de bonne foi ne peut affirmer qu'il a vu des bandes de *cailles* se rabattre dans les endroits où on les trouve, même en abondance, quoique la veille il n'y en existât pas une seule.

Plusieurs voyageurs assurent qu'au moment de l'émigration des *cailles* outre mer, il en tombe quelquefois sur les bâtimens qui naviguent, des troupes entières, tellement excédées de fatigues, qu'elles s'y laissent prendre à la main, et que souvent un coup de vent contraire à leur marche, et qui s'élève à l'improviste, les précipite dans les flots.

Il en périt donc chaque année un grand nombre; et, ce qui est bien fait pour étonner, c'est qu'outre ce moyen de destruction, on leur tend de toutes parts des piéges au point que l'espèce devroit en être entièrement anéantie : néanmoins leur nombre est toujours si considérable, que, dans l'île de Caprée, à l'entrée du golfe de Naples, on en prend, dit-on, une si grande quantité, que, du produit de la chasse qu'on en fait, on forme le principal revenu de l'évêque de cette île, qu'on appelle pour cette raison *l'évêque des cailles*.

Les *cailles* n'ont pas les mœurs douces et sociales de la plupart des autres *oiseaux*, et en particulier de la *perdrix ;* jamais elles ne s'apparient comme elles, ou du moins le mâle ne reste avec sa femelle que le temps nécessaire pour opérer sa fécondation ; puis il retourne instantanément à une autre femelle, lorsque l'occasion qu'il recherche avec ardeur s'en présente, et puis de celle-ci à une autre, tout le temps que dure son séjour parmi nous.

Pressée de suite par le besoin de pondre, la femelle gratte simplement la terre avec ses ongles, et elle construit dans l'enfoncement qu'elle a fait, soit au milieu des blés, soit dans les prairies, un nid qu'elle compose, sans art et sans beaucoup d'apprêts, d'herbes et de feuilles sèches; elle y pond de quinze à vingt œufs fort gros, proportionnément à sa taille, et qui sont d'un fond de couleur grisâtre, mouchetés de brun. Les petits, qui en sortent, aussitôt qu'ils sont éclos, sont en état, comme les *perdreaux*, de courir et de suivre leur mère pour chercher leur nourriture.

La *caille* a sept pouces six lignes de longueur, mesurée du bout du bec à celui de la queue, et quatorze pouces de vol; ses ailes étant ployées ne dépassent guère l'origine de sa queue; ses trois doigts antérieurs sont joints ensemble, jusqu'à la première articulation, par une courte membrane.

La partie supérieure de sa tête est variée de noir et de roussâtre; elle est marquée de trois bandes longitudinales étroites et blanchâtres, savoir, une qui passe sur le sommet de la tête, et une de chaque côté au-dessus des yeux. Les plumes qui couvrent la partie supérieure de son cou, son dos et son croupion, de même que ses plumes scapulaires, ont chacune dans leur milieu une bande longitudinale jaunâtre qui s'étend le long de leur tige; tout le reste est varié de noir, de roux et d'un peu de gris. La gorge, le ventre, les jambes et les couvertures du dessous de la queue, de même que celles du dessous des ailes, sont d'un blanc jaunâtre. La partie inférieure du cou et la poitrine sont d'une couleur roussâtre, variée de petites taches noirâtres; et chaque plume a dans son milieu une petite ligne longitudinale très-étroite, d'un blanc jaunâtre. Les plumes des flancs sont rousses, avec

quelques petites taches noirâtres, et une bande longitudinale blanche qui s'étend le long de leurs tiges. Les couvertures de l'aile sont d'un brun roux ; elles ont aussi dans leur milieu une ligne longitudinale étroite, de couleur jaunâtre. Les pennes des ailes sont grises en dessous, et en dessus elles sont d'un gris brun : leur côté extérieur est varié de bandes transversales roussâtres ; celles de la queue sont noirâtres, rayées transversalement de roussâtre. L'iris de l'œil est de couleur noisette ; le bec, cendré, et les pieds, ainsi que les ongles, sont de couleur de chair.

La femelle diffère du mâle, en ce qu'elle n'a point, comme lui, de tache noirâtre sur la partie inférieure du cou, à la poitrine et sur les plumes de ses flancs, et en ce que le roux de son plumage est beaucoup plus vif dans ces mêmes endroits. Outre son cri ordinaire, que tout le monde connoît, qui est très-éclatant, et que l'on entend de fort loin, la *caille* mâle, a un autre cri plus faible que l'on pourroit rendre par ces monosyllables : *ouin*, *ouin*, et qui est celui d'appel ; celui de la femelle est plus doux : on ne l'entend que lorsque l'on est près d'elle ; il consiste en ces deux monosyllables : *cri*, *cri*, que l'on contrefait avec une sorte de sifflet, dont nous parlons à la fin de cet ouvrage à l'article *aviceptologie*. Aussitôt que les mâles, qui, comme nous venons de le dire, sont très-ardens, entendent ce cri, ils accourent avec précipitation, en filant à travers les grains ou les prairies, où ils trouvent chemin faisant une barrière insurmontable dans le filet que le tendeur leur a opposé, et qui les retient captifs.

TROISIEME GENRE.

LES PAONS.

Les *paons* ont pour caractères distinctifs le bec en cône courbé, la tête dénuée de membranes charnues, mais ornée d'une superbe aigrette composée de vingt-quatre plumes droites à tuyau ébarbé, et garnies de barbes à leur sommet seulement; les pieds nus et ergotés, et les couvertures supérieures de la queue très-prolongées et beaucoup plus longues que les pennes même de cette partie. Ces pennes sont composées d'un tuyau garni des deux côtés de longues barbes désunies, et terminées par d'autres barbes adhérentes les unes aux autres; elles sont ornées de longues franges dans leur contour, et forment un épanouissement arrondi, marqué dans son milieu d'une tache en forme d'œil.

Quoiqu'étranger à la France, puisqu'il est originaire des Indes, et particulièrement de Guzzaratte, le *paon ordinaire* néanmoins s'est tellement naturalisé parmi nous, ainsi que plusieurs *oiseaux* de cette quatrième section, qu'il y pond et s'y propage chaque année; ce qui nous autorise à le ranger, de même que

les *faisans*, le *dindon* et la *pintade*, parmi les *oiseaux* actuellement indigènes de la France.

LE PAON ORDINAIRE.

Pavo cristatus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 98.
Le paon. BRIS. Ornith. tom. 1, pag. 9.

(*Voyez* la planche XX de cet ouvrage.)

Si on le considère dans son ensemble, le *paon* mâle est, sans contredit, le plus beau des *oiseaux* qui habitent la France; il réunit la grandeur, l'élégance dans les formes à l'éclat du plumage. « Il semble, comme le dit l'incom-« parable Buffon, que la nature a broyé en sa faveur les « pierres précieuses pour en former des couleurs qui « servissent à peindre son plumage; on diroit que c'est « pour lui seul que cette mère commune de tous les « êtres a chargé sa palette, et que de sa surabondance « elle a embelli les autres *oiseaux* qui partagent avec « lui quelque chose de son vêtement. »

Le *paon* est de la grosseur d'un *dindon* de moyenne taille; sa longueur, mesurée de l'extrémité du bec à celle de la queue, est de trois pieds huit pouces, et ses ailes, lorsqu'elles sont ployées, s'étendent à cinq pouces au-delà de l'origine de sa queue.

Sa tête, sa gorge, son cou et sa poitrine sont d'un bleu éblouissant, changeant en vert avec des reflets dorés. L'œil est placé entre deux bandes blanches transversales, dont l'une, supérieure, est plus longue et plus étroite que l'autre.

L'aigrette qui orne le dessus de sa tête est composée de vingt-quatre plumes, qui ont leurs tuyaux garnis, dans toute leur longueur, de barbes rares, très-courtes

et noirâtres ; ces mêmes tuyaux sont terminés par de plus longues barbes du même vert que le dessus de la tête. Son dos et son croupion sont revêtus de plumes d'un vert doré à reflets de couleur de cuivre de rosette ; un cercle d'un noir de velours termine et borde chacune de ces plumes ; elles imitent, par leur position, l'arrangement des écailles de poissons.

Les couvertures du dessus de sa queue sont très-nombreuses, fort longues et partagées en plusieurs rangs, placés au-dessus les uns des autres ; les plus longues de chaque rang, qui ont jusqu'à quatre pieds quelques pouces, en occupent le milieu, et les latérales vont en diminuant de longueur par degrés : toutes ont leurs tiges blanches, garnies, dans toute leur étendue et de chaque côté, de longues barbes désunies, d'un vert à reflets de couleur de cuivre de rosette. A l'extrémité de ces plumes ces mêmes barbes se réunissent et forment un épanouissement qui est entouré de barbes semblables à celles qui accompagnent le tuyau dans sa longueur. Sur le centre de cet épanouissement il se trouve une tache que sa forme a fait comparer à un œil ; cette tache, qui est d'un noir violet, a le moelleux du velours ; un cercle changeant en bleu et en violet l'entoure, et il est lui-même enfermé entre deux cercles de couleur d'or, mais d'un or changeant et à reflets.

Les plumes du dernier plan des couvertures, qui n'ont aucune tache, se terminent par un épanouissement d'une couleur sombre, et leur bout est comme coupé carrément.

La gorge et la poitrine sont d'un bleu d'azur le plus éclatant ; le ventre et les flancs sont d'un vert foncé noirâtre, et mêlé de quelques légères nuances dorées. Ce charmant *oiseau* a les jambes d'un fauve clair, les couvertures du dessous de la queue, d'un gris brun, de même

que les pennes de cette partie, qui sont légèrement étagées du centre sur les côtés.

Les petites couvertures du dessus des ailes et les plumes scapulaires sont variées de fauve et de noirâtre, mêlés à une légère teinte de vert doré qui est répandue sur les petites couvertures seulement; les moyennes sont d'un bleu foncé, changeant en vert doré; et les grandes, les plus éloignées du corps, sont roussâtres.

L'aile est composée de vingt-quatre pennes, dont les dix plus extérieures sont rousses, et les autres noirâtres, très-légèrement embellies de vert doré du côté extérieur. L'iris est d'une couleur aurore; le bec est blanchâtre; les pieds et les ongles sont gris. Le mâle a un ergot à chaque pied.

La femelle, que l'on nomme *paone*, est plus petite que le mâle, dont elle diffère surtout en ce que les couvertures du dessus de sa queue sont si courtes, que les pennes de cette partie les dépassent : elles n'ont pas d'ailleurs cette belle tache en forme d'œil qui est placée sur celles du mâle.

Tout le plumage de celle-ci en dessus du corps n'est que d'un brun cendré, de même que l'aigrette du sommet de sa tête, qui a seulement quelques points de vert doré. Elle a la gorge blanche, et les plumes du cou et de la poitrine vertes : ces dernières sont terminées de blanc.

Un seul *paon* mâle suffit pour féconder cinq ou six femelles, dont chacune pond de huit à douze œufs, gros comme ceux de *dindon;* ils sont blancs, tachetés de brun. Elle ne les pond pas de suite; elle met ordinairement trois ou quatre jours d'intervalle entre l'un et l'autre.

Lorsqu'on élève des *paons* dans une basse-cour, bientôt, à la manière de certaines gens, ils veulent dominer partout; ils s'y rendent les maîtres au point de se faire, sinon respecter, du moins craindre par le reste de la volaille,

qui n'ose plus prendre sa nourriture que lorsque ceux-ci sont repus.

Quoique les *paons* aient beaucoup de peine à voler, néanmoins ils aiment à se percher sur les combles les plus élevés des maisons, dont ils endommagent beaucoup la couverture, ou bien sur la cime des plus grands arbres qui se trouvent à leur portée : c'est de là que souvent ils poussent des cris si rauques, si aigres et si désagréables, qu'on en est incommodé et même de très-loin : nous l'éprouvons de la part de ceux qui sont enfermés dans le grand bassin du Jardin des Plantes, au moment même que nous sommes occupés de l'histoire de ces *oiseaux*, que la nature a autant disgraciés du côté de la voix, qu'elle les a favorisés du côté du plumage.

On a prétendu que lorsque le *paon* faisoit entendre fréquemment son cri, c'étoit une annonce certaine de pluie : certes cette observation nous paroit un peu hasardée ; car depuis quinze jours ces *oiseaux* ne cessent de crier, surtout vers le soir, et cependant nous n'avons pas cessé d'éprouver des chaleurs considérables, avec un temps très-serein.

QUATRIEME GENRE.

LES FAISANS.

Le seul nom de cet *oiseau* rappelle sans doute son origine : on sait que ce furent les Grecs qui, en revenant de la conquête de la Toison-d'Or, le rapportèrent des bords du *Phase* dans leur patrie. C'est de là que la race s'en répandit bientôt de proche en proche,

aborda en France, et parvint de suite jusqu'aux extrémités de l'Empire, où elle vit aujourd'hui, et s'y propage en domesticité comme si elle étoit en liberté dans son pays natal.

Nous signalerons dans ce genre deux espèces de *faisans* : la première est celle du *faisan ordinaire*, qui vit en France depuis un grand nombre d'années ; la seconde espèce est le *faisan doré de la Chine* ou *faisan tricolor huppé*, qui n'y est introduite que depuis peu de temps, il s'y propage néanmoins, quoiqu'avec plus de soins, de même que le *faisan ordinaire*.

Il est facile de reconnoître le genre des *faisans* à leur bec en cône courbé ; à leur tête, dénuée de membranes ; à l'espace sans plumes qui occupe chaque joue ; à la huppe soyeuse qui orne leur tête ; à leurs pieds nus, armés d'un ergot court et pointu dans le mâle ; et enfin à leur queue longue, terminée en pointe, et dont les deux pennes intermédiaires recouvrent les latérales, qui sont plus courtes.

1.° LE FAISAN ORDINAIRE.

Phasianus colchicus. LIN. Syst. nat. édit. 13, g. 101.
Le faisan. BRIS. Ornith. tom. 1, pag. 226.

(*Voyez* la planche XX de cet ouvrage.)

Ce bel *oiseau*, de la grosseur à peu près du *coq ordinaire*, a de longueur totale, mesuré du bout du bec à

celui de la queue, deux pieds dix pouces six lignes; sa queue seule a un pied huit pouces quatre lignes de longueur, et son vol est de deux pieds six pouces. Lorsque ses ailes sont ployées, elles ne s'étendent guères au-delà de l'origine de sa queue.

Deux pièces d'une substance membraneuse et de couleur d'écarlate sont placées autour de chaque orbite : c'est dans leur milieu que se trouvent les yeux. Au-dessus des oreilles du mâle, on voit deux bouquets de plumes d'un vert doré, qui, dans le temps des amours, se relèvent de chaque côté de la tête. Le sommet de cette partie, la gorge et l'origine du cou, la plus près de la tête, sont d'un vert doré, susceptible de chatoyer en bleu foncé et en violet éclatant; le reste du cou, la poitrine, le haut du ventre et les flancs sont couverts de plumes d'un marron pourpré très-brillant. Toutes ces plumes sont bordées à leur extrémité par une bande transversale d'un noir de velours qui se change en violet fort éclatant, suivant l'incidence de la lumière. Celles du cou sont échancrées en cœur par le bout, et leur bordure noire remonte jusque vers l'origine de la plume, en suivant la direction de cette échancrure.

Les plumes scapulaires et celles qui couvrent le dos sont brunes dans leur milieu, bordées de marron pourpré, avec une bande blanchâtre, placée dans le brun, et qui est parallèle à la circonférence de la plume; celles du croupion, ainsi que les couvertures du dessous de la queue, variées dans leur milieu de roussâtre et de brun, sont bordées d'une couleur marron pourpré, légèrement teintée de vert doré : ces dernières semblent se terminer en autant de filets minces et déliés. Les plumes de la partie inférieure du dos et celles du croupion sont aussi échancrées en cœur à leur extrémité. Le bas-ventre, les jambes et les couvertures

du dessous de la queue sont d'un roussâtre teinté de brun : les petites couvertures des ailes sont variées de brun et de blanc roussâtre ; les grandes sont teintes des mêmes couleurs dans leur milieu ; ensuite elles sont d'un gris tirant sur le fauve, et les plus grandes sont bordées de chaque côté de marron pourpré. Les grandes pennes de l'aile sont d'un gris brun, varié de bandes transversales d'un blanc roussâtre.

La queue, composée de dix-huit pennes, a celles du milieu d'un gris olivâtre, varié de bandes transversales noires ; elles sont bordées d'un marron pourpré, plus clair que celui du croupion : celle qui les suit de chaque côté est de même couleur, avec une bordure intérieure brune : les quatre suivantes, aussi de chaque côté, sont variées de gris olivâtre et de brun ; elles sont de plus rayées transversalement de noir, et bordées extérieurement de marron pourpré. Enfin les trois plus extérieures, toujours de chaque côté, sont variées de brun et de roussâtre, bordées également en dehors de marron pourpré.

Les deux pennes du milieu de la queue sont de beaucoup plus longues que les latérales, qui toutes diminuent par degrés, en longueur, jusqu'à la plus extérieure de chaque côté, qui n'a que trois pouces. L'iris de cet *oiseau* est jaunâtre ; son bec est d'une couleur de corne pâle ; ses pieds et ses ongles sont gris brun ; un ergot, qui, quoique très-court, est très-pointu, occupe le dedans de chaque tarse.

La femelle du *faisan ordinaire* est un peu plus petite que son mâle ; la couleur générale de son plumage n'est qu'un mélange de brun, de gris, de roussâtre et de noirâtre ; sa queue est semblable à celle du mâle ; dont le tour des yeux, dénué de plumes, est recouvert par de petits mamelons charnus, d'un rouge assez vif.

Quoique les *faisans* soient devenus, par l'industrie de l'homme, des *oiseaux* domestiques dans nos climats, ils ne le sont néanmoins pas au point que leur naturel sauvage et farouche ne leur fasse préférer les *faisanderies* 1) à nos basses-cours, où ils nichent cependant. Leur ponte est ordinairement de douze à quinze œufs plus petits que ceux de *poule ;* ils sont d'un gris verdâtre, marquetés de petites taches brunes.

Ces *oiseaux*, lorsqu'ils vivent en liberté, se plaisent dans les forêts, surtout dans celles qui sont humides. On en trouve dans plusieurs îles du Rhin, ainsi que dans les forêts de la ci-devant province de Touraine. On en voyoit également, avant la révolution française, dans un vallon des montagnes des Vosges que l'on nomme la *vallée des charbonniers;* mais, soit à raison de l'abattis considérable de sapins que l'on a fait dans ce vallon, soit à raison des nombreux coups de fusil que la liberté avoit trop légèrement autorisés, il paroît qu'ils ont abandonné aujourd'hui ces riantes contrées, jusqu'alors aussi tranquilles qu'elles paroissent aujourd'hui bruyantes 2).

Les *faisans* sont si farouches, que non-seulement ils fuient à la vue d'un homme qu'ils entrevoient, mais que, passé le temps de leurs amours, ils s'évitent entre eux.

Quoique ces *oiseaux* se nourrissent de toutes sortes d'herbages et de plantes potagères, cependant ils préfèrent le

---

1) On nomme *faisanderie* une enceinte murée placée dans la forêt, et dans laquelle on élève les *faisans*.

2) On dit qu'il existe certains pays, au nord de la Turquie, où les *faisans* sont si communs, que les fermiers, ainsi que les autres habitans de la campagne, les élèvent comme des *poules*, et les vendent aux marchés des villes de même que les paysans apportent aux nôtres de la volaille.

froment et les œufs de fourmis. Aussitôt que leurs petits sont éclos, ils commencent à courir, comme le font tous ceux des *gallinacés*.

2.° LE FAISAN DORÉ, OU LE TRICOLOR HUPPÉ DE LA CHINE.

Phasianus pictus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 101.
Le faisan doré, ou *le tricolor de la Chine*. BRIS. Ornith. tom. 1, pag. 270.

Quoiqu'il soit reconnu par tous les physiologistes que le climat influe sur le plumage des *oiseaux* comme sur le pelage des *quadrupèdes*, nous signalons néanmoins ici un *oiseau* originaire de la Chine, et introduit en France déjà depuis un certain nombre d'années 1), où il pond et se reproduit comme dans son pays natal, et y conserve néanmoins tout l'éclat des couleurs vives dont la nature s'est plue à le parer; elles s'y maintiennent au point que récemment nous avons comparé des individus nés à Paris avec d'autres que Péron, ce naturaliste aussi infatigable pour les recherches des productions de la nature qu'il est profondément versé dans leur connoissance, a rapportés vi-

---

1) Nous voyons tous les jours à Paris et dans ses environs des oiseleurs qui s'occupent de l'éducation du *faisan doré de la Chine*; il niche et pond chez eux comme s'il étoit dans son pays natal, de manière qu'aujourd'hui cet *oiseau*, jadis fort rare et très-recherché par les amateurs de la belle nature, y devient commun. Il n'en est pas pour cela meilleur marché; car un de ces oiseleurs nous disoit encore, il n'y a que quelques jours, qu'il n'en livroit jamais un couple vivant à moins de deux cent quarante francs.

vans de son voyage à la Nouvelle-Hollande et à l'ile de France 1), et nous n'avons remarqué entre les uns et les autres aucune différence sensible dans les nuances de leur plumage.

La beauté de l'*oiseau* dont il est ici question est si frappante, qu'on est tout émerveillé lorsqu'on le voit pour la première fois ; il est même en quelque sorte impossible de ne pas l'admirer encore toutes les fois qu'on se trouve à portée de le considérer.

Le nom de *tricolor* qu'on lui a donné indique que son plumage n'est cependant qu'un composé de trois couleurs, qui sont le jaune doré, le rouge et le vert; mais ces couleurs, qui ont l'éclat le plus vif et le plus éblouissant, sont distribuées de manière à produire un effet enchanteur.

Le *faisan de la Chine* est moins gros que le *faisan ordinaire;* mais sa forme plus effilée présente quelque chose de plus svelte et de plus élégant; il a la queue beaucoup plus longue à proportion, et il est bien plus haut monté sur jambes que lui.

Le sommet de la tête de ce magnifique *oiseau* est surmonté d'une huppe superbe qu'il relève à volonté. Cette huppe est composée de plumes longues de trois pouces au moins, qui sont semblables à des crins; elles sont douces et lustrées comme de la soie; leur couleur est un beau jaune doré très-vif, et elles s'inclinent d'avant en arrière en partant du sommet de la tête, et retombant

---

1) Tout le monde peut voir, à la ménagerie du Muséum du Jardin des Plantes, ces charmans *oiseaux*, qui vont être incessamment transférés, avec une multitude infinie d'autres espèces d'*oiseaux*, dans une volière immense dont l'élégante construction s'exécute en ce moment.

sur le haut du cou, où elles recouvrent d'autres plumes, également douces au toucher, qui sont lustrées, fort larges et coupées carrément : ces plumes sont d'une belle couleur orangée, et elles sont traversées par une barre d'un noir de velours.

Lorsque l'*oiseau* est en repos, ces mêmes plumes s'étendent jusque sur la moitié du dessus du cou, qu'elles recouvrent en arrière et sur les côtés; mais lorsqu'il éprouve quelques passions violentes, telles que celles de l'amour ou de la colère, alors il les redresse, et en les étalant il s'en forme une espèce de panache dont il s'entoure le cou et se couvre le dos : ce qui ne ressemble pas trop mal aux fichus nommés *pélerine* dont récemment les femmes viennent d'accréditer, pour un instant sans doute, la mode.

Des plumes plus petites, d'un vert foncé, à reflets dorés, terminées par un bord noir et coupées aussi carrément, couvrent le bas du cou, d'où elles s'étendent sur le dos en glissant les unes sur les autres, quand l'*oiseau* fait quelque mouvement, comme les longues plumes qui sont au bas du cou du *coq*.

Celles qui revêtent le dos et le croupion sont longues, douces au toucher, et de couleur d'or. Les couvertures du dessus de la queue, qui sont fermes et très-longues, divergent de chaque côté de cette partie : elles sont aussi de couleur d'or depuis leur origine jusqu'à la moitié de leur longueur, et d'un rouge très-vif et fort éclatant dans le reste.

Toutes les parties inférieures du corps, depuis et y compris la gorge, sont d'un rouge d'écarlate jusqu'auprès des jambes, qui sont brunes. Les plumes scapulaires sont d'un bleu foncé, à reflets violets et cuivreux. Toutes les pennes de l'aile sont brunes, variées de roussâtre, et celles de la queue sont d'un brun marron, L'iris est d'un jaune

vif et foncé; le bec, les pieds et les ongles sont d'un jaune pâle.

Le plumage de la femelle est entièrement d'un gris de fer, nué et ondé de roussâtre et de noir. Elle pond au printemps des œufs qui sont d'un rouge de brique.

Il n'est guère possible de distinguer les jeunes mâles d'avec des femelles, dont ils ont le plumage jusqu'à la seconde année de leur âge : c'est à cette époque seulement qu'ils commencent à prendre leurs belles couleurs.

On prétend que, lorsque les femelles sont âgées de cinq ou six ans, elles quittent leur vêtement pour reprendre successivement celui du mâle, à mesure qu'elles avancent en âge. Ce travestissement leur attire souvent des querelles avec les mâles, qui les maltraitent : d'où on pourroit conclure, avec beaucoup de probabilité, que ceux-ci, du moins dans cette espèce, ne reconnoissent leurs femelles que par la couleur de leur plumage.

CINQUIEME GENRE.

LES PINTADES.

Les caractères distinctifs et particuliers au genre des *pintades* consistent en ce que leur bec est en cône courbé; qu'elles n'ont point d'ergots; qu'elles portent de chaque côté de l'ouverture du bec une membrane charnue, et sur le sommet de la tête une protubérance osseuse et conique; enfin en ce que leur tête et le haut de leur cou sont dépourvus de plumes,

et sont seulement garnis, sur le derrière de cette partie, de poils roides et noirs.

La *pintade commune*, originaire de la Guinée, de la Côte-d'Or, du Sénégal, de la Syrie, du Congo, etc., est le seul des *oiseaux* de ce genre que l'industrie humaine a transporté de l'Afrique jusque dans les basses-cours de toute la France, et même dans celles du département des Vosges, où, malgré la température presque toujours froide de ces contrées, elle vit et s'y propage comme si elle étoit dans son pays natal.

LA PINTADE COMMUNE.

Numida meleagris. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 102.
La pintade. BRIS. Ornith. tom. 1, pag. 176.

(*Voyez* la planche XXI de cet ouvrage.)

La *pintade*, que quelques ornithologistes ont nommée *perdrix de Terre-Neuve*, est de la grosseur d'une forte *poule*; c'est un *oiseau* pulvérateur qui cherche dans la poussière, où il se vautre avec une sorte de volupté, un remède contre les insectes qui l'incommodent.

Sa longueur, du bout du bec à celui de la queue, est de vingt-deux pouces, et ses ailes ployées dépassent d'un pouce l'origine de cette dernière partie. Ses joues, dénuées de plumes, ainsi que toute sa tête et le haut de son cou, sont d'un bleu céleste dans le mâle, et rouges dans la femelle.

La protubérance qui s'élève au-dessus du front de cet

oiseau est un peu aplatie sur les côtés, légèrement inclinée en arrière, et couverte d'une peau d'un bleu rougeâtre, qui cependant varie dans les différens individus du blanc au rougeâtre, en passant par le jaune et le brun; sa substance intérieure est comme celle d'une chair endurcie et calleuse, et la peau qui la recouvre est sèche et ridée. Les membranes pendantes à côté du bec sont bleuâtres, bordées de rouge vif dans le mâle; elles sont entièrement de cette dernière couleur dans la femelle. En arrière de ces barbillons, on voit sur les côtés de la tête la très-petite ouverture des oreilles, qui, dans la plupart des autres *oiseaux*, est ombragée par les plumes. La peau qui revêt le haut du cou est d'un rougeâtre veiné de bleueâtre; cette peau est couverte de poils noirâtres, dont la direction est vers la tête; ces poils, examinés à la loupe, ne paroissent autre chose que de véritables plumes; celles qui entourent le bas du cou sont d'un cendré violet.

Le noir, le blanc et le cendré sont les trois couleurs du plumage de cet *oiseau*; le noir en est le fond; le blanc est répandu par gouttes ou par taches rondes, plus larges sur les grandes pennes de l'aile et sur celles de la queue, que nulle part ailleurs sur le reste du corps; le cendré coupe par petites raies tout le fond noir. La queue courte, comme celle des *perdrix*, est un peu arquée et arrondie, et la *pintade* la porte penchée vers la terre. L'iris de ses yeux est rougeâtre; son bec court est rouge à sa base, et de couleur de corne à son extrémité; les pieds et les ongles sont d'un gris brun.

Cet *oiseau* pond, dans nos contrées, de quinze à dix-huit œufs, qu'à raison du peu d'attachement que cet animal montre pour sa progéniture, on est obligé de faire couver par des *poules*. Ces œufs, lorsqu'ils sont encore chauds, immédiatement après la ponte, sont rouges, et

en se refroidissant ils prennent une teinte de couleur de rose : ils passent pour être fort bons à manger.

Le cri de la *pintade* est si aigre et tellement insupportable, que, malgré la bonté de la chair de cet *oiseau*, qui passe pour être infiniment supérieure à celle de toute autre espèce de volaille, on renonce à en élever; d'ailleurs elle est très-méchante, et maltraite toutes les autres volailles de la basse-cour.

Depuis que la *pintade* est introduite en Europe, on a remarqué un changement, une variation sensibles dans la couleur de son plumage, et on ne doit attribuer ces changemens, que tous les *oiseaux* de basse-cour ont éprouvés par le même motif, qu'à la domesticité et à la servitude qui pesent sur eux.

Il s'en trouve donc dans le plumage desquelles il s'est mêlé beaucoup de blanc; d'autres qui sont d'un gris de perle clair, en conservant toujours leurs mouchetures; on en voit enfin chez les oiseleurs de Paris, qui sont parfaitement blanches, et d'autres qui sont grises avec la poitrine blanche seulement : d'où on a voulu établir des races différentes; mais ce n'est qu'une seule et même espèce, qui, si elle étoit en liberté, et, si elle se retrouvoit dans son pays natal, reprendroit, peut-être dès la première mue, la couleur noire de son plumage.

SIXIEME GENRE.

LE DINDON ET LE COQ.

Nous avons réuni dans un seul et même genre les deux espèces d'*oiseaux* exotiques les plus anciennement domestisés chez nous. L'une

et l'autre vivent principalement de grains, quoiqu'elles soient *omnivores* 1). Elles sont la base fondamentale de nos basses-cours.

Elles font l'une et l'autre, à chaque couvée, une grande quantité de petits, sans pour céla construire de nid; et ce n'est sans doute que parce que l'industrie humaine, dans la vue d'un plus grand intérêt, en se chargeant pour elles de ce soin, les a habituées à s'en dispenser : ou bien, si elles pondent sans qu'on s'en aperçoive, c'est toujours à plate terre, par la raison seule que la mère n'a pas la peine, ainsi que celle de tous les *gallinacés*, de nourrir ses petits nouvellement nés; car aussitôt qu'ils sont éclos, ils sortent de dessous leur mère, et la suivent courant çà et là, et ramassant la nourriture qui leur convient.

L'une et l'autre espèce a pour caractères communs les trois doigts antérieurs joints ensemble par une courte membrane qui ne s'étend que jusqu'à la première articulation; le bec en cône courbé, et un ergot à chaque pied du mâle.

Dans le *dindon*, qui de tout temps fut l'emblême du sot enorgueilli, la tête, dénuée de plumes, est couverte de papilles; des barbil-

1) On a donné le nom d'*omnivores* aux animaux qui s'accommodent pour nourriture de toute espèce d'alimens.

lons charnus lui pendent sous le cou; il a à l'origine de la base supérieure du bec une espèce de cône flasque, qui se prolonge à la volonté de l'animal, qui est remarquable d'ailleurs par une touffe de crins assez longs qu'il porte sur la poitrine, et par sa queue qu'il a la faculté de relever pour en faire ce qu'on appelle la *roue*.

Le *coq* a pour caractères particuliers des joues également nues; une crête charnue ou une huppe composée d'un nombre plus ou moins considérable de plumes sur la tête; deux barbillons, de même nature que sa crête, qui pendent de chaque côté de la base inférieure de son bec; et enfin les pennes de sa queue forment deux plans verticaux adossés l'un contre l'autre.

1.° LE DINDON.

Meleagris gallopavo. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 99.
Le dindon. BRIS. Ornith. tom. 1, pag. 158.

(*Voyez* la planche XXI de cet ouvrage.)

Originaire d'Amérique 1), le *dindon*, le plus gros de nos *oiseaux* de basses-cours, a, de l'extrémité du bec à

---

1) Quelques ornithologistes prétendent que la race du *dindon*, apportée d'abord du Mexique et du Yucathan en Espagne, étoit

celle de la queue, trois pieds quatre pouces de longueur, et quatre pieds cinq pouces de vol; ses ailes, lorsqu'elles sont ployées, ne s'étendent guères au-delà de l'origine de sa queue.

Sa tête et la partie de son cou qui en est la plus voisine, sont dénuées de plumes, et couvertes seulement d'une peau toute garnie de mamelons charnus, d'un rouge vif, excepté cependant ceux qui sont sur le sommet de la tête et sur la partie supérieure du cou; ceux-là sont variés de blanc, de bleu et de rouge. Au-dessus de la base de la mandibule supérieure, on voit un appendice charnu, une espèce de caroncule rouge, de forme conique, qui, lorsqu'elle est contractée, a tout au plus un pouce de longueur, mais qui peut s'étendre jusqu'à trois pouces et plus : alors elle couvre le bec en partie, et elle pend de plus d'un pouce au-dessous. Le mâle a au milieu de la poitrine un petit faisceau de poils roides, longs de six pouces, et qui ressemblent assez aux crins de la queue d'un cheval; on voit rarement des femelles qui aient la poitrine garnie de ces crins.

Quoique le *dindon* varie en couleurs comme tous les autres *oiseaux* domestiques, cependant le plus grand nombre est noir, et ces *dindons* noirs ont sur leurs plumes un certain lustre de vert, qui est d'autant plus apparent que ces plumes s'approchent davantage du croupion, sur lequel on aperçoit aussi, suivant l'incidence de la lumière, les belles couleurs de la *gorge du pigeon*. Celles qui couvrent la partie supérieure du dos et le dessus des ailes sont comme coupées carrément par le bout. La queue est composée de dix-huit pennes, que l'animal relève à volonté

passée en Angleterre, d'où elle fut successivement introduite en France, et de suite jusque dans les régions septentrionales, en l'année 1525 ou 1526.

et dans une direction perpendiculaire; il l'étend alors, et en forme une espèce d'éventail qui a les trois quarts d'une circonférence de cercle. L'iris est de couleur brune ; le bec, les pieds et les ongles sont noirs. Le mâle, qui suffit à plusieurs femelles, porte à la partie postérieure de chaque pied un ergot très-court et obtus.

La femelle diffère du mâle en ce qu'elle n'a point d'ergots et que sa caroncule est beaucoup plus petite et plus courte que la sienne; elle n'élève point non plus, comme lui, sa queue pour en former la roue. Quoiqu'elle soit seule chargée du soin de sa progéniture, dont le mâle s'inquiète ordinairement fort peu, cependant nous avons vu un jeune *dindon* mâle, par suite sûrement de sa stupide imbécillité, conduire des *dindonneaux* dont la mère étoit morte.

Lorsque les jeunes *dindons* viennent d'éclore, leur tête est garnie d'une espèce de duvet d'une couleur blanche sale, qu'ils conservent six semaines ou deux mois; ce n'est qu'à cette époque que leurs barbillons commencent à se développer, et ce développement est un temps critique qui, comme celui de la dentition des *lionceaux*, en fait périr un grand nombre.

2.° LE COQ.

Phasianus gallus domesticus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 101.

Le coq et la poule. Bris. Ornith. tom. 1, pag. 166.

(*Voyez* la planche XXI de cet ouvrage.)

Il y a dans l'espèce du *coq*, que tout le monde connoît, une multitude de variétés 1) qui paroissent toutes issues

---

1) Si on désire de connoître ces diverses variétés, on peut

de la même souche originelle, qui sont le *coq* et la *poule* domestiques, puisque toutes les différences qui les distinguent entre elles, se trouvent quelquefois réunies dans le même individu.

La queue, dans toute la race de ces *oiseaux*, est d'une forme tout-à-fait singulière, au point que sa position seule pourroit servir de caractère propre à les faire distinguer de tous les autres gallinacés : cette queue, qu'ils portent droite, est composée de quatorze pennes, dont sept sont inclinées d'un côté et sept de l'autre, de façon qu'elles forment ensemble un angle très-aigu.

Le *coq* et la *poule* ont les ailes si courtes qu'ils n'en font presque jamais usage pour le vol, si ce n'est lorsqu'ils s'élancent de haut en bas, et dans ce cas elles ne servent qu'à empêcher l'accélération trop précipitée de leur chute.

Ces *oiseaux* sont si généralement connus, que leur signalement nous paroît ici presque superflu ; d'ailleurs ils varient tellement en couleurs qu'il seroit difficile de pouvoir l'esquisser : seulement nous observerons que les couleurs sont très-vives dans les mâles ; qu'il s'en trouve de plus grands les uns que les autres ; qu'ils portent sur le front une crête membraneuse, dentelée en scie ; deux membranes charnues et pendantes, de chaque côté de la base du bec ; sur la gorge et au-dessus des oreilles, une peau nue qui est d'un très-beau blanc. L'iris est rouge ; le bec, les pieds et les ongles sont tantôt jaunes et tantôt noirs.

Que pourrions-nous faire de mieux pour signaler les mœurs du *coq*, que de rapporter ici ce qu'en dit si agréa-

consulter les *Œuvres de M. de Buffon*, dans lesquelles on les trouvera développés avec cette précision qui caractérise son génie à jamais immortel.

blement Mauduyt, dans l'Encyclopédie méthodique? « Le « *coq*, dit ce savant ornithologiste, a le corps plein, la « démarche lente et posée; il porte le cou relevé et la « tête haute; son regard est vif et animé; il a l'air fier, « indépendant, sans avoir rien de menaçant ni de farouche. « C'est un être confiant dans son courage et dans ses « forces, qui connoît son prix, sans dédain pour les « autres : certain de sa supériorité et des droits qu'elle « lui donne, il sait les maintenir dans tout ce qui est « important, et s'en relâcher sur ce qui n'y sauroit porter « préjudice. Despote et amant au milieu d'un sérail nom- « breux, il est mari attentif et père tendre. Les *poules* « et les petits qu'elles conduisent, sont devant lui un peuple « qui doit obéir, mais qui doit être gouverné avec dou- « ceur, auquel sa propre foiblesse et les forces de son « souverain consacrent de sa part les égards et les atten- « tions de la société, en le chargeant en même temps de « de tout ce qui concerne sa sûreté; Ne voulant que des « alimens propres à entretenir ses forces, si le *coq* trouve « un mets délicat, sans en rien prendre pour lui, son « cri en avertit les *poules* et les petits, qui accourent à la « voix d'un maître qui appelle, d'un mari et d'un père « qui invite; il partage entre les mères et les enfans, en « répondant par des accens doux et bas à ceux que sa « famille fait entendre autour de lui. Il défend sa progé- « niture soit en attaquant, soit en la défendant contre « les ennemis qui pourroient lui nuire; il combat, il « repousse les animaux étrangers; il agit en maître avec « les *oiseaux* de la basse-cour, et il les éloigne des *poules*. « Mais il s'irrite surtout à l'approche d'un de ses sem- « blables : aussitôt qu'il l'aperçoit, l'œil en feu, les plumes « hérissées, il court à lui et lui livre un combat qui ne « cesse que par l'abandon de ses forces ou la retraite

« du nouveau venu. Vainqueur, il se redresse, frappe « ses flancs de ses ailes et chante à deux ou trois re- « prises 1); c'est de lui qu'il est dit : *aime*, *combat*, « *triomphe et chante sa victoire* ».

Le mâle diffère de la femelle par les deux plumes du milieu de sa queue, qui sont très-longues et courbées en arc; par celles du cou et du croupion qui sont longues et étroites, et par les ergots qu'il a aux pieds, tandis que la femelle en est tout-à-fait dépourvue.

SEPTIÈME GENRE.

LES OUTARDES.

Les *outardes* sont des *oiseaux* pesans, qui volent très-peu, et qui ne se servent, pour ainsi dire, de leurs ailes que pour accélérer leur course. Elles ont trois doigts devant, dénués de membranes, et point de doigt de derrière, non plus que d'ergots. Leur bec est en cône courbé, et semblable à celui des *gallinacés ;* leurs jambes 2) sont dénuées de plumes dans leur partie inférieure.

---

1) Dans plusieurs cantons de la ci-devant Lorraine, notre pays natal, où les préjugés qu'enfanta l'ignorance sont encore en crédit, lorsque les *coqs* chantent aux approches de Noël, les habitans superstitieux des campagnes et la plupart de ceux de certaines villes sont persuadés que ces *oiseaux*, organes de la divinité, ont été chargés par elle d'annoncer l'anniversaire de la naissance du Messie.

2) La *jambe* dont il est ici question est la partie que l'on nomme vulgairement et improprement la *cuisse*.

Ce dernier caractère, s'il fixoit seul l'attention de l'ornithologiste, le détermineroit sans doute à placer les *outardes* dans l'ordre des *oiseaux fissipèdes de rivage*; mais la forme de leur bec, leur port massif, leurs doigts forts, courts, leurs ongles convexes par dessus et concaves par dessous, nous obligent à les ranger parmi les *gallinacés*, avec d'autant plus de raison, qu'elles se nourrissent de même et des mêmes alimens.

Nous pourrions seulement observer ici qu'il sembleroit que la nature, en créant les *outardes*, auroit établi, par cette nuance, le passage insensible des *gallinacés* aux *oiseaux de rivage*.

Nous ne connoissons en France que deux espèces d'*outardes*, savoir : la *grande*, et la *petite*. L'on nomme cette dernière *cannepetière*.

1.° LA GRANDE OUTARDE.

Otis tarda. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 95.
L'outarde. BRIS. Ornith. tom. 5, pag 18.

(*Voyez* la planche XXI de cet ouvrage.)

Cet *oiseau*, l'avant-dernier, non-seulement de la section des *gallinacés*, mais encore de l'ordre des *oiseaux fissipèdes proprement dits*, a trois pieds de longueur de

l'extrémité du bec à celle de la queue (cette dimension n'est pas toujours constante; elle varie d'un individu à l'autre). La partie du bas de ses jambes qui est dégarnie de plumes a quinze lignes de long, et ses pieds ont six pouces de hauteur; son vol est de six pieds huit pouces; lorsque ses ailes sont ployées, elles s'étendent aux deux tiers environ de la longueur de sa queue.

L'*outarde* est un *oiseau* granivore, qui vit également d'herbes et de ces gros vers de terre que, pendant les derniers jours du printemps surtout, l'on voit fourmiller le matin dans nos jardins. Lorsque les rigueurs de l'hiver ont anéanti ces animaux, l'*outarde* est réduite à la nécessité de se nourrir de l'écorce des arbres.

Dans le temps des amours, le mâle, qui pâture auprès de sa femelle, interrompt fréquemment cet exercice pour faire la roue autour d'elle.

Cet *oiseau* ne construit point de nid: il se contente de gratter la terre avec ses pieds, et la femelle dépose ses œufs dans cette cavité; elle les couve pendant trente jours. Ces œufs sont de la grosseur de ceux d'une *oie;* leur couleur est d'un brun clair olivâtre, marquée de taches d'un brun plus foncé.

C'est ordinairement dans les seigles qui approchent de leur maturité que l'*outarde* établit sa ponte: on prétend que, lorsque quelque danger semble menacer ce gage précieux de sa tendresse, elle prend ses œufs sous ses ailes et qu'elle les transporte ailleurs, où elle s'imagine qu'ils seront plus en sûreté. Si, ayant quitté sa couvée pour aller chercher de la nourriture, elle s'aperçoit, à son retour, qu'on y ait touché, on prétend aussi qu'elle l'abandonne pour toujours. Nous ne garantissons pas ce fait, que nous avons emprunté d'autrui.

Lorsque l'on chasse l'*outarde*, elle court, dit-on, si

vite. en battant ses flancs de ses ailes, qu'en un instant elle disparoît, après avoir parcouru un très-grand espace de terrain sans s'arrêter.

Quoique naturellement timide, sauvage et même farouche, cet *oiseau* s'apprivoise néanmoins si on a eu l'attention de le prendre jeune; il s'habitue même très-bien, ajoute-t-on, à vivre dans les basses-cours avec les autres volailles. Il passe pour être un gibier excellent, et on prétend que les gourmands, malgré sa haute réputation dans les fastes de leurs délices, mettent cependant une grande différence entre la saveur de son corps et celle de ses cuisses, qu'ils préfèrent.

La tête, la gorge et le cou de l'*outarde*, sont d'une couleur cendrée claire : de chaque côté de la mandibule inférieure, et de sa base, naissent de longues plumes effilées, à barbes longues et désunies, qui sont aussi d'un cendré clair; là, ces plumes forment comme une espèce de barbe ou de moustaches qui ont à peu près trois pouces de longueur. Le tour des yeux est d'un blanc roussâtre; tout le dessus du corps, les plumes scapulaires et les couvertures du dessus des ailes, sont variées de brun noirâtre et de fauve, disposés par taches et par bandes transversales sur un fond roussâtre. La poitrine, le ventre, les flancs et les couvertures du dessous de la queue, sont d'un blanc très-foiblement lavé d'une teinte fauve. Le duvet de toutes les plumes, si on en excepte les pennes du bout de l'aile, est d'un rouge qui tire sur la couleur de rose vif. L'aile est composée de vingt-six pennes, dont les barbes extérieures des troisième, quatrième, cinquième et sixième, deviennent subitement plus courtes et plus étroites à l'endroit où elles sortent de dessous les couvertures : les neuf premières sont noirâtres; les sept suivantes sont mi-parties de blanc dès leur origine, et

mi-parties de noirâtre dans le reste de leur longueur ; les dix-septième et dix-huitième sont blanches, tachetées de noirâtre et de roussâtre sur le dernier tiers de leur longueur ; les autres sont blanches à leur origine, et variées de brun et de noirâtre dans le reste de leur étendue. La queue, composée de vingt pennes, est en dessus variée de bandes transversales noirâtres et étroites sur un fond roussâtre ; le dessous est marqué de larges bandes transversales de la même couleur, sur un fond blanchâtre ; et de l'un et de l'autre côté elle est terminée de gris blanc ; l'iris est orangé, le bec d'un gris brun ; le bas des jambes et les pieds sont cendrés, couverts d'écailles fort petites ; les ongles sont gris.

La femelle, de près de moitié plus petite que le mâle, n'a point de longues plumes ou d'espèce de moustaches aux coins du bec ; sa gorge et les côtés de sa tête sont bruns ; le dessus de sa tête et de son cou est varié des mêmes couleurs que le dos.

On voit un grand nombre d'*outardes* dans les départemens de la Marne, de l'Aisne et de l'Ille et Vilaine. On est quelquefois plusieurs années sans en voir dans le département des Vosges, et c'est presque toujours dans la partie agricole : cependant on en tua un assez bon nombre l'an dernier dans les montagnes qui avoisinent Remiremont ; on nous assura même que plusieurs de ces montagnards qui en avoient tué une grande nombre, en avoient fait de la soupe, comme ils en font quelquefois avec des *lièvres*.

2.° LA PETITE OUTARDE, OU CANNEPÉTIÈRE.

Otis tetrax. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 95.
La petite outarde. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 24.

La *cannepétière*, bien plus rare encore en France que la *grande outarde*, se rencontre néanmoins dans quelques départemens, où elle arrive en petit nombre chaque année vers la fin d'avril, et d'où elle part aux approches de l'hiver : tels sont ceux d'Eure et Loir, de l'Aisne, de la Sarthe et de la Seine Inférieure.

Aux deux époques annuellement périodiques de son arrivée chez nous et de son retour vers le midi, il en paroît instantanément, à la vérité, dans les Vosges, qui sont la ligne que suivent la plupart des *oiseaux* dans leurs migrations du midi au nord, et du nord au midi réciproquement; et c'est d'après un individu de notre cabinet, tué dans ce département, que nous signalons ici la *petite outarde*.

Elle n'a guère que dix-huit pouces de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue; elle est à peu près grosse comme un chapon, et ses ailes, lorsqu'elles sont ployées, s'étendent un peu au-delà des trois quarts de la longueur de sa queue. Elle n'a, comme la *grande outarde*, que trois doigts seulement en avant de chaque pied, sans aucune apparence de doigt de derrière; le bas de sa jambe est dénué de plumes, et son bec est conformé de même que celui de tous les *gallinacés*.

Le sommet de la tête de la *petite outarde* est noir, marqué de petits traits longitudinaux roussâtres; les côtés de cette

partie sont d'un roussâtre très-clair, variés de taches longitudinales noirâtres. Tout le dessus de son corps, à partir du cou, jusques et y compris les couvertures supérieures de sa queue, est agréablement varié de lignes noires, fauves et roussâtres, qui sont disposées en zigzags, et parmi lesquelles il se trouve très-peu de blanc. Des vingt-sept pennes dont l'aile est composée, les six plus voisines du corps sont variées des mêmes couleurs que lui en dessus, avec cette différence cependant que ces couleurs sont distribuées sur ces pennes par bandes beaucoup plus larges; la penne suivante est variée, dans son milieu, de bandes transversales, fauves et noirâtres, disposées aussi en zigzags; les dix pennes qui suivent sont parfaitement blanches, ainsi que les six avant-dernières, mais celles-ci sont marquées, vers leur extrémité, d'une large bande transversale noirâtre; les quatre plus extérieures enfin, qui sont les premières grandes pennes de l'aile, sont blanches à leur origine, et noirâtres dans le reste de leur longueur.

La queue est formée de dix-huit pennes, dont les quatre du milieu sont fauves, marquées de bandes noirâtres, et les latérales sont blanches, marquées des mêmes bandes; mais elles sont de plus traversées d'une autre bande plus large et de la même couleur vers leur extrémité. La gorge, d'un roussâtre très-clair, varié de petites taches longitudinales noirâtres, est ceinte, vers la poitrine, d'un petit collier blanc qui remonte des deux côtés en s'étendant vers le derrière de la tête : un peu plus bas que ce collier, et près de la poitrine, qui est noire, avec quelques taches rousses, on voit une bande noire qui suit la direction de ce collier.

Tout le reste du dessous du corps est blanc : seulement

on y aperçoit quelques raies transversales, noires sur les couvertures du dessous de la queue. Le bec est d'un gris brun; l'iris des yeux d'un jaune orangé; la partie des jambes au-dessus du tarse, qui est dégarnie de plumes, comme dans les *oiseaux fissipèdes de rivages*, est grise de même que les ongles et les pieds, qui sont recouverts de petites écailles.

La femelle diffère du mâle en ce que le dessus de sa tête, ainsi que son cou, sont variés de noir et de roussâtre; que sa gorge et sa poitrine sont d'un blanc roussâtre. Cette dernière partie est de plus variée de bandes noirâtres : elle en diffère encore en ce que les taches du dessus de son corps sont plus grandes, et enfin en ce que les pennes de ses ailes, celles qui sont blanches dans le mâle, sont chez elle rayées transversalement de noirâtre. Dans l'un comme dans l'autre, le duvet qui se trouve au-dessous des plumes est de couleur de rose.

Le mâle de la *petite outarde* n'a pas, comme celui de la *grande*, ces deux touffes de plumes soyeuses qui lui pendent de chaque côté du bec en forme de moustaches.

C'est vers la fin de juin que la femelle de la *petite outarde* pond de trois à cinq œufs d'un beau vert luisant. Les petits qui en éclosent, et que la mère conduit au pâturage, comme le font tous les *gallinacés*, ne commencent à voler qu'au mois de septembre; avant cette époque, au moindre bruit qu'ils entendent ils se blottisent contre terre, de manière à se laisser écraser plutôt que de prendre la fuite.

La *petite outarde* est naturellement craintive et volontiers soupçonneuse : aussi à la moindre apparence de danger elle part, et d'un vol rapide, en rasant la terre, elle s'éloigne en un clin d'œil de trois cents pas et plus de

l'endroit d'où elle a pris son essor; et lorsqu'elle se pose, elle fuit si vite en piétonnant, qu'un homme à la course ne pourroit l'atteindre.

La chair de cet *oiseau,* qui est noire, passe pour un mets des plus exquis : aussi, par cette raison, elle est très-recherchée des amateurs de friandises.

FIN DU PREMIER ORDRE.

ORDRE SECOND.

LES FISSIPÈDES DE RIVAGES.

Les *fissipèdes de rivages* sont ainsi nommés, parce qu'ils ne fréquentent que le bord des eaux pour y chercher des poissons, des reptiles, des insectes ou des vers, dont ils se nourrissent.

Ceux qui ont le bec fort vivent de poissons et de reptiles; ceux, au contraire, qui ont le bec foible se contentent d'insectes et de vers. Quelquefois ils entrent dans l'eau, sans néanmoins se mettre à la nage; ce qu'ils ne pourroient faire, puisqu'ils ne sont pas *palmipèdes* 1), comme les *oies* ou les *canards*.

La nature les a conformés d'une ma-

1) On nomme *palmipèdes* les *oiseaux* dont les doigts sont garnis de membranes fendues, festonnées ou entières, qui leur servent comme de rames dans leur navigation sur les eaux.

nière analogue au genre de vie auquel elle les avoit destinés, en leur donnant non-seulement des pieds fort longs, accompagnés de trois doigts en avant, tous séparés les uns des autres, au moins jusqu'à la première articulation, et un pouce en arrière, qui manque dans quelques espèces; mais encore des jambes dont la partie inférieure est plus ou moins dégarnie de plumes au-dessus du *calcaneum* 1); une queue courte, et un cou dont la longueur est toujours proportionnée à la hauteur du tarse. Elle a fait plus en leur faveur; elle a pourvu la plupart des espèces de demi-membranes qui unissent leurs doigts à leur base seulement, afin qu'elles se soutinssent plus facilement sur la vase.

Parmi les *oiseaux de rivages*, les uns ont un pouce, et les autres n'en ont point; mais tous étendent en volant leurs jambes en arrière, afin, sans doute, de

1) Ce que nous nommons ici *calcaneum* devroit s'appeler le *genou*, si ce que nous désignons sous le nom de *jambe* étoit en effet ce que le vulgaire connoît sous la dénomination de *cuisse*.

faire contre-poids à leurs parties antérieures, qui sont fort longues.

Il n'est aucune espèce d'*oiseaux* de ce second ordre qui soit constamment sédentaire dans un département quelconque de la France. Les uns y sont seulement *erratiques*, les autres y sont de passage annuellement périodique, et enfin quelques-uns n'y sont que de passage très-accidentel et souvent fort rare.

Nous avons divisé cet ordre en trois familles. Dans la première, nous avons placé les *oiseaux de rivages* à bec long et fort; dans la seconde, ceux qui ont le bec long et foible, mais aplati horizontalement à son extrémité; dans la troisième, ceux qui ont le bec grêle, rond, fort ou foible, plus ou moins long, plus ou moins droit ou courbé.

PREMIÈRE FAMILLE.

Les *oiseaux fissipèdes de rivages* qui composent cette première famille ont pour caractères généraux, comme nous venons de le dire, un bec long et fort; une partie de la

jambe dégarnie de plumes au-dessus du *calcaneum ;* des demi-membranes à la base des trois doigts antérieurs, et un doigt postérieur, que l'on nomme le *pouce*. Cette famille ne renferme que le seul genre des *hérons*.

GENRE.

LES HÉRONS.

Tous les *hérons* ont le corps grêle, efflanqué, aplati sur les côtés; les ailes amples, concaves, musculées, et conséquemment très-propres à les soutenir fort élevés dans les airs et durant un vol d'un long trajet. Leur queue est courte; leur cou, fort long, est peu couvert de plumes à sa partie postérieure : ils ont les narines en forme de lignes longues, étroites, et les jambes fort hautes.

Nous sous-divisons ce genre en trois tribus, d'après la conformation différente de leur bec ou bien de leurs pieds. Il s'en trouve parmi eux quelques-uns qui ont la voix très-forte.

PREMIÈRE TRIBU.

Cette première tribu est composée des *hérons proprement dits*, dont le bec est épais à son origine, long, fort, et allant en diminuant de sa

base à sa pointe, qui est très-aiguë; ils ont le doigt du milieu denté en scie à son bord intérieur; leurs yeux, entourés d'une peau nue, paroissent comme implantés dans la base même du bec : ce qui donne à ces *oiseaux* un air fort stupide.

Cette tribu renferme onze espèces, savoir : le *héron commun*, le *héron blanc*, le *héron montagnard*, le *héron pourpré*, le *héron-garzette-blanche*, l'*aigrette*, le *blongios*, le *crabier-gentil*, le *butor ordinaire*, le *butor roux*, et le *bihoreau*.

1.° LE HÉRON COMMUN.

Ardea cinerea. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 84.
Le héron commun. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 392.

(*Voyez* la planche XXII de cet ouvrage.)

Le *héron commun* a, du bout du bec à celui de la queue, deux pieds dix pouces, et quelquefois trois pieds de longueur; son bec a cinq pouces cinq lignes; la partie nue de ses jambes, au-dessus du *calcaneum*, est de trois pouces trois ou quatre lignes, et son vol est de cinq pieds. Lorsque ses ailes sont ployées, elles dépassent un peu l'extrémité de sa queue. L'espace qui se trouve entre l'œil et le bec n'est point couvert de plumes, mais seulement d'une peau qui est d'un jaune verdâtre : ce bec va en diminuant de la base à la pointe.

La partie antérieure du dessus de la tête de cet *oiseau*

est revêtue de plumes blanches; celles de ces plumes qui sont les plus éloignées de la base du bec sont longues et étroites. A la suite de ces premières plumes, il s'en trouve sur le sommet de la tête qui sont noires, et qui forment une espèce de huppe qui, lorsque l'*oiseau* n'est agité d'aucune passion violente, lui retombe en arrière sur le cou, de chaque côté de sa partie antérieure. D'autres plumes, longues et étroites comme celles qui recouvrent l'occiput, se disposent en manière de panaches semblables à celles que l'*aigrette* porte sur le dos. Au haut de la poitrine on voit une large bande transversale noire, accompagnée d'une autre de même couleur, qui s'étend longitudinalement de chaque côté sur le bas de la poitrine, ainsi que sur le ventre. La gorge, le devant du cou et tout le dessous du corps sont d'un blanc moucheté de noir. Tout le dessus du corps, le derrière, ainsi que les côtés du cou, les plumes scapulaires et les couvertures supérieures des ailes, sont d'un gris bleu. Leur bord extérieur est blanc dans toute sa longueur, jusqu'au pli de l'aile qui est roussâtre.

Des vingt-sept pennes dont l'aile est composée, les vingt extérieures sont noirâtres, et les sept autres sont d'un cendré brunâtre, qui s'éclaircit davantage à mesure que ces mêmes pennes sont plus voisines du corps : celles de la queue sont d'un cendré qui brunit vers leur extrémité. L'iris du *héron commun* est jaune; la mandibule inférieure de son bec est jaunâtre, et la supérieure, d'un jaune verdâtre, est noire à son extrémité. Chacune de ces mandibules est armée de dentelures qui sont dirigées d'avant en arrière, et qui sont très-propres à retenir le poisson que cet *oiseau* saisit, et qui, sans cette précaution toujours admirablement prévue par l'artiste immortel de la nature, en glissant, lui échapperoit. Ses pieds, ainsi que

la partie nue de ses jambes, sont d'un vert tendre; ses doigts, de la même couleur, sont très-longs; celui du milieu est armé d'un ongle creusé dans son milieu, et qui est très-aigu à sa pointe : la tranche de cet ongle, qui est saillante du côté intérieur, est dentelée de manière à lui servir comme d'une espèce de crampon pour s'accrocher aux racines qui sont enfoncées dans la vase. Cet ongle, de même que ceux des autres doigts, sont de couleur noirâtre.

« Le bonheur n'est pas également départi à tous les « êtres sensibles, dit M. de Buffon. Celui de l'homme « vient de la douceur de son ame, et du bon emploi « de ses qualités morales : le bien-être des animaux ne dé- « pend, au contraire, que des facultés physiques et de « l'exercice de leurs facultés corporelles. Mais si la nature « s'indigne du partage injuste que la société fait du « bonheur parmi les hommes, elle-même, dans sa marche « rapide, paroît avoir négligé certains animaux qui, par « imperfection d'organes, sont condamnés à endurer la « souffrance, et destinés à éprouver la pénurie : enfans « disgraciés, nés dans le dénuement pour vivre dans la « privation, leurs jours pénibles se consument dans les « inquiétudes d'un besoin toujours renaissant; souffrir et « patienter sont souvent leurs seules ressources; et cette « peine intérieure trace sa triste empreinte jusque sur « leur figure, et ne leur laisse aucune des grâces dont la « nature anime tous les êtres heureux. Le *héron* nous « présente l'image de cette vie de souffrance, d'anxiété, « d'indigence : n'ayant que l'embuscade pour tout moyen « d'industrie, il passe des heures, des jours entiers à la « même place, immobile au point de laisser douter si « c'est un être animé. »

Il n'en est pas moins pour cela un *oiseau erratique*,

que l'on voit, en tout temps et en toutes saisons, paroître et disparoître sur les bords de la plupart des étangs et des rivières de l'intérieur de la France, selon qu'il y trouve ou n'y trouve plus de nourriture 1).

Les *hérons* entreprennent de très-longs voyages, et lorsqu'ils prennent leur essor, ils se perdent quelquefois dans les nues. Ils étendent alors leurs pieds en arrière; ils renversent leur cou sur leur dos, de manière qu'en les regardant perpendiculairement dans les airs, ils paroissent n'avoir point de tête. On conçoit comment, au moyen de leurs grandes ailes concaves, ces *oiseaux* peuvent s'éclipser en quelque sorte dans les nuages et se soutenir sans peine dans leurs longs trajets 2).

Le *héron* est un *oiseau* ombrageux qui paroît s'inquiéter et s'alarmer de la moindre apparence de danger ; il

---

1) Lorsqu'un *héron* est réduit en captivité, il peut y subsister au moins quinze jours sans vouloir y prendre aucune espèce de nourriture, tant est profond le sentiment de son esclavage ! il y périt toujours (à moins qu'il n'ait été pris fort jeune) consumé de langueur, et il y meurt sans plainte comme sans regrets.

2) Notre ancien ami et estimable collègue Willemet, ex-professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de la Meurthe, nous a dit avoir vu un *héron* tué et envoyé de Saint-Diez, département des Vosges, à Nancy, qui portoit à une de ses jambes cinq anneaux de cuivre avec les inscriptions suivantes, qui semblent annoncer que cet *oiseau* auroit été pris et relâché cinq fois.

Sur le premier anneau étoient gravées ces lettres et ces dates, C. W. F. R. B. O. A. 1731, n.° 73. Sur le second de ces anneaux, on lisoit C. M. Z. B. O. 1743, n.° 96. Sur le troisième, C. E. M. A. C. Z. B. O. 1762, n.° 44. Sur le quatrième étoient empreintes ces lettres, C. F. C. A. M. Z. B. O. 1763, n.° 88. Sur le cinquième enfin, F. V. P. I. M. 1765, n.° 50. Ne nous ayant donné aucune explication même présumée de ces lettres, nous en abandonnons l'interprétation aux plus érudits que nous dans cette partie.

fuit de très-loin l'homme, qui ne peut guère s'en rendre le possesseur qu'au moyen des détours de la ruse et de la feinte.

Toujours il vit solitaire, et s'il se réunit instantanément chaque année, ce n'est jamais qu'avec sa femelle, parce que le besoin impérieux de la propagation de son espèce le force à contracter cette alliance. Alors ils construisent, de compagnie, leur nid au sommet d'un arbre le plus élevé des forêts. Ce nid est vaste; il est extérieurement composé de buchettes et d'herbes sèches; le dedans est garni de plumes et de joncs; la femelle pond dans ce réduit, qui n'est point un chef-d'œuvre de l'art, quatre ou cinq œufs oblongs, d'un bleu verdâtre et sans taches.

On voit beaucoup de *hérons* dans toute l'étendue des hautes et basses Vosges, où on les rencontre en toutes les saisons sur le bord des étangs et des rivières, et plus particulièrement le long de la Moselle, où ils sont plus abondans en automne et en hiver. Là, ils saisissent les petits poissons et les grenouilles qui passent à leur portée, et qu'ils aperçoivent avec d'autant plus de facilité que les eaux de ces contrées sont limpides comme le *cristal de Madagascar* : ils les avalent tout entiers.

2.° LE HÉRON BLANC.

Ardea alba. Lin. Syst. nat. édit. 13, gen. 84.
Le héron blanc. Bris. Ornith. tom. 5, pag. 428.

Cet *oiseau* est l'espèce de *héron* qu'Aristote a signalée sous l'épithète de *leucos*, qui indique, en effet, la couleur de son plumage, qui, étant parfaitement blanc, a engagé quelques ornithologistes à le ranger parmi les

aigrettes, quoiqu'il n'ait ni la huppe de celles-ci, ni les belles plumes effilées qui flottent sur leur dos.

Le *héron blanc* est à peu près de la taille du *héron commun;* ses jambes sont encore plus hautes, et son cou par conséquent plus long que le sien. On voit autour de ses yeux et sur la base de son bec, qui est d'un jaune de safran, une peau nue de couleur verte et bordée de jaune. L'iris de ses yeux est d'un jaune de citron; la partie nue de ses jambes, ainsi que ses pieds et ses doigts, sont d'un beau vert de pré durant la vie de l'animal; mais cette couleur se change après sa mort et elle passe au brun noir, surtout dans les individus empaillés depuis quelque temps : les ongles sont de cette dernière couleur.

L'espèce du *héron blanc*, quoique très-rare en apparence dans plusieurs contrées de la France, n'en est pas pour cela moins abondante que celle du *héron commun;* et quoique quelques auteurs l'aient exclusivement confinée en France, sur les côtes du département de l'Ille et Vilaine, il n'en est pas moins vrai de dire qu'on en voit, et même assez fréquemment, sur quelques rivières et sur plusieurs étangs du département des Vosges.

C'est dans ces contrées que nous avons remarqué que le *héron blanc* étoit bien moins sauvage et beaucoup moins défiant que le *héron commun;* car, de trois individus que nous avons tués dans l'espace de dix ans, le premier et le dernier étoient en embuscade dans des roseaux qui garnissoient les bords de deux étangs différens. Là, surpris par le chien qui les tenoit en arrêt, le dernier surtout fixoit attentivement cet animal sans paroître s'en émouvoir ni le redouter beaucoup : l'un et l'autre se laissèrent approcher d'assez près pour recevoir, avant qu'ils n'eussent essayé même de prendre leur vol, le coup fatal qui leur donna la mort.

3.° LE HÉRON MONTAGNARD.

Ardea monticola. LA PEYROUSE. Tabl. méth. des Ois., pag. 44.

. . . .

Picot la Peyrouse nous a donné, dans l'Encyclopédie méthodique, *in*-4°, une description si exacte de cet *oiseau*, qu'il nous semble ne pouvoir mieux faire que de la transcrire ici mot à mot, en y ajoutant que quoique ce savant recommandable sous tous les rapports, dise que ce *héron* n'a encore été observé qu'aux Pyrénées, cependant en l'an VI on nous l'envoya, pour notre cabinet de Gérardmer, dans les montagnes des Vosges, où il venoit d'être tué sur un des lacs de cette grande commune, et à notre arrivée à Paris nous nous sommes estimé heureux d'avoir eu l'occasion de l'offrir à un ornithologiste recommandable qui parut le désirer.

Nous ajouterons encore à la description suivante, qui est de la plus grande exactitude, que l'iris des yeux du *héron montagnard* est jaune; ses ongles sont bruns noirs: et, ce qui peut donner un nouveau prix à cette même description, nous dirons encore que le chasseur qui tua cet *oiseau* nous assura qu'il paroissoit bien moins sauvage et moins défiant que le *héron commun;* qu'aussitôt qu'il avoit aperçu ce héron, il s'étoit enfoncé dans le bois qui borde ce lac, et que là il s'étoit coulé furtivement de sapin en sapin afin de le surprendre : il ajouta que cet *oiseau* n'avoit pris son essor que lorsqu'il avoit vu son ennemi entièrement à découvert, et qu'ayant les yeux tournés de son côté, sans qu'il eût changé cette posi-

tion de tête, il avoit soupçonné que déjà depuis long-temps ce *héron* l'avoit aperçu dans le bois, sans s'en être effarouché.

« Le *héron montagnard*, dit La Peyrouse, à l'endroit « cité, a trois pieds de long depuis le bout du bec jus-« qu'à celui de la queue; son bec a près de six pouces « de long ; les ailes déployées ont quatre pieds cinq « pouces.

« Le *héron montagnard* a le front noir, le dessus de « la tête et du cou rougeâtres; les plumes du dessus du « corps sont brunes, bordées de rougeâtre; la gorge, « d'un blanc roussâtre, est marquée par des taches « noires qui augmentent de longueur en se rapprochant « de la poitrine, laquelle est brune, rayée de rougâtre; « les flancs sont d'un cendré obscur; le ventre est blanc « ainsi que l'intérieur des cuisses.

« L'aile est composée de vingt-huit pennes, la queue « de douze; elles sont noires; le bec est brun, agréable-« ment mêlé de jaune; l'espace nu autour de l'œil est « d'un jaune verdâtre; la partie nue des jambes est d'un « jaune citron, le dessus des pieds est noirâtre, et le « dessous est jaune. Le mâle ne diffère de sa femelle « que par une petite huppe rougeâtre ».

4.° LE HÉRON POURPRÉ.

Ardea purpurea. Lin. Syst. nat. édit. 13, gen. 84.
Le héron pourpré huppé. Bris. Ornith. t. 5, p. 420.

Quoique plus rare en France que le précédent, le *héron pourpré* y paroît néanmoins quelquefois, et il semble qu'il s'échappe alors momentanément de dessus les lacs de

la Suisse pour venir, en automne, chaque année, passer quelques jours de vacances sur ceux des montagnes des Vosges, ses voisines.

Les chasseurs qui nous ont procuré cet *oiseau* nous ont aussi assuré qu'ils en avoient rencontré jusqu'à trois en même temps sur le lac de Retournemer 1), où ils se tenoient éloignés l'un de l'autre de manière à former autour de ce lac un triangle équilatéral, comme si on eût conduit une ligne droite, dont chacun auroit été le point donné.

Ce *héron*, mesuré de l'extrémité du bec à celle de la queue, a deux pieds neuf pouces de longueur, et quatre pieds onze pouces d'envergure; son bec a cinq pouces de long, et la partie nue de ses jambes, au-dessus de l'articulation de celle-ci avec les pieds, est de trois pouces quelques lignes : quand ses ailes sont ployées, elles dépassent d'un pouce ou deux l'extrémité de sa queue; la partie nue de ses jambes est d'un gris brun, de même que ses pieds, ses doigts et ses ongles.

C'est d'après l'individu que nous avons possédé plusieurs années dans notre collection, que nous traçons ici son signalement : nous ne parlerons ni de ses mœurs ni de ses habitudes, parce que nous n'avons jamais eu l'occasion de les observer 2).

---

1) Retournemer est un des trois lacs intéressans et curieux de Gérardmer, dans les plus hautes montagnes des Vosges : ces lacs sont dignes de remarque, soit à raison de leur vaste étendue et de leur profondeur considérable, soit à cause de la quantité de poissons de différentes espèces qu'ils nourrissent, et parmi lesquels on distingue des truites saumonées, ainsi que des brochets monstrueux. On y pêche aussi une sorte de perche connue sous le nom d'*hurlin*, qui est fort recherchée.

2) Le *héron pourpré* construit, dit-on, un nid très-vaste sur

Les plumes qui recouvrent le sommet de la tête du *héron pourpré* sont d'un cendré noirâtre ; il a le dessus du cou de la même couleur, mais elle est sensiblement plus claire et variée de petites lignes noirâtres ; des taches de couleur roussâtre sont disséminées sur le devant du cou, ainsi que sur la poitrine, dont le fond est cendré : cette dernière couleur, sans aucun mélange, se répand sur le ventre, les flancs et sur les jambes ; elle s'éclaircit insensiblement par des nuances qui passent au blanc sur le couvertures inférieures de la queue, dont les pennes so d'un marron pourpré, ainsi que tout le dessus du corp à l'exception des pennes des ailes, qui sont d'un br noirâtre.

La mandibule supérieure du bec de cet *oiseau* est d'u couleur jaunâtre, depuis et y compris sa base jusque la moitié de sa longueur, dont le reste est verdâtre mandibule inférieure est entièrement jaune. L'iris de yeux est d'un jaune aurore.

Le *héron pourpré* a cela de commun avec ses co nères, de n'adopter, pour ainsi dire, aucune patrie durant le temps nécessaire à la propagation de son es tous les pays lui sont indifférens, pourvu qu'il y t les alimens qui lui conviennent ; et lorsqu'il a épu bord des eaux qu'il vient de fréquenter, alors il se en avant, ou il retourne sur ses pas, suivant qu'il y rencontrer l'abondance : on ne doit donc pas êt pris de ce que M. Pennant nous assure, qu'on le

---

un arbre le plus élevé de la forêt, avec de petites bra couvertes de laine et de plumes. Sa ponte, que nous chez un de nos amis, est de quatre ou cinq œufs along bleu verdâtre.

sur les côtes de la mer Noire, sur celles de la mer Caspienne, comme sur les grands lacs de la Tartarie, sur les rivages de l'Irtisch, ainsi qu'en Suisse, en France et en Italie. Néanmoins, quelques auteurs prétendent qu'il ne s'avance jamais vers le nord au-delà du cinquantième degré de latitude.

5.° LE HÉRON-GARZETTE-BLANCHE.

Ardea candida minor brissoni. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 84.

Le petit héron blanc. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 438.

Dessinée sous un moindre module, la *garzette blanche* a toutes les proportions, le port et le vêtement de notre *héron blanc.*

Cet *oiseau*, comme tant d'autres, a fait parmi les ornithologistes un sujet de discussion relatif au rang qu'il devoit tenir, dans leurs méthodes, parmi les *oiseaux de rivages.*

Brisson l'a rapporté à l'espèce de *l'aigrette*, dont il a fait une variété sous le nom de *petit héron blanc.* Aldrovande, qui le premier l'avoit observé, le sépara de *l'aigrette*, d'après des caractères très-nettement exprimés. Enfin, quelques ornithologistes modernes n'ont envisagé la *garzette blanche* que comme une simple variété du *crabier blanc à bec rouge.*

Toutes ces opinions différentes, en laissant toujours pour résultat l'incertitude, loin de hâter les progrès de l'ornithologie, ne font qu'en retarder la marche, et nous croyons devoir en attribuer la cause au défaut d'observations suivies avec constance : car, si, au lieu de tracer

dans des cabinets la description des individus qui y sont placés sans action, sans vie, sans mouvement, et qui pour l'ordinaire se déforment et se défigurent, soit par la dessiccation, soit par la main souvent peu habile de l'artiste qui les a empaillés, on parcouroit au moins les campagnes des pays que l'on habite; si on s'appliquoit à bien observer les mœurs, les habitudes, ainsi que les *facies* des *oiseaux* que la nature y a disséminés, bientôt le nuage qui couvre encore quelques parties de l'histoire naturelle, et surtout de l'ornithologie, se dissiperoit pour faire place à des données certaines.

Avantageusement placés sur la ligne que presque tous les *oiseaux* de la France suivent, chaque année, dans leurs émigrations périodiques, nous avons été assez heureux pour trouver les moyens d'observer ces animaux, autant qu'il nous a été possible, pendant un grand nombre d'années; et si notre cœur éprouve aujourd'hui des regrets, le plus amer est celui que les circonstances ne nous aient pas permis de stationner quelque temps sur tous les points de la France, afin d'y suivre et d'y étudier scrupuleusement les *oiseaux* qui en fréquentent les côtes.

Quoi qu'il en soit, nous avons vu et observé chaque année, sur le grand étang de Biécourt surtout, lorsqu'il existoit avant la révolution, des *garzettes blanches* qui y passoient ordinairement une partie de l'automne, d'où elles disparoissoient pour se diriger vers le midi. Un naturaliste instruit 1) nous assura tenir de M. de Saussure qu'à cette époque la *garzette blanche* séjournoit quelque temps aussi sur les lacs de la Suisse. D'ailleurs on lit dans l'Encyclopédie méthodique, à l'article *garzette*

1) M. *Wacker*, suisse, du canton d'Underwald.

blanche, part. ornithol., que Mauduyt a vu un de ces *oiseaux* qui avoit été tué à Fontainebleau. Un de nos amis de la Côte-d'Or, en nous faisant voir un de ces *oiseaux* tué dans la ci-devant Bourgogne, nous assura, il y a peu de temps, qu'il n'étoit pas fort rare dans ce département, non plus que dans celui de Seine et Marne (ci-devant Brie-sur-Hyères).

La *garzette blanche*, que nous pourrions nommer le *petit héron de France*, a vingt-trois pouces de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue; son bec, la peau nue qui en recouvre la base, celle de la partie nue de ses jambes, ainsi que ses pieds, ses doigts, ses ongles et l'iris de ses yeux, sont d'un noir qui paroît d'autant plus profond, qu'il contraste davantage avec le plumage de son corps, tant en dessus qu'en dessous, qui est du blanc le plus éclatant : toutes ces parties sont absolument conformées comme dans le *grand héron blanc*, dont celui-ci diffère par des mœurs plus gaies en quelque sorte, ou du moins plus sociales ; car il est rare d'en rencontrer un qui ne vive de compagnie avec quelque autre de son espèce.

6.° L'AIGRETTE.

Ardea nivea. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 84.
L'aigrette. BRIS. Orn. tom. 5, pag. 431.

(*Voyez* la planche XXII de cet ouvrage.)

Si on a donné à cet *oiseau* le nom d'*aigrette*, ce n'a été, sans doute, qu'à raison de l'usage en panaches que nos belles font de ces plumes longues, douces et soyeuses que l'on voit flotter sur le dos de cet animal, pour en orner leur tête et faire remarquer, d'après l'ondu-

lation qu'elles leur impriment, les agréables mouvemens dont elles-mêmes sont susceptibles.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas moins certain que l'*aigrette* n'est autre chose qu'une espèce de *héron* qui, quoiqu'assez rare en France, se trouve cependant quelquefois dans les départemens de la Côte-d'Or et des Vosges.

D'après un calcul approximatif d'observations cependant faites avec soin dans ce dernier département, nous estimons que l'*aigrette* n'y paroît qu'une fois dans quatre ans 1).

Cet *oiseau* erratique, qui vit au bord des eaux, a dix-neuf pouces de longueur du bout du bec à l'extrémité de la queue, et près de trois pieds de vol. Son plumage est entièrement d'un blanc de neige très-éclatant : on voit, dans quelques individus, sur le sommet de la tête, trois ou quatre plumes longues, flexibles et douces au toucher, qui sont roulées les unes dans les autres et dirigées d'avant en arrière. Nous avons vu plusieurs *aigrettes* qui avoient

---

1) Au rapport des voyageurs, les *aigrettes* sont fort communes aux îles Malouines, comme sur les bords de la mer Caspienne et sur ceux de la mer d'Azof, où les Russes, ainsi que les Tartares, leur font la guerre à cause de leurs plumes, dont ces peuples forment de magnifiques panaches. M. Bruce, dans son Voyage en Nubie, dit que l'*aigrette* est fort commune en Egypte et en Syrie, où on la nomme *Vackès*. Il assure en avoir vu beaucoup le long des cataractes du Nil. Le P. Tachard, dans son *Voyage à Siam*, fait mention de cet *oiseau*, comme vivant en grand nombre sur les arbres de cette île; il dit que la blancheur de leur plumage, mêlé dans le vert des arbres, sembloit en être la fleur.

Les rencontres que l'on fait de cet *oiseau* en différens climats, et où il est partout le même, prouve que les fissipèdes de rivage sont absolument erratiques, et qu'ils n'ont d'autre patrie que celle qui leur fournit pour le moment la nourriture dont ils ont besoin.

cette même partie de la tête recouverte de plumes semblables à celles qui revêtent le corps.

Dans les unes comme dans les autres il part de chaque épaule des plumes fines, déliées, qui se prolongent de ce point sur le dos et jusqu'au-delà de la longueur de la queue; de la tige de ces plumes souples, légères et élastiques, partent, par paires, et à peu de distance l'un de l'autre, des filets très-fins, longs de deux ou trois pouces, aussi doux que de la soie, et qui, vers les deux tiers de leur longueur, se subdivisent en d'autres filets qui eux-mêmes sont plus courts et plus déliés encore.

Entre l'œil et le bec de ce joli *héron* on remarque un espace dégarni de plumes et qui est recouvert d'une peau d'un beau vert; l'iris de ses yeux est d'un jaune pâle; son bec noir; la partie de ses jambes qui est sans plumes, est d'un noir verdâtre, de même que les pieds et les doigts, qui sont garnis d'ongles noirs 1).

---

1) D'autres voyageurs prétendent que, parmi le grand nombre d'*aigrettes* que l'on remarque surtout dans la partie basse de l'Égypte, toutes n'ont pas les pieds de même couleur; que les unes les ont noirs, d'autres, verdâtres; et enfin que quelques-unes les ont jaunes. Nous pensons que cette variation de couleurs dans les pieds de cet *oiseau* pourroit bien n'être que le produit de l'âge ou du sexe.

On dit que les Français résidant en Egypte donnent à cet *oiseau* l'épithète de *garde-bœuf*, parce qu'en effet il paroît rechercher avidement la compagnie de ces animaux, comme les *bergeronnettes* recherchent dans nos climats celle des moutons, et qu'il est si familier avec ce ruminant, qu'il n'est pas fort rare de le voir se poser sur son dos.

7.° LE BLONGIOS.

Ardea minuta. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 84.
Le blongios de Suisse. BRIS. Ornith. tom. 5, p. 497.

(*Voyez* la planche XXII de cet ouvrage.)

Cet *oiseau*, la plus petite espèce du genre des *hérons*, n'est guère plus gros qu'un *rale;* sa longueur, du bout du bec à celui de la queue, qui est très-courte, est de treize pouces neuf lignes, et son vol est d'un pied sept pouces.

Tout le dessus de sa tête, ainsi que celui de son dos, les pennes de ses ailes et celles de sa queue, sont noirs, avec des reflets verdâtres plus ou moins éclatans, suivant l'incidence de la lumière; son cou, son ventre et le dessus de ses ailes sont d'un roux lavé d'une teinte marron, mêlée de blanc et de jaunâtre. L'iris de ses yeux est de couleur citrine; son bec, dont la base n'est point aussi dégarnie de plumes que dans les espèces précédentes, est verdâtre, ainsi que les pieds et les doigts, qui sont armés d'ongles bruns.

Il se trouve quelques individus dans cette espèce, dont les couleurs sont moins vives, moins foncées et chez lesquels les plumes du dos sont frangées de roussâtre; mais nous pensons qu'on ne doit attribuer cette différence qu'à l'âge ou bien au sexe.

Cette espèce de *héron* est très-commune sur les petits étangs des hautes Vosges, où elle se tient volontiers, couverte par les grands herbages qui environnent leurs bords. Nous croyons qu'ils nous arrivent des lacs de la Suisse,

dont nous ne sommes pas fort éloignés 1). Nous ignorons si cet *oiseau* se trouve dans quelque autre contrée de l'intérieur de la France; nous savons seulement qu'on ne le voit à Paris que dans les galeries du Muséum, ou bien dans les cabinets de quelques curieux : aussi nous sommes-nous crus heureux d'avoir eu l'occasion d'en offrir quelques-uns à des ornithologistes distingués, auxquels nous n'avons demandé en retour que leur estime, dont nous serons toujours très-jaloux.

8.° LE CRABIER-GENTIL.

Ardea erythropus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 84.
Le crabier roux. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 468.

(*Voyez* la planche XXII de cet ouvrage.)

C'est absolument d'après le témoignage de M. de la Peyrouse, qui est bien digne de notre estime et de notre confiance, que nous plaçons ici, comme un *oiseau* paroissant quelquefois dans les contrées méridionales de la France, le *crabier* dont il est question dans cet article.

Aldrovande, et M. de Buffon lui-même, ont fait de cet *oiseau* trois espèces, qu'ils ont signalées sous le nom de *crabier marron*, *crabier roux*, et sous celui de *guacco*. M. de la Peyrouse, ayant réduit ces trois espèces en une

---

1) Ce petit *héron* paroît être l'espèce de ce genre d'*oiseaux* dont les migrations sont les plus lointaines : on prétend que non-seulement on l'a rencontré plusieurs fois en Égypte, mais qu'il paroît encore que la race s'en répand depuis les climats brûlans de la Syrie et de l'Arabie jusqu'aux régions glacées de la Sibérie.

seule, sous le nom de *crabier gentil*, notre respect particulier pour les lumières de ce grand maître nous a portés à en adopter l'opinion : aussi, pour lui donner un témoignage public de notre estime, nous nous garderons bien de rien changer à la description que ce savant distingué a faite de cet *oiseau*, et qu'il a consignée dans la partie ornithologique du Dictionnaire Encyclopédique, par ordre de matières.

« Ce *crabier*, dit-il, a dix-neuf pouces de long du bout « du bec à celui de la queue ; son envergure est de deux « pieds quatre pouces ; le bec a trois pouces six lignes : « le dessus de la tête est varié de noir et de jaune ; il est « orné d'une sorte de panache flottant sur le dos, com- « posée d'environ dix plumes étroites d'un blanc sale, li- « serées de noir : le cou, la poitrine et les couvertures su- « périeures des ailes sont d'un jaune pâle ; le dos en entier « est d'un marron clair, tout le reste est d'un blanc de « neige : le bec, depuis sa naissance jusque vers sa moi- « tié, est d'un bleu d'azur très-vif, qui ne paroît plus « sur l'*oiseau* lorsqu'il est mort ; il est noir vers sa pointe, « qui est très-acérée ; les jambes et les pieds sont couleur « de chair ; les articulations et les plis ont une teinte « jaune.

« Le *crabier-gentil* ne paroît point avoir une affection « marquée pour certains climats 1) ; on le trouve en

---

1) Quelques prétendus observateurs de la nature, tels qu'il s'en trouve beaucoup dans certaines communes des Vosges, ont cru y avoir rencontré le *crabier-gentil* ; mais ce n'étoit qu'une variété du *blongios* ; et nous sommes presque certains, d'après les renseignemens que nous avons puisés près des plus anciens chasseurs de ce département, que jamais on n'y voit ce petit *héron*.

« ...pe sur les montagnes et dans les plaines, sur « le bord des eaux douces, salées, vives et dormantes, « dans les pays froids et dans les pays chauds. La faim, « la frayeur lui font pousser un cri rauque et fort. Il tient « habituellement sa tête enfoncée entre les épaules, et « cette attitude lui donne un air stupide et maussade. Mais « qu'il soit tourmenté par la crainte ou pressé par quel- « que besoin, il déploie son long cou; il agite et fait « flotter avec grâce ce long et beau panache dont il est « décoré : on ne le reconnoît plus, tant il a l'allure fière « et le port noble. Ce *crabier* est inquiet, hardi et cou- « rageux; il attaque son ennemi avec impétuosité, et le « frappe avec force : il fait de profondes blessures avec « son bec, qui est aussi perçant qu'une alêne. »

Si nous nous en rapportons à l'art, l'iris des yeux de cet *oiseau*, que nous n'avons jamais vu qu'aux galeries du Muséum national de Paris, est de couleur jaunâtre; mais il auroit pu se faire que, manquant d'yeux d'émail parfaitement semblables à ceux de l'individu vivant, au moment qu'on le travailloit, on lui en eût substitué de disparates : c'est pourquoi nous ne garantissons pas cette couleur 1).

---

1) On nous saura gré, sans doute, de puiser dans les ornithologistes les plus dignes de confiance, plutôt que de les passer sous silence, les descriptions de quelques *oiseaux de rivage*, et surtout celles de certains *palmipèdes*, qui ne fréquentent que nos côtes maritimes, et que pour cette raison nous n'avons pas été à portée d'observer nous-mêmes.

9.° LE BUTOR ORDINAIRE.

Ardea stellaris. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 84.
Le butor. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 444.

(*Voyez* la planche XXIII de cet ouvrage.)

Le *butor* et le *héron* ont entre eux des différences si marquées, que, sans la forme du bec de celui-ci, que nous avons pris pour type principal dans la classification des *oiseaux*, et qui est absolument conformé de même que celui du *héron*, nous aurions été tentés de placer ces deux *oiseaux* dans des familles différentes ; mais, outre que les ornithologistes qui méritent le plus toute notre estime et notre confiance, n'en font qu'un seul et même genre, la conformité d'ailleurs des habitudes de l'un et de l'autre nous a encore déterminés à ne pas les séparer.

Le *butor* a deux pieds cinq pouces de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue ; son vol ou son envergure est de trois pieds dix pouces ; et, lorsque ses ailes sont ployées, elles s'étendent jusqu'au bout de la queue, qui est très-courte, comme dans tous les *oiseaux de rivages ;* ses jambes sont proportionnément plus courtes que celles du *héron* ; son corps est aussi plus ramassé, plus charnu et plus fourni. Les plumes du devant et des côtés de son cou sont plus longues et plus larges.

D'ailleurs un trait particulier qui caractérise les *butors* en général, consiste en ce que la partie supérieure de leur cou, depuis l'occiput jusqu'aux épaules, est dégarnie de plumes : là, elle n'est revêtue que d'une espèce de duvet d'une couleur ordinairement plus foncée que le plumage de l'*oiseau*, en sorte qu'il semble avoir été plumé tout le long de cette partie.

Les plumes qui recouvrent le sommet de la tête du *butor* sont d'un brun marron foncé, à reflets verts et violets; elles sont longues, larges, et retombent en flottant sur la nuque du cou, où commence le duvet dont cette partie est revêtue : ces mêmes plumes sont susceptibles d'être relevées à la volonté de l'animal, qui peut s'en former une espèce de huppe qui, vue au soleil, est fort éclatante. C'est surtout lorsqu'il est agité par quelque mouvement de colère qu'il relève davantage cette huppe. Les côtés de la tête sont couverts de plumes de couleur roussâtre.

De l'origine de la mandibule inférieure du bec de cet *oiseau*, il part une bande longitudinale brune qui s'étend jusqu'à sa gorge : le fond de son plumage sur la partie supérieure du corps est d'un brun fauve, traversé par des lignes noirâtres ; d'autres lignes longitudinales rousses couvrent le fond blanchâtre de la partie supérieure du devant du cou, ainsi que le fond de couleur fauve de sa partie inférieure. La poitrine et le ventre sont d'un fauve clair, semé de taches longitudinales noirâtres ; les côtés, coloriés de même, sont rayés transversalement. Les pennes des ailes sont roussâtres, rayées en zigzags par des bandes transversales noirâtres et terminées de noir. Des douze pennes qui composent la queue, les deux du milieu sont noirâtres, bordées de couleur roussâtre, et les latérales sont d'un fauve clair, varié irrégulièrement de taches noirâtres. L'iris des yeux est jaunâtre dans quelques individus, et rougeâtre dans d'autres. Le bec, de même forme que celui du *héron*, est tellement fendu au-delà des yeux, qu'on diroit que ces organes de la vue sont situés sur la mandibule supérieure elle-même : cette mandibule est brune, et l'inférieure est d'un brun verdâtre. Les pieds sont d'un vert jaunâtre, de même que

la partie nue de la jambe; et les ongles, qui sont excessivement longs, sont bruns.

Outre que les mâles sont plus gros que les femelles, celles-ci ont encore les couleurs du plumage moins foncées, et les plumes du cou, de même que celles de la poitrine, plus courtes.

Le *butor* est un *oiseau* sauvage, défiant et très-farouche; il est en même temps patient, courageux et prévoyant; il habite les marais et le bord de presque tous les étangs de la France, sur lesquels il ne cherche pas, mais il guette patiemment sa proie, qui consiste en reptiles, grenouilles et poissons, dont il fait une grande destruction : là, il use de toutes sortes de précautions pour se rendre inabordable et pour ainsi dire invisible, en se tenant dans des touffes de roseaux, au-dessus desquels il tient sa tête élevée, afin de découvrir de toute part son ennemi sans en être aperçu.

Si d'un côté il est difficile d'atteindre cet *oiseau*, de l'autre aussi, lorsqu'on y est parvenu et qu'on l'a blessé, alors il développe son courage; il attend de pied ferme le chasseur ou le chien, et il les frappe à coups de bec si violens, que souvent ils pénètrent à travers les vêtemens du premier, mettent en fuite le second, et il fait à l'un et à l'autre des plaies souvent très-profondes. Quelquefois il se renverse sur le dos, et dans cette attitude il se défend des ongles autant que du bec; on prétend même qu'un instinct secret l'avertit de viser surtout aux yeux de son ennemi, et on conçoit combien ses coups peuvent être dangereux sous ce rapport.

Le *butor* a deux sons de voix : l'un, dont il fait usage toute l'année, et qu'il répète en volant, consiste dans les deux monosyllabes *cob*, *cob;* l'autre est un son plus fort et beaucoup plus retentissant, qui tient du mugissement

du taureau, que l'on entend quelquefois à une demi-lieue de distance. Ce cri a quelque chose d'effrayant, surtout lorsqu'on l'entend dans les ténèbres de la nuit. Ce n'est cependant que l'expression de son amour, à laquelle l'ignorance populaire a souvent appliqué des contes ridicules, ainsi que des fables d'une absurdité révoltante 1).

---

1) En 1776 l'hiver fut si rigoureux que toutes les rivières et tous les étangs furent gelés à une profondeur considérable. Un des étangs des Vosges le fut au point que les paysans d'un village qui est situé de l'autre côté, pour abréger de beaucoup leur chemin, le passoient non-seulement à pied, mais qu'ils ne balançoient pas, dit-on, de le traverser avec des voitures chargées de sacs de blé. A cette époque, un jeune homme, fils unique d'un des plus riches cultivateurs de cette commune, s'étant livré, dans le village voisin et diamétralement opposé au sien, aux plaisirs du carnaval, revint seul du côté de la maison paternelle, dans la nuit un peu avancée, en abrégeant son chemin par la route glacée qu'il avoit prise pendant le jour : mais, dévoyant sans doute de la ligne directe, il passa probablement sur une source dont les eaux étoient peu congelées, s'y enfonça, et disparut. Ce fut en vain qu'on le chercha de toutes parts, et qu'on essaya de découvrir ses traces sur la neige dont la terre ainsi que l'étang étoient couverts : une neige nouvelle, abondamment tombée durant toute la nuit sur l'ancienne, les eut bientôt effacées. Les recherches de ses parens furent donc superflues jusqu'au mois de mars, époque à laquelle, après la fonte des glaces, on retrouva près de la bonde de cet étang le cadavre de ce malheureux, que sa famille reconnut et fit inhumer.

A la fin d'avril ou au commencement de mai de la même année, un *butor* mâle s'abattit sur cet étang, et s'avisa d'y chanter grossièrement ses amours : bientôt il fut entendu et remarqué dans tout le voisinage ; et, plutôt encore, l'ignorance populaire du canton ne balença pas de convertir en chants lugubres et plaintifs de l'autre monde les accens amoureux, quoique grossiers, de cet *oiseau*. Tous les oracles campagnards furent consultés aussitôt ;

Les *butors* mâle et femelle font de concert leur nid sur une touffe de joncs au milieu des roseaux ; ils emploient à sa construction des herbages secs seulement. Quelques personnes prétendent qu'ils en garnissent l'intérieur de crins, de laine et même de plumes : nous avons vu plusieurs de ces nids, et toujours ils n'étoient composés extérieurement que de roseaux secs avec des herbages desséchés, et l'intérieur ne contenoit que ces derniers. La femelle pond dans ce nid quatre ou cinq œufs qui sont d'un gris verdâtre.

La chair de cet *oiseau*, lorsqu'on a eu soin de la dépouiller de sa peau, a la réputation de tenir un des premiers rangs parmi les mets délicats.

---

on mit de tous côtés leurs lumières à contribution ; et, d'une voix unanime, il fut conclu que ces cris étoient l'expression douloureuse de l'ame du défunt noyé, qui réclamoit pour sa félicité dans l'autre monde les prières et la piété des vivans.

A l'instant même, les autels, accaparés de toutes parts, suffirent à peine pour les sacrifices expiatoires, dont le salaire fut généreusement acquitté. On se doute bien que la renommée aux cent bouches, répandant au loin ce prodige effrayant, le travestit de mille chimériques manières : partout il glaça d'effroi tous les cœurs ; et il ne se trouva aucun mortel des environs qui osât dorénavant approcher de ce lieu formidable.

Un chasseur allemand, moins crédule que ne l'est ordinairement le peuple de sa nation, instruit du prodige, en devina bientôt la cause ; il partit, résolu d'exorciser d'un coup de fusil le revenant ; il ne quitta ces lieux tant vantés qu'après en avoir rapporté le cadavre de l'*oiseau* qui les avoit rendus fameux dans l'histoire du pays, et il nous en fit hommage pour notre cabinet.

10.° LE BUTOR ROUX.

Ardea soloniensis. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 84.
Le butor roux. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 458.

Ce *butor*, de petite taille, est un peu plus gros qu'un *rale* : il n'est pas fort commun ; il se rencontre néanmoins encore assez souvent sur la plupart de nos étangs des Vosges, ainsi que sur ceux des départemens des haut et bas Rhin 1).

Le sommet de la tête de cet *oiseau* est noir, et tout le reste de cette partie, de même que la gorge et le cou, est roussâtre, ou, pour mieux dire, de couleur de rouille ; son dos, ainsi que ses plumes scapulaires et les couvertures du dessus de sa queue, est noirâtre ; son croupion est blanc ; le dessous de son corps est roussâtre, et sa queue est noirâtre ; il a l'iris jaune, la mandibule supérieure du bec d'un brun noir, et l'inférieure de couleur de corne ; ses pieds, de même que la partie nue de ses jambes, et ses ongles, sont bruns.

11.° LE BIHOREAU.

Ardea nycticorax. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 84.
Le bihoreau. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 226.

(*Voyez* la planche XXIII de cet ouvrage.)

La plupart des ornithologistes ont désigné le *bihoreau* sous le nom de *corbeau de nuit*, à raison, sans doute,

1) On lit dans les *Œuvres de M. de Buffon*, ainsi que dans

de l'espèce de croassement qu'il fait entendre lorsque le jour abandonne l'horizon ; ce cri rauque, et qui est très-fort, a quelque rapport avec le bruit que produisent les efforts d'un homme qui vomit.

Cet *oiseau* est un *héron* de moyenne taille, dont la tête et le cou sont proportionnément plus gros que dans toutes les espèces de *hérons* dont nous venons de parler; ses jambes sont aussi moins longues, et son corps est plus épais et plus fourni que le leur.

Le *bihoreau* a un pied huit pouces de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue, et trois pieds deux pouces de vol ; lorsque ses ailes sont ployées, elles s'étendent jusqu'au bout de sa queue.

Tout le dessus de sa tête est couvert de plumes noires à beaux reflets verts ; de la base des mandibules de son bec, il part une bande courte et étroite de couleur blanche, qui s'étend de chaque côté sur les joues, jusqu'à l'œil ; le beau noir dont sa tête est parée se prolonge en pointe sur le haut de son cou, dont la partie supérieure, ainsi que les côtés, sont d'un blanc cendré ; un beau vert de *canard*, ou plutôt un noir à reflets verts est répandu, sur le haut de son dos et sur ses plumes scapulaires ; tout le reste de la partie supérieure de son corps est d'un cendré clair ; sa gorge, le devant de son cou et le dessous de son corps sont entièrement d'un blanc pur, aux côtés près, qui sont cendrés, ainsi que les couvertures des ailes, dont le pli est blanc ; les pennes de ces parties et celles de la queue

---

l'*Encyclopédie méthodique*, à l'article *butor*, que cette espèce, qui passe pour être indigène des environs de Bologne, est probablement la même qui, suivant la conjecture de M. Salerne, se voit quelquefois en Sologne, où on le connoît sous le nom vulgaire de *quoimeau*.

sont également cendrées ; l'iris est d'un jaune orangé ; le bec, d'un vert jaunâtre à sa base, est noirâtre dans le reste de sa longueur ; la partie nue des jambes, de même que les pieds, sont d'un vert jaunâtre, et les ongles d'un brun foncé.

Cet *oiseau*, qui est bien moins haut monté que toutes les autres espèces de *hérons*, et qui a le cou beaucoup plus court que le leur, se distingue particulièrement par trois plumes étroites, longues d'environ cinq pouces, terminées par une pointe fort aiguë, d'un très-beau blanc, à barbes égales en longueur des deux côtés ; elles sont inclinées et un peu recourbées du côté de la partie intérieure du tuyau : ces plumes, qui partent de l'occiput, lui forment une huppe élégante ; elles paroissent comme roulées et enfermées les unes dans les autres, de telle sorte que cette huppe ne semble être composée que d'une seule plume, à moins que l'*oiseau* ne les écarte, ce qui dépend de sa volonté.

Le *bihoreau* se tient soigneusement caché pendant le jour, et ce n'est guère qu'à la nuit tombante qu'il se met en mouvement pour voyager ; il fréquente également les bords de la mer comme ceux des eaux douces.

Cet *oiseau* erratique cherche sa nourriture autant sur la terre que le long des eaux ; il vit indifféremment de sauterelles et de grillons, de limaces et de scarabés, de grenouilles et de poissons.

La femelle diffère du mâle, en ce que non seulement elle n'a pas, comme lui, de huppe sur la tête, mais encore en ce que son plumage est entièrement gris.

Sans être très-commun dans le département des Vosges, de même que dans la plupart des départemens de l'intérieur de la France, le *bihoreau* y paroît néanmoins chaque année ; car des chasseurs complaisans nous en ont procuré plu-

sieurs pour notre cabinet, qu'ils avoient tués sur les bords de la Moselle, dans les environs d'Epinal. Il paroît que cet *oiseau* se plaît davantage sur les côtes de la ci-devant Bretagne, où il vit, dit-on, dans les rochers 1).

DEUXIEME TRIBU.

Nous avons renfermé dans cette seconde tribu les *oiseaux* du genre des *hérons*, dont le bec est gros, long, pointu, droit et lisse : ils ont tous l'œil plus éloigné que le leur de la base du bec ; ce qui leur donne un air moins stupide qu'à ceux de la tribu précédente.

Celui du milieu de leurs trois doigts antérieurs est joint aux deux de chaque côté par une membrane qui s'étend au moins jusqu'à la première articulation, et l'ongle de leur doigt est sans dentelures.

Cette tribu contient trois espèces, dont deux sont périodiquement de passage et même quelque temps sédentaires, chaque année, dans certains départemens, tandis qu'elles ne parois-

---

1) Le *bihoreau* niche en effet dans les rochers ; sa ponte est de trois ou quatre œufs tirant sur le verdâtre ; son nid a la même forme que celui du *héron pourpré.* Cette espèce, qui est de passage, s'est rencontrée, suivant quelques voyageurs, en Amérique, près de New-Yorck, ainsi que dans diverses contrées de l'Asie, dans les déserts des monts Urals, près de la mer Caspienne, comme en Chine et en Syrie ; mais on a observé qu'elle ne se trouvoit pas dans les régions septentrionales.

sent dans d'autres que très-rapidement pour les traverser. Ces trois espèces sont la *cigogne blanche*, la *cigogne noire*, et le *maguari* : ce dernier ne paroît que très-rarement en France, et ce n'est sans doute encore que lorsqu'il s'y est égaré.

1.° LA CIGOGNE BLANCHE.

Ardea ciconia. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 84.
La cigogne blanche. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 365.

(*Voyez* la planche XXIII de cet ouvrage.)

Cette espèce de *cigogne* a de longueur, du bout du bec à l'extrémité de la queue, trois pieds et demi; son bec est long de sept pouces dix lignes, et la partie nue de ses jambes présente un espace de cinq pouces; ses pieds, qui sont fort élevés, sont revêtus d'écailles hexagones, d'autant plus étroites qu'elles se rapprochent plus des doigts, dont l'intérieur est uni à celui du milieu, jusqu'à la première articulation, par un rudiment de membrane qui s'étend davantage sur le doigt extérieur. La queue de cet *oiseau* n'a guères que huit pouces de long; lorsque ses ailes sont étendues, elles ont six pieds quelques pouces d'envergure, et quand elles sont ployées, elles ne dépassent pas la queue.

Tout le plumage de cette *cigogne* est d'un très-beau blanc, excepté les plumes scapulaires et les grandes couvertures des ailes, qui sont noires, et dont quelques-unes sont à reflets violets; les pennes de l'aile, qui sont au nombre de trente-deux, sont aussi noires, et quand

l'aile est ployée, celles de ces pennes qui sont les plus voisines du corps sont aussi longues que celles qui en sont les plus éloignées. Le tour des yeux de cet *oiseau* est dépourvu de plumes, et à leur place il est entouré d'une peau noire; l'iris est rougeâtre; le bec, la partie nue des jambes, les pieds, ainsi que les ongles, qui sont larges, plats et mousses, sont d'un rouge assez vif; les plumes de la partie inférieure du cou sont longues, étroites, et flottent par devant sur la gorge.

La *cigogne* est un *oiseau* de passage qui traverse, chaque année, à la fin de mars ou au commencement d'avril, tout le département des Vosges, pour se rendre dans ceux des haut et bas-Rhin; quelques couples jadis s'arrêtoient dans certaines communes du département des Vosges, où ils nichoient sur le faîte de quelques tours de vieux châteaux dès long-temps abandonnés : mais depuis, et surtout durant la révolution, la liberté illimitée du port d'armes les ayant rendues les victimes de cet événement à jamais ineffaçable du souvenir des Français, les *cigognes* ont absolument quitté ces contrées, où elles ne s'arrêtent plus guères que le temps nécessaire pour y prendre, à la hâte, leur nourriture.

Arrivées dans la ci-devant Alsace, les *cigognes blanches* y établissent leurs nids au haut des tours, des clochers, e même des cheminées, dans des endroits qu'on leur a préparés exprès; le même couple revient chaque année au même lieu, et s'il trouve son nid détruit, il le reconstruit de nouveau, toujours à la même place, avec des brins de bois et des herbages secs, entassés confusément et avec profusion : la femelle y pond deux ou trois œufs, un peu moins gros que ceux de l'*oie*, et qui sont d'un blanc jaunâtre; le mâle et la femelle les couvent alternativement, et la durée de l'incubation est ordinairement d'un mois.

Rien ne paroissoit plus étonnant autrefois, aux étrangers surtout, que de voir, à Strasbourg, les *cigognes* traverser des rues entières et à la hauteur des maisons, tenant souvent dans leur long bec un poisson ou un serpent qui pendoit de chaque côté, et qu'elles portoient à leurs petits; elles étoient alors aussi familières et s'effarouchoient aussi peu que les *moineaux* que nous voyons dans nos rues.

Lorsqu'à l'arrière-saison les premiers froids forcent ces *oiseaux* de disparoître des contrées où ils ont passé l'été 1), ils repassent de nouveau dans les Vosges, où ils ne font qu'un séjour fort court; ils s'y abattent alors dans les prairies humides pour y chercher leur nourriture, et le soir ils se retirent sur les chênes les plus élevés de la lisière des bois : c'est à ce moment que les chasseurs, qui en ont épié la marche, vont les surprendre; ils prétendent qu'ils peuvent en tuer plusieurs de suite sur le le même arbre, avant que la bande ne s'en éloigne 2).

---

1) Les *cigognes*, qui abandonnent la France pour se transporter dans des contrées lointaines plus tempérées et quelquefois brûlantes, y passent tout le temps de notre saison rigoureuse : là, elles jouissent d'une tranquillité parfaite, attendu qu'elles sont des *oiseaux* sacrés chez différens peuples, et surtout chez les Orientaux. On se tromperoit cependant si on considéroit la vénération que l'on porte à cet animal comme un acte purement superstitieux; car il est au contraire le fruit d'un intérêt politique, puisque les *cigognes* sont pour ces pays d'une utilité réelle, à raison de la guerre à mort qu'elles font aux serpens, aux crapauds, aux lézards et à une infinité d'autres reptiles qui abondent dans ces contrées, qui, sans leur secours, en seroient bientôt infestées : c'est sans doute par ce motif qu'il étoit autrefois défendu en Alsace, sous des peines graves, de tuer un de ces *oiseaux*.

2) On ne doit pas considérer l'émigration annuelle et pério-

Au moment du départ, toutes les *cigognes* d'un pays s'assemblent et se recherchent; elles attendent alors, pour l'entreprise de leur voyage, qu'il s'élève un vent du nord; elles prennent leur essor, et dans un clin d'œil elles se perdent dans les nues pour se diriger vers des pays plus méridionaux et même jusqu'en Afrique.

Dans leur vol très-élevé et long-temps soutenu, les *cigognes* portent toujours la tête en avant et les jambes étendues en arrière, afin de faire contre-poids avec les parties antérieures de leur corps, qui sont très-alongées; il n'en est pas de même lorsqu'elles marchent, car elles portent au contraire leurs jambes très-en avant 2).

---

dique des *cigognes* vers des pays plus chauds comme de nécessité absolue, puisqu'en leur fournissant dans les pays froids, et même durant les rigueurs de l'hiver, les alimens dont elles ont besoin, elles y subsistent sans en paroître incommodées. On a la preuve de ce fait, non-seulement dans celles qui vivent et qui ont vécu au Jardin des Plantes de Paris, mais aussi chez plusieurs particuliers qui dans les départemens en nourrissent par pure curiosité; mais on conçoit que ces *oiseaux* en liberté, ne se nourrissant que d'insectes et de reptiles, seroient réduits à mourir de faim chez nous lorsque la terre, couverte de neige, cette proie dérobe à leurs recherches.

1) Lorsque les *cigognes* traversent un pays, c'est presque toujours dans les nuages, et il seroit impossible de s'en douter, si on ne les apercevoit pas quelquefois; car, bien différentes des *grues* et des *oies* sauvages, qui crient beaucoup en voyageant dans les airs, celles-ci gardent le plus profond silence dans toute leur route.

2.° LA CIGOGNE NOIRE.

Ardea ciconia nigra. LIN. Syst. nat. édit. 10, g. 84.
La cigogne brune. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 362.

Beaucoup moins commune dans le département des Vosges que la précédente, la *cigogne noire*, qui est abondante dans les Alpes, vient cependant, chaque année, à ces époques périodiques, nous visiter, quoique toujours en plus petit nombre que la *cigogne blanche* 1).

Cet *oiseau*, que l'on devroit nommer plutôt *cigogne brune* que *cigogne noire*, a, du bout du bec à celui de la queue, deux pieds neuf pouces et demi, et cinq pieds et demi d'envergure; lorsque ses ailes sont ployées, elles s'étendent aux deux tiers de la longueur de sa queue. La partie supérieure de sa tête est brune, avec des reflets verdâtres et dorés; sa gorge et son cou sont couverts de plumes brunes qui, dans quelques individus, sont terminées par une petite tache blanchâtre : outre que cette tache n'est point constante dans tous, c'est que, lorsqu'elle se rencontre dans quelques-uns, elle affecte des formes différentes.

Tout le dessus du corps de cette *cigogne* est brun, du même brun que la partie supérieure de sa tête, et il est

1) Lorsque la *cigogne noire* traverse, au moment de sa double émigration annuellement périodique, le département des Vosges, elle ne s'y arrête jamais que le temps nécessaire pour y prendre un peu de nourriture; puis elle continue sa route au printemps vers le nord et en automne vers le midi : elle s'élève alors à une telle hauteur dans les nues, qu'elle échappe aux yeux les plus clair-voyans.

enrichi des mêmes reflets; ces reflets manquent aux couvertures du dessus de la queue, qui ne sont que d'un brun mat.

Des trente-deux pennes brunes qui forment son aile, les vingt qui sont plus voisines du corps brillent de reflets verts et violets; sur celles-ci c'est le violet qui domine le vert, tandis que, sur les dix pennes les plus extérieures, c'est au contraire le vert qui l'emporte sur le violet. La queue, qui est en pointe décroissant du centre sur les côtés, est aussi de couleur brune à reflets verdâtres. Tout le dessous du corps de cet *oiseau* est d'un blanc pur et sans aucune apparence de tache quelconque; le bec est d'un gris verdâtre à sa base et blanchâtre dans tout le reste de sa longueur; l'iris des yeux, qui sont entourés d'une peau nue, d'un rouge très-vif, est lui-même rougeâtre; dans certains individus la partie des jambes qui est dégarnie de plumes, est d'un rouge obscur, ainsi que les pieds et les ongles, et dans d'autres ces mêmes parties sont d'un rouge verdâtre; mais dans tous les ongles sont larges, plats et obtus.

La *cigogne noire*, loin d'être un *oiseau* social, comme la *blanche*, qui semble rechercher la compagnie des hommes, au milieu desquels elle se plait à vivre, au sein même des cités les plus tumultueuses, paroît au contraire fuir le voisinage de nos habitations pour se concentrer sur des marais écartés dans les forêts les plus solitaires.

C'est ordinairement sur les sapins les plus élevés des Alpes 1) que la *cigogne noire* établit son nid; elle choisit

1) Cette espèce de *cigogne* est commune, surtout dans les Alpes suisses. Nous l'avons vue souvent, sur le bord des lacs de ces contrées, s'y tenant immobile plusieurs heures de suite, en attendant patiemment quelque proie qui passât à sa portée : ce n'est pas cependant qu'elle vive, comme le *héron* et le *butor*, aux

toujours pour cette importante opération l'endroit le plus fourré et le plus sauvage des bois : la femelle pond dans ce réduit, grossièrement fabriqué avec des buchettes et quelques herbes marécageuses desséchées, deux ou trois œufs de même forme et de même couleur, quant au fond, que ceux de la *cigogne blanche*; mais ils sont, de plus que les siens, marqués de taches brunes peu nombreuses.

Cet *oiseau*, triste et solitaire, fréquente aussi les bords des lacs isolés et déserts, où il guette sa proie, qui consiste dans de petits poissons, des grenouilles et des reptiles, et lorsque ceux-ci lui manquent, elle s'accommode très-bien de sauterelles, de scarabés et d'autres insectes, à la poursuite desquels il met un temps assez considérable à travers les grosses touffes d'herbes qui se trouvent au bord des caux ou bien dans les forêts.

3.° LE MAGUARI.

Ardea maguari. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 84.
La cigogne d'Amérique. BRIS. Ornith. t. 5, p. 369.

Quoiqu'originaire des contrées brûlantes de l'Amérique, le *maguari* se montre néanmoins quelquefois, quoiqu'assez rarement, dans les contrées septentrionales de l'Europe

---

dépens de sa patience; car quelquefois nous l'avons observée aussi volant sur les eaux de ces mêmes lacs, dans lesquelles nous l'avons vue se plonger pour y saisir un poisson qu'elle emportoit dans son bec sur les bords, afin de le dépecer lorsqu'il étoit trop gros, ou bien elle l'avaloit en entier lorsque sa taille n'étoit pas disproportionnée avec l'ouverture de son gosier.

et même en France; car, outre que l'on voit dans le muséum d'histoire naturelle de Nancy, département de la Meurthe, la dépouille mal conservée, et tout aussi mal préparée, d'un de ces *oiseaux* que l'on tua dans les environs de cette commune, c'est que déjà plus de huit ans avant que celui-ci n'eût été remarqué dans ce département, nous possédions dans notre cabinet deux *maguaris* que des chasseurs amis de la science 1) avoient tués dans une prairie marécageuse, non loin de Mirecourt, dans le département des Vosges.

Ces *oiseaux*, dont nous ignorons absolument les mœurs, que nous ne pouvons que soupçonner d'après l'analogie de leur conformation, sont de la taille de la *cigogne blanche ;* leur bec droit et pointu est long de neuf pouces quelques lignes : du vivant de ces animaux, il étoït verdâtre à la base et bleuâtre à la pointe ; mais il est devenu tout brun par l'effet de la dessiccation.

Tout le dessus du corps du *maguari*, depuis la tête jusqu'à la queue inclusivement, est revêtu de plumes d'un blanc éclatant ; elles sont longues et pendent jusqu'au bas du cou, qui, au lieu de plumes, est garni d'une peau rouge, ainsi que le tour des yeux. Cette peau de la gorge, dans son état de fraîcheur, paroissoit susceptible d'une grande dilatation, et sembloit pouvoir devenir une poche destinée à quelque usage que nous ignorons. Les pennes, ainsi que les grandes couvertures des ailes de cet *oiseau*, sont d'un brun noir à reflets verts ; l'iris de ses yeux est d'un blanc argenté, et la partie nue

1) MM. les ci-devant marquis de *Beffroy* et de *Guillermy*, à la mémoire desquels notre cœur reconnoissant paîe volontiers un tribut public de gratitude, à raison des soins qu'ils se sont donnés pour nous procurer des *oiseaux* rares.

de ses jambes, ainsi que ses pieds et ses doigts, sont d'un beau rouge; ses ongles, qui sont larges, plats et obtus, à peu près comme ceux de quelques familles de singes, sont d'un rouge brun.

TROISIEME TRIBU.

La troisième tribu du genre des *hérons* ne contient qu'une seule espèce, qui est la *grue ordinaire*.

La *grue* est un *oiseau* de passage qui, quoiqu'originaire des contrées du nord, s'arrête néanmoins, quoique très-instantanément, dans certains départemens de la France. Ses caractères généraux et particuliers consistent dans un bec moins long que celui des *hérons* : ce bec d'ailleurs est plus droit; il est pointu, denté à son extrémité, et lisse dans tout le reste de sa longueur. Une partie de sa tête est dénuée de plumes; les pennes de ses ailes qui sont le plus près du corps, sont prolongées et recourbées en forme de lame de faux, et elles se relèvent au-dessus du croupion; tous ses doigts sont séparés les uns des autres, à l'exception d'une petite membrane, qui lie celui du milieu avec l'extérieur; et les ongles qui les terminent sont sans dentelures.

LA GRUE ORDINAIRE.

Ardea grus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 84.
La grue. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 374.

(*Voyez* la planche XXIII de cet ouvrage.)

De tous les *oiseaux voyageurs* la *grue* est un des plus grands; sa longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, est au moins de quatre pieds, et elle est grosse comme un dindon; son vol, qui est un des plus élevés et des plus soutenus, lui fournit le moyen d'entreprendre les voyages les plus lointains.

Quoiqu'originaire des pays du nord, elle visite également les régions tempérées, et s'avance jusque dans celles du midi. On la voit en Suède, en Ecosse, en Podolie, en Volhinie et aux îles Orcades, comme dans l'Inde, l'Éthiopie et la haute Égypte; néanmoins ce n'est jamais à la même époque. Au printemps elle quitte les régions brûlantes du midi pour venir habiter celles du nord; et lorsqu'en automne les rigueurs du froid se font sentir, elle quitte et abandonne ce pays pour passer agréablement l'hiver dans les contrées méridionales.

C'est à ces deux époques que l'on voit chaque année des *grues* traverser en bandes quelquefois assez nombreuses plusieurs de nos départemens intérieurs; il n'est point d'années que l'on n'en rencontre plusieurs, soit au printemps, soit en automne, qui s'abattent sur nos plaines humides du département des Vosges, comme dans nos champs nouvellement ensemencés, où elles trouvent des insectes, ainsi que du grain non encore germé, dont elles se nourrissent également.

C'est dans ce moment que le hasard les fait rencontrer par quelques chasseurs, qui, en usant même des plus grandes précautions pour les surprendre, n'y parviennent encore que très-difficilement; car lorsque ces *oiseaux* se rassemblent dans certains cantons, soit pour y pâturer, soit pour y passer la nuit, ils ont la précaution d'établir entre eux une sentinelle, qui veille toujours la tête haute et élevée, tandis que les autres dorment ayant la tête cachée sous l'aile; et, à la moindre apparence de danger, le factionnaire sonne l'alarme, et tous spontanément cherchent aussitôt leur salut dans la fuite.

La *grue* a le port droit et la figure élancée; le devant de sa tête, en dessus, n'est garni que de petites plumes noirâtres, qu'en n'y regardant pas de très-près on prendroit pour une sorte de poils; le sommet de sa tête est couvert d'une peau rougeâtre, semée de quelques plumes qui ne sont pas assez nombreuses pour empêcher qu'on ne voiè cette peau; celles de l'occiput, qui sont d'un brun noirâtre, tombent en arrière, et se prolongent en forme de camail pointu sur le haut du cou: derrière et de chaque côté de l'œil on voit une large bande blanche qui, en traversant les joues, s'étend jusqu'à l'origine du cou. Le bas des joues, de même que la gorge, est d'un gris brun; le haut et les côtés du cou, en avant, sont d'un cendré brun; le reste de cette partie, ainsi que tout le plumage, est d'un cendré clair, excepté cependant les grandes pennes des ailes, qui sont totalement noires. Les moyennes, qui ne sont noires que du côté intérieur, et les plus voisines du corps, que nous avons dit se relever et se recourber en forme de faulx, sont aussi noires. Les pennes de la queue sont brunes, cendrées et terminées de noir. L'iris des yeux est rougeâtre. Le bec, dont les bords sont dentelés vers la pointe, est

d'un noir verdâtre. Le bas des jambes, les pieds, ainsi que les ongles, sont noirs.

La *grue* est un *oiseau* susceptible de s'apprivoiser aisément, surtout lorsqu'elle est prise jeune : on prétend qu'au Japon on la dresse à toute sorte d'exercices, et qu'on l'apprend même à danser. Sa chair passe dans certains pays pour être un fort bon mets.

Il est à présumer que les *grues*, comme les *cigognes*, font deux nichées par an : la première, qui est en hiver, a lieu lorsque ces *oiseaux* habitent le midi; et la seconde, en été, lorsqu'ils résident dans le nord. Nous ne savons rien de ce qui est relatif à la ponte de la *grue*, sinon que la femelle ne fait que deux œufs, qui sont de couleur bleuâtre.

SECONDE FAMILLE.

Nous n'avons compris dans cette seconde famille qu'un seul *oiseau* fissipède de rivages, qui, à raison de ses caractères particuliers et distinctifs, forme à lui seul un genre dans cette famille : c'est la *spatule blanche*.

Son bec, long et foible, est aussi large à sa base que sa tête; il est droit, aplati horizontalement, et son bout se dilate en s'élargissant et en s'arrondissant en un disque qui a la forme d'une spatule : ce qui lui a fait donner le nom qu'il porte. Ses doigts, unis à leur base seulement par une portion de membrane, en sont légèrement frangés jusqu'à l'extrémité.

Quoique ce genre d'*oiseaux* semble ne fréquenter que les marécages de nos côtes maritimes, et qu'il paroisse absolument étranger aux départemens de l'intérieur de la France, cependant on en a vu, on en a même tué plusieurs sur quelques-uns des grands étangs des Vosges avant leur desséchement; car c'est de l'étang de Biécourt, qui existoit jadis entre Mirecourt et Neufchâteau, que, la première année de la révolution, nous nous sommes procuré le seul individu qui existoit dans notre cabinet, et que des paysans, après avoir fait de la soupe d'une première qu'ils avoient tuée et qu'ils trouvèrent détestable, nous vendirent cette seconde, par la seule raison qu'ils n'avoient pas jugé que la première fût un mets digne de leur estomac.

GENRE DES SPATULES.

LA SPATULE BLANCHE.

Platalea leucorodios. LIN. Syst. nat. édit. 13, g. 80.
La spatule. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 352.

(*Voyez* la planche XXIV de cet ouvrage.)

On ne peut qu'être étonné du peu d'accord qui a régné parmi les ornithologistes anciens sur la classification méthodique de ce genre d'*oiseaux*, malgré le caractère tran-

chant que son bec singulier présentoit à leurs regards attentifs ; on est également surpris des noms différens qu'ils lui ont appliqués. Les uns l'ont placé parmi les *hérons*, et lui ont donné le nom de *héron blanc;* les autres en ont fait un *pélican*, etc., quoiqu'il différât également de tous par ses seuls caractères extérieurs : il y en a qui l'ont appelé *cuiller*, et d'autres qui lui ont donné le nom de *palette*; cette dernière dénomination paroît plus analogue à la forme de son bec.

Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'aucun nom ne convient davantage à cet *oiseau* que celui de *spatule*, parce qu'il désigne la forme de son bec, et parce que Brisson, Buffon et tous nos savans ornithologistes modernes 1), que nous regardons comme les premiers maîtres, que nous prendons toujours, et avec inclination, pour nos guides, le lui ont conservé.

La *spatule blanche* est à peu près de la grosseur du *héron commun;* sa longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, est de deux pieds huit pouces ; son bec, d'une substance peu ferme et flexible comme du cuir, a six pouces cinq lignes de longueur sur sept lignes de largeur dans le milieu de son étendue ; le bout de la mandibule supérieure est un peu crochu ; la couleur de ce bec singulier est jaunâtre dans toute son étendue : quelquefois cependant cette même couleur est nuée de rouge à l'extrémité de cet organe, où une espèce de rainure noire forme une sorte de bourrelet relevé, qui entoure l'espèce de palette qui le termine et qui a vingt-trois lignes dans son plus grand diamètre. La base de ce bec est aussi large que le devant de la tête ; quoique ce bec soit d'une substance si

1) MM. Cuvier et Geoffroy, dont les lumières font honneur à notre siècle.

foible que l'*oiseau* ne pourroit serrer le doigt que légèrement, cependant il le fait claquer d'une manière fort sensible, comme les *cigognes*, en faisant mouvoir rapidement l'une contre l'autre les deux pièces dilatées qui le terminent. Le vol de cet *oiseau* est de quatre pieds quatre pouces.

La *spatule blanche* a la gorge, ainsi que le tour des yeux, dénués de plumes; ces parties sont recouvertes d'une peau nue, noire. Tout son plumage, tant en dessus qu'en dessous, est d'un blanc qui paroît d'autant plus éclatant, qu'il contraste davantage avec le noir de l'extrémité des grandes pennes de ses ailes. Les plumes qui couvrent le derrière de sa tête sont étroites et longues d'environ quatre pouces; elles forment une huppe bien fournie qui lui retombe sur le haut du cou, qui est moins long que celui du *héron*. L'iris des yeux de cet *oiseau* est rougeâtre; la partie nue de ses jambes et ses pieds, qui sont moins hauts que ceux du *héron*, est d'un gris brun, ainsi que ses doigts. Ses ongles sont noirs.

La *spatule* habite, comme nous l'avons dit, les bords de la mer 1); elles s'y nourrit également de coquillages, de poissons, comme de vers et d'insectes aquatiques. Lorsque quelques-unes se répandent dans l'intérieur des terres, ce n'est jamais qu'accidentellement, et le séjour qu'elles y font n'est que très-momentané.

---

1) D'après les observations de M. Baillon, il paroît qu'il y a deux espèces de *spatules*, qui passent ordinairement sur les côtes de la ci-devant Picardie aux mois de novembre et d'avril. L'une de ces *spatules*, qui est la commune, est d'un blanc fort éclatant et n'a point de huppe; l'autre est plus petite, et offre quelques disparités dans les couleurs de son plumage et de son bec. Ces *oiseaux* se nourrissent de petits poissons, mais plus particulièrement de chevrettes et d'autres insectes aquatiques.

C'est toujours sur les arbres les plus élevés des forêts qui avoisinent les côtes maritimes, que ces *oiseaux* font leur nid; il le composent de buchettes, comme celui du *héron;* et la femelle y pond ordinairement trois ou quatre œufs, dont nous ne connoissons ni la forme ni la couleur.

Suivant Belon et M. de Fontette, la *spatule* est susceptible de vivre en domesticité, et d'y devenir un *oiseau* de basse-cour, lors même qu'elle est prise adulte. Le premier de ces auteurs nous assure que Klein en a long-temps conservé une dans son jardin, quoiqu'elle eût l'aile cassée d'un coup de feu; et le second rapporte qu'elle se rend familière dans les basses-cours.

TROISIEME FAMILLE.

Tous les *oiseaux de rivages* qui forment cette troisième famille se reconnoissent en ce qu'ils ont le bec grêle, ordinairement rond, et plus ou moins long et foible. Dans les uns, il est comprimé horizontalement, et tantôt recourbé en en-haut, et tantôt en en-bas; dans les autres, il est renflé par le bout, uni ou raboteux: dans ceux-ci, il est obtus et lisse; et enfin dans ceux-là, il est droit et comprimé par les côtés.

Cette famille renferme cinq genres, savoir: celui de l'*avocette*, celui des *pluviers*, celui des *vanneaux*, celui des *bécasses*, et celui des *râles*. Nous avons divisé la plupart de ces gen-

res en petites tribus, surtout d'après la conformation différente de leur bec.

PREMIER GENRE.

L'AVOCETTE.

Le genre de l'*avocette* porte un caractère de bec non moins frappant que celui de la *spatule :* ce bec est grêle, rond, foible, long, un peu comprimé horizontalement à sa base, et recourbé en en-haut, de manière que sa pointe regarde le ciel.

Quoique cet *oiseau* ait les pieds entièrement palmés, il tient néanmoins aux *fissipèdes de rivages* par tout le reste de sa conformation, ainsi que par ses habitudes : on peut et on doit le considérer ici comme une exception à la règle générale d'après laquelle nous avons rangé tous les *oiseaux*.

Nous avons classé tous ceux qui ont les pieds palmés dans le grand ordre des *oiseaux nageurs* ; cependant, la plupart des ornithologistes, et M. Cuvier lui-même, dont nous avons plus particulièrement adopté la méthode pour ce *Tableau élémentaire*, plaçant l'*avocette* au nombre des *fissipèdes de rivages*, nous nous garderons bien de lui assigner un autre rang.

L'AVOCETTE.

Recurvirostra avocetta. LIN. Syst. nat. éd. 13, g. 89.
L'avocette. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 538.

(*Voyez* la planche XXIV de cet ouvrage.)

De tous les *oiseaux* qui composent ce *Tableau élémentaire* d'ornithologie, il n'en est aucun que l'on reconnoisse plus facilement que l'*avocette*, à raison de la conformation singulière de son bec, dont la courbure, dirigée vers le ciel, décrit une portion de cercle, et dont l'extrémité dépasse en hauteur le sommet de la tête. Ce bec n'est point, comme celui des autres *oiseaux*, d'une nature de corne, mais il est d'une substance comme membraneuse, surtout à son extrémité : il est mince, foible, comprimé horizontalement, et incapable de soutenir aucun effort et de devenir à l'*oiseau* qui le porte une arme défensive ou offensive dans l'occasion; il ne peut même lui servir pour saisir une nourriture qui auroit quelque solidité; il peut tout au plus lui être propre à fouiller dans un limon liquide ou dans l'écume des flots, où il ramasse de petits vers mous, ou bien du frai de poissons ou de grenouilles.

L'*avocette*, un peu plus grosse que le *pluvier doré*, a un pied cinq pouces de l'extrémité du bec à celle de la queue : ses jambes sont longues de sept à huit pouces, et son cou est d'une longeur proportionneé à la hauteur de ses jambes. Ce caractère seul suffiroit, sans doute, pour le faire exclure de l'ordre des *palmipèdes* ou *oiseaux nageurs*, qui tous ont les jambes et les pieds très-courts.

Tout le plumage de l'*avocette*, en dessus du corps, est un mélange de hachures noires et blanches, et tout le dessous,

au contraire, est d'un blanc de neige, sans aucune autre espèce de teinte, de même que la queue: elle a la tête bien arrondie; l'iris des yeux de couleur aurore; les pieds bleus, et le bec, ainsi que les ongles, noirs.

Le plumage de l'*avocette*, cependant, tel que nous le décrivons ici, au rapport d'ornithologistes recommandables et qui ont été à portée de l'observer dans les différens âges de sa vie, est celui de l'*oiseau* adulte; celui du premier âge est, selon eux, entièrement gris. Nous sommes d'autant plus portés à adopter leur opinion, qu'en effet, lors de son passage en automne dans nos départemens intérieurs, on voit plusieurs individus dont les plumes scapulaires, qui sont les dernières à quitter la livrée de l'enfance, sont encore grises, et les pieds, qui sont d'un fort beau bleu après la première année, sont dans ceux-ci d'un bleu livide.

Quoiqu'il semble que ce ne soit que sur nos côtes maritimes, et plus particulièrement sur celles des départemens de la Somme et de la Vienne, que l'on rencontre cet *oiseau* en plus grande abondance, dans le moment surtout de son double passage, dont le premier a lieu en mars et le second en septembre. cependant il s'en échappoit quelques-uns jadis, chaque année, qui s'avançoient fort au loin dans les terres; car nous avons vu souvent de ces *oiseaux* sur les étangs de Biécourt et de Puissieux, dans la partie agricole du département des Vosges, lorsqu'ils n'étoient point desséchés : mais leur apparition n'y duroit que quelques jours.

L'*avocette* est un *oiseau* très-vif, très-alerte, que l'on voit courir avec une rapidité étonnante sur le bord des eaux, dans lesquelles elle entre quelquefois à plusieurs pouces de profondeur, au moyen de ses jambes plus élevées que les eaux qu'elle visite; elle se met aussi quel-

quefois, mais rarement, à la nage, ses pieds entièrement palmés lui fournissant le moyen de parcourir des eaux plus profondes.

L'espèce de l'*avocette* n'est nulle part très-abondante; néanmoins Salerne, dans son *Ornithologie*, pag. 360, nous assure positivement que rien n'est plus commun que cet *oiseau* sur les côtes du ci-devant Bas-Poitou, où il dit que, dans la saison des nichées, les paysans vont à la recherche, de ses œufs qu'ils prennent par milliers pour s'en régaler. Elle paroît être d'un caractère aussi inconstant que fin et rusé : car, d'un côté, elle ne fait que paroître et disparoître aussitôt du même lieu qu'elle fréquente; d'un autre côté, elle se méfie des piéges qu'on lui tend, et sait les éviter au point qu'on a fait en vain des tentatives pour l'y surprendre 1).

DEUXIEME GENRE.

LES PLUVIERS.

Il est aussi facile de reconnoître et de distinguer les *pluviers* que l'*avocette*, et de les séparer de tous les autres *oiseaux de rivages*, en ce qu'ils n'ont que trois doigts en avant, et qu'ils n'ont point de pouce : leur bec d'ailleurs est droit, un peu renflé par le bout, et d'une

---

1) C'est ordinairement sur les bords sablonneux de la mer que, sans aucune autre préparation qu'un petit enfoncement que cet *oiseau* prépare en grattant le sable avec ses ongles, la femelle pond quatre œufs de couleur grisâtre, lavée d'olivâtre, et marqués de quelques taches brunes.

grandeur médiocre dans les uns ; il est très-long, cylindrique et un peu courbé en en-bas dans les autres ; et enfin il est long, rétréci, comprimé verticalement, et comme creusé dans son milieu chez d'autres : aussi, pour établir un ordre plus méthodique dans ce genre, nous l'avons divisé en trois tribus.

PREMIÈRE TRIBU.

Les *oiseaux fissipèdes de rivages* que nous avons fait entrer dans cette première tribu, ont pour caractères particuliers un bec grêle, droit, médiocrement long, et un peu renflé par le bout ; celui du milieu des trois doigts antérieurs uni à sa base avec l'extérieur par une très-courte membrane. Cette tribu n'est composée que de quatre espèces, savoir : le *pluvier doré*, le *pluvier à collier*, le *grand pluvier* ou *courly de terre*, et le *guignard.*

1.° LE PLUVIER DORÉ.

Charadrius pluvialis. LIN. Syst. nat. éd. 13, g. 87.
Le pluvier doré. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 47.

(*Voyez* la planche XXIV de cet ouvrage.)

Si l'amour de la société et le plaisir d'être unis ensemble se manifesta jamais dans quelques espèces d'*oiseaux*, on peut

dire que ce fut plus particulièrement dans celle du *pluvier doré* : aussi ne le voyons-nous jamais dans nos contrées qu'en bandes nombreuses, quelquefois composées de plusieurs centaines d'individus. Ce n'est qu'en automne et durant les pluies de cette saison que les *pluviers dorés* passent quelque temps en France, dans les terrains bas, humides et marécageux. Là, toujours en mouvement, on les voit courir à terre, frappant le sol de leurs pieds trépignans, afin d'en faire sortir les vers dont ils font leur principale nourriture. Ces *oiseaux*, d'une propreté rare, ont le plus grand soin de courir tous les matins à l'eau pour se laver les pieds et les parties voisines, que le limon du sol a maculées dans leur chasse.

On conçoit que le séjour de ces *oiseaux* vermivores doit être d'autant plus court dans le même lieu que la bande en est plus nombreuse, parce qu'ayant bientôt détruit tous les vers d'une prairie, dont ils sont très-avides, ils sont forcés de l'abandonner, quelquefois avant vingt-quatre heures, pour en chercher d'autres qui sont encore riches de cette espèce de nourriture.

On voit beaucoup de *pluviers dorés* du côté de Montreuil-sur-Mer, ainsi que dans les prairies humides des départemens de la Meuse et des Vosges, surtout à l'arrière-saison. Ils y demeurent ordinairement jusqu'aux premières gelées, qui font disparoître les vers; ce qui les oblige à aller chercher des climats plus doux et plus tempérés : ils disparoissent donc jusqu'au printemps suivant, qui nous les ramène, et toujours en bandes nombreuses, qui ne font alors que traverser la France, pour se rendre dans des contrées plus septentrionales, où ils vont nicher : leur ponte est ordinairement de quatre œufs, qui sont d'un cendré olivâtre, mouchetés de noir et fort pointus.

Au moment de leur passage, d'automne surtout, on détruit, soit avec des filets d'une forme particulière, soit à coup de fusil, beaucoup de ces *oiseaux*, qui sont à ce moment fort gras et dont la chair a, malheureusement pour eux, la dangereuse réputation d'être un mets très-délicat.

Le *pluvier doré* est de la grosseur d'une *tourterelle*; sa longueur, du bout du bec à celui de la queue, est de dix pouces trois lignes; son vol d'un pied six pouces huit lignes; et ses ailes, lorsqu'elles sont ployées, atteignent l'extrémité de sa queue.

Le plumage de cet *oiseau* varie suivant les saisons. Au printemps, lorsque le feu de l'amour en anime les nuances, celui du mâle est, en dessus du corps, d'un beau jaune doré, sans aucun mélange; et en dessous il est de la même teinte amalgamée avec du noir : cette dernière couleur est quelquefois pure, sans mélange de jaune dans le vieux mâle.

En automne, au contraire, le fond du plumage en dessus est d'un brun noirâtre, tacheté de jaune et de gris blanc, ainsi que les côtés de la tête, le cou et les flancs, qui néanmoins sont d'un ton plus pâle : le *pluvier* a alors les grandes pennes des ailes noirâtres, celles de la queue rayées de cette couleur et de jaune sombre; le milieu et le reste du ventre est d'un blanc sale.

Les femelles ont les couleurs du plumage moins vives, et les jeunes ne sont gris que dans le premier âge : ils ont tous l'iris des yeux d'un rouge obscur; le bec, ainsi que la partie nue des jambes, le tarse, les doigts et les ongles, noirs. Ils manquent absolument, comme nous l'avons dit, de doigt postérieur ou de pouce.

2.° LE PLUVIER A COLLIER.

Charadrius hiaticula. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 88.
Le petit pluvier à collier. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 63.

Cét *oiseau* est à peu près de la taille de l'*alouette ordinaire;* sa longueur, prise de l'extrémité du bec à celle de la queue, est de six pouces neuf lignes; son vol est de onze pouces, et lorsque ses ailes sont ployées, elles atteignent l'extrémité de sa queue.

Le *pluvier à collier* est un *oiseau* solitaire qui se plaît sur le bord des rivières graveleuses et sur les rivages de la mer; il court avec une vitesse extrême sur la grève, et ne fait que de très-petits vols, qu'il accompagne toujours d'un cri assez perçant.

On le connoît, dans certains départemens, sous les noms de *gravière* ou de *criard*, et dans les Vosges, sur les bords de la Moselle, qu'il fréquente exclusivement, sous celui de *lambiche.*

La femelle de cet *oiseau* ne construit point de nid; elle se contente de gratter un peu la grève avec ses pieds, et elle pond dans cette petite cavité trois ou quatre œufs d'une couleur cendrée, mouchetés de noirâtres, d'autant plus difficiles à apercevoir, qu'on les prend volontiers pour de petits cailloux, ce qui nous est souvent arrivé sur les bords de la Moselle, dans les Vosges. Aussitôt que les petits sont éclos, on les voit courir sur cette même grève avec une vitesse qui, conjointement avec la couleur grise de leur plumage, les feroit volontiers prendre pour de jeunes souris.

La tête de cet *oiseau* présente un front blanc, un bandeau noir sur le sommet, suivi d'une calotte brunâtre qui

s'étend jusque sur la nuque ; au-dessous de l'œil on voit une bandelette noire qui part du bec en traversant les joues : la gorge, qui est blanche, forme un collier de cette couleur qui entoure le cou ; au-dessous du blanc de la gorge il y a sur la poitrine un plastron d'un beau noir qui, en couvrant les côtés, s'étend et borde en arrière le collier blanc. Tout le dessus du corps est d'un brun clair, excepté le croupion qui est blanc; les grandes pennes des ailes sont noires, bordées intérieurement de blanc, et celles de la queue sont d'un brun foncé; les latérales de cette partie sont entièrement blanches, et les autres sont plus ou moins marquées de cette couleur, à l'exception des deux intermédiaires. Tout le reste du dessous du corps est d'un très-beau blanc. L'iris est d'un brun rougeâtre ; la base du bec est orangée et noire dans tout le reste de sa longueur ; les pieds sont aussi orangés et les ongles noirs.

2.° LE GRAND PLUVIER, OU COURLIS DE TERRE.

Charadrius œdicnemus. LIN. Syst. nat. édit. 13, g. 79.
Le grand pluvier. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 76.

Cette espèce paroît en France, au printemps, dans les départemens de la Somme, du Loiret, de l'Eure-et-Loire, de la Marne, de la Côte-d'Or et des Vosges ; et c'est dans cette saison surtout, ainsi qu'en automne, qu'il fait entendre, pendant la nuit, son cri souvent répété, *turrlui, turrlui*. A l'époque du départ, qui a lieu pendant les premières pluies d'automne, les *grands pluviers* se rassemblent, non dans des plaines humides et marécageuses, comme le *pluvier doré*, mais sur des terrains élevés, secs et sablon-

neux. Ils sont si naturellement craintifs, que, tant que le soleil est sur notre horizon, ils demeurent immobiles et ne prennent leur essor qu'à l'entrée de la nuit, pour se répandre de tous côtés, en volant rapidement et en poussant leurs cris. S'il arrive qu'on les fasse lever pendant le jour, ils ne font alors qu'un vol d'un trajet court; puis, aussitôt qu'ils sont reposés, on les voit courir dans la plaine aussi vite qu'un chien 1).

Cet *oiseau*, que l'on a nommé *courlis de terre*, sans doute à cause de son cri, qui est assez semblable à celui des vrais *courlis*, se nourrit d'insectes, de limaçons, et même de jeunes lézards ou de petites couleuvres.

Ce *pluvier*, de la grosseur d'une petite *poule* de moyenne taille, a quinze pouces neuf lignes du bout du bec à celui de la queue, et seize pouces deux lignes de l'extrémité du

1) D'après l'habitude qu'a cet *oiseau* de voyager seulement pendant la nuit, et de crier beaucoup durant ses courses nocturnes, il sembleroit que sa vue seroit conformée comme celle des engoulevents ou des *oiseaux de proie nocturnes*, qui voient très-bien de nuit, tandis qu'ils sont éblouis par la clarté du jour. Mais on se tromperoit, si on plaçoit le *grand pluvier* dans la classe des *oiseaux* myopes; car il n'est nullement douteux que, pendant le jour, il distingue parfaitement bien le chasseur qui le guette, et qu'il sait soigneusement en éviter l'approche. Ses grands yeux d'ailleurs sont une preuve incontestable qu'il voit très-bien de jour, et que s'il ne voyage que pendant la nuit, c'est parce que sa timidité extrême lui fait éviter les regards des hommes, dont il redoute la présence : cela est si vrai, que s'il entre quelqu'un dans une chambre où on tient de ces *oiseaux* renfermés, ils fuient avec une si grande peur qu'ils se heurtent contre tout ce qu'ils rencontrent, et que souvent même ils se brisent la tête contre quelques corps solides qui se trouve sur leur passage.

bec à celle des pieds ; son vol est de vingt-six pouces six lignes ; et quand ses ailes sont ployées, elles s'étendent jusqu'aux deux tiers de la longueur de sa queue. Cet *oiseau* nous arrive au printemps, et nous quitte en automne.

Sa tête, qui est grosse et ronde, est couverte, ainsi que le dessus de son cou et de son corps, de plumes brunes, marquées de traits noirâtres qui se dirigent suivant la longueur de leurs tiges ; le dessous, nué de même, est d'une teinte plus pâle, à l'exception du haut de la gorge, du ventre et du bas-ventre, qui sont d'un blanc jaunâtre ; deux traits de blanc roussâtre passent, l'un au-dessous, et l'autre au-dessus des yeux ; une bande blanchâtre traverse les pennes de l'aile, qui sont noires. Des douze pennes qui composent sa queue, les six intermédiaires sont rayées transversalement de brun, et les six collatérales sont blanches, rayées de noirâtre, bordées de plus ou de moins de noir à leur extrémité. L'iris des yeux, qui sont grands, est jaune, de même que la partie nue des jambes, le tarse et les doigts : ces derniers sont terminés par des ongles noirs.

Le *grand pluvier* ne fait point de nid ; il se contente, comme le *pluvier à collier*, de gratter la terre avec ses pieds ; et la femelle pond dans cette petite cavité deux ou trois œufs de la grosseur de ceux d'une petite poule ; ils sont blancs cendrés, et marqués de taches de brun olivâtre foncé. Le mâle tient fidelle compagnie à sa femelle tout le temps que dure l'incubation, et il partage seulement avec elle le soin de l'éducation de ses petits.

4°. LE GUIGNARD.

Charadrius morinellus. Lin. Syst. nat. éd. 13, g. 88.
Le petit pluvier. Bris. Ornith. tom. 5, pag. 54.

(*Voyez* la planche XXIV de cet ouvrage.)

Brisson n'a sans doute nommé cet *oiseau petit pluvier*, que par comparaison avec le grand ou même avec le *pluvier doré;* car il est plus petit que lui, et n'a guère que huit pouces et demi de longueur, mesuré de l'extrémité du bec à celle de la queue. Il a le dessus de la tête d'un noirâtre brun; le devant de cette partie est couvert de plumes grises, entourées de blanchâtre; ses joues sont maculées de taches grises et blanches. Le devant du cou et la gorge du mâle sont d'un gris ondé; là, cette couleur est arrondie de manière à lui former une espèce de plastron. Sa poitrine est rousse; son ventre est noir, et son bas-ventre blanc, ainsi que le dessous de sa queue. Les plumes de ces deux dernières parties sont souvent nuées de roussâtre et de noir par quelques plumes qui y sont mêlées, et qui sont de cette couleur. Tout son manteau est de fond gris brun, foiblement lustré de vert; chaque plume du dos, ainsi que les pennes moyennes de l'aile, sont bordées et comme encadrées dans un trait de couleur rousse; le croupion et les couvertures du dessus de la queue sont bordées de même, mais le fond de leur couleur est gris. Les pennes des ailes sont aussi grises; cependant les unes sont bordées de roussâtre, tandis que les autres le sont de blanc : les quatre pennes intermédiaires de la queue sont également grises, mais bordées de brun; les latérales, de même couleur, sont terminées de blanc, et les deux

plus extérieures sont bordées en dehors de cette couleur. L'iris est brun, ainsi que les pieds; le bec et les ongles sont noirs.

Outre que la femelle n'a point de plastron comme le mâle, elle en diffère encore par sa tête, qui est blanche, mêlée de gris brun et de jaunâtre; par le dessous de son corps, qui est d'un blanc jaune; et enfin par les pennes de sa queue, dont les deux intermédiaires sont brunes, tandis que toutes les autres sont blanches.

Les *guignards* vont par bandes quelquefois assez nombreuses, qui se répandent dans nos contrées les plus septentrionales; ils ne paroissent néanmoins qu'instantanément, au mois de mars et au commencement de septembre, dans la partie montueuse des Vosges, d'où ils disparoissent absolument: ils y vivent d'insectes, de vers et de petits coquillages terrestres.

Ces *oiseaux*, dont la chair passe pour être plus délicate et plus succulente que celle du *pluvier doré*, sont indolens et stupides: aussi profite-t-on dans certains pays de leur imbécillité pour leur tendre des piéges, dans lesquels ils donnent sans la moindre défiance.

DEUXIEME TRIBU.

La seconde tribu du genre des *pluviers* ne renferme que la seule espèce de l'*échasse*, dont les caractères particuliers consistent en un bec très-long, cylindrique, courbé en en-bas, et un peu renflé vers le bout; dans des tarses longs et grêles; et enfin dans l'adhérence du doigt du milieu au doigt extérieur, qui y

est uni par une courte membrane qui les borde légèrement. L'échasse manque de pouce.

L'ÉCHASSE.

Charadrius himantopus. LIN. Syst. n. éd. 13, g. 88.
L'échasse. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 33.

(*Voyez* la planche XXV de cet ouvrage.)

Les jambes excessivement longues de l'*échasse*, qui permettent à peine à cet *oiseau* de prendre à terre sa nourriture, paroissent être les restes de ces dessins mal assortis et disparates des grands projets de la nature, qui, en essayant les forces de sa puissance, et en ébauchant le plan immense de la forme des êtres, choisit d'abord les plus belles, pour passer ensuite à des compositions moins symétriquement régulières, et qu'elle n'a laissé subsister que pour nous donner une idée de ses vastes projets.

Il semble qu'en jouant avec sa puissance, elle se soit plu à retracer dans les *oiseaux* les difformités, du moins qui nous paroissent telles, des mammifères, et que l'*échasse* ait été choisie tout exprès pour être aux *oiseaux* ce que le *kanguroo* est aux quadrupèdes.

En effet ses jambes, trois fois longues comme son corps, qui est à peine gros comme celui du *pluvier doré*; ces mêmes jambes, si disproportionnées, si grêles, si foibles, toujours fléchissantes, terminées par trois doigts seulement qui paroissent trop courts, eu égard à la longueur du tarse, et supportant mal un corps qui toujours chancelle, nous offrent une sorte de monstruosité qui, loin d'accélérer la course de cet animal, ne feroit que la retarder,

s'il n'en eût été dédommagé par de longues ailes qui lui fournissent un vol élevé et long-temps soutenu.

L'échasse, mesurée de l'extrémité du bec à celle de la queue, a plus d'un pied de longueur; son vol présente une envergure de deux pieds trois pouces; et lorsque ses ailes sont ployées, elles dépassent la queue de plus de deux pouces.

La partie antérieure de sa tête, sa gorge, son cou, le bas de son dos, son croupion, sa poitrine, ses flancs et son ventre, jusques et y comprises les couvertures du dessous de sa queue, sont d'un blanc d'autant plus éclatant qu'il contraste davantage avec le reste du plumage, qui est entièrement d'un noir à reflets verts, si on en excepte néanmoins les couvertures du dessus de la queue et les pennes de cette partie, qui sont d'un gris blanc. Son bec, long de deux pouces dix lignes, est noir, cylindrique, un peu aplati par les côtés vers la pointe, et plus long que la tête. L'insertion de ce bec sur la base d'un front relevé, fait paroître la tête beaucoup plus ronde qu'elle ne l'est en effet. L'iris des yeux est rouge, ainsi que la partie nue des jambes, les pieds et les doigts, qui sont terminés par des ongles noirâtres.

La femelle ne diffère de son mâle qu'en ce que la couleur noire, qui est répandue sur son plumage, est beaucoup moins profonde, et que le blanc de son cou est moins pur et plus lavé.

Nous ignorons les mœurs comme les habitudes de l'*échasse*, quoiqu'elle soit également répandue sur toutes nos côtes maritimes, et qu'elle fréquente encore quelquefois certains marais de l'intérieur de la France, où toujours il est vrai de dire que cet *oiseau* est fort rare : nous savons seulement qu'il cherche sur le bord de ces eaux

sa nourriture, qui consiste en insectes et en vermisseaux aquatiques.

TROISIEME TRIBU.

Dans cette troisième tribu du genre des *pluviers*, nous avons placé l'*huîtrier :* il est le seul de cette tribut qui fréquente nos côtes maritimes de France.

Ses caractères distinctifs consistent en un bec long, rétréci, terminé en coin et comme comprimé horizontalement entre les narines et son extrémité; en sorte que sa pointe, qui est mousse, semble dirigée vers le ciel, plutôt que parallèle à la terre. Celui du milieu de ses trois doigts antérieurs, qui ne sont point accompagnés de pouce, est uni avec l'extérieur, jusqu'à la première articulation, par une courte membrane qui forme autour de chaque doigt une petite bordure.

L'HUITRIER.

Hœmatopus ostralegus. LIN. Syst. nat. édit. 13, g. 90.
L'huîtrier. Bris. Ornith. tom. 5, pag. 38.

(*Voyez* la planche XXV de cet ouvrage.)

Ce n'est pas toujours sur des sites rians, dans des retraites enchanteresses, que la nature a placé la grande famille des *oiseaux* : si elle a départi aux uns l'aimable solitude de nos forêts ombragées, ou bien le verdoyant

tapis de nos campagnes, elle en a aussi confiné d'autres sur des écueils isolés, contre lesquels l'Océan en fureur vient souvent briser ses flots écumeux et toujours mugissans, ou sur ces plages pelées que la vague bruyante de la mer ne cesse de disputer au continent.

Tel fut le partage de l'*oiseau de rivage* dont il est ici question: c'est dans ces lieux formidables aux humains et toujours déserts qu'il est forcé de chercher sa subsistance, sa sécurité, et jusqu'aux plaisirs même de l'amour. C'est sur ces bancs que le nautonnier redoute, sur ces récifs découverts, qu'en suivant sur la grève le reflux de la mer, il cherche parmi ses sables humides des vers marins, des patelles, des étoiles, des crabes et surtout des huîtres, dont il fait sa principale nourriture, et qu'il a l'instinct ainsi que la force de détacher, de soulever et d'arracher de dessus les rochers avec son bec, dont la coupe carrée forme un tranchant très-propre pour le succès de ses entreprises 1).

L'*huîtrier*, sans être fort commun sur nos côtes maritimes de France, fréquente néanmoins celles des départemens de la Charente et de la Somme; on prétend même qu'il niche quelquefois sur le sable qui est hors de l'atteinte des eaux dans ce dernier département.

C'est surtout dans le temps où les pêcheurs de ces contrées sont occupés à prendre la marée qu'ils font passer à Paris et dans les départemens circonvoisins, que l'on voit une plus grande quantité d'*huîtriers* sur les rivages de nos mers; ils ne manquent pas de les

---

1) Nos citadins maritimes prétendent que l'*huîtrier* a le bec d'une nature de corne si solide, et que les muscles qui font mouvoir cet organe sont si forts, qu'il peut avec cet instrument rompre et briser des fragmens de pierres calcaire pour en extraire les petites folades qui sont renfermées dans leur intérieur.

visiter chaque jour, parce que souvent, lorsque le reflux a laissé à découvert ces dunes qui sont restées à sec, ils y trouvent les filets de ces pêcheurs, qui sont remplis de poissons : ils les entament alors à coups de bec; et, après leur avoir déchiré le ventre pour en extraire les coquillages que ces animaux ont avalés, ils les mutilent de manière à ne pouvoir plus être exposés en vente; ce qui fait un tort notable à ces pêcheurs.

Sans autre préparation de nid qu'une petite excavation pratiquée sur le sol des dunes jonchées de coquillages, que la femelle gratte avec ses pieds, elle y pond quatre ou cinq œufs d'un jaune olivâtre, tachetés d'une couleur noire pourprée, qu'elle ne couve, durant vingt-un jours, que depuis les trois heures de l'après-midi jusque vers les neuf heures du lendemain matin, laissant, dit-on, à la chaleur du soleil, durant le reste du jour, le soin de les échauffer.

A peine les petits sont-ils éclos, qu'ils quittent le nid, et qu'on les voit se traîner sur le sable ; peu de jours après, ils sont en état de courir déjà fort vite, et, à la moindre apparence de danger, ils savent si bien se cacher dans les touffes d'herbages, qu'il est presque impossible de les y trouver.

L'*huitrier* est à peu près de la taille de la *corneille;* sa longueur totale, depuis l'extrémité du bec jusqu'à celle de la queue, est de seize pouces; il a deux pieds sept pouces et demi de vol ou d'envergure; et lorsque ses ailes sont ployées, elles s'étendent jusqu'aux trois quarts de la longueur de sa queue. Son bec, long de quatre pouces, est d'un beau rouge, de même que ses paupières. L'iris de ses yeux est d'un jaune doré. Il a les jambes fortes et épaisses, et ses pieds sont remarquables par la peau rude et écailleuse qui les recouvre; ils n'ont guère plus de deux pouces de hauteur, prise de la partie nue des jambes jusqu'à la base de

ses trois doigts. Toutes ces parties sont d'un rouge de corail, et les ongles sont noirâtres.

Cet *oiseau*, sans avoir les pieds palmés, peut cependant se mettre à la nage, ou, pour mieux dire, comme il ne craint pas les flots, il se laisse quelquefois entraîner et balotter sur leur surface, ayant cependant la faculté de regagner la terre lorsque cela lui convient.

L'huitrier a la tête, le cou, la gorge, le haut du dos, ainsi que les plumes scapulaires, d'un très-beau noir : on voit au-dessus de chacun de ses yeux une tache blanche, et au-dessous de sa gorge une bande étroite, d'un fort beau blanc, qui y forme une espèce de demi-collier. Le bas de son dos, son croupion, sa poitrine, ainsi que tout le dessous de son corps, sont d'un blanc très-éclatant; et c'est sans doute à cause du mélange de ces deux couleurs que, dans quelques pays, on a donné à cet *oiseau* le nom de *pie-de-mer*, quoiqu'il diffère essentiellement de cet *oiseau*, ne fût-ce même qu'à raison de la différence de la longueur de sa queue, qui, dans l'individu dont nous parlons, n'a que quatre pouces, tandis que dans la *pie ordinaire* elle est d'une longueur considérable.

On a peut-être bien aussi donné à l'*huitrier* le nom de *pie*, à cause de son babil continuel et des cris perçans qu'il ne cesse de faire entendre, soit en volant, soit quand il est en repos 1). Ses ailes, d'un noir brun, sont coupées par une bande blanche que forme l'extrémité de leurs grandes couvertures, qui sont de cette couleur. Les pen-

---

1) Les chasseurs aux *oiseaux d'eau* ou *de rivages* sur les bords de la mer redoutent, dit-on, la rencontre de l'*huîtrier*, parce qu'à l'aspect de l'homme il redouble ses clameurs, qui sont un cri d'alarme pour les autres *oiseaux* et le signal certain de leur fuite.

nes de la queue sont blanches, terminées de noir; et ce noir s'avance d'autant plus haut, que ces pennes sont plus voisines des intermédiaires.

TROISIEME GENRE.

LES VANNEAUX.

Les *oiseaux* du genre des *vanneaux* ont pour caractères généraux trois doigts en avant, et un pouce si court qu'il n'appuie que peu ou point sur la terre lorsqu'ils marchent. Les espèces qui composent ce genre ayant une conformation de bec différente, nous avons saisi ce caractère pour le diviser en quatre tribus.

PREMIERE TRIBU.

La première tribu du genre des *vanneaux* offre pour caractères particuliers un bec droit, renflé par le bout, et des narines petites; trois doigts en avant, séparés dans les uns et réunis dans les autres par un rudiment de membrane. Cette tribu renferme trois espèces, qui sont le *vanneau ordinaire*, le *vanneau suisse*, et le *vanneau pluvier*.

1.° LE VANNEAU ORDINAIRE.

Tringa vanellus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 87.
Le vanneau. BRIS. Ornith. tom. 5, pag 94.

(*Voyez* la planche XXV de cet ouvrage.)

Cette espèce de *vanneau* est à peu près de la grosseur du *pigeon biset;* il a, du bout du bec à celui de la queue, un pied et demi de longueur, et deux pieds quatre pouces d'envergure : lorsque ses ailes sont ployées, elles atteignent l'extrémité de sa queue.

Le nom de *vanneau* a, sans doute, été donné à cet *oiseau* à raison du bruit qu'il fait avec ses ailes en volant, et qui approche un peu de celui que fait un instrument aratoire nommé *van*, dont les cultivateurs se servent pour épurer leurs grains. Dans quelques contrées qu'il fréquente, il n'est connu que sous le nom de *dix-huit*, parce que ces deux monosyllabes, prononcées lentement, expriment fort bien son cri, qu'il fait surtout entendre lorsqu'il prend son essor pendant la nuit.

Le *vanneau* est un *oiseau* de passage qui arrive dans nos contrées, en grandes bandes, dès la fin d'avril, et nous quitte au commencement de l'automne. Cet *oiseau* a les ailes très-fortement musculées; aussi s'en sert-il avantageusement pour son vol, qu'il soutient long-temps de suite dans les airs, et quelquefois à une élévation considérable.

A son arrivée parmi nous, on en voit des bandes nombreuses dans les prairies humides, ou bien dans les blés verts, lorsqu'une petite pluie surtout vient de les arroser : là, ils sont occupés à saisir les vers qu'en frappant du pied contre terre ils en ont fait sortir, et c'est leur principale nourriture.

Lorsque, pendant la nuit, les *vanneaux* cherchent à butiner, ce n'est plus en frappant le sol de leurs pieds qu'ils en font sortir les vers; ils se contentent de parcourir l'herbe: ils ont le tact des doigts assez fin pour les sentir, lorsqu'ils sont sortis à la fraîcheur, et ils les saisissent avidement pour les dévorer; ils vont ensuite à l'eau pour se laver le bec et les pieds.

Toujours gai, le *vanneau* bondit légèrement dans les airs, folâtrant et s'y jouant de mille manières, ou bien il parcourt incessamment la prairie, soit en filant rapidement, soit par de petits vols coupés. Il a la vue si perçante qu'on ne le surprend que très-difficilement; et ce qui nous a toujours étonné, c'est que sans arme, et surtout si l'on est à cheval, il se laisse approcher à peu de distance, tandis qu'il fuit de très-loin, dès qu'il aperçoit un homme armé.

Quand la première chaleur du printemps se fait sentir, les *vanneaux*, qui ont vécu jusqu'à cette époque en bandes nombreuses, se séparent par couples et se retirent chacun de leur côté; mais au préalable les mâles se livrent entre eux des combats à outrance, dont la récompense au vainqueur est la femelle qui est restée témoin de leurs cartels 1).

Ils chosissent, pour placer leur nid, un petit tertre élevé au-dessus du niveau de la prairie humide qu'ils fréquentent 2). La femelle pond, dans un petit rond qu'elle a fabri-

1) Presque tous les mâles des *oiseaux de rivages*, ainsi que ceux des *gallinacés*, se livrent entr'eux de ces sortes de combats, dans le temps des pariades; et la femelle ou les femelles qui en sont la cause semblent s'enorgueillir tranquillement en voyant quelquefois couler le sang pour leurs beaux yeux.

2) La ponte du *vanneau* se fait en avril; elle est ordinairement

qué dans l'herbe, trois ou quatre œufs d'un vert sombre, tachetés de brun.

Aussitôt que les petits sont éclos, ils sortent du nid et courent dans l'herbe en suivant leurs père et mère. Il nous est arrivé souvent, lorsque nous allions chasser aux *bécassines*, sur les bords des grands étangs de la ci-devant Lorraine, de trouver dans l'herbe, sans les chercher, de ces couvées de jeunes *vanneaux* que la sollicitude du père et de la mère, inquiétés de notre passage, près de leur petite famille, nous décéloient par leurs cris d'alarme, et plus encore par les tours et les détours qu'ils ne cessoient de faire au-dessus de nous, et qu'ils rapprochoient davantage de notre tête à mesure que nous avancions plus près du fruit précieux de leur amour.

Il nous est arrivé souvent aussi de trouver une nichée entière dont tous les petits étoient blottis l'un contre l'autre; mais lorsque nous voulions les saisir de la main, à l'instant ils disparoissoient de tous côtés, avec une telle promptitude, qu'il étoit impossible d'en atteindre aucun sans le secours d'un chien.

Le *vanneau* a le dessus de la tête d'un noir à reflets métalliques qui changent en vert et en couleur de cuivre de rosette: l'occiput est orné d'une belle huppe composée de cinq ou six plumes longues, étroites, un peu recourbées en haut à leur extrémité; elles sont noires, et les plus longues ont plus de trois pouces: ses joues sont roussâtres, variées, au-dessus des yeux, de petites lignes longi-

---

composée de quatre œufs olivâtres et mouchetés de brun. Pour les déposer, la femelle se contente de rassembler dans les prairies, ou dans les sillons d'un champ près des eaux, quelques gramens secs. Les œufs de *vanneaux* sont très-délicats. Les Hollandais riches les font rechercher pour leur table.

tudinales noirâtres; au-dessous de l'œil, il passe une ligne de même couleur, qui se termine derrière la tête. Le haut du cou en arrière est d'un cendré à reflets verdâtres; le dessus du dos, ainsi que le croupion, sont d'un vert doré; les plumes scapulaires sont de cette même couleur: mais l'extrémité de la plupart des petites couvertures est de couleur de cuivre de rosette, et les grandes sont bordées de blanchâtre à leur extrémité; les petites et les moyennes couvertures des ailes sont d'un noir verdâtre qui change en violet sombre; les grandes, qui sont les plus éloignées du corps, sont noires, à reflets d'un vert doré. Des vingt-sept pennes qui composent l'aile, les quatre premières sont noires, terminées de gris blanc; les six suivantes ne sont noires que sur leur bord extérieur, et les douze suivantes sont blanches à leur origine et noires dans le reste de leur longueur. Les dix pennes du milieu de la queue sont blanches, depuis leur origine jusqu'à la moitié de leur longueur, et le reste est d'un beau noir, bordé de blanchâtre par le bout: la penne la plus extérieure de chaque côté est entièrement blanche, à l'exception d'une grande tache noire qui se trouve placée vers l'extrémité du côté intérieur. La gorge est blanche, le devant du cou est d'un noir lustré de verdâtre; la poitrine et tout le dessous du corps, ainsi que les jambes, sont d'un beau blanc; les couvertures du dessous de la queue sont d'un rouge bai. L'iris est brun; le bec et les ongles sont noirs; la partie nue des jambes, ainsi que les pieds, sont d'un brun rougeâtre.

La femelle, un peu plus petite que le mâle, a les couleurs moins vives que les siennes; sa huppe, d'ailleurs, est bien plus courte.

Cet *oiseau*, qui est répandu dans toute la France, est facile à nourrir en domesticité avec du cœur de bœuf haché. On le nourrit encore plus facilement en le lâchant

dans un jardin ou bien dans un verger, où il se nourrit de vers et de limaçons qu'il y trouve en abondance.

C'est vers la fin de juillet que les jeunes *vanneaux* muent, et ce n'est qu'à cette époque qu'ils prennent les belles nuances de leur plumage. Peu de temps après, tous les *vanneaux* du voisinage, jeunes et vieux, se rassemblent et forment souvent des bandes de plusieurs centaines, que l'on voit planer dans les airs, qu'ils obscurcissent quelquefois, ou bien errer dans les prairies. Vers la fin de septembre ou au commencement d'octobre, ils sont d'une graisse extrême, parce qu'à cette époque ils trouvent une plus abondante nourriture dans les vers que l'humidité des prairies y entretient ; mais lorsque les premiers froids forcent ces insectes à s'enfoncer plus avant dans la terre pour se garantir de leur rigueur, alors les *vanneaux*, qui ne trouvent plus la nourriture qui leur convient, sont obligés d'aller au loin la chercher dans les pays plus méridionaux 1).

2.° LE VANNEAU SUISSE.

Tringa helvetica. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 87.
Le vanneau suisse. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 107.

On ne sait trop pourquoi on a donné à cet *oiseau* la dénomination de *vanneau suisse*, qui pourroit induire à er-

1) Dans quelques départemens intérieurs de la France, où il se trouve surtout de vastes prairies un peu marécageuses, on y prend une grande quantité de *vanneaux*, soit avec le filet à miroir, soit avec le traîneau de nuit, que l'on fait suivre par des torches allumées, dont l'éclat, en les éveillant, les étourdit au point de se laisser couvrir et prendre dans ce filet.

reur, en faisant peut-être supposer qu'il est exclusivement propre aux cantons helvétiques, tandis que, d'après des renseignemens recueillis avec soin, nous avons la certitude qu'il est plus commun lors de ses passages, périodiquement annuels, au printemps et en automne, sur certaines prairies humides des hautes Vosges, qu'il ne le fût jamais, et en quelque temps que ce soit, dans aucun des cantons de la Suisse.

Ce *vanneau* est à peu près de la grosseur du *vanneau ordinaire* : tout le dessus de son corps est varié transversalement de raies blanches et de raies d'un brun noirâtre; et c'est probablement à raison de cette bigarrure de son habillement, qu'on lui a donné l'épithète de *suisse.* Il a le sommet de la tête blanchâtre, tacheté de noir; les joues, le devant du cou, la poitrine, le haut du ventre et les flancs, tantôt noirâtres et tantôt d'un noir profond : le bas-ventre et les jambes sont d'un assez beau blanc; les pennes des ailes sont variées de brun noirâtre et de blanc; la queue est composée de douze pennes blanches, dont les deux du milieu sont rayées transversalement de brun noirâtre; les latérales sont aussi rayées de la même couleur, mais seulement du côté extérieur, et elles ne le sont intérieurement qu'à leur extrémité. L'iris est brun; le bec, la partie nue des jambes, ainsi que les pieds et les ongles, sont noirs.

Cet *oiseau*, qui ne niche pas en France, quoiqu'à de certaines époques de l'année il soit répandu dans toutes ses parties, ne se réunit pas en troupes nombreuses comme le *vanneau ordinaire;* on ne le voit guère qu'en société du mâle et de la femelle, ou tout au plus de leurs enfans.

3.° LE VANNEAU PLUVIER.

Tringa variata. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 87.
Le vanneau gris. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 100.

Cette espèce, ayant le pouce très-court, se rapproche par-là du genre des *pluviers* qui n'en ont point: il manque comme eux d'aigrette sur la tête; ce qui a été un nouveau motif pour que des ornithologistes le rangeassent dans la famille des *pluviers*, tandis que d'autres le placent au nombre des *vanneaux.*

M. de Buffon, pour mettre fin à cette discordance parmi les auteurs, et trancher toute difficulté relative à cet *oiseau*, a pris un terme moyen dans sa dénomination; il l'a appelé *vanneau pluvier*, et nous lui conservons, par respect surtout pour la mémoire de ce grand homme, le nom qu'il lui a appliqué, quoique sur les marchés de Paris ce *vanneau* ne soit encore connu aujourd'hui que sous celui de *pluvier.*

Plus gros que le *pluvier doré*, le *vanneau pluvier* a le bec proportionnément plus long et plus fort que lui; il a de longueur totale, depuis l'extrémité du bec jusqu'à celle de la queue, dix pouces et demi; son vol est d'un pied dix pouces, et quand ses ailes sont ployées, elles dépassent la queue de quatre lignes.

Sa tête, le derrière de son cou et tout le dessus de son dos, sont d'un gris brun, et chacune des plumes qui recouvrent ces parties, est bordée de blanchâtre; sa gorge est blanche : le devant de son cou, sa poitrine, et le haut de son ventre sont variés de blanc et de brun noi-

râtre ; son bas-ventre est tout blanc, ainsi que ses jambes, ses flancs, et les couvertures du dessous de sa queue. Les pennes de ses ailes sont d'un brun noirâtre ; elles sont marquées d'une tache blanche qui est placée auprès de leur tige, vers les deux tiers à peu près de leur longueur. Les trois qui sont les plus voisines du corps sont d'un gris brun ; les pennes de sa queue sont blanches, rayées transversalement de noirâtre. L'iris de son œil est couleur de noisette ; son bec et la partie nue de ses jambes, de même que ses pieds et ses ongles, sont noirâtres.

Cette espèce de *vanneau* ne se rencontre pas seulement sur les bords sablonneux de nos côtes maritimes, elle se répand souvent fort loin dans l'intérieur de la France, et quoiqu'on le voie fréquemment de compagnie avec les *pluviers dorés*, il ne forme pas moins de petites bandes à part, que l'on trouve quelquefois pendant l'hiver.

DEUXIEME TRIBU.

Cette seconde tribu du genre des *vanneaux* ne renferme que la seule espèce de *tourne-pierre* qui fréquente nos côtes maritimes de France : cet *oiseau* présente pour caractère particulier un bec comprimé horizontalement, plutôt courbé en en-haut que droit, épais à sa racine, en diminuant insensiblement vers sa pointe, qui est assez aiguë.

LE TOURNE-PIERRE.

Tringa interpres. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 87.
Le coulon-chaud. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 132.

(*Voyez* la planche XXV de cet ouvrage.)

Le nom seul de cet *oiseau* annonce qu'il a l'habitude de retourner les pierres qui se trouvent sur le bord de l'eau, pour chercher et prendre dessous les vers et les insectes qui y sont cachés, et pour en faire sa principale nourriture. La dextérité avec laquelle cet *oiseau*, qui n'est guère plus gros qu'un *merle*, retourne, dit-on, des pierres de deux ou trois livres de pesanteur, sans autre secours que la seule mandibule supérieure de son bec, suppose en lui une force musculaire qui est bien faite pour étonner.

On conçoit que, pour exécuter une semblable manœuvre, il étoit nécessaire que la nature le pourvût d'instrumens analogues au genre de vie qu'elle lui destinoit : aussi elle n'a pas donné au *tourne-pierre* un bec grêle et mou comme celui de la plupart de ses congénères ; il est, au contraire, d'une substance cornée très-dure : sa base est fort épaisse ; il est long d'un pouce à peu près, et il va en diminuant insensiblement de grosseur depuis sa racine jusqu'à sa pointe, qui est aiguë : à la force et à la forme de ce bec, dont l'extrémité est plutôt dirigée vers le ciel, qu'elle n'est droite et parallèle à l'horizon, pour faire plus certainement l'office de levier, elle a ajouté des pieds courts, épais et nerveux.

Le *tourne-pierre*, qui ne fréquente que nos côtes maritimes, et particulièrement celles du département de la Somme, où il est connu sous le nom vulgaire

de *bure,* n'a que huit pouces trois lignes de longueur, depuis le bout du bec jusqu'à celui de la queue ; son vol est de quinze pouces et demi, et lorsque ses ailes sont ployées, elles sont au niveau de l'extrémité de sa queue.

Le *tourne-pierre,* que plusieurs auteurs nomment *coulond-chaud*, ressemble assez, quant au vêtement, au *pluvier à collier* : il a le sommet de la tête couvert de petites plumes noires bordées de blanc ; son front est d'un noir pur, et l'occiput, ainsi que le derrière du cou sont blancs ; ses joues sont d'un beau noir, et d'autant plus moelleux, qu'il est relevé par une tache blanche située entre le bec et l'œil. Le devant de son cou est noir, et les côtés de cette partie sont du même noir que celui des joues ; le haut de son dos, ainsi que ses plumes scapulaires sont teints d'un mélange de couleurs brune, roussâtre et noire, dont il serait difficile d'analyser l'arrangement et la distribution ; le bas du dos et le croupion sont blancs, ainsi que la gorge, la poitrine, le ventre, le haut des *jambes*, les flancs et les couvertures du dessous de la queue. Les grandes couvertures du dessus des ailes ; celles qui sont plus voisines du corps, sont d'un brun foncé du côté extérieur : elles sont bordées de blanc du même côté et terminées par une frange plus large et de même couleur ; ces couvertures sont intérieurement variées de gris brun, de noirâtre et de couleur ferrugineuse : les moyennes et les petites couvertures sont variées de même que les grandes, et les pennes des ailes, ainsi que celles de la queue le sont de brun et de blanc.

L'iris des yeux de cet *oiseau* est noir, de même que son bec : la partie nue de ses jambes, ses pieds et ses doigts, dont les antérieurs sont séparés les uns des autres, sans la moindre apparence de membrane entre eux, sont d'un jaune orangé ; ses ongles sont d'un brun noir.

Nous ne pouvons rien dire de la ponte du *tourne-pierre*, sinon que nous avons vu, cette année (1805), chez un de nos amis à Macon, deux œufs seulement de cet *oiseau*, qui sont d'une couleur verdâtre, tachetés de noir; il nous a assuré qu'il les avoit reçus d'Amérique, et que de quatre qu'on lui envoyoit, il s'en étoit rompu deux; il nous fit voir une note relative à ces œufs (cet ami se borne à une collection de nids et d'œufs d'*oiseaux*), dans laquelle on lui mandoit que le *tourne-pierre* ne construisoit point de nid, mais que la femelle se contentoit d'une petite cavité qu'elle s'étoit creusée en grattant le sable.

TROISIEME TRIBU.

Nous avons placé dans la troisième tribu du genre des *vanneaux* le *combattant* ou *paon de mer*, qui est aussi seul de son espèce: il a pour caractère particulier un bec aussi long que la tête, un peu épais à sa base, légèrement courbé en en-bas, et foiblement renflé vers son extrémité.

LE COMBATTANT, OU PAON DE MER.

Tringa pugnax. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 87.
Le combattant, ou *paon de mer*. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 240.

(*Voyez* la planche XXVI de cet ouvrage.)

Cet *oiseau*, auquel on a donné très-improprement, et on ne sait trop pourquoi, le nom de *paon-de-mer*, que nous

lui donnons pour nous conformer à l'usage dès long-temps reçu, sans intention néanmoins de le lui conserver, arrive, chaque année, sur nos côtes maritimes de France, dans le courant du mois de mars ou d'avril; il n'y séjourne que l'espace de deux mois tout au plus.

Les ornithologistes ne sont point d'accord sur les contrées d'où il nous arrive; cependant, il paroît plus probable que c'est du nord 1): on a seulement la certitude qu'il en passe un grand nombre sur les côtes d'Angleterre, où ils font leur ponte chaque année 2).

Ces *oiseaux* sont remarquables par les combats à outrance, quelquefois très-longs, et ordinairement sanglans, qu'à chaque renouvellement de printemps ils se livrent entre eux, soit corps à corps, soit en troupes, pour la seule possession des femelles, dont le nombre est moindre que celui des mâles; et c'est toujours en leur présence que ces luttes, qu'elles animent par un petit cri, s'exécutent. Elles sont placées là comme le prix de la victoire, dont les vainqueurs s'emparent aussitôt, tandis que les vaincus, honteux de leur défaite, prennent la fuite; mais il arrive assez fréquemment que quelques femelles isolées les avertissent par leurs cris, et conformément à la sensibilité qui carac-

---

1) On dit que les *combattans* sont communs non-seulement en Suède, en Danemarck et en Norwège, mais qu'on les trouve encore en abondance dans les marais du nord de la Russie et en Sibérie.

2) Ces *oiseaux* ont cela de commun avec la plupart des *oiseaux de rivages*, de ne point construire de nid, mais de se contenter seulement de gratter la terre avec leurs pieds pour y former un petit creux dans lequel la femelle pond trois ou quatre œufs de couleur cendrée, et parsemés de taches d'un brun rougeâtre: ces œufs passent pour être un fort bon mets; aussi les personnes à l'aise les font-elles rechercher avec soin pour leur table.

térise ce sexe, qu'elles leur font bientôt oublier leur disgrâce, à moins cependant que quelque antagoniste plus vigoureux ne se présente pour leur disputer et leur enlever encore l'objet de leurs désirs et le sujet de leurs tourmens.

Les *combattans* sont à peu près aussi gros que le *chevalier commun*, mais ils sont moins haut montés que lui. Il seroit d'autant plus long et d'autant plus difficile d'entreprendre de décrire ici le plumage de ces *oiseaux*, que, dans un grand nombre d'individus comparés ensemble, il est rare d'en trouver deux qui l'aient parfaitement semblable : tout ce que nous en pouvons dire de mieux, c'est que la couleur dominante du dessus du corps, des ailes et de la queue, est un mélange de gris, de brun, de marron, de roux, de pourpré, de noir et de violet qui chatoie en rouge de cuivre de rosette et en verdâtre doré. Toutes ces différentes couleurs sont distribuées, tantôt en masses plus ou moins considérables, et tantôt en raies formant des zigzags et des hachures; le ventre et tout le dessous du corps sont blancs.

Les *combattans* mâles sont surtout remarquables par des espèces de caroncules charnues qui leur croissent, au printemps, autour de la base du bec, comme sur le dessus de la tête, et plus particulièrement par une sorte de fraise qui est formée d'un grand nombre de plumes longues, fortes, serrées les unes contre les autres, qui, à la même époque du printemps, leur pousse sur le cou et y fait l'effet d'un plastron, ou, pour mieux dire, d'un vrai bouclier très-propre à parer les coups que ces champions se portent réciproquement. C'est particulièrement la différence des couleurs de cet ornement qui est cause de la dissemblance des *combattans* entre eux. Ce beau panache, ainsi que les caroncules de la base du bec ne durent pas toujours. Une

mue particulière, qui a lieu vers la fin du mois de maî, détruit absolument le premier, ainsi que les caroncules, qui n'existent que jusqu'au moment où les jouissances en ont épuisé les sucs: alors elles s'oblitèrent et disparoissent entièrement comme leur belle crinière.

Le plumage de la femelle varie beaucoup moins que celui du mâle; elle n'a pas, comme lui, de caroncules autour du bec, ni cette belle collerette dont il est momentanément paré; elle est d'ailleurs sensiblement plus petite. Sa tête, sa gorge, son cou, sa poitrine, et tout le dessous de son corps sont blancs; le dessus est un mélange de plumes brunes et de plumes blanches; les grandes pennes de ses ailes sont entièrement brunes.

L'un et l'autre ont l'iris de couleur de noisette; le bec, la partie nue des jambes, les pieds, ainsi que les doigts, sont de couleur grise et les ongles bruns.

Nous présumons, d'après les recherches que nous avons faites sur la ponte de cet *oiseau*, qu'il ne niche que dans les marais ou sur leurs bords, en Sibérie et en Russie.

QUATRIEME TRIBU.

Les *oiseaux* qui composent cette quatrième et dernière tribu du genre des *vanneaux* se reconnoissent par un bec menu, de moyenne longueur, droit, ou un peu incliné en en-bas, obtus et lisse.

Cette tribu comprend dix espèces, savoir: le *bécasseau*, la *guignette*, le *chevalier ordinaire*, le *chevalier aux pieds rouges*, le *chevalier varié*, l'*alouette-de-mer ordinaire*, l'*a-*

louette-de-mer à collier ou *cincle*, la *maubêche commune*, la *maubêche tachetée*, et la *maubêche grise*.

1.° LE BÉCASSEAU.

Tringa ochropus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 87.
Le bécasseau. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 177.

Sous ce nom spécifique de *bécasseau*, plusieurs auteurs ont compris un genre entier, composé des plus petits *oiseaux de rivages*, qui ont, à la vérité, quelques rapports extérieurs avec la *bécasse*, mais qui en diffèrent essentiellement par la taille, et surtout par les habitudes naturelles.

Mais nous restreignons ici, avec M. de Buffon, le nom de *bécasseau* à la seule espèce qui est assez généralement connue en France sous le nom vulgaire de *cul-blanc* 1).

Le *bécasseau* est un *oiseau de rivages* qui, à la fin de l'été et durant l'automne surtout, fréquente le bord des étangs, des rivières et des ruisseaux paisibles et solitaires, particulièrement ceux qui, comme la Saône, le Rhône, la Seine et la Moselle, sont peu couverts de plantes ; cependant on le rencontre quelquefois, mais moins fréquemment, sur les bords de la Meuse et sur ceux du Madon, dans les Vosges, malgré que ces deux rivières soient très-garnies à leur surface de nénuphars et de roseaux. Durant l'automne

---

1) On lui donne aussi dans différentes contrées de la France les noms de *pied-vert*, de *pivette* et de *sifalson*. Dans les Vosges, le *bécasseau* n'est connu que sous le nom de *bécassine à cul-blanc*.

il est assez abondant dans le département de la Côte-d'Or, sur les graviers de la rivière nommée *Ouche*.

Le *bécasseau* fait sa principale nourriture de vers, de moucherons, et d'autres petits insectes sans élitres, qu'il attrape à la course ou bien au vol. Cet *oiseau* court légèrement et avec grâce sur la grève, en balançant souvent sa queue. Toutes les fois qu'il prend son essor, il jette un petit cri qui est très-connu des chasseurs, devant lesquels il s'enlève, non pas en filant, mais en frappant l'air de ses ailes par des bonds détachés. Quoiqu'il passe une partie de l'été chez nous, il est presque certain qu'il n'y niche pas.

Après avoir consulté les ornithologistes qui ont voyagé dans les diverses contrées du globe, il nous a paru assez probable que le *bécasseau*, que l'on rencontre non-seulement dans l'Amérique septentrionale, mais aussi en Russie, en Sibérie et en Islande, étoit le même *oiseau* que l'on retrouve en Egypte comme chez nous; ce qui prouveroit incontestablement que les *oiseaux de rivages* n'ont, strictement parlant, aucune patrie ni aucune demeure fixe, et que le lieu actuel de leur résidence est celui où ils trouvent des alimens et toutes les autres commodités de la vie.

Le *bécasseau* est un peu moins gros que le *pluvier doré;* il a huit pouces et demi de longueur, depuis l'extrémité du bec jusqu'à celle de la queue, et quinze pouces neuf lignes de vol: quand ses ailes sont ployées, elles s'étendent, à peu de chose près, jusqu'à l'extrémité de sa queue. Tout le dessus de son corps est, généralement parlant, couvert de plumes brunes, bordées de blanchâtre; celles qui revêtent la tête et le derrière du cou sont d'un brun cendré, mais sur le dos elles sont d'un cendré roussâtre, marquées de petites gouttes blanchâtres sur leurs bords. On voit sur chaque joue deux bandelettes: la pre-

mière, qui est la plus élevée, est blanche; la seconde, qui est au-dessous, est d'un gris brun. Sa gorge, le devant de son cou et le dessous de son corps sont blancs; le cou est cependant maculé de petites taches longitudinales de couleur brune cendrée; les cinq premières pennes de ses ailes sont entièrement d'un brun noirâtre, et les suivantes sont d'un brun cendré, mouchetées extérieurement de blanchâtre. Sa queue, composée de douze pennes, a les deux du milieu coupées transversalement par des bandes blanches sur leur fond, qui est d'un brun noirâtre; les dix collatérales sont blanches, traversées, à leur extrémité seulement, de larges bandes de ce même brun noirâtre. L'iris est couleur de noisette; le bec est d'un vert obscur, et comme pointillé d'une couleur moins foncée; la partie nue des jambes, ainsi que les pieds et les doigts, sont verdâtres, et les ongles noirs.

Il n'y a entre le mâle et la femelle aucune différence, soit dans la taille, soit dans les teintes et la distribution des couleurs.

2.° LA GUIGNETTE.

Tringa hypoleucos. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 87.
La guignette. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 183.

Il se trouve entre la *guignette* et le *bécasseau* tant de ressemblance, qu'on pourroit dire que celle-ci n'est qu'un *bécasseau* plus petit; car elle n'a que sept pouces et demi de longueur, depuis le bout du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, tandis que le *bécasseau*, mesuré de même, a huit pouces et demi.

M. de Buffon signale, dans le peu de lignes suivantes,

cet *oiseau* de la manière la plus précise : « Sa gorge, dit-
« il, et son ventre sont blancs ; sa poitrine est tachetée de
« pinceaux gris sur blanc ; son dos et son croupion sont
« gris sans mouchetures, mais ils sont légèrement ondés
« de noirâtre, avec un petit trait de cette couleur sur la
« côte de chaque plume, et dans le tout on aperçoit un
« reflet rougeâtre. ».

Nous nous contenterons d'ajouter à cette description que les pennes des ailes sont brunes, avec quelques taches blanches qui sont semées sur l'intérieur de la plume, ce qui est cause qu'on ne les aperçoit que lorsque l'aile est étendue ; que la queue est variée de noirâtre, de gris brun et de blanc en dessus ; enfin, que l'iris est de couleur de noisette ; le bec brun. La partie nue des jambes, les pieds, les doigts et les ongles, sont d'un brun verdâtre.

La seule différence qui se trouve entre le mâle et la femelle, dans cette espèce, consiste en ce que le trait noirâtre de la côte des plumes et la petite ligne transversale de même couleur, qui sont simples dans le mâle, sont doubles dans la femelle.

La *guignette* arrive au printemps, et en abondance dans le département des Vosges ; elle y fréquente de préférence les bords sablonneux de la Moselle, où elle pond, à plate terre, dans un petit creux que la femelle a pratiqué, en grattant le sable avec ses pieds, entre les cailloux. Là, elle dépose quatre ou cinq œufs d'un blanc sale, semés de très-petites taches noirâtres, et qu'il est d'autant plus difficile d'apercevoir, qu'on les prend (c'est ce qui nous est souvent arrivé) pour de petits cailloux.

A peine les petits sont-ils éclos qu'ils quittent le réduit qui les vit naître, et ils courent sur la grève avec une vitesse extrême ; on les prendroit volontiers pour de petits jeunes de *souris*. Ce seroit en vain qu'on chercheroit alors à les

découvrir, car, à la moindre apparence de danger, ils se blotissent à terre, ordinairement entre des cailloux, et on passe souvent dessus leur corps sans qu'ils remuent. Jamais nous n'aurions pu découvrir cette ruse et cette manœuvre, sans le secours d'un petit gardien de chevaux, que l'on nomme dans les Vosges *pâtureau*. Cet enfant, de dix à onze ans, étoit plein de zèle pour l'étude de la nature en général, dont il ne cessoit d'admirer les productions : il aimoit surtout la *botanique*, les *insectes* et les *oiseaux*, aussi observoit-il les mœurs et les habitudes de ces derniers, et avoit-il grand plaisir à nous en rendre compte ; il nous a fait souvent des observations judicieuses dont nous avons profité avec plaisir : c'est lui qui nous a conduits sur de petits jeunes *guignettes*, cachés entre des cailloux.

C'est particulièrement à cet *oiseau* que l'on applique, dans ces contrées montueuses, le nom vulgaire de *lambiche*, quoiqu'on le donne également au petit *pluvier à collier*.

La *guignette* est un des premiers *oiseaux* qui, dès la fin de l'été, quitte le département des Vosges pour n'y reparoître que le printemps suivant.

3.° LE CHEVALIER ORDINAIRE.

Tringa equestris. LATHAM. Syst. Ornith. gen. 77
Le chevalier. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 188.

(*Voyez* la planche XXVI de cet ouvrage.)

Il paroît, ou que Linné n'a pas connu cette espèce de *chevalier*, ou bien qu'il l'a confondue avec quelque autre espèce, puisqu'on ne trouve dans son *Systema naturæ* aucune phrase qui l'indique.

Il paroît aussi que, comme le remarque Bélon, à la vue de cet *oiseau*, monté sur de hautes jambes, comme s'il étoit à cheval, les Français surtout se sont bien vite déterminés à le nommer *chevalier*, épithète que l'on auroit pu appliquer avec plus de justesse et d'exactitude à d'autres *oiseaux de rivages* bien plus haut montés que lui.

Quoi qu'il en soit, la chair du *chevalier ordinaire*, qui se nourrit d'insectes et de vermisseaux, est un mets que l'on estime autant qu'il est rare, car l'espèce n'en est nulle part fort abondante; et c'est sans doute ce qui, aux yeux des friands, ajoute encore à sa valeur intrinsèque, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

La longueur du *chevalier commun*, mesuré du bout du bec à l'extrémité de la queue, est presque d'un pied; il paroît bien plus gros qu'il ne l'est en effet, parce qu'il a, comme tous ses congénères, le corps fort garni de plumes.

Cet *oiseau*, qui se trouve le plus ordinairement sur les bords de la mer, fréquente néanmoins nos rivières et nos étangs de la ci-devant Lorraine, où on le voit de loin occupé à chercher des vermisseaux dont il se nourrit: c'est surtout sur le bord des étangs et des rivières des hautes et basses Vosges qu'on le rencontre le plus fréquemment. Il est si défiant et si craintif, qu'il ne se laisse approcher que très-rarement; on peut même dire qu'on ne le surprend jamais que par la ruse, encore faut-il qu'elle soit bien combinée.

Un mélange de gris blanc et de roussâtre, disposés en manière de frange sur toutes les plumes, compose son vêtement; il faut cependant en excepter le dessus de la tête, qui est finement pointillée de ces deux couleurs qui, de là, s'étendent sur l'aile dont elles bordent les petites plumes; les grandes sont entièrement noirâtres; tout le

dessous de son corps, ainsi que son croupion, sont blancs: il a l'iris des yeux couleur de noisette foncée, entouré d'un cercle d'un jaune doré; la partie nue de ses jambes, ses pieds, ses doigts et son bec, sont d'un cendré noirâtre, et ses ongles sont de cette dernière couleur.

Nous présumons bien que cet *oiseau* ne niche pas dans nos contrées; c'est pourquoi nous ne pouvons parler, ni de sa ponte, ni de la couleur ou du nombre de ses œufs. Nous aurions bien désiré connoître le pays où il propage son espèce; mais en vain avons nous consulté plusieurs auteurs sur ce point, il n'en est aucun qui en fasse mention.

4.° LE CHEVALIER AUX PIEDS ROUGES.

Tringa gambetta. LIN. Syst. nat. éd. 13, gen. 87.
Le chevalier aux pieds rouges. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 193.

Celui-ci a, du bout du bec à l'extrémité de la queue, onze pouces de longueur environ et dix-sept pouces de vol; ses ailes étant ployées, atteignent l'extrémité de cette partie.

Les plumes qui revêtent sa tête, le dessus de son cou et la totalité de son dos sont brunes dans leur milieu, et grises sur leurs bords; le croupion est blanc; sa gorge, le devant de son cou, et tout le dessous de son corps sont blancs aussi, mais ils sont légèrement ondés de gris et de roussâtre sur le milieu de chaque plume qui recouvrent la poitrine et le devant du cou: les couvertures du dessus des ailes sont de couleur brune dans leur milieu, bordées de gris, et terminées de blanc pour la plupart des vingt-cinq pennes dont l'aile est composée; les cinq plus voisines

du corps sont brunes, bordées extérieurement, et en dessous de gris; les autres sont noirâtres, bordées de blanchâtre en dehors; la queue, qui est étagée du milieu sur les côtés, est composée de douze pennes d'un fond gris brun, rayées transversalement de noirâtre, et terminées de blanc; l'iris est d'un jaune verdâtre; le bec est rouge à sa base, et noirâtre dans tout le reste de sa longueur; la partie nue des jambes, les pieds et les doigts sont rouges, et les ongles noirs.

Cet *oiseau* fréquente les bords de nos rivières, de nos étangs, comme nos marais et nos prairies humides et basses dans les départemens des Vosges, de la Haute-Saône, du Loiret et du Pas-de-Calais; dans ces deux derniers, il est connu sous les noms vulgaires de *gambette* et de *courrier;* il s'y nourrit de vers, de vermisseaux et d'autres insectes; il est bien plus haut monté que la *guignette* : c'est un *oiseau* qui ne se voit dans nos contrées qu'en hiver; il y arrive en automne et en part au printemps.

Le *chevalier aux pieds rouges* est beaucoup plus rare dans la ci-devant Lorraine, que le *chevalier commun;* l'un et l'autre n'y sont que de passage; ils l'abandonnent tous deux aux approches de la belle saison, pour se porter vers des régions sans doute plus tempérées et plus chaudes, et, dit-on, dans les deux continens. C'est dans ces pays, sans doute, que le *chevalier aux pieds rouges* va faire sa ponte qui, au rapport de quelques voyageurs, consiste en trois ou quatre œufs blanchâtres tachetés de rouge.

La voix de cet *oiseau*, qui se rapproche beaucoup de celle du *bécasseau*, n'est nullement désagréable. On voit des individus de cette espèce qui varient dans les teintes de leur plumage; mais nous croyons qu'on ne doit attribuer cette différence, qui est assez légère, qu'à l'âge; car nous l'avons rencontrée dans des mâles, comme dans des femelles.

5.° LE CHEVALIER VARIÉ.

Tringa littorea. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 87.
Le chevalier cendré. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 203.

Parmi les ornithologistes, les uns ont désigné cet *oiseau* sous le nom de *chevalier noir* 1), d'autres sous celui de *chevalier cendré* 2) et enfin il y en a qui, par une méprise impardonnable, l'ont appelé *héron blanc* 3).

Il nous paroît bien plus naturel de le présenter ici sous l'épithète de *varié*, que lui donne l'immortel Buffon, d'autant mieux que son plumage est effectivement varié de gris, de noirâtre et de roux, dans une proportion presque égale; car la couleur noirâtre couvre tout le dessus de la tête et du dos, dont chaque plume est bordée de roux : le fond des plumes des ailes est de cette même couleur noirâtre, et chacune d'elles est frangée ou de blanc ou de roussâtre; tout le devant du corps est un mélange de roussâtre et de noirâtre amalgamés avec du gris.

Le *chevalier varié*, qui est de la même taille que le *chevalier aux pieds rouges*, a, comme lui, l'iris d'un jaune verdâtre; la partie nue des jambes, les pieds, les ongles, ainsi que le bec, sont noirs; il est moins haut monté que le *chevalier aux pieds rouges*.

Cet *oiseau*, qui est de passage annuellement périodique sur la plupart de nos côtes maritimes de France, y arrive de quelques pays lointains que nous ignorons, et où il a fait sans doute de bonne heure ses petits; car il en ramène sur nos côtes, avant le printemps, qui sont encore

---

1) Belon. 2) Brisson. 3) Albin.

fort jeunes; et lorsqu'on prend cet *oiseau* à cette époque, il peut vivre en domesticité; il est même suceptible d'une sorte d'attachement assez familier 1). Toutes les fois qu'il a mangé des vers, qui lui souillent le bec d'une espèce d'écume glutineuse qui s'amalgame avec la terre, il court à l'eau pour le laver; et cette habitude lui est commune avec la plupart des *oiseaux de rivages*.

6.° L'ALOUETTE-DE-MER ORDINAIRE.

Tringa cinclus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 87.
L'alouette-de-mer. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 211.

(*Voyez* la planche XXVI de cet ouvrage.)

La taille de cet *oiseau* est à peu près la même que celle de l'*alouette des champs;* et quelques rapports dans le plumage de l'une et de l'autre ont engagé les ornithologistes à nommer *alouettes-de-mer* certaines espèces du genre dont nous parlons, quoiqu'elles n'aient rien de commun avec cet *oiseau* que le nom seul. Leurs habitudes sont si essentiellement différentes, que ce seroit

---

1) Feu M. de Baillon, de Montreuil-sur-Mer, ce correspondant instruit, cet ami de l'immortel Buffon, a nourri dans son jardin, il y a quelques années, un *chevalier varié* qui, dans le temps de sécheresse, à défaut de vers, se nourrissoit de scarabés, et même de pain macéré un jour dans de l'eau. Cet *oiseau*, dit M. Baillon, étoit devenu si familier, après quelques mois de domesticité, qu'il suivoit pas à pas mon jardinier lorsqu'il lui voyoit sa bêche, parce qu'il avoit appris, par son expérience, qu'au moyen de cet instrument, le jardinier arrachoit des plantes sous les racines desquelles il se trouvoit souvent des vers en abondance, et sur lesquels il se jetoit avec avidité.

une erreur impardonnable de confondre ensemble ces deux *oiseaux*.

Celui dont il est ici question, est annuellement de passage quoique très-momentané, au printemps et en automne, sur les côtes maritimes du département de la Somme, d'où il se répand au loin dans l'intérieur des terres, et jusque dans le département des Vosges; là il paroît toujours en bandes fort nombreuses que l'on voit marcher sur la rive des étangs ou des rivières, en secouant incessamment la queue. Lorsqu'un chasseur a tué un de ces *oiseaux*, ceux qui lui survivent, au lieu de prendre la fuite, s'empressent au contraire de voltiger autour de son cadavre, comme pour lui rendre les derniers devoirs; et ce témoignage d'affection de leur part, devient toujours funeste à quelques autres.

L'*alouette de mer ordinaire*, qui est un des plus petits *oiseaux de rivages*, a sept pouces trois lignes de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue, et treize pouces quatre lignes de vol. Un mélange de brun et de gris forme toute la couleur de son plumage, sur la tête, sur le cou et sur tout le dessus du corps; on voit un trait blanc placé entre le bec et l'œil; sa gorge et le devant de son cou sont blanchâtres, tachetés de brun; sa poitrine, son ventre, ainsi que ses côtés, sont blancs; ses ailes sont variées de brun et de gris, et ses grandes pennes sont brunes, terminées de blanc; toutes celles de la queue sont grises, à l'exception des deux du milieu qui sont d'un brun foncé du côté extérieur, et grises du côté intérieur; ces deux mêmes pennes qui se terminent en pointe, sont plus grandes que les latérales, d'environ trois lignes. L'iris est brun; le bec grêle, cylindrique, obtus, plus court, à proportion, que celui de la *becassine*, est noir; la partie nue des jambes et les pieds sont noirâtres, ainsi que les ongles.

On dit que les œufs que la femelle de cet *oiseau* dépose au nombre de trois ou quatre, à plate terre sur la grève, sont très-gros, eu égard à la taille de cet animal.

Il y a toute apparence que l'*alouette de mer ordinaire* est un gibier peu recherché; car, quoiqu'on en voie beaucoup sur les marchés de Paris, au printemps et en automne, où on l'expose en vente avec d'autres *oiseaux d'eau* ou *de rivages*, nous avons remarqué, pendant plusieurs années de suite, qu'elle y demeuroit long-temps sans que personne l'achetât.

7.° L'ALOUETTE-DE-MER A COLLIER, OU LE CINCLE.

Tringa cinclus, pedibus fuscis. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 87.

L'alouette-de-mer à collier. BRIS. Orn. t. 5, p. 216.

On donne souvent à cet *oiseau* la seule dénomination de *cincle*, qui est dérivée du mot grec *cinclos*, dont Aristote s'est servi pour désigner le plus petit des *oiseaux de rivages*.

En effet, l'*alouette de mer à collier* n'a que six pouces neuf lignes de longueur, du bout du bec à l'extrémité de la queue, et un peu plus d'un pied de vol; lorsque ses ailes sont ployées, elles s'étendent jusqu'a l'extrémité de sa queue.

Un peu moins haut monté sur jambes que l'*alouette de mer ordinaire*, le *cincle* a absolument les mêmes couleurs, avec cette seule différence qu'elles sont beaucoup plus marquées, et que les pinceaux de son manteau y sont tracés plus nettement; il a de plus qu'elle un groupe de taches,

de la même couleur que celle du manteau, lesquelles sont dessinées sur sa poitrine. L'iris de ses yeux est d'un brun noir, de même que son bec. La partie nue de ses jambes, ainsi que ses pieds et ses doigts, sont bruns, ces derniers sont terminés par des ongles noirâtres.

Les mœurs de cet *oiseau* sont absolument les mêmes que celles du précédent, ils fréquentent ensemble les mêmes lieux, et ils ont tous deux le même mouvement de vibration dans la queue. L'un et l'autre sont chez nous de passage au printemps, et ensemble en automne. Seulement l'espèce du *cincle* paroît être beaucoup moins nombreuse que celle de l'*alouette de mer ordinaire*.

8.° LA MAUBÈCHE COMMUNE.

Tringa calidris. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 87.
La maubêche commune. BRIS. Ornith. tom. 5, p. 226.

Toutes les espèces de *maubèches* en général, tiennent le milieu, quant à la taille, parmi les petits *oiseaux de rivages* : moins haut montées qu'eux, elles ont aussi le bec plus court ; et leur forme plus ramassée paraît encore plus épaisse que la leur.

Ce n'est guère que sur les bords de la mer que l'on rencontre ces *oiseaux* qui y sont seulement de passage périodique, chaque année, au printemps comme en automne : aussi lorsqu'on en voit quelques-uns sur les marchés de Paris, ce n'est jamais que pendant ces deux saisons, et toujours ils y ont été apportés de nos côtes maritimes les plus voisines. Jamais ils ne paraissent sur le bord des eaux de l'intérieur de la France, à moins

que quelque accident majeur, tel qu'un ouragan, ne les ait forcés à s'y égarer instantanément.

La *maubèche commune* a un peu plus de neuf pouces de longueur, mésurée du bout du bec à celui de la queue, et un pied cinq ou six pouces de vol; lorsque ses ailes sont ployées, elles dépassent sa queue de quelques lignes.

Toutes les plumes qui recouvrent le dessus de son corps, depuis sa tête jusqu'au bas de son dos, sont d'un brun noirâtre, bordées d'un brun marron clair; celles qui revêtent le bas du dos, ainsi que le croupion, sont d'un gris brun, bordées d'un gris de souris, et marquées à leur extrémité d'une petite bande transversale d'un brun noirâtre : tout le devant et le dessous du corps, à partir du front, les joues comprises, sont d'un fort beau marron clair : les quatre pennes des ailes les plus voisines du corps, sont brunes; les suivantes sont d'un gris brun, bordées légèrement de blanc, et les premières, qui sont les plus éloignées du corps, sont en-dessus et du côté extérieur seulement, d'un brun foncé. Toutes les pennes de la queue sont d'un gris brun, bordées extérieurement de même, à l'exception des deux intermédiaires qui sont sans bordure.

Il n'est aucune espèce de *maubèches* qui n'ait le bas de la jambe dégarni de plumes, et dans celle-ci ce bas de jambe est brun, de même que les pieds; dans toutes, le doigt du milieu est uni avec l'extérieur, jusqu'à la première articulation seulement, par une courte membrane.

La *maubèche commune* a l'iris des yeux d'un brun clair; le bec noirâtre, moins foncé à sa base, et les ongles d'un brun noir.

9.° LA MAUBÈCHE TACHETÉE.

Tringa nævia. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 87.
La maubèche tachetée. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 229.

Cette *maubèche* diffère de la précédente, d'abord en ce qu'elle n'est pas aussi grosse qu'elle; en second lieu, en ce que la couleur brune cendrée qui domine sur le dessus de son dos et de ses épaules, est variée par d'assez grandes taches dont les unes sont rousses, et les autres d'un noir violet. Les plumes qui revêtent son croupion sont d'un brun cendré, bordé de blanc dans le pourtour de chacune, leur pointe seule est liserée de noir; les couvertures du dessus de sa queue sont d'un gris blanchâtre, uniforme dans la moitié de leur longueur, et alternativement rayées de cette couleur et de noirâtre dans le reste: le devant de sa tête, de même que ses joues, sa gorge et le devant de son cou sont pointillés de brun sur un fond blanc roussâtre. Sa poitrine et tout le dessous de son corps sont bruns, excepté les flancs et le haut des jambes; les premiers sont bruns, tachetés de noir, et le second est gris. Les couvertures du dessus de ses ailes sont un mélange de gris brun et de noirâtre, quelques unes sont bordées de blanc. Les premières pennes des ailes, celles qui sont les plus éloignées du corps, sont d'un brun noirâtre en dehors, et celles qui en sont les plus voisines sont d'un brun clair, bordées extérieurement de blanc. Les pennes du milieu de la queue sont de couleur cendrée, bordées de blanc; les latérales sont d'un brun clair ayant leur tige blanche. L'iris des yeux est de couleur de noisette; le bec est noirâtre; la partie nue des jambes, de même que les pieds, sont verdâtres et les ongles noirs.

Cette *maubèche* ne se trouve, ainsi que la précédente, que sur les côtes maritimes de France, où elle est, comme elle, de passage.

10.° LA MAUBÈCHE GRISE.

Tringa grisea. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 87.
La maubèche grise. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 333.

(*Voyez* la planche XXVI de cet ouvrage.)

Cette dernière espèce de *maubèche* est moins grosse que la commune, mais elle l'est un peu plus que la tachetée. Les plumes du dessus de sa tête et de son cou sont grises, bordées de blanchâtre : toutes celles du dessus de son dos sont du même gris, sans mélange; son croupion est aussi de cette couleur, mais il est d'une teinte un peu plus claire; chacune des plumes qui recouvrent cette dernière partie, est d'ailleurs bordée par un double trait, de couleur blanche dans toute sa circonférence; les couvertures du dessus de sa queue sont blanches, coupées transversalement et longitudinalement par des bandes brunes. Sa gorge est entièrement d'un blanc pur; le devant de son cou, ainsi que sa poitrine et ses flancs sont de cette même couleur avec des zigzags bruns disposés parallèlement à la circonférence des plumes. Son ventre est aussi couvert de plumes blanches marquées, à leur extrémité, d'un trait longitudinal brun : tout le reste du dessous de son corps, y compris le haut de ses jambes et les couvertures du dessous de sa queue, sont d'un blanc pur : les grandes pennes de ses ailes sont d'un brun foncé, du côté extérieur, avec leurs tiges blanches; toutes les autres sont grises, bordées et terminées de blanc; les pennes de sa

queue sont également grises, mais elles sont entourées par un petit bord de cette même couleur, qui seulement est un peu plus foncée. L'iris, le bec, la partie nue des jambes, les pieds et les ongles sont noirs.

Cet *oiseau* ne se rencontre guères que sur nos plages maritimes. Cependant quelques partisans zélés de l'ornithologie nous ont assuré qu'il faisoit, chaque année, des apparitions courtes sur plusieurs étangs de l'intérieur de la France; nous avons la certitude qu'on ne le voit jamais sur ceux des hautes et basses Vosges.

QUATRIÈME GENRE.

LES BÉCASSES.

L'espèce de confusion que nous avons cru apercevoir parmi la plupart des petits *oiseaux de rivages*, nous a engagés à chercher en eux des caractères généraux qui nous parussent invariables, et d'après lesquels on pût classer d'une manière certaine tous les individus de cette troisième et dernière famille, dont le genre des *bécasses* fait partie, et nous croyons être parvenus à atteindre ce but.

C'est donc d'après cette marche, qui jusqu'à-présent nous a semblé uniforme, que nous rangeons dans le genre des *bécasses* les *oiseaux* qui, comme elles, ont pour caractères distinctifs trois doigts en avant et de médiocre grandeur, avec un pouce en arrière : ce doigt exté-

rieur, qui est composé de plusieurs articulations, est assez long pour appuyer à terre lorsque l'*oiseau* marche, et il se trouve alors de niveau avec les doigts antérieurs.

Mais comme, dans les différentes espèces que ce genre renferme, il s'en trouve qui diffèrent essentiellement les unes des autres, pour ne point les confondre inconsidérément, nous avons eu recours à des caractères secondaires et particuliers, que nous avons tirés de la forme de leurs becs; ce qui nous a fourni le moyen de partager ce genre en quatre tribus.

PREMIERE TRIBU.

Les *oiseaux* de cette première tribu ont donc pour caractères particuliers un bec menu, droit, très-long, dont le bout est obtus et raboteux, et ne présentent nulle apparence de membrane entre les doigts.

Cette tribu renferme cinq espèces, toutes indigènes de la France, savoir: la *bécasse ordinaire*, la *bécassine*, la *petite bécassine*, la *brunette* et la *bécassine de la Chine*.

La *bécasse* vit habituellement dans les bois; au lieu que les *bécassines* préfèrent les marais d'eau douce.

1.° LA BÉCASSE ORDINAIRE.

Scolopax rusticola. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 86.
La bécasse. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 292.

(*Voyez* la planche XXVII de cet ouvrage.)

La *bécasse* est un *oiseau* de passage qui, chaque année, paroît et disparoît dans les plaines de la plupart des départemens, à deux époques périodiques, savoir: en mars ou avril, et en septembre ou octobre: à ce dernier passage, elles sont chassées du sommet des hautes montagnes où elles ont passé l'été, par l'approche des premiers froids, et surtout par la neige qui commence à en couvrir la crête 1); en mars ou en avril, elles repassent pour se rendre sur les mêmes montagnes, afin d'y propager leur espèce.

A leur passage de septembre ou d'octobre, elles nous arrivent ordinairement une à une et jamais en troupe; en mars, au contraire, ou en avril, elles paroissent plusieurs ensemble, parce qu'alors c'est le temps de leurs amours, et qu'il est rare de voir, à ce moment, une femelle qui

---

1) Le froid et la neige ne nous semblent pas être un motif suffisant pour déterminer les *bécasses* à quitter le sommet des montagues, qu'autant qu'elles n'y rencontrent pas, comme dans les plaines, ou du moins dans les plaines des Vosges, de ces endroits marécageux alimentés par des eaux souvent thermales dans lesquelles elles trouvent des vers et d'autres insectes aquatiques dont elles font leur principale nourriture : aussi avons-nous tué plusieurs fois de ces *oiseaux* au milieu de l'hiver, dans le temps où la terre étoit toute couverte de neige, et à plus d'un pied d'épaisseur.

ne soit accompagnée de plusieurs mâles qui la courtisent, à moins que la pariade ne soit assortie déjà depuis quelques jours avant leur arrivée.

Dans ce dernier cas, il est assez fréquent, du moins dans les Vosges, que la femelle, pressée par le besoin de pondre, et ne pouvant se résoudre à gravir les montagnes qui sont encore couvertes de neige, fait son nid dans les bois de la plaine, y pond et y élève ses petits : aussi a-t-on remarqué que, dans les années où la neige de nos montagnes étoit plus long-temps que de coutume à se fondre et à disparoître, les nichées de *bécasses* étoient aussi plus abondantes dans la plaine de notre département.

C'est toujours pendant la nuit, et rarement durant le jour que ces *oiseaux* voyagent, à moins que le temps ne soit nébuleux.

A leur arrivée, ils se répandent dans les bois, et ils préfèrent toujours ceux dont le sol est noirâtre, et dont la surface est couverte d'une grande quantité de feuilles sèches : aussi la parité de couleur entre le plumage de la *bécasse*, le sol et les feuilles sèches, fait qu'elle échappe facilement à la vue ; on est même extrêmement surpris quelquefois, lorsque, par le bruit qu'elle fait avec ses ailes, on est averti qu'elle vient de partir souvent sous les pieds, pour ainsi dire, sans qu'on ait pu l'apercevoir. Aussi le chasseur, qui la guète pendant le jour, convaincu que, sans cette précaution, il feroit des démarches infructueuses, a soin de se faire précéder d'un bon chien, qui, par son arrêt, l'avertit de se tenir sur ses gardes, et encore n'arrive-t-il jamais ou presque jamais, que l'homme, même le plus exercé dans cette chasse, découvre à terre une *bécasse;* et que toujours il est obligé de la tirer au partir.

Il sembleroit assez que cet *oiseau*, avec de gros et grands yeux, devroit avoir l'organe de la vue exquis; cependant

on croit qu'il ne voit bien qu'au crépuscule, et il a cela de commun avec l'*engoulevent* et presque tous les *oiseaux de proie nocturnes*, dont la vue est offusquée par le trop grand éclat de la lumière; car pendant le jour, les *bécasses* se tiennent tapies à terre, comme nous venons de le dire; mais aussitôt que le soleil décline sur l'horizon, elles se mettent en course et voyagent dans les sentiers humides du bois, ou bien elles se dirigent au vol vers les sillons des champs, dans lesquels des eaux stagnantes contiennent des vers ou d'autres insectes qu'elles recherchent sur les bords pour en faire leur nourriture : Buffon croit que les *bécasses* discernent leurs alimens par l'odorat, plutôt que par les yeux.

C'est dans ces lieux, fréquentés par les *bécasses*, que l'oiseleur attentif va reconnoître leurs traces, soit par la fiente qu'elles y ont disséminée, soit par les impressions que leurs pieds ont laissées sur la vase humide; et là, il leur dresse aussitôt des embûches; il y tend un lacet à pied, que l'on nomme, dans les Vosges, *rejet*, avec lequel il attrape ces *oiseaux*.

Ce rejet consiste dans une branche de coudrier, fichée en terre par le gros bout, pliée en demi-cercle, et à l'extrémité supérieure de laquelle on a adapté un lacet de crins cordelés ensemble à plusieurs doubles, que l'on dispose en rond sur d'autres petites branches arrangées en forme de quatre de chiffre, et qui sont susceptibles de se détendre au plus léger contact. La *bécasse*, en piétonnant, marche sur ce trébuchet; le ressort s'échappe, et l'*oiseau* se trouve suspendu en l'air par les pieds : ce n'est jamais qu'aux approches de la nuit que l'on tend ce piége, dont on fait la visite à la pointe du jour. (*Voyez-en* la figure planche XXXVIII du troisième volume de cet ouvrage.)

La réputation que la chair de cet *oiseau* a acquise, comme

un mets délicat, est cause qu'on lui fait une guerre ouverte de plusieurs autres manières.

Les braconniers, sur-tout ceux qui ne sont point assez fortunés pour faire la dépense d'un bon chien, ou des différentes espèces de filets qui sont toujours dispendieux, n'employent, pour prendre les *bécasses*, que la *passée* : ce piége consiste en ce que, quand on s'est aperçu qu'il y a des *bécasses* dans un bois taillis, on forme, dans une enceinte de quarante ou cinquante pieds, une petite haie de six pouces de hauteur, en laissant, de distance en distance, à travers cette haie, des ouvertures de la largeur du corps de l'*oiseau*, et on garnit chacune de ces ouvertures d'un lacet de crin ouvert en rond, dans lequel il se prend en piétonnant.

Dans certains pays on chasse la *bécasse* avec un filet que l'on nomme *pantière* : ce filet consiste en une grande nappe, quelquefois de quatre-vingts pieds de longueur sur trente de hauteur : cette nappe est composée de mailles qui ont au moins un pouce et demi de diamètre ; on tend ce filet avant la chute du jour, dans une clairière du bois, entre deux grands arbres, où on a remarqué que se faisoit le plus ordinairement le passage de ces *oiseaux*, qui, lorsqu'ils prennent leur essor pour se répandre dans la plaine, se jettent à travers les mailles de ce filet, y passent leur tête et s'y engagent le cou.

Dans les Vosges, on ne fait point usage de la *pantière*, par la raison, sans doute, qu'elle est trop dispendieuse : on se contente d'y tuer les *bécasses* à coups de fusil de deux manières, suivant leur double migration.

En mars, par exemple, ou au commencement d'avril, tous les citoyens aisés, surtout ceux de la plaine, se rassemblent en formant des sociétés quelquefois très-nombreuses, et partent ensemble un peu avant la chute du jour, pour

se procurer le plaisir de cette chasse, que l'on y nomme la *passe* : elle consiste à se tenir en embuscade, dans une clairière d'un bois, et d'y attendre, armé d'un fusil, ces *oiseaux* qui sont alors en amour, et qui se chassent, pendant une heure seulement, et c'est toujours un instant après le coucher du soleil : ils crient en se chassant ; et, comme on les entend de loin, on se dispose à les tirer dans leur passage 1).

Dans les montagnes de ce même département, on chasse les *bécasses* d'une autre manière, et dans une autre saison ; on nomme cette seconde chasse la *chute aux bécasses* ; elle consiste à former dans les bois, qui abondent en sources d'une eau fort vive, de petits gués, en arrêtant, par le moyen d'une digue de terre, le courant d'un ruisseau ou d'une fontaine ; ce qui forme bientôt une espèce de petit étang : tout près de là on fabrique une loge de verdure, avec des branchages de hêtre ou de sapins, dans laquelle on attend les *bécasses* qui viennent au gué, soit pour y chercher des vers, soit pour s'y laver le bec et les pieds : c'est dans ce moment que, de cette loge, qui n'est éloignée du gué que de quelques toises, on tue facilement et à la fois deux ou trois de ces *oiseaux*, lorsqu'ils ont le malheur de se trouver dans la direction du coup de fusil.

---

1) Cette chasse est d'autant plus amusante, que deux amis qui se sont occupés pendant tout le jour d'affaires quelquefois sérieuses, se joignent vers l'instant du coucher du soleil, partent ensemble, se placent près l'un de l'autre dans le bois, et peuvent y causer, sans gêne, de ce qui les intéresse. Les *bécasses* n'en passent pas moins, pour cela, au-dessus de leurs têtes, en les avertissant de leur approche par leurs cris.

Cette chasse en mars n'a de fatiguant, de même que la suivante qui se fait en automne, que le chemin qu'on est obligé de faire, souvent dans une obscurité profonde, pour revenir à la maison.

Cette chasse, qui n'est point fatigante à raison de la proximité des bois dans ces contrées, commence à sept heures du soir, à la fin de septembre, et elle dure jusqu'aux premières gelées qui non-seulement font tomber les feuilles, mais forcent aussi les vers à s'enfoncer plus avant dans la terre.

La *bécasse* est un *oiseau* si généralement connu, qu'il nous paroît presque inutile d'en donner ici le signalement, qui d'ailleurs seroit aussi difficile qu'il seroit long à tracer: qu'il nous suffise de dire seulement que le fond de son plumage est d'un gris brun obscur, haché confusément et semé de taches irrégulières de gris clair, de blanc, de marron et de terre d'ombre; que la mandibule supérieure de son long bec en forme seule la pointe qui est arrondie et recouverte d'aspérités; que cet *oiseau* est gros comme une *perdrix;* que ses yeux, fort mauvais quoique gros, sont placés très-haut et fort à l'arrière de la tête, ce qui est cause qu'il ne peut voir devant lui; que l'iris est de couleur de noisette foncée; que son bec est d'un gris incarnat à sa base et noirâtre à son bout; et qu'enfin, la partie nue de ses jambes, ses pieds, ainsi que ses ongles, sont bleuâtres.

Cet *oiseau* fait son nid à terre et sans beaucoup d'art, comme presque tous ses congénères; il le compose de buchettes et de quelques herbages secs; il le place ordinairement contre un tronc d'arbre ou sous une grosse racine: la femelle y pond trois ou quatre œufs assez gros, d'un gris roussâtre, ondés et marbrés de noirâtre: tout le temps que dure l'incubation, le mâle se tient couché près de sa femelle, et ils reposent mutuellement leur bec sur le dos l'un de l'autre.

Aussitôt que les petits sont éclos, ils courent dans le bois; et à cette époque, il y a dans les Vosges des *bra-*

conniers assez expérimentés et assez adroits pour trouver ces jeunes lorsqu'ils ne peuvent encore voler; ils les attrappent alors vivans, à la main, ou bien il les tuent à coups de bâton.

Il n'est nullement douteux qu'il existe une autre espèce de *bécasse* d'un quart au moins plus grosse que celle-ci, et qui d'ailleurs lui ressemble parfaitement, soit quant au plumage, soit sous le rapport des mœurs; elle ne diffère de la précédente que par ses pieds qui sont d'un gris brun.

Nous avons remarqué, en mars, avec plusieurs chasseurs anciens, que leur *passe*, qui se fait toujours la dernière, étoit l'annonce certaine de la fin de celle de la *bécasse ordinaire*.

2.° LA BÉCASSINE.

Scolopax gallinago. LIN. Syst. nat. édit. 13, g. 86.
La bécassine. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 298.

Un peu plus grosse que la *caille*, la *bécassine* a de longueur totale, mesurée de l'extrémité du bec à celle de la queue, dix pouces; son bec seul, à la vérité, a deux pouces cinq ou six lignes de long, et son vol est à peu près de quinze pouces et demi; lorsque ses ailes sont ployées, elles dépassent un peu les trois-quarts de la longueur de sa queue.

A la première vue, on seroit tenté de croire que la *bécassine* n'est que la *bécasse ordinaire*, dessinée sur un module beaucoup plus petit; mais en y regardant de plus près, on est bientôt convaincu que ce sont deux espèces distinctes et nettement séparées; leurs mœurs et leurs habitudes d'ailleurs établissent, entre elles, une grande

disparité, et quoi qu'elles aient l'une et l'autre la tête carrée, les yeux élevés et très à l'arrière de cette partie; leur bec, quoique proportionnément à leur taille respective, soit également long, il nous paroît impossible cependant de les confondre ensemble. D'ailleurs la *bécassine* ne fréquente pas les bois; elle se tient dans les endroits marécageux des prairies, ainsi que dans les herbages et les oseraies qui bordent les rivières

Il n'en seroit peut-être pas de même à l'égard de la *petite bécassine*; c'est pourquoi nous pensons que, pour éviter la confusion qui pourroit régner entre ces deux *oiseaux*, il convient d'indiquer la différence qui se trouve dans leur plumage; ce que l'on verra ci-après.

La *bécassine ordinaire*, dont il est ici question, est remarquable par le dessus de sa tête, qui, outre qu'il est noir, varié de petites taches fauves, est encore marqué de trois bandes longitudinales roussâtres, dont celle du milieu part de la racine du bec et s'étend jusqu'à l'occiput, tandis que les deux collatérales partent bien aussi du même point, mais elles passent immédiatement au-dessus des yeux.

La *bécassine* a le dessous du cou, à l'endroit de la racine du bec, blanc; la gorge fauve; la partie inférieure du cou varié de fauve clair et de brun, la partie supérieure du corps, depuis la tête jusques et y comprises les plumes scapulaires, variée de noir et de jaune. Cette dernière couleur trace sur le dos quatres bandes longitudinales, qui sont disposées par paires de chaque côté. Le bas du dos, ainsi que le croupion, sont d'un brun noirâtre, rayé transversalement de roussâtre; les couvertures du dessus de la queue sont fauves, marquées en travers de bandes noirâtres; la poitrine, le ventre, le haut des jambes ainsi que les flancs sont blancs: les couvertures du dessous de la queue, qui sont très-longues, sont de couleur roussâtre, tachetées de noi-

râtre; les couvertures supérieures des ailes sont d'un brun foncé, bordées de blanc à leur extrémité.

Des vingt-quatre pennes noirâtres qui composent l'aile, les premières sont bordées de blanc et les autres sont terminées par cette couleur; elles sont de plus rayées de noir et de roussâtre. La queue est formée de quatorze pennes noires, rayées transversalement de bandes d'une couleur orangée foncée; elles sont terminées par cette couleur et quelquefois de blanc. L'iris est noisette; le bec, brun à sa base est noirâtre dans le reste de sa longueur; la mandibule supérieure de ce bec dépasse l'inférieure; elle est un peu renflée à son bout, qui est semé d'aspérités; la partie nue des jambes, ainsi que les pieds et les doigts, sont verdâtres, et les ongles noirâtres.

La *bécassine* est un *oiseau* solitaire qui se plaît, comme nous l'avons déjà dit, dans toutes les prairies basses, humides et marécageuses de la France, où elle est de passage annuel; il ne nous en reste que quelques couples qui, pendant l'été, nichent dans nos marais. Ces *oiseaux* construisent leur nid d'herbes sèches; ils en garnissent l'intérieur de plumes; la femelle y pond quatre ou cinq œufs blanchâtres, oblongs et tachetés de roussâtre : ce nid est ordinairement placé, du moins sur les bords des étangs des Vosges, sous quelques grosses racines d'aune ou de saule.

Le mâle de cette espèce ne se distingue de sa femelle, suivant quelques auteurs, qu'en ce qu'il est un peu plus gros qu'elle. Nous avons cherché à reconnoître cette différence par la dissection que nous avons faite de plusieurs individus, et nous convenons de bonne foi qu'il nous a été impossible d'admettre cette remarque.

On reconnoît facilement cet *oiseau* par un petit cri assez perçant qu'il fait entendre en prenant son essor, et qu'il prolonge lors même qu'on l'a perdu de vue dans les nua-

ges ; ce cri se remarque assez fréquemment pendant la nuit, lorsque cette *bécassine* voyage dans les ténèbres.

La chasse la plus commune, celle que l'on fait le plus fréquemment aux *bécassines*, est au fusil, avec un chien couchant qui parcourt les marais ainsi que les bords, et surtout la queue des étangs; c'est une des chasses où, à l'arrière saison, on tire le plus fréquemment; aussi un chasseur un peu adroit, qui s'amuse sur nos étangs des Vosges, qui sont ordinairement garnis de ces *oiseaux*, en tue-t-il souvent plusieurs douzaines dans un jour.

On prend les *bécassines* ou à la *passée* comme les *bécasses*, ou mieux encore avec le traîneau de nuit que l'on emploie pour les *alouettes;* lorsque l'on est assuré qu'il y a de ces oiseaux dans un marais, on le parcourt la nuit avec ce filet, et on les enveloppe de la même manière que les *alouettes*.

3.° LA PETITE BÉCASSINE.

Scolopax gallinula. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 86.
La petite bécassine. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 303.

Celle-ci, qui n'est pas plus grosse qu'une *alouette*, n'a que huit pouces trois lignes de longueur, du bout du bec à celui de la queue; elle est de moitié plus petite que la précédente. Son plumage d'ailleurs est plus brillant : on la reconnoît facilement, en ce qu'elle a le dessus de la tête d'un noir lustré et varié de petites taches fauves; elle est encore remarquable par deux bandes longitudinales jaunes, qui, partant du bec, passent au-dessus de chaque œil, et se dirigent vers l'occiput : son dos, ainsi que ses plumes scapulaires qui sont longues et soyeuses, sont variés de noir et de fauve; la couleur noire surtout est suscep-

tible de reflets qui châtoyent en un vert doré fort brillant. On voit sur les plumes scapulaires quatre bandes longitudinales d'un fauve clair; la queue qui n'est composée que de douze pennes, établit, entre la *petite bécassine* et la précédente, une disparité sensible; tout le reste de son plumage a beaucoup de rapports avec celui de cette *bécassine;* son iris, son bec et ses pieds, ainsi que la partie nue de ses jambes, sont de même couleur que les siens.

Cet *oiseau*, qui est bien moins commun que la *bécassine ordinaire*, reste presque toute l'année chez nous; il se tient caché dans les marais, et surtout au bords des étangs, où il se tapit, sous les joncs ou sous les plantes aquatiques; il est si difficile de le faire lever, qu'il faut presque marcher sur lui pour l'obliger à partir, et c'est delà qu'on lui a donné, du moins dans les Vosges, l'épithète de *bécassine sourde*, parce que l'on suppose qu'elle ne tient aussi obstinément son gîte que parce qu'elle est effectivement sourde; mais ce motif nous paroît dénué de fondement : car, en lui supposant même cette infirmité de l'organe de l'*ouïe* (infirmité dont on ne peut citer d'exemple dans aucune autre espèce d'animaux), il faudroit donc encore supposer qu'il seroit également disgracié par la nature, du côté de la vue.

C'est sur le bord des mêmes marais ou sur celui des étangs que cette *bécassine* fait son nid; la femelle y pond quatre ou cinq œufs oblongs, blanchâtres, tachetés de roussâtre, et dont la grosseur est proportionnée à la taille de cet oiseau.

La chair de la *petite bécassine* a malheureusement acquis au tribunal judiciaire des gourmands, la fatale réputation d'un mets plus délicat que celle de la précédente, et de-là est née l'ardeur de certains chasseurs, avides d'une rétribution plus lucrative, à lui faire une guerre plus sanglante et plus cruelle.

4.° LA BRUNETTE.

Scolopax pusilla. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 86.
La bécassine d'Angleterre. BRIS. Ornith. t. 5, p. 309.

Quoique Brisson désigne l'Angleterre comme le pays natal de cette *petite bécassine*, et que Buffon lui-même, d'après Willugby, la donne comme exclusivement propre aux parties septentrionales de ces contrées; quoique d'autres ornithologistes, recommandables d'ailleurs, se contentent de faire de cet *oiseau* une simple variété de la *petite bécassine*, cependant notre opinion est d'autant moins conforme avec celle de ces naturalistes (en toutes autres circonstances nous les prendrons toujours pour nos guides et nos modèles), qu'en 1789, un vieux chasseur des Vosges, nous apporta une *brunette*, en nous assurant, à la vérité, que c'étoit la première de cette espèce (et certes, c'étoit un grand pourvoyeur de tables des friands), qu'il tuoit depuis quarante ans qu'il s'adonnoit à la chasse.

Il nous ajouta qu'elles étoient deux, et qu'il avoit remarqué (car, quoique sans instruction, cet homme savoit observer, et il observoit surtout les productions de la nature), que ces *oiseaux* ne se tenoient pas sur le bord de l'étang où il tua celui dont il est ici question, mais à plus de cent pas de distance de-là, dans les herbages d'une prairie voisine, et même un peu élevée; il avoit remarqué aussi qu'ils filoient à terre avec une vitesse extrême devant son chien; qu'ils portoient la tête très-élevée dans leur course, laquelle ils interrompirent plusieurs fois pour se blotir contre terre; il avoit remarqué enfin, qu'au partir, ces mêmes *oiseaux*, sans jeter aucun cri, s'étoient élevés d'abord perpendiculairement sur le point d'où ils avoient

pris leur essor, s'y étoient replongés comme un trait, et puis qu'ils avoient continué leur vol dans une direction droite et horizontale : ce premier mouvement fut cause qu'il manqua l'un d'eux.

Le peu de mots descriptifs que Mauduyt donne de cet *oiseau*, en est un signalement fort exact, sinon qu'il lui accorde la taille de la *petite bécassine*, tandis qu'il est d'un huitième au moins plus petit; son cou et sa poitrine sont effectivement, comme le dit cet auteur, blancs, mouchetés de noir; le haut de son ventre est de cette dernière couleur, ondée de blanc; le bas de cette partie, ainsi que les couvertures du dessous de sa queue, sont d'un blanc pur : tout le dessus de son corps est d'un fauve diversement bariolé de taches et de lignes blanches et noires; les pennes de ses ailes sont d'un brun bleuâtre : des douze pennes qui composent sa queue, les deux intermédiaires de cette partie sont brunes, marquées de quelques taches d'un brun plus foncé; les latérales sont d'un brun clair et uniforme. L'iris des yeux de cet *oiseau*, tué de l'avant-veille, nous a paru bleuâtre, ainsi que ses pieds et la base de son bec, qui, d'une longueur proportionnée à celui de la *petite bécassine*, est un peu recourbé en en-bas, et de couleur noire dans tout le reste de sa longueur, de même que ses ongles.

5.° LA BÉCASSINE DE LA CHINE.

Scolopax capensis. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 86.
La bécassine de Madras. BRIS. Orn. tom. 5, p. 308.

Quoique les Vosges soient situées à une distance immense de la Chine, qui, au rapport de plusieurs auteurs, paroît être le pays exclusivement propre à l'*oiseau* dont

nous parlons ici, et auquel, pour cette raison, sans doute, on a donné l'épithète sous laquelle on le désigne, cependant on le rencontre également sur la plupart des étangs de la partie agricole, comme sur ceux de la partie montueuse de ce département; car non-seulement nous en avons tué plusieurs fois sur l'étang de Biécourt dans les basses Vosges, mais on nous a encore envoyé quelques individus de cette même espèce, pour notre cabinet, dont les uns avoient été tués sur des marais tourbeux des environs de Plombières, et les autres sur ceux de Certigny, situés sur les montagnes de ce même département.

Cet *oiseau* un peu moins gros que la *bécassine ordinaire*, paroît d'abord en avoir le plumage; mais en y regardant de plus près, surtout avec les yeux d'un ornithologiste scrupuleux, on y aperçoit des différences bien sensibles.

Sa tête, variée de fauve et de noirâtre, est remarquable par une raie fauve, bordée de chaque côté d'une autre raie brune; ces raies partent de la racine du bec, passent au milieu du sommet de la tête et se dirigent vers l'occiput; un peu plus bas une troisième raie blanche, qui passe au-dessus des yeux, tire son origne de la même base et se termine au même endroit : on voit de chaque côté de la commissure des mandibules du bec une autre petite raie grise qui se termine au-dessous de l'œil; la gorge est d'une couleur blanchâtre qui, sur le cou, prend une une teinte grise maculée de raies alternativement noirâtres et fauves: on remarque sur le haut de la poitrine une espèce de petit plastron noir, et tout le reste du dessous du corps est blanc, le dessus est entièrement d'un fond gris, moucheté de jaunâtre et de blanc, entrecoupé par des lignes noires fort étroites; la queue est composée de douze pennes

d'une couleur grise, rayées transversalement de noir et semées de petites taches roussâtres : cette *bécassine* a l'iris des yeux d'un brun clair entouré d'un cercle presque imperceptible de couleur jaunâtre; son bec, aussi long que celui de la *brunette*, est brun dans toute sa longueur, ainsi que la partie nue de ses jambes et ses pieds qui sont sensiblement plus élevés que les siens; ses ongles sont noirâtres.

DEUXIEME TRIBU.

Cette seconde tribu, du genre des *bécasses*, est composée des diverses espèces de *barges*, dont les caractères particuliers se tirent de la forme de leur bec, qui est deux fois plus long que leur tête : ce bec, grêle, cylindrique, et plutôt recourbé en en-haut que droit, a le bout de sa mandibule supérieure obtus et lisse; le doigt extérieur est uni avec celui du milieu, jusqu'à la première articulation seulement, par un rudiment de membrane.

Cette tribu contient quatre espèces, qui sont la *barge commune*, la *barge aboyeuse*, la *barge rousse* et la *barge aux pieds rouges*.

Toutes les *barges* sont des *oiseaux* solitaires qui choisissent de préférence, pour leur séjour habituel, les marais salés.

1.° LA BARGE COMMUNE.

Scolopax limosa. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 86.
La barge. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 262.

(*Voyez* la planche XXVII de cet ouvrage.)

Quoique les *barges*, dans le temps de leur migration, qui a lieu en automne, paroissent confinées et circonscrites, pour ainsi dire, dans les marécages, les terres fangeuses, et dans les grèves limoneuses de quelques-unes de nos côtes maritimes, cependant, avant la destruction des grands étangs du département des Vosges, on en voyoit assez fréquemment à l'arrière-saison, et particulièrement la *barge commune* sur celui de Biécourt, situé dans la partie basse et agricole de ce département. Nous avons la presque certitude que ces *oiseaux* ne paroissent jamais sur les lacs, non plus que sur les étangs de nos montagnes.

Les *barges* se plaisent à plonger leur long bec dans la boue pour y chercher des vermisseaux, ou quelques plantes aquatiques dont elles se nourrissent : la nature a pourvu le bec de ces *oiseaux* d'une sensibilité exquise, au moyen de laquelle ils savent discerner à travers l'opacité de la fange les alimens qui leur conviennent.

Ces animaux sont extrêmement timides, farouches, tristes et mélancoliques ; aussi à la moindre apparence de danger dont ils se croient menacés, ils cherchent bien vite leur salut dans la fuite.

Lorsqu'en automne les *barges* font chez nous leur passage momentané, elles se tiennent tranquilles, pendant le jour, dans l'épaisseur des herbages aquatiques, d'où elles ne sortent qu'aux crépuscules pour chercher leur subsistance ; c'est dans ce moment que, surtout au clair de la

lune, on les entend pousser dans les airs où elles voyagent en bandes, quelquefois très-nombreuses, des cris rauques et en même temps peu sonores que Belon a comparés au bêlement étouffé d'une chèvre.

Toutes les espèces de *barges* sont très-haut montées sur jambes, aussi les étendent-elles en arrière en volant pour suppléer à leur queue qui est fort courte, afin d'établir par-là un contre-poids avec leurs parties antérieures, comme tous les *oiseaux de rivages* en ont l'habitude : elles se font surtout remarquer par la vitesse extrême avec laquelle elles courent sur la grève des rivages de la mer.

La *barge commune* a du bout du bec à l'extrémité de la queue, quinze pouces et demi à peu près, et deux pieds de vol; ses longues jambes sont noires, ainsi que ses ongles et l'iris de ses yeux; son bec, qui a quatre pouces de longueur, est rougeâtre dans sa plus grande partie, et noirâtre à son extrémité.

Le plumage de cet *oiseau* est entièrement gris, excepté sur le front et sur la gorge qui sont roussâtres; son croupion, de même que son ventre, sont blancs; les pennes les plus extérieures de ses ailes sont noirâtres, et les autres sont marquées d'une grande quantité de blanc; celles de la queue sont de cette même couleur noirâtre, bordées de blanc.

Il est très-probable que les *barges*, dont la chair passe pour être un fort bon mets, se retirent en été dans des contrées froides et humides où elles font leur ponte, pour reparoître ensuite, en automne, durant quelque temps chez nous.

2.° LA BARGE ABOYEUSE.

Scolopax totanus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 86.
La barge grise. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 267.

C'est probablement d'après le cri de cet *oiseau* qui, sans doute, a quelque rapport avec l'aboyement d'un chien, que les Anglais ont donné à cette *barge* le surnom de *barker*, qui signifie, en français, *aboyeuse*.

Bien moins grosse que la précédente, cette espèce n'a guère plus de onze pouces et demi du bout du bec à l'extrémité de la queue.

Quoiqu'elle n'habite ordinairement, dans le temps de son passage qui a lieu en automne, que les marais et les eaux stagnantes qui se trouvent sur les bords de nos côtes maritimes, il s'en échappe néanmoins chaque année un assez grand nombre dans la ci-devant Lorraine, sur les marais salés de Vic et de Moyen-Vic, aujourd'hui département de la Meurthe, où cet *oiseau* est vulgairement connu sous le uom de *petit corlieu*.

Le sommet de sa tête et le dessus de son cou sont d'un brun noirâtre, moins foncé sur les côtés; tout le dessus de son dos, y comprises les couvertures de ses ailes, est d'un gris brunâtre, varié de taches noires, moins grandes cependant sur les couvertures, dont chaque plume est bordée de blanc; tout le dessous de son corps, à partir du cou, est d'un fond blanc, mais ce blanc n'est pur que depuis le ventre jusqu'aux couvertures du dessous de la queue inclusivement : le cou et la poitrine ont toutes les plumes qui les recouvrent marquées d'une raie longitudinale brune dans leur milieu. Les grandes pennes des ailes sont un mélange de gris-brun et de blanc diversement dis-

tribués; celles de la queue sont blanches, marquées de lignes transversales brunes.

Cette *barge* a les yeux d'un marron foncé, le bec brun, la partie nue des jambes, ainsi que les pieds gris, et les ongles noirâtres.

Lewin qui a figuré cette *barge* dans la planche 164.ᵉ de son ouvrage, dit qu'elle pond dans les marais salans des côtes de l'Europe, et que ses œufs qu'il a aussi figurés, planche 36.ᵉ, n.° 2, sont gris, tachetés de brun.

3.° LA GRANDE BARGE-ROUSSE.

Scolopax œgocephala. LIN. Syst. nat. édit. 13, g. 86.
La grande barge rousse. BRIS. Ornith. tom. 5, p. 284.

Ce n'est que comparativement avec une autre espèce de *barge rousse* qui n'est que de la grosseur de l'*aboyeuse*, n'ayant que treize pouces de longueur du bout du bec à celui de la queue, que l'on a donné à celle dont nous parlons ici le surnom de *grande*, parce qu'elle a quinze pouces de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue; l'une et l'autre se trouvent dans le même temps à-peu-près sur nos côtes maritimes, où elles arrivent en bandes quelquefois assez nombreuses, sans néanmoins jamais se mêler ensemble.

Chaque plume qui recouvre le sommet de la tête de cet *oiseau*, ainsi que son cou et tout le dessus de son corps, est noirâtre, bordé de roussâtre : on remarque sur chacune de ses joues une bande d'un blanc roussâtre, qui part de la racine du bec, passe au-dessus des yeux et se dirige vers l'occiput : il a la gorge et le cou roux, tout le dessous de son corps est d'un blanc sale, rayé transversalement de noirâtre; les grandes pennes de ses ailes, qui sont noires avec leurs tiges blanches, ont les

trois premières traversées, vers le tiers de leur longueur, par une bande blanche qui contraste parfaitement bien avec le noir velouté qui termine ces mêmes pennes ; celles de la queue sont noirâtres, marquées de lignes blanches aussi transversales.

Cette *barge* a l'iris des yeux couleur de noisette ; son bec d'un blanc roussâtre depuis son origine jusques vers la moitié de sa longueur, est noir dans tout le reste ; la partie nue de ses jambes, ainsi que ses pieds et ses doigts sont d'un verd rembruni, et ses ongles noirs.

Nous regrettons de ne pouvoir donner sur ces espèces d'*oiseaux* des renseignemens relatifs à leurs mœurs et à leurs habitudes qui, sans doute, sont différentes dans leur pays natal que chez nous, où ils ne paroissent qu'instantanément ; la manière de construire leur nid, leur ponte et l'éducation de leurs petits, offrent sûrement un intérêt dont nous aurions désiré pouvoir rendre compte, si nous eussions été à portée de les connoitre.

4.° LA BARGE AUX PIEDS ROUGES.

Scolopax obscura. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 86.

. . . .

Cette dernière espèce de *barge* indigène de la France dont Brisson n'a pas parlé, parce que, sans doute, il ne l'a pas connue, a été découverte dans les Pyrénées par Picot de la Peyrouse, cet habile observateur à qui l'histoire naturelle a l'obligation de plusieurs découvertes importantes, surtout en ornithologie.

Un des caractères les plus frappans, et qui empêche de confondre cet *oiseau* avec aucun autre de son espèce, consiste dans la couleur de ses pieds qui sont d'un rouge

de vermillon le plus vif et le plus éclatant, lequel semble se réfléchir sur la base de la mandibule inférieure de son bec, jusque vers le milieu de sa longueur, où cette couleur se perd, par une nuance insensible, dans le noir du reste de l'étendue de cette mandibule, comme sur la partie supérieure de cet organe. L'iris des yeux de cette *barge* est d'une couleur noisette sur laquelle le rouge des pieds semble aussi se réfléchir, et ses ongles sont noirs.

Cette espèce, moins grosse que la *berge commune*, a environ treize pouces de longueur, mesurée de l'extrémité du bec à celle de la queue; la forme de l'organe de la mastication de cet *oiseau* présente un autre caractère qui le fait remarquer encore, c'est qu'outre qu'il est long de plus de deux pouces, il est encore arqué en en-bas près de son insertion avec la tête, puis il se recourbe en en-haut vers son extrémité.

Toutes les couleurs de son plumage consistent en un gris-cendré qui recouvre la partie supérieure du corps, et en un blanc de neige qui est répandu sur la totalité du dessous; les pennes de ses ailes sont brunes en-dehors et blanches en-dedans; des douze pennes qui composent sa queue, les deux du milieu sont d'un gris cendré, comme le dessus du corps, et les cinq de chaque côté sont liserées et comme dentées sur leurs bords par une couleur blanche.

Il est très-probable que cette *barge* n'est que de passage momentané dans les Pyrénées, comme les autres espèces le sont sur nos côtes maritimes et sur-tout dans quelques parties de l'intérieur de ce vaste empire.

TROISIÈME TRIBU.

La seule espèce que la troisième tribu du genre des *bécasses* renferme, la seule qui soit

indigène de la France, où elle n'est cependant que de passage momentané, est le *courlis ordinaire*.

Il s'arrête à peine dans quelques-uns de nos départemens intérieurs, tel que celui des Vosges, où il se tient sur les bords de la Moselle, ou bien auprès de quelques étangs. Son séjour est un peu plus prolongé dans nos contrées maritimes.

Il offre, pour caractères particuliers, un bec arqué en en-bas, trois fois plus long que la tête; ce bec est foible, sans consistance, et comme émoussé à son extrémité; le doigt du milieu est réuni avec l'extérieur, jusqu'à la première articulation seulement, par une petite portion de membrane.

LE COURLIS ORDINAIRE.

Scolopax arquata. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 86.

Le courlis. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 311.

(*Voyez* la planche XXVII de cet ouvrage.)

Le *courlis* est un *oiseau* de rivage à cou et à pieds très-longs; il est aussi gros qu'un chapon de moyenne taille; sa largueur, prise de l'extrémité du bec à celle de la queue, est d'environ deux pieds; il a plus de trois pieds de vol, et lorsque ses ailes sont ployées, elles s'étendent aux trois quarts de la longueur de sa queue; son bec, long de cinq

ou six pouces, est courbé en arc en en-bas; il est assez grêle, sillonné de rainures et terminé par une pointe mousse; la substance qui compose cet organe est si tendre, que l'*oiseau* ne peut en faire aucun autre usage que celui de saisir dans la boue et la fange des marais des vers et d'autres insectes aquatiques et mous dont il fait sa principale nourriture; la mandibule supérieure de ce bec est brune et l'inférieure blanchâtre; l'une et l'autre sont noirâtres à leur extrémité.

Le *courlis* a le cou nécessairement long, puisqu'il est fort haut monté sur jambes : on conçoit que sans cette proportion de longueur réciproque entre ces deux parties, l'*oiseau* n'auroit pu saisir les alimens propres à le substanter; la partie nue de ses jambes, ses pieds, ainsi que ses ongles sont bruns; il a entre les doigts une petite portion de membrane qui ne s'étend pas plus loin que l'articulation de la première phalange.

Le *courlis* posé à terre court avec une vitesse extrême, et il ne vole jamais qu'en troupe : sa chair paroît peu recherchée, à raison de la forte odeur de marais qu'elle exhale.

Cet *oiseau* a l'iris des yeux d'un brun rouge; son plumage a de commun avec celui de presque tous les *oiseaux de rivages*, de ne présenter que des couleurs sombres plus ou moins tranchées, et presque toujours sans éclat.

Les plumes du sommet de sa tête, celles de son cou sont brunes dans leur milieu et fauves sur les côtés; celles de sa gorge sont blanchâtres avec une petite tache d'un brun clair; tout le dessus de son corps est un mélange de brun, de fauve et de blanchâtre; sa poitrine et ses flancs sont d'un gris fauve; chacune des plumes qui revêtent ces parties est marquée dans son milieu et vers son extrémité d'une bande longitudinale qui a la forme d'un

fer de lance; toutes ces plumes sont en outre tranchées à leur sommet par des bandes transversales; les unes comme les autres sont de couleur brune; le ventre et le croupion sont entièrement d'un blanc pur; tout le dessus du corps est un mélange de gris, de brun et de blanchâtre, disposés par taches, qui paroissent enchâssées les unes dans les autres, et qui offrent à la vue le lustre de la soie; les pennes des ailes sont variées de bandes et de taches grises-blanchâtres, brunes et disposées irrégulièrement, de manière cependant qu'elles paroissent comme engrenées ensemble; les deux intermédiaires de la queue sont grises et les latérales blanches; toutes sont coupées transversalement par du brun.

La femelle ne diffère du mâle qu'en ce qu'elle est plus petite que lui : nous ignorons la manière dont cet *oiseau* fait son nid, le nombre d'œufs que la femelle pond, leur forme et la couleur de leur robe (1.

On ne voit guère de *courlis* que sur nos côtes maritimes. Il semble que cet *oiseau* aime de préférence les bords de la mer; car, au rapport des voyageurs, on le trouve dans tous les parages du Nord comme dans ceux des régions brûlantes.

Il est très-probable que le *courlis* tire son nom du cri

---

1) On prétend, et nous ne pouvons pas garantir ce fait, que, pour construire son nid, le *courlis ordinaire*, ramasse quelques herbages, qu'il dispose sur les bords inaccessibles d'un vaste étang ou d'une grande rivière; que la femelle y pond quatre ou cinq œufs olivâtres, tachetés de brun rougeâtre, surtout vers le gros bout.

On prétend également que la chair de cet *oiseau* est peu estimée, quoique quelques personnes disent qu'elle a autant de fumet que celle de la *perdrix*. Le *courlis* marche bien plus vite qu'il ne vole : aussi la difficulté qu'il éprouve à prendre son essor est cause qu'on le tue facilement.

qu'il fait entendre surtout pendant la nuit et qui semble exprimer ces deux monosyllabes.

Il seroit à desirer que tous les animaux en général eussent un son de voix particulier, et que l'homme pût le nommer : ce seroit un des moyens les plus sûrs de les reconnoître tous, et de reculer par là les bornes de la zoologie, dont les progrès ont coûté tant de peines et de travaux aux savans qui s'en sont occupés. On seroit du moins assuré que le nom que chacun d'eux indiqueroit seroit celui de la nature, puisqu'il seroit le même pour tous les idiômes et pour toutes les langues des hommes qui peuplent les diverses contrées du globe : alors le seul instinct de cette même nature suffiroit pour que les nations, même les plus grossières et les plus sauvages reconnussent et signalassent toutes les espèces qu'elles auroient eu occasion de voir et surtout d'entendre.

QUATRIEME TRIBU.

Cette quatrième et dernière tribu du genre des *bécasses* contient des *oiseaux* dont les caractères particuliers consistent en un bec court, convexe dans toute sa longueur, comprimé par les côtés, et terminé par une pointe aiguë, dirigée en en-bas, et dans l'ongle du milieu des trois doigts antérieurs, qui est marqué d'une arête dentée comme une scie.

Nous ne connoissons de cette tribu que trois espèces d'*oiseaux* indigènes de la France; savoir, la *perdrix-de-mer ordinaire*, la *perdrix-de-mer grise*, et la *perdrix-de-mer à collier*.

1.° LA PERDRIX-DE-MER ORDINAIRE.

Glareola austriaca. LIN. Syst. nat. éd. 13, gen. 90.
La perdrix-de-mer ordinaire. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 141.

(*Voyez* la planche XXVII de cet ouvrage.)

Cet *oiseau* de rivage qui, comme quelques-uns de ses congénères, n'a d'autres rapports avec la *perdrix* terrestre que le nom, n'est guère plus gros qu'un *pinson d'Ardennes ;* ses ailes, qui ont leur coupe en pointe comme celles des *hirondelles*, lorsqu'elles sont ployées, s'étendent jusqu'au bout de la queue.

Cette espèce a le sommet de la tête, le dos, le croupion, les plumes scapulaires et les couvertures du dessus de la queue d'un gris-brun ; on voit de chaque côté de sa tête une tache blanche qui est placée près de ses yeux : sa gorge et son cou sont blancs ; ils sont marqués d'une bande brune, encadrée dans un filet noir qui forme sur ces parties une sorte de collier ; sa poitrine, ainsi que le dessous de son corps, sont blanchâtres ; les grandes pennes de ses ailes sont noirâtres et les moyennes d'un gris-brun ; sa queue est de cette dernière couleur ; elle est un peu fourchue comme celle de plusieurs espèces d'*hirondelles ;* l'iris de ses yeux est rougeâtre : son bec, de couleur noirâtre, assez court, convexe en dessus, comprimé par les côtés et courbé en en-bas vers sa pointe, qui est aiguë, a quelque rapport avec celui des *gallinacés ;* et c'est probablement cette similitude, néanmoins peu exacte, de conformation qui a fait donner à cet *oiseau* le nom très-impropre de *perdrix :* ses narines sont fort étroites ; elles sont obliquement placées à la base de l'organe

de la mastication : la partie nue de ses jambes, ses pieds, ainsi que ses doigts, dont celui du milieu est uni avec l'extérieur par une courte membrane, jusqu'à la première articulation seulement, sont jaunâtres, et ses ongles noirâtres ; celui du milieu des trois doigts antérieurs est remarquable par une arête qui est dentée comme une scie.

Cette *perdrix de mer* fréquente la grève et surtout les bords sablonneux de plusieurs de nos côtes maritimes, ainsi que ceux du Rhin, surtout vers Strasbourg, où elle n'est que de passage annuellement périodique : on en voit assez souvent sur les bords également sablonneux de quelques étangs, et plus particulièrement sur ceux de la Moselle, où elle ne fait que des apparitions instantanées ; nous l'y avons vu plusieurs fois cependant, et toujours elle filoit avec une rapidité extrême, cherchant et ramassant par-ci par-là des vermisseaux et d'autres insectes aquatiques, dont elle faisoit sa principale nourriture.

Nous avons toujours remarqué, durant un certain nombre d'années, qu'on ne rencontroit jamais cet *oiseau* sur le bord des rivières, des lacs ou des étangs bourbeux, mais toujours sur ceux dont la grève étoit baignée par des eaux limpides.

2.° LA PERDRIX-DE-MER GRISE.

. . . .

La perdrix-de-mer grise. Bris. Orn. tom. 5, p. 141.

Cette espèce, dont Linné n'a pas fait mention, et qui est à peu près de la grosseur d'un *merle*, se tient presque habituellement sur les bords sablonneux de nos côtes maritimes, où elle est de passage annuellement périodique : néanmoins il s'en échappe quelques-unes, mais bien plus

rarement que la précédente, qui viennent visiter instantanément les bords de certaines rivières de la ci-devant Lorraine 1).

---

1) On étoit sur le point d'imprimer cet article, lorsqu'à notre retour d'un voyage de trois mois que nous avons fait pour accompagner son excellence monseigneur François (de Neufchâteau) en qualité de secrétaire, dans sa sénatorerie de Dijon, d'où nous avons parcouru ensemble les trois départemens qui en dépendent; savoir, Saône-et-Marne, la Côte-d'Or et Saône-et-Loire. Parmi les divers renseignemens que nous avons été fort aises de nous procurer sur plusieurs espèces d'*oiseaux* qui fréquentent ces contrées, nous avons été extrêmement satisfaits de découvrir, le 25 avril, chez un particulier de la petite ville de Charolles, département de Saône-et-Loire, trois *perdrix-de-mer grises* qu'il venoit de prendre sur les bords de la petite rivière qui baigne les murs de cette ville, et qui étoient encore vivantes. Ce particulier, que nous ne connoissions nullement, s'amuse, les dimanches, à faire la chasse à toutes les espèces d'*oiseaux*, dont il fait un petit commerce. Il nous offrit avec beaucoup d'honnêteté ces trois *perdrix-de-mer grises* qu'il avoit appris à connoître d'un ancien médecin, sous le nom de *gloriole*, et nous en acceptâmes volontiers une. Mais ce qui nous intéressoit davantage, c'étoit de connoître la manière dont il prenoit ces *oiseaux*, et d'apprendre de lui s'ils paroissoient fréquemment dans ce pays. A la première question, il nous répondit complaisamment que c'étoit avec un ou plusieurs trémailliers de *cailles*; que lorsqu'il s'apercevoit que cet *oiseau* étoit arrivé, il cherchoit à le découvrir, et que la pointe du jour étoit l'instant le plus propice pour cela, parce qu'il croyoit que la rosée, qui lui avoit beaucoup mouillé les ailes, l'empêchoit de s'envoler aussi facilement qu'il le feroit en plein midi; qu'alors il tendoit à une certaine distance de l'endroit où il avoit remarqué cet *oiseau*, un ou plusieurs de ses trémailliers, dans lesquels il le faisoit filer, au moyen d'un petit *chien* épagneul qu'il nous montra, et qui étoit plein d'instinct, pour diriger ses différentes chasses.

Quant à la seconde question, il nous assura que tous les ans, à la même époque, il prenoit pendant leur passage, qui ne

Tout le plumage de cet *oiseau* consiste dans une couleur grise, teinte de roux sur les flancs et sur les petites pennes des ailes; les grandes pennes de ces parties sont d'un brun noirâtre; le croupion est blanc; le dessous du corps et la gorge sont blancs, teints de roussâtre. Cette dernière partie est remarquable par une espèce de collier qui est formé d'une ligne noire qui prend naissance à la base de la mandibule inférieure du bec, et qui, en parcourant chaque côté du cou, vient décrire sur la poitrine un demi-cercle.

Sa queue, qui est très-fourchue, est composée de douze pennes dont les deux du milieu sont d'un gris-brun, et les latérales blanches à leur origine et brunes vers leur extrémité; les unes comme les autres, si on en excepte la plus extérieure de chaque côté, sont bordées en dehors de gris-brun. L'iris des yeux de cet *oiseau* est rougeâtre; son bec est rouge à sa base et noir dans tout le reste de sa longueur : la partie nue de ses jambes, ses pieds, ses doigts, ainsi que ses ongles, sont d'un rouge-brun.

3.° LA PERDRIX-DE-MER A COLLIER.

Glareola torquata. Lin. Syst. nat. éd. 13, gen. 90.
La perdrix-de-mer à collier. Bris. Ornith. tom. 5, pag. 145.

Avant la destruction des grands étangs des Vosges, cette dernière espèce de *perdrix-de-mer*, indigène de la France,

---

duroit que deux ou trois jours, et qui n'avoit jamais lieu en automne, plusieurs *glorioles;* il ajouta même que plus les printemps étoient pluvieux, plus aussi on voyoit de ces *oiseaux*, qui alors séjournoient plus long-temps dans ces contrées.

et que l'on rencontre sur les mêmes rivages que les précédentes, paroissoit très-fréquemment sur leurs bords, mais aujourd'hui on ne la voit plus que très-rarement dans ces contrées.

Les occasions fréquentes que nous avons eu d'observer tout à notre aise cet *oiseau* chaque année, nous ont convaincus qu'il avoit à peu près les mêmes habitudes que la *guiguette*, que l'on nomme vulgairement *lambiche* dans les montagnes des Vosges, et avec laquelle plusieurs chasseurs la confondent inconsidérément, sans se donner seulement la peine de jeter un coup d'œil sur la différence sensible qui se trouve entre le bec de ces deux *oiseaux*.

Cette *perdrix de mer* est rarement tranquille : on ne la voit presque jamais qu'en mouvement et toujours en action : au moindre bruit qu'elle entend, et même d'assez loin, elle prend son essor d'abord à une petite élévation de terre ; elle se repose à quelques pas de là, puis elle court sur la grève avec une vitesse extrême : si on continue de la suivre, elle s'envole en s'élevant dans les airs où elle pousse des cris très-perçans, que l'on pourroit rendre par ces deux monosyllabes *rhul, rhul*.

Quelques ornithologistes prétendent que cet *oiseau* niche dans nos contrées ; d'après leur assertion, nous avons fait rechercher son nid avec le plus grand soin pendant un assez grand nombre d'années, et cela a toujours été infructueusement.

La *perdrix de mer à collier* est bien moins grosse que la précédente ; elle est tout au plus de la taille de *l'alouette de mer*. Le sommet de sa tête, le dessus de son dos, ses plumes scapulaires, les couvertures supérieures de ses ailes, ainsi que celles de sa queue et son croupion, sont d'un gris-brun : son cou et sa gorge sont d'un fort beau blanc ; sa

poitrine et tout le dessous de son corps sont d'un blanc sale; les grandes pennes de ses ailes sont noirâtres et celles de sa queue d'un gris-brun. On remarque, de chaque côté de ses yeux, une tache blanche, et au bas de son cou une bande brune peu large, à la vérité, et qui est disposée en rond à sa base, tandis que les côtés remontent jusqu'à la racine de la mandibule inférieure. L'iris de ses yeux est de couleur de noisette; son bec noirâtre et la partie nue de ses jambes, ses pieds et ses doigts sont jaunâtres; ces derniers sont terminés par des ongles d'un brun marron foncé.

CINQUIÈME GENRE.

LES RALES.

Les *oiseaux* que nous avons compris dans ce cinquième et dernier genre de la troisième famille qui termine l'ordre des *oiseaux fissipèdes de rivages*, présentent tous des habitudes différentes.

Les uns, comme le *râle d'eau*, se tiennent le long des eaux, dans les marécages, parmi les joncs et les glaïeuls, où ils vivent de vers et d'autres insectes aquatiques, sans que jamais ils parcourent, comme la plupart des *oiseaux* de cette famille, les bords sablonneux des rivières, des lacs ou des étangs; les autres, comme la *marouette*, habitent les prairies basses et humides; les autres, au contraire, comme le *râle de terre*, n'approchent jamais

des eaux; ils se tiennent habituellement dans les prairies ou dans les champs ensemencés de gros grains.

Les uns et les autres tirent leur nom de leur cri, qui est une espèce de râlement désagréable : tous sont chez nous de passage, et ils nous quittent aux approches de l'hiver. Ils ont tous l'habitude de laisser pendre leurs jambes en volant.

Les caractères généraux des *râles* consistent en ce qu'ils ont trois doigts antérieurs, très-longs dans quelques-uns, et médiocres dans d'autres : ces doigts sont lisses et sans aucune apparence de membrane entre eux; ils ont un pouce grand, et qu'ils appuient à terre en marchant; leur corps est aplati sur les côtés; tous ont la queue courte et la tête petite.

Nous avons partagé ce genre en trois tribus, dont les deux premières tirent leurs caractères distinctifs de la longueur respective des doigts et de la forme du bec des *oiseaux* qu'elles renferment.

Nous avons réservé la troisième tribu de ce genre pour le *merle d'eau*, non qu'il ait les caractères du genre des *râles*, mais seulement pour lui prêter une place dans notre méthode, en attendant que des ornithologistes plus instruits que nous lui aient assigné, d'après des

caractères certains, celle qu'il doit réellement occuper ; car les uns l'ont rangé parmi le genre de *merles* qui sont des *passereaux* dont il n'a nullement les caractères ; et les autres l'ont placé plus méthodiquement, à la vérité, parmi les petites espèces d'*oiseaux de rivages*, dont il se rapproche par certaines habitudes, mais dont il s'éloigne par des caractères essentiels.

Ne pouvant, à coup sûr, entrer dans l'ordre des *oiseaux nageurs*, pour parer à tous les inconvéniens nous avons pensé qu'il convenoit de le placer provisoirement après les OISEAUX FISSIPÈDES PROPREMENT DITS, et même après les OISEAUX DE RIVAGES, en l'insérant dans la dernière tribu du *genre des râles*, qui est lui-même le dernier de cet ordre.

PREMIÈRE TRIBU.

Cette première tribu du genre des *râles* renferme les espèces dont les caractères particuliers se tirent de la longueur de leurs doigts comparativement avec ceux de l'*oiseau* qui seul est compris dans la seconde tribu de ce genre, ainsi que de la forme de leur bec.

Cette tribu ne contient que deux espèces ; savoir, le *râle de terre ou de genêt*, et la *marouette*, qui ont pour caractères particuliers les doigts de grandeur moyenne ; un

bec pointu, médiocrement long, et dont le bout se dirige un peu en en-bas; leur corps d'ailleurs est comprimé par les côtés, et leur tête est petite

1.° LE RALE DE TERRE OU DE GENET.

Rallus crex. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 93.

Le râle de terre ou de genêt. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 159.

(*Voyez* la planche XXVIII de cet ouvrage.)

De tous les *oiseaux* décrits par Linné, il n'en est aucun de mieux signalé que celui-ci, en ce que cet auteur l'a désigné particulièrement d'après son cri, qui consiste dans les monosyllabes *crex*, *crex*, que cet *oiseau* fait entendre souvent dans les prairies humides qu'il habite dès le mois d'avril, jusqu'à la fenaison : à cette époque, lorsqu'il se voit chassé par la faulx du cultivateur, il fuit et se retire dans les champs d'orge et d'avoine; mais plus particulièrement dans ceux de pois ou de sarrazin.

Ce cri rauque que le *râle* répète fréquemment, et surtout le matin, à midi et au déclin du jour, a quelque ressemblance avec le bruit que l'on feroit si l'on passoit les doigts le long des dents d'un gros peigne : aussi les chasseurs emploient-ils quelquefois ce moyen pour attirer cet *oiseau* vers le trépas qu'ils lui préparent.

Lorsque l'on guette le *râle* avec un chien-couchant, il fuit rarement au vol; il se contente seulement de piétonner devant lui avec une telle vitesse, que le meilleur chien se trouve souvent en défaut; car, outre que quel-

quefois, dans sa course rapide, il se blottit par terre, en laissant passer sur lui le chien qui s'emporte, il arrive encore fréquemment qu'il retourne sur ses pas, passe à côté, et souvent très-près du chasseur sans qu'il s'en doute : ce n'est jamais qu'à la dernière extrémité qu'il prend, au vol, son essor, et toujours il le fait si pésamment et en ligne si droite, qu'il échappe rarement à la mort.

Cependant il arrive quelquefois qu'un chasseur maladroit manque cet *oiseau* dont il a attention d'observer la remise, vers laquelle il se porte aussitôt; mais c'est presque toujours en vain qu'il y fait des recherches. Car déjà le *râle* a piétonné à plusieurs centaines de pas de l'endroit où le chasseur l'a vu se reposer.

On donne au *râle de terre* différens noms, tels que ceux de *râle doré*, parce qu'en effet son plumage, de couleur ocracée, paroît comme doré lorsqu'on le voit aux rayons du soleil : on l'appelle aussi *roi des cailles*, parce qu'on est persuadé dans certains pays que cet *oiseau*, qui y arrive et en part à peu près en même temps qu'elles, se met à leur tête pour les conduire. Si nous voulions réfuter ici toutes les erreurs populaires, cet ouvrage élémentaire, déjà trop volumineux, deviendroit ennuyant, tandis que notre intention n'a été que d'instruire la jeunesse en cherchant à l'amuser.

Le *râle de terre* n'est guère plus gros qu'une *caille*; mais il a le corps plus allongé qu'elle; il a neuf pouces et demi de longueur, et seize pouces de vol : lorsque ses ailes sont ployées, elles s'étendent jusqu'à l'extrémité de sa queue. Le dessus de sa tête, ainsi que le derrière de son cou, le dessus de son dos et son croupion sont revêtus de plumes noirâtres dans leur milieu avec un bord d'une couleur grise-roussâtre; ses plumes scapulaires, de même que les couvertures de sa queue, sont de cette dernière

couleur : il a la gorge d'un blanc roussâtre, les joues, le devant du cou et la poitrine d'un cendré-blanc ; le ventre blanc, légèrement teint de roussâtre ; les flancs roux avec des raies transversales blanches ; les jambes fauves et les couvertures du dessous de la queue rousses, bordées légèrement de blanc : le fouet de l'aile est blanc, teinté foiblement de roussâtre : le côté intérieur des premières pennes de ses ailes est d'un gris-brun : toutes les autres sont fauves ; les pennes de sa queue, aussi d'un gris-brun, sont bordées de gris-roussâtre. L'iris de ses yeux est rougeâtre ; la mandibule supérieure de son bec est d'un gris-brun et l'inférieure brune ; la partie nue de ses jambes, ainsi que ses pieds et ses doigts, sont bruns et ses ongles d'un gris-brun.

Le *râle de terre* arrive en France avec les *cailles* et nous quitte en même temps qu'elles, après avoir fait sa ponte, qui consiste en huit ou dix œufs d'un blanc tacheté de rougeâtre, que la femelle place dans un petit enfoncement qu'elle trouve dans les prairies, et qu'elle se contente de garnir de quelques graminées desséchées. Les petits qui en éclosent courent aussitôt dans l'herbe des prairies à la manière des *cailleteaux* ou des *perdreaux*.

Cet *oiseau* qui, en tout autre temps que celui de son départ, semble ne pas savoir voler, trouve néanmoins des forces à cette époque : il prend à cet instant son essor pendant la nuit, et, à l'aide d'un vent qui lui est favorable, il se porte rapidement d'abord dans les contrées méridionales, d'où il tente, dit-on, comme les *cailles*, le passage de la Méditerranée.

La chair du *râle*, qui, chaque année, est très-abondant dans les hautes et basses Vosges, passe pour un mets très-délicat : aussi est-elle fort recherchée des gourmands, à l'arrière-saison surtout, où cet *oiseau* est si gras, que

lorsqu'on en a tué quelques-uns, leur graisse se fond dans le sac du chasseur au point qu'elle colle ensemble, et par une couche huileuse, toutes les plumes qui recouvrent son corps.

2.° LA MAROUETTE.

Rallus porzana. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 93.
Le petit râle d'eau ou *la marouette.* Bris. Ornith. tom. 5, pag. 155.

(*Voyez* la planche XXVIII de cet ouvrage.)

La *marouette*, qui est la plus petite espèce de *râle d'eau*, est connue, dans la ci-devant Picardie, sous le nom de *gérardine* 1). C'est un *oiseau* stupide, triste, solitaire et tellement sauvage, que non-seulement le mâle ne se tient

---

1) Ce nom qui nous touche de près, et que l'on donne à la *marouette* en Picardie, nous a engagés à faire quelques recherches relatives à son étymologie; et en 1781 nous rencontrâmes chez M. le ci-devant marquis de Bassompierre, en Lorraine, un officier de cavalerie nommé M. de *Péas*, qui étoit des environs d'Amiens, et qui aimoit par passion l'ornithologie, dont il s'occupoit avec succès et connoissance de cause. Il nous assura qu'en refeuilletant de vieilles notes recueillies par un de ses ancêtres sur les *oiseaux* du pays, il y avoit trouvé que la *marouette* y portoit le nom de *gérardine*, parce que très-anciennement un M. de Gérardin avoit le premier fait remarquer cet *oiseau*, et que, pour en conserver le souvenir, on avoit trouvé qu'il étoit plus facile de le nommer *gérardine* que *marouette*, qui paroissoit un nom sauvage, en ce qu'il étoit étranger au pays.

avec sa femelle que le temps nécessaire pour sa fécondation; mais que les petits même qui ont la faculté de nager et de plonger aussitôt qu'ils sont éclos, se séparent les uns des autres, abandonnent leur mère commune et vont chercher à vivre chacun de son côté, sans jamais se rechercher, sinon dans le court instant que durent leurs amours.

La *marouette* est à peu près de la grosseur d'une *caille;* mais son corps est beaucoup plus allongé que le sien; il est aussi beaucoup plus aplati sur les côtés : sa tête est sensiblement plus petite, et elle est bien plus haut montée sur jambes.

Cet *oiseau* arrive de très-bonne heure dans certains départemens de la France, tels que ceux de la Somme, de la Vienne, des Vosges et des Haut et Bas-Rhin : il se trouve en abondance dans les prairies basses et humides qui avoisinent les eaux des rivières ou des étangs; il n'abandonne ces contrées que fort avant dans l'hiver : c'est là qu'il fait sa ponte, qui consiste en sept ou huit œufs d'un brun-clair, mouchetés de brun plus foncé.

Son nid mérite de fixer l'attention d'un observateur, non pas à cause de l'art avec lequel il est construit; car ce n'est qu'une espèce de gondole ou de petite nacelle, formée par des roseaux entrelacés les uns dans les autres; mais à raison de la sage prévoyance que la nature à inspirée à cet animal pour conserver sa progéniture : ce nid qui surnage sur la surface des eaux est amarré par un lien à un ou plusieurs roseaux, de manière qu'il peut s'élever ou se baisser suivant la plus ou moins grande crue des eaux.

La *marouette* a, comme le *râle d'eau*, l'habitude de tenir quelquefois l'arrêt si ferme devant le chien, qu'il nous est arrivé d'en prendre plusieurs à la main sous le nez de cet animal; mais aussi elle sait quelquefois se dérober devant

lui avec une vitesse extrême, en piétonnant rapidement vers l'eau où elle se précipite, nage, plonge, et nage même entre deux eaux.

La chair de cet *oiseau* passe pour être un mets fort délicat, surtout à l'arrière-saison, époque à laquelle il est très-chargé de graisse.

Sa longueur, du bout du bec à l'extrémité de la queue, est de sept pouces et demi; il a un pied six lignes de vol: tout le fond de la couleur de son plumage consiste dans une teinte d'un brun olivâtre, tachetée de blanchâtre, plus ou moins foncé sur différentes parties: sa gorge est cendrée, et cette même couleur s'étend sur le devant du cou, sur le haut du ventre et sur les jambes; il a le pli de l'aile bordé de blanc, l'iris couleur de noisette, le bec et les ongles d'un jaune-olivâtre; la partie nue des jambes, les pieds, ainsi que les doigts, qui sont médiocrement longs, sont d'un brun nué de jaunâtre.

DEUXIÈME TRIBU.

Le *râle d'eau* est la seule espèce indigène de la France qui forme cette tribu, à raison de ses caractères particuliers, qui consistent dans ses doigts très-longs; dans son bec, également allongé, obtus, et comme grossi à son extrémité; enfin dans la forme de son corps, qui est aplati par les côtés, et dans celle de sa tête, qui est petite.

LE RALE D'EAU.

Rallus aquaticus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 93.
Le râle d'eau. BRIS. Ornith. tom. 5, pag. 151.

(*Voyez* la planche XXVIII de cet ouvrage.)

Cette dernière espèce de *râle* est, comme les deux précédentes, de la taille à peu près d'une *caille;* mais elle a le bec beaucoup plus long que celui du *râle de terre* et de la *marouette*.

La longueur totale de cet *oiseau*, prise de l'extrémité de son bec à celle de sa queue, est de neuf pouces trois lignes; son vol est d'un pied, et ses ailes, lorsqu'elles sont ployées, s'étendent à la moitié de la longueur de sa queue.

Les plumes qui recouvrent le sommet de sa tête, le dessus de son cou, son dos, ainsi que son croupion, sont noirâtres, bordées tout autour d'un roux-olivâtre; ses plumes scapulaires et les couvertures du dessus de sa queue sont de même couleur et bordées de même : tout le dessous de son corps, à partir de la gorge inclusivement, est d'un gris ardoisé, à l'exception de ses flancs qui sont noirâtres, rayés transversalement de blanc, de son bas-ventre, ainsi que du haut de ses jambes, qui sont d'une couleur cendrée, terminée de fauve : les pennes de ses ailes sont brunes, bordées du côté extérieur de roux-olivâtre, du moins celles qui sont les plus voisines du corps; celles de sa queue sont noires, bordées de brun-roux et d'olivâtre. L'iris de son œil est brun; son bec, qui a un pouce, cinq lignes de longueur, est rougeâtre près de la tête et d'un brun-rouge dans tout le reste de sa longueur; la partie nue de ses jambes, ses pieds, ainsi que ses doigts et ses ongles, sont d'un rouge obscur.

Le *râle d'eau* vit dans les marécages et au bord des eaux stagnantes, où on le voit souvent courir aussi vite que le fait le *râle de terre* dans les champs; il donne tout autant de peine que lui au chasseur, et la même impatience au chien qui la quête : il sait, comme la *marouette*, se dérober à la poursuite de ce quadrupède domestique, soit en rusant dans sa course rapide, soit en se jetant à l'eau où il nage et plonge parfaitement bien.

Cet *oiseau* se trace de petites routes à travers les herbages aquatiques et les roseaux, par lesquelles il passe constamment pour revenir à son gîte : les montagnards des Vosges qui connoissent très-bien ces chemins, pour attraper ce *râle*, qui est fort commun sur leurs étangs, y tendent des lacets de crins au moyen desquels ils en prennent une assez grande quantité 1): on prétend cependant que sa chair est bien moins bonne que celle de la *marouette*, en ce qu'elle a une forte odeur de marais.

Quoique ce soit un *oiseau* de passage qui nous arrive au printemps pour faire en été sa ponte, qui consiste en sept ou huit œufs assez gros, jaunâtres, tachetés de brun, et que la plupart nous quittent en automne, cependant il nous en reste toujours quelques-uns qui passent avec nous les rigueurs de l'hiver : on les voit alors, et surtout pendant les plus fortes gelées, le long des sources chaudes, dans lesquelles ils cherchent leur nourriture.

Nous avons essayé d'élever plusieurs individus de cette

---

1) On prend aussi les *râles d'eau* en employant plusieurs filets que l'on nomme *trémailliers*, dont on entoure une certaine étendue d'herbages ou de roseaux; on bat toute la partie de l'étang ou du marais qui est en avant, et on dirige ainsi ces *oiseaux* vers les filets tendus, dans lesquels on en attrape quelquefois beaucoup dans une seule battue.

espèce dans le temps de nos vacances de collège; mais nos tentatives n'ont pas été couronnées du succès que nous en attendions.

En 1770, durant les deux mois de relâches de nos études, nous en passâmes les deux tiers au château du père d'un de nos camarades de classes : une inclination réciproque et passionnée pour l'histoire naturelle serroit étroitement les liens de notre amitié; la terre de son père, une saison des plus favorables pour donner un grand essor à nos plaisirs, nous fournirent tous les moyens de nous livrer particulièrement à l'étude de la *botanique*, comme à celle de l'*entomologie* et de l'*ornithologie*.

Nous fîmes alors une ample moisson d'insectes que nous embaumions soigneusement 1). Un père complaisant, qui adoroit son fils unique, ne savoit rien refuser à nos innocens plaisirs; et dès lors il nous fit exécuter toutes les espèces de piéges, dont nous puisions l'idée dans le Dictionnaire de *Chomel* ou dans la *Maison rustique*, que nous étudions ensemble chaque jour de congé dans notre collège durant l'été. Les trémailliers ne furent pas plus oubliés que les filets de toute espece, et avec ces trémailliers nous prîmes dans un petit étang plusieurs *râles d'eau*, et surtout de *petits grèbes;* nous les nourrissions les uns et les autres dans un grand cuvier à demi-rempli d'eau, avec des vers, des insectes et des débris de fruits; mais jamais nous ne sommes parvenus à prolonger la vie de nos *râles d'eau* au-delà de dix jours, tandis que nos *grèbes* vivoient jusqu'après nos vacances.

---

1) Nous pouvons encore faire voir, dans les tableaux de notre collection en ce genre, plusieurs individus que nous prîmes à ce moment heureux, dont il ne nous reste qu'un triste souvenir.

TROISIEME TRIBU.

Ayant réservé cette troisième tribu du genre des *râles* pour le *merle d'eau*, on pourroit soupçonner que notre intention auroit été de le placer dans l'ordre des *oiseaux fissipèdes de rivages*, ainsi que l'ont fait plusieurs ornithologistes; mais déjà nous avons observé qu'il ne pouvoit appartenir à cet ordre, puisqu'il n'a aucun des caractères des *oiseaux* qui le composent : il a encore bien moins ceux des *merles*. Cependant, pour ne pas le laisser sans classe, nous avons préféré en faire la dernière tribu de l'ordre des *fissipèdes de rivages*, avec lesquels il a infiniment de rapport, du moins quant aux mœurs et aux habitudes : elles en diffèrent néanmoins sensiblement, comme on le verra ci-après dans son histoire individuelle.

Les caractères particuliers au *merle d'eau* consistent en ce que cet *oiseau* a le bec grêle, effilé et de médiocre grandeur; le corps plein et arrondi; les jambes garnies de plumes jusqu'au *calcanéum* ou os qui soutient le pied, que l'on nomme vulgairement et improprement le *genou;* et les doigts tous séparés les uns des autres, sans aucune apparence de membrane entr'eux, avec un pouce en arrière.

Cette tribu ne contient que cette seule espèce d'*oiseau*.

LE MERLE D'EAU.

Sturnus cinclus. Lin. Syst. nat. édit. 13, gen. 106.
Le merle d'eau. Bris. Ornith. tom. 5, pag. 252.

(*Voyez* la planche XXVIII de cet ouvrage.)

Personne ne fut jamais plus à portée que nous de suivre et d'observer les mœurs et les habitudes du *merle d'eau*, et conséquemment de fournir aujourd'hui des renseignemens circonstanciés sur cet *oiseau*.

Avant le mois de germinal de l'an IV, nous ne le connoissions que par les ouvrages de M. de Buffon ou de quelques autres ornithologistes qui en ont parlé; mais la résidence que nous avons faite durant huit années à l'école centrale du département des Vosges, où nous professions l'histoire naturelle, nous a fourni plus d'une fois, en parcourant chaque année avec nos élèves ces intéressantes montagnes, l'occasion d'étudier les habitudes de cet *oiseau*, et à différentes époques de l'année.

Au mois de thermidor de l'an V, désirant de visiter pour la première fois la chaîne des montagnes qui bordent, du midi à l'orient, le département qui nous donna naissance, nous partîmes d'Épinal avec un petit nombre de nos élèves, et nous dirigeâmes notre route, du midi de cette commune, par Remiremont, vers l'orient, sur Saint-Diez.

Dix jours seulement furent employés à ce petit voyage, tandis que plusieurs mois seroient à peine suffisans pour voir, avec l'intérêt qu'ils inspirent, les différens sites pittoresques que ces monts entassés offrent aux regards atten-

tifs d'un amateur des beautés de la nature ; il en faudroit bien davantage si l'on vouloit s'arrêter aux richesses naturelles qu'ils présentent à chaque pas.

La multiplicité d'échantillons précieux de minéraux et de végétaux 1) qu'on foule sans cesse sous les pieds, nous avoit fait oublier, pour ainsi dire, que notre but principal étoit d'y venir étudier les mœurs et les habitudes du *merle d'eau*, lorsque, près de la montagne nommée le *Balon de Saint-Maurice*, notre attention fut tout-à-coup réveillée à la vue d'un de ces *oiseaux*, qui étoit juché sur un quartier de granit, qui, en tombant avec rapidité de la montagne, d'où il s'étoit détaché de la masse, s'étoit arrêté, dans sa course, au milieu d'un ruisseau d'une eau la plus limpide, qui serpentoit, en murmurant dans sa course au pied de cette même montagne qu'une multitude d'arbres et d'arbustes de différentes espèces ombrageoit délicieusement.

Effarouché à notre approche, cet *oiseau* solitaire prit la fuite et dirigea son vol le long du ruisseau, en rasant sa surface à la manière des *martins-pêcheurs*. Cette similitude de vol nous fit illusion, et nous crûmes avoir aperçu non un *merle d'eau*, mais un *martin-pêcheur* noir à plastron blanc, et il en fallut moins dès lors pour exciter nos désirs d'en obtenir la possession.

Nous le poursuivîmes donc avec autant d'ardeur que de précautions, et notre course ne fut pas de longue haleine ; car cet *oiseau* s'étoit reposé, à deux cents pas d'où il étoit

1) La collection presque complète que nous en avons faite en plusieurs voyages dans ces montagnes, a fixé l'attention particulière des savans de Paris les plus distingués : ce qui est un titre de recommandation en faveur de ces riches contrées, qui sont trop peu connues.

parti, sur une pierre qui faisoit saillie dans le même ruisseau, et au retour d'une de ses sinuosités. Des saules placés entre nous et lui nous en facilitèrent l'approche à la portée du coup de fusil; mais au moment où nous allions lui dépêcher la mort, il se précipita au fond de l'eau, et y demeura plus d'une minute.

Le cristal limpide de ce ruisseau nous laissant apercevoir la marche de cet *oiseau* sur les cailloux de son lit, nous permit de le suivre jusqu'à l'endroit où, en sortant de cet élément fluide, il trouva le trépas. En le ramassant, nous reconnûmes aussitôt qu'il n'étoit point un *martin-pêcheur*, mais bien un *merle d'eau* fort gros, et d'une pesanteur étonnante, eu égard à sa taille.

Ce premier succès stimula notre ardeur pour la poursuite de ces *oiseaux*; et dans l'espace d'une lieue, en côtoyant les bords du même ruisseau, nous en tuâmes plus de vingt, dont nos compagnons de voyage se régalèrent; car ils trouvèrent qu'ils étoient un mets délicat.

Jusque-là nous nous étions contentés d'en tuer un grand nombre, parmi lesquels nous pouvions choisir les plus beaux et les moins endommagés, afin de les embaumer et d'en faire part à nos amis, et surtout aux amateurs d'ornithologie 1).

Le lendemain de cette première rencontre, nous cheminâmes vers Bussag, et le même jour nous parvînmes à Gérardmer, où les eaux qui sourdent des montagnes sont de plus en plus limpides et transparentes : c'est là aussi que ces *oiseaux* se trouvent en plus grande abondance;

1) A notre arrivée à Paris, une des premières jouissances de notre cœur a été de saisir l'occasion d'offrir avec plaisir à plusieurs ornithologistes estimables cet *oiseau*, qui manquoit à leur collection.

nous résolûmes donc d'en suspendre le carnage, pour nous livrer à une occupation plus douce et moins cruelle, à celle d'en étudier les mœurs et les habitudes.

Un buisson touffu de saules nous servit au gré de nos désirs : du milieu de ce verdoyant observatoire, nous saisîmes l'occasion de nous satisfaire complétement ; plus de dix de ces *oiseaux* vinrent se poser sur divers morceaux de granit qui s'élevoient au-dessus de l'eau, et qui se trouvoient disséminés à notre gauche et à notre droite : c'est là que nous eûmes le temps de vérifier les observations de M. *Hébert*, ainsi que celles de M. de *Buffon*, relativement au *merle d'eau*.

L'un et l'autre disent que cet *oiseau* sauvage et solitaire est silencieux ; ils ont, sans doute, voulu dire qu'il n'avoit pas un ramage comparable à celui du *merle ordinaire* : nous ignorons, à la vérité, s'il en a un qui lui soit particulier en d'autres temps ; mais nous savons, pour l'avoir oui plus d'une fois, qu'il n'est pas silencieux au point de ne jamais faire entendre sa voix. Nous sommes certains, au contraire, que toutes les fois qu'il se pose sur une pierre, ou qu'il est sur le point de se plonger dans l'eau, il jette un cri doux, filé, et que l'on entend même d'assez loin, pour nous avoir indiqué la présence de plusieurs individus que nous n'apercevions pas.

Ce n'est jamais que sur la grève sèche des bords d'un ruisseau, ou bien sur quelque pierre élevée au-dessus de ses eaux que ces *oiseaux* se reposent : aucun ne se perche sur les branches voisines comme le *martin-pêcheur*.

Là, tranquilles et sans mouvement, l'œil fixé sur les cailloux brillans du fond de l'eau, ils épient leur proie, qui consiste en de très-petits poissons ou en larves de libellules (demoiselles) ou de quelques autres insectes aquatiques. Dès l'instant qu'ils en aperçoivent à travers le

ristal transparent de ces ruisseaux, ils se précipitent dessus avec la rapidité de l'éclair.

On se tromperoit si l'on imaginoit que le *merle d'eau* nage ou plonge pour saisir sa proie qu'il poursuit, et qu'aussitôt qu'il l'a saisie, il reparoît à la surface de l'eau.

Arrivé sur les cailloux du fond de ces ruisseaux, il s'y promène avec la même gravité que lorsqu'il est sur le rivage. La montre à la main, nous en avons observé plusieurs qui sont restés une minute et plusieurs secondes au fond de l'eau : nous n'en avons jamais vu un seul qui descendît le courant ; tous dirigeoient leur marche sous-aquatique du côté de la source et souvent à une assez grande distance de l'endroit où ils s'étoient plongés.

Nous avons remarqué, toujours guidés par les observations de M. *Hébert*, que tout le temps que cet *oiseau* restoit sous l'eau, non-seulement il y tenoit ses ailes pendantes de chaque côté de son corps, et qu'il les agitoit sans cesse d'un petit mouvement de trépidation, mais aussi qu'il étoit environné d'une multitude de bulles d'air, qui en s'échappant de son corps, et en se succédant rapidement les unes les autres, venoient s'éteindre à la surface, de la même manière que cela arrive à certains insectes aquatiques que les entomologistes nomment *hydrophiles* et *ditiques*.

De plusieurs centaines de ces *oiseaux* que nous avons scrupuleusement observés dans les Vosges, jamais nous n'en avons aperçu deux ensemble qui eussent l'air de former entre eux une société. Quelquefois nous avons rencontré deux individus posés sur la même pierre, ou sur le même quartier de rocher ; mais nous sommes certains que ce n'étoit-là qu'une rencontre fortuite, un lieu commun et accidentel de repos, puisque souvent l'une venoit d'en-haut et l'autre d'en-bas du ruisseau. Nous avons également remarqué que les ruisseaux, ainsi que les rivières

de ces contrées où ces *oiseaux* se trouvoient en plus grand nombre, étoient ceux qui fournissoient le plus abondamment de cette espèce de *truite* noire à laquelle on donne la préférence pour les tables.

Le *merle d'eau* se voit en quantité vers la source de la Moselle, dans les montagnes en avant de Bussand, tandis qu'on ne le rencontre que très-accidentellement à Épinal, qui n'est qu'à sept ou huit lieues plus bas, et baigné par la même rivière : nous avons donc cru pouvoir en attribuer la cause à la cessation des montagnes dans lesquelles cet *oiseau* trouve un asyle sans trouble.

Ce seroit en vain qu'on le rechercheroit dans les autres rivières ou ruisseaux de la plaine de ce département : car, outre le fracas qui le feroit fuir, il ne trouveroit dans aucune cette limpidité cristalline des eaux des montagnes qui lui permet d'y voir sa proie comme si elle y étoit à nu.

Nous n'avons pas manqué, sans doute, de nous informer près de plusieurs personnes si le *merle d'eau* étoit sédentaire ou seulement de passage dans ces mêmes montagnes, et toutes nous ont assuré qu'il habitoit constamment ces charmantes contrées : nous avons eu d'autant moins de peine à nous en convaincre, que jamais là les rivières, non plus que les ruisseaux, ne gêlent, du moins près de leur source, quelque rigoureux que soient les hivers.

Nous avons désiré savoir aussi dans quel lieu cet *oiseau* solitaire, qui ne forme de société, même avec sa femelle, que durant le temps nécessaire à l'éducation de ses enfans, plaçoit son nid ; et tous les montagnards que nous avons consultés sur ce point nous ont assuré que c'étoit, ou comme le *martin-pêcheur*, dans des trous que l'un et l'autre rencontrent tout pratiqués sur le bord des ruis-

seaux, ou bien dans de petites cavités de rochers, ou enfin dans des fissures de murailles situées près des eaux.

Un de nos élèves, fils d'un de ces hommes si intéressans pour l'humanité, qui de temps immémorial s'occupent avec beaucoup de succès de la réduction de toutes espèces d'os fracturés, et qui sont presque universellement connus sous la dénomination vulgaire d'*hommes* ou de *médecins du val d'Ajol*, nous procura, il y a quelques années, au temps de la ponte, plusieurs couples de *merles d'eau* avec leurs œufs, sans qu'ils aient pu nous faire passer leur nid, parce qu'il ne consiste qu'en quelques brins d'herbes sèches et autres matières menues et mollettes qu'ils placent confusément au fond du trou qu'ils ont choisi, et sur lesquelles la femelle dépose quatre et le plus souvent cinq œufs d'un blanc de neige, sans tache. Ces œufs ont un pouce de longueur et huit lignes de largeur à leur tiers le plus près du gros bout; ils diminuent ensuite insensiblement, et se terminent en une pointe qui n'a à son extrémité que deux lignes et demie de diamètre.

Cet *oiseau*, qui n'habite guère en France que les lieux escarpés des montagnes d'où jaillissent, en serpentant entre des rochers de granit, tels que ceux des Vosges, des eaux dont la limpidité et la transparence le disputent à celle du cristal de Madagascar, a sept pouces de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue, et huit pouces et demi de vol; son bec, pris de la commissure des mandibules jusqu'à son extrémité, a neuf lignes de long sur deux et demi de largeur à sa base; il est d'un noir brun, lisse, assez menu d'ailleurs, et un peu comprimé par le bout; ses narines, qui s'avancent jusqu'à la moitié de la longueur de la mandibule supérieure, sont caractérisées par un petit enfoncement qui se termine en

rond vers la pointe, et qui a une ligne de largeur ; ses paupières sont blanches, et l'iris de ses yeux est d'un gris de perle.

Tout le dessus de son corps, y compris la tête, à partir de la base de la mandibule supérieure jusqu'à l'extrémité de la queue, est d'un brun noirâtre, plus foncé dans le mâle que dans la femelle, qui, à cette nuance près, ressemble parfaitement à son mâle : néanmoins, le brun du sommet de la tête, qui s'étend de cette partie jusqu'au bout de la queue, passe au noir par des nuances insensibles jusqu'à l'extrémité du corps, où cette dernière teinte devient plus profonde, sans cependant approcher de la couleur noire du plumage du *merle ordinaire* : toutes les couvertures de ses ailes prennent également une teinte de brun plus foncé, à mesure que cette couleur devient plus voisine des pennes, qui sont au nombre de six et presque noires ; ses ailes ployées s'étendent jusqu'à l'origine de la queue. Elle est composée de douze pennes d'égale longueur, et n'a que seize lignes d'étendue.

La gorge, à partir des plumes de la base de la mandibule inférieure, le devant du cou et la poitrine sont d'un très-beau blanc qui tranche parfaitement bien avec les couleurs obscures des parties supérieures, et qui forment ensemble une ligne de démarcation depuis les angles du bec jusqu'à l'insertion des ailes avec le corps : le ventre est d'un assez beau roux qui coupe brusquement le blanc de la poitrine, et qui se perd, par une nuance insensiblement dégradée, dans le brun noir des côtés du corps jusques et y compris les couvertures du dessous de la queue ; les jambes, que l'on appelle improprement les *cuisses*, sont garnies de petites plumes déliées, de même couleur que le dessous du corps, et ces plumes ne laissent entr'elles et le *calcanéum*, que

l'on nomme le *genou*, qu'un très-petit espace vide; le *tarse*, qui a un pouce de longueur, est de couleur de corne, ainsi que les doigts, dont le plus long, celui du milieu, a sept lignes et demie, et les deux collatéraux trois; ils ne sont réunis par aucune apparence de membrane; ils sont tous terminés par des ongles courts et de même couleur 1).

On nous pardonnera, sans doute, notre prolixité en faveur du désir que nous avons eu de ne rien laisser à désirer sur la connoissance d'un *oiseau* d'autant plus intéressant, qu'il est moins connu dans presque toutes les parties de l'empire français.

---

1) Pour éviter toute équivoque que la dénomination de cet *oiseau* présente, appuyée surtout de la couleur obscure de son plumage, qui pourroit faire croire qu'il est un *merle*, il conviendroit peut-être mieux qu'on le nommât, avec Linné, *cinclus*, en y ajoutant *niger pectore albo*, le *cincle noir à poitrine blanche*.

FIN DU SECOND ORDRE.

ORDRE TROISIÈME.

LES OISEAUX NAGEURS

OU

PALMIPÈDES.

PARMI l'immense peuplade des habitans de l'air que la nature a disséminés sur la surface du globe, il semble qu'elle ait tracé une ligne de démarcation, au moyen de laquelle il est, pour ainsi dire, impossible de confondre les individus d'un ordre avec ceux d'un autre, quoique cependant l'on passe, comme nous l'avons déjà remarqué, des uns aux autres par des gradations et des nuances pour ainsi dire insensibles.

Sans parler ici de la variété du plumage des *oiseaux* qui, dans quelques espèces, quelquefois même dans des familles entières, brille des couleurs les plus vives et

les plus éclatantes, tandis que, dans d'autres, il n'offre à la vue que des teintes sombres et obscures, qui dans la plupart sont le symbole de leur caractère : sans nous arrêter à leur nourriture, dont la différence en établit une sensible dans leurs mœurs; sans exposer ici de parallèle entre la voix de ceux dont les doux accens et la tendre mélodie pénètrent l'ame de sensations délicieuses, tandis que d'autres sont tout-à-fait silencieux, et ne nous inspirent de ce côté-là qu'un intérêt médiocre, ou bien déchirent le tympan de nos oreilles par des cris durs, rauques et désagréables, que souvent ils entourent du voile funèbre de la nuit : qu'il nous suffise, pour les distinguer, de jeter seulement un coup d'œil attentif sur les élémens différens qu'ils habitent.

Dans le partage général que la nature a fait de son vaste domaine à chacun de ses enfans emplumés, elle a donné aux uns la terre et l'air pour domicile; elle a envoyé les autres cingler sur la surface de l'onde, tandis qu'elle a réservé à des espèces intermédiaires les confins de ces trois élémens.

Les *oiseaux* dont nous allons parler sont les seuls qui, à leur domaine établi sur la terre et dans l'air, réunissent la jouissance de l'eau : ce dernier asile est leur élément favori ; ils voguent sur les flots, souvent écumeux, avec plus d'aisance et de sécurité que l'*hirondelle* vagabonde ne le fait au milieu du fluide aérien.

Sans se constituer en frais de déplacement sensible, ils trouvent sans peine une nourriture abondante dans une proie qui ne peut leur échapper : pour la saisir, les uns ont besoin de se plonger, tandis qu'il suffit aux autres de voguer sur la surface de l'onde pour y immoler un grand nombre de leurs victimes.

Tous s'établissent sur cet élément mobile; ils s'y rassemblent en bandes nombreuses, et y vivent en paix et dans une intelligence exemplaire; ils ne quittent instantanément ce séjour de délices que pour s'occuper du soin plus délicieux encore de leur progéniture, avec laquelle bientôt ils viennent partager sur les flots une félicité, que les soucis hideux d'une basse jalousie ne troubla jamais.

La forme du corps des animaux dont nous allons parler, leurs doigts garnis de larges membranes indiquent d'une manière non équivoque leur aptitude pour la navigation, et font connoître, à la première vue, qu'ils sont habitans nés de l'élément liquide.

Ce corps bombé et recourbé en arc semblable à la carêne d'un vaisseau, ce cou relevé sur une poitrine large et saillante en représente la proue; cette queue courte et terminée en pointe fait l'office de gouvernail; leurs jambes petites et cachées dans l'épaisseur des plumes, leur tarse court et presque toujours comprimé par les côtés, en fendant l'eau, favorisent leur natation, comme les membranes placées entre leurs doigts, en faisant l'office de rames, en accélèrent la rapidité.

Le plumage de ces *oiseaux* est non-seulement épais, serré et garni d'un beau duvet; mais le suc huileux qu'ils extraient des glandes de leur croupion, et dont ils enduisent leurs plumes, est encore une sorte de vernis, une espèce de goudron

qui, en les préservant de l'humidité, rend leur plumage lustré et imperméable à l'eau.

Tels sont en général les moyens que la nature a départis aux *oiseaux nageurs* pour faciliter leur navigation continuelle; telles sont les ressources abondantes que l'ordonnateur suprême leur a fournies pour leur subsistance : aussi leurs habitudes sont-elles assorties avec ces facultés.

Ils ne se plaisent nulle part ailleurs que sur l'eau; et s'il leur arrive quelquefois de se poser sur la terre, ils s'y regardent comme perdus, égarés, ou comme dans un séjour qui leur est tout-à-fait étranger : le moindre choc, et la plus petite aspérité qu'ils y rencontrent, blessent leurs pieds ramollis par la longue habitude qu'ils ont de ne voyager que sur une surface toujours humide; aussi semblent-ils tous clocher en marchant, et, bientôt fatigués d'un exercice qui leur est si pénible, ils s'empressent de regagner le séjour chéri qui est pour eux un lieu de repos, de plaisirs et de tranquillité.

Leur vie est bien plus douce et moins pénible que celle des *oiseaux terrestres ;*

ils emploient d'ailleurs bien moins de forces pour leur natation que ceux-ci n'en mettent en usage pour l'exécution de leur vol; ils y rencontrent, comme nous venons de le dire, leur nourriture en abondance, et quelquefois même sans la chercher; ils la prennent sans peine, et la saisissent sans fatigue.

Aussi cette vie si commode leur donne-t-elle des mœurs plus douces et plus innocentes : un amour mutuel les rassemble; ils vivent en paix; jamais la tranquillité de leur séjour ne fut troublée par des rixes, et jamais aucun d'eux ne victima ses semblables.

Les *palmipèdes* vivent, généralement parlant, de poissons et d'autres productions aquatiques, soit végétales, soit animales : néanmoins ils diffèrent tellement entre eux, soit quant à la conformation de leur bec et de leurs pieds, soit par rapport à leurs habitudes naturelles, que, pour mettre le plus de précision qu'il nous a été possible dans la division que nous en avons faite, nous avons pensé qu'il étoit nécessaire de les partager en cinq familles.

PREMIÈRE FAMILLE.

Les *oiseaux* que nous plaçons dans cette première famille des *nageurs* ou *palmipèdes* appartiennent autant aux *oiseaux de rivages* qu'aux *nageurs ;* car, comme les premiers, ils ont une partie de la jambe 1) au-dessus du genou dégarnie de plumes; ils sont de même montés sur des tarses fort élevés; et leur bec, quoiqu'un peu plus court que celui des *râles*, est néanmoins conformé de même.

Mais, d'un autre côté, ils ont les doigts garnis de membranes simples ou festonnées ou enfin à demi-fendues; tous ont un pouce bien distinct et bien séparé : d'ailleurs ces *oiseaux* nagent et plongent parfaitement bien. Ils appar-

---

1) Nous avons déjà dit, et nous aimons à le répéter encore, que la partie de l'*oiseau* que nous nommons ici la *jambe* est ce que l'on appelle vulgairement la *cuisse*, et que ce que nous désignons sous le nom de *tarse* est ce que l'on croit être la *jambe*. Or, en examinant le squelette de la planche Ire, on y verra la *cuisse* j, j, composée d'un seul os que l'on nomme *fémur*. qui est toujours dans l'intérieur de cet animal; tandis que la partie qui est la première visible à l'extérieur du corps, et que l'on appelle improprement la *cuisse*, est la *jambe*, composée d'un *tibia* et d'un commencement de *péroné* k, k. Ce que nous nommons, encore très-improprement, le *genou*, 1, 1, est donc le *calcaneum* ; et le véritable genou 2, 2 est la partie ployante d'avant en arrière qui sort quelquefois immédiatement du corps de *l'oiseau*.

tiennent donc aussi aux *palmipèdes*, et ils leur appartiennent avec d'autant plus de raison, que, comme eux, ils n'ont d'autre séjour que les eaux, sur lesquelles on les voit voguer continuellement.

Nous pensons donc que l'on doit considérer les *oiseaux* qui composent cette première famille comme la nuance intermédiaire, le passage insensible des *oiseaux de rivages* aux *palmipèdes;* et nous aurions pu les placer indifféremment, soit à la fin de l'ordre des *oiseaux de rivages*, soit, comme nous le faisons, au commencement de celui des *oiseaux nageurs*.

Ce qui nous a déterminés à les placer à la tête de ces derniers, c'est, non-seulement leur habitude de nager ou de plonger continuellement; mais ce sont encore les larges membranes de leurs doigts qui favorisent leur natation continuelle, et qui ne se rencontrent, du moins aussi développées, dans aucune des espèces d'*oiseaux de rivages*.

D'ailleurs une méthode n'est point un tableau infaillible de la nature; elle est seulement une invention ingénieuse de l'art, et presque toujours arbitraire : il importe donc peu qu'un *oiseau* y occupe telle ou telle autre place, pourvu que ses caractères distinctifs se

trouvent en harmonie avec ceux de ses congénères.

Cette famille renferme trois genres, savoir : celui de la *poule d'eau*, celui de la *foulque* ou *morelle*, et celui du *grèbe*.

PREMIER GENRE.

LA POULE D'EAU.

On a donné à ce genre d'*oiseaux* le nom de *poule d'eau*, à raison du rapport général, quoique cependant très-éloigné, et de la ressemblance de sa forme, dans laquelle on a cru trouver de la similitude avec la *poule proprement dite*.

La *poule d'eau* compose donc un genre d'*oiseaux nageurs* qu'on reconnoît aux caractères suivans, savoir : trois doigts devant et un derrière, tous garnis, et dans toute leur longueur, de membranes fendues, simples et étroites ; un bec droit et pointu, comprimé par les côtés ; la partie du bas de la jambe dégarnie de plumes ; et enfin une plaque nue, cartilagineuse et comme cornée, située sur le front, à l'origine du bec : cette plaque, blanche en toute autre saison, rougit au printemps.

Le genre de la *poule d'eau* est composé de trois espèces seulement indigènes de la France,

savoir : la *poule d'eau proprement dite*, la *petite poule d'eau* et la *grinette*.

1.° LA POULE D'EAU PROPREMENT DITE.

Fulica chloropus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 91.
La poule d'eau. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 3.

(*Voyez* la planche XXIX de cet ouvrage.)

La *poule d'eau* est de la grosseur à peu près d'un *pigeon ordinaire ;* sa longueur, mesurée du bout du bec à l'extrémité des ongles, est de quatorze pouces six lignes ; son vol d'un pied sept pouces, et ses ailes, lorsqu'elles sont ployées, s'étendent jusqu'aux deux tiers de la longueur de sa queue.

Le corps de cet *oiseau*, comprimé par les côtés, est en dessus d'un brun verdâtre ; sa tête, sa gorge, son cou et sa poitrine sont d'un noir ardoisé ; son ventre, le haut de ses jambes, ainsi que ses flancs, sont d'un cendré noirâtre, mêlé de quelques nuances de blanc vers l'extrémité des plumes, surtout sous le ventre. On voit sur quelques plumes des flancs une large tache blanche qui s'étend le long de la direction de son tuyau : ce caractère n'est cependant pas constant dans tous les individus. Il s'en trouve dans lesquels il manque absolument, tandis qu'il est plus ou moins sensible dans d'autres, et nous croyons qu'il peut être occasionné par l'âge plutôt que par le sexe; les couvertures latérales du dessous de la queue sont blanches, et celles du milieu sont noires ; l'aile est bordée d'une ligne blanche ; les pennes dont elle est composée sont d'un brun fort brillant, et la queue est d'un brun sombre. La membrane qui de la base du bec s'é-

tend sur le front, est d'un rouge foncé ; la racine du bec est de cette même couleur, mais sa pointe est d'un vert jaunâtre ; l'iris des yeux est d'un brun rouge : un cercle de cette dernière couleur, et qui n'est large que d'une ligne à peu près, entoure le haut de la jambe à l'endroit où elle commence à être dégarnie de plumes. Les doigts, verdâtres et fort allongés, sont garnis, dans toute leur longueur et dans leur pourtour, d'une peau membraneuse qui a à peu près une ligne de largeur ; ces doigts sont tous terminés par des ongles verdâtres. Lorsque l'*oiseau* vole, il tient toujours ses pieds pendans comme les *râles*.

Cette *poule d'eau* se trouve particulièrement, durant l'été, sur le bord des rivières, des lacs, des étangs et des ruisseaux de la plupart des départemens intérieurs de la France : on la rencontre en tout temps dans les joncs qui bordent ceux des montagnes des Vosges ; elle en descend quelquefois pendant l'hiver pour se répandre sur ceux de la plaine, dont la plupart ne gèlent que lorsque le froid est excessivement rigoureux, à raison, sans doute, des sources abondantes qui les alimentent, et qui le plus souvent sourdent dans le fond du plus grand nombre de ces étangs.

Ainsi, sans être un *oiseau de passage*, on peut dire que cette *poule d'eau* ne fait, du moins dans les Vosges, que des émigrations instantanées des montagnes dans la plaine, et de la plaine dans les montagnes réciproquement. Cependant, par respect pour des auteurs infiniment recommandables, tels que les Adanson, les Pallas, les Gmelin, les Sloane, les Cook, etc., nous nous garderons bien d'assurer qu'elle est constamment sédentaire dans le pays qui la vit naître, puisque les uns l'ont observée au Sénégal, les autres en Sibérie ; ceux-ci

à la Jamaïque, et ceux-là dans la nouvelle Zélande : tous conviennent qu'ils n'en ont jamais rencontré dans ces régions diverses qu'un petit nombre. D'ailleurs, outre que ces mêmes auteurs ne font nullement mention de ses émigrations, il pourrait se faire aussi que ce ne fût pas la même espèce que la nôtre, ou qu'elle se trouvât la même, sans pour cela passer d'un climat dans un autre.

Durant le jour cet *oiseau* se tient soigneusement caché dans les roseaux, et ce n'est qu'au crépuscule du soir qu'il commence à se promener sur l'onde, où nous avons plus d'une fois remarqué que tous ses mouvemens étaient circulaires, et qu'en nageant il frappoit sans cesse l'eau de sa queue : dans le cours de sa natation, il se reposoit souvent en appuyant son cou sur les joncs, les roseaux ou sur les larges feuilles du *nénuphar* qui abonde sur tous les étangs et sur la plupart des rivières des Vosges, dont il faut excepter cependant la Moselle qui est sans herbage. Il vit de petits poissons et d'insectes qu'il attrape en voguant sur l'eau des rivières ou des étangs seulement ; car jamais il ne fréquente les marais ou les eaux marécageuses.

La *poule d'eau proprement dite* construit son nid avec des joncs et des roseaux qu'elle amoncelle en grande quantité, en les entrelaçant les uns dans les autres ; elle place ce nid au bord de l'eau, où elle le cache avec le plus grand soin dans l'épaisseur de ces végétaux. La femelle, un peu plus petite que son mâle, a les couleurs de son plumage beaucoup plus foibles que lui, et la gorge blanche : elle pond dans ce réduit flottant des œufs à fond blanc, tachetés irrégulièrement de brun rougeâtre ; elle fait jusqu'à trois pontes par an. La première est ordinairement de sept ou huit œufs, et les autres sont moins nombreuses à mesure qu'elles sont plus tardives. Lorsque cette

bonne petite mère quitte ses œufs le soir pour se pourvoir de quelque subsistance, elle a le plus grand soin de les couvrir d'herbages qu'elle détache du bas du nid, soit pour les dérober à la vue, soit, plus probablement, pour entretenir la chaleur qui leur est nécessaire. A peine les petits qui en éclosent ont-ils vu le jour, qu'ils se jettent à la nage pour suivre leur mère, qui leur apprend à chercher leur nourriture sur les eaux; et tous les soirs elle les ramène dans leur berceau où elle les place affectueusement sous elle, soit pour les garantir de la froide humidité des nuits, soit pour les réchauffer au sortir de l'eau qu'ils ont parcourue tout le jour. Ces soins de la tendresse maternelle se prolongent jusqu'à ce que les petits soient devenus assez forts pour n'en avoir plus besoin, et pour se pourvoir eux-mêmes de nourriture. C'est alors seulement que la mère les abandonne à eux-mêmes pour s'occuper de nouveau du soin de leur donner des fréres.

Ce qui nous a souvent étonnés, c'est qu'après avoir vu de loin une couvée de jeunes *poules d'eau* qui suivoient leur mère, et après avoir observé le lieu où elles faisoient leur retraite aussitôt qu'elles nous apercevoient, quoi que nous les cherchassions là avec un excellent chien couchant, jamais nous n'avons pu en découvrir un seul, pas plus que leur mère.

Quelques auteurs prétendent que le même couple de ces *oiseaux* fait toujours son nid dans le même endroit : c'est ce qu'il nous a été impossible de constater. A la vérité, nous avons trouvé dans le même canton des nids de *poules d'eau* : mais qu'elles soient les mêmes que celles qui avoient niché là les années précédentes, c'est ce qu'il nous est impossible d'assurer.

On peut prendre les *poules d'eau* de deux manières : la

première consiste en ce qu'après avoir observé les lieux qu'elles fréquentent de préférence, on les entoure, dès le crépuscule du soir, de perches que l'on jette sur l'eau entre les roseaux, et que l'on dispose de manière à y former une avenue à l'entrée de laquelle on place, le long d'un cordeau tendu roide, une grande quantité de lacets de crin, à nœuds coulans, et qui soient distans d'un pouce ou deux de la surface de l'eau. Ces *oiseaux*, en voyageant, ne peuvent approcher de ces lieux qu'ils aiment, à cause des perches qui en obstruent le passage; ils sont donc forcés de retourner à l'entrée de l'avenue, et là ils rencontrent les lacets, dans lesquels ils s'engagent le cou et ils y demeurent suspendus.

La seconde manière est d'entourer ces lieux de plusieurs trémailliers semblables à ceux que l'on emploie pour les *cailles*, et que l'on dispose de sorte que la moitié de ces filets soit dans l'eau, et l'autre moitié hors de l'eau: ce moyen, quoique plus dispendieux, est beaucoup plus sûr que l'autre.

2.° LA PETITE POULE D'EAU.

Fulica fusca. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 91.
La petite poule d'eau. BRIS. Orn. tom. 6, pag. 6.

A n'en juger que par l'épithète de *petite*, et par celle de *poulette* que l'on donne dans quelques contrées de la France à *l'oiseau* dont il est ici question, on seroit tenté d'abord d'imaginer qu'il est sensiblement plus petit que le précédent, et on se tromperoit; car ses dimensions sont si peu disparates de celles de la *poule d'eau ordinaire*, qu'il faut y regarder de très-près : il est même nécessaire de les avoir toutes deux sous les yeux pour en apercevoir la différence.

Quoiqu'elles habitent l'une et l'autre les mêmes lieux, on assure qu'elles ne contractent cependant jamais d'union ensemble, malgré la similitude de leurs mœurs et de leurs habitudes : c'est là un fait sur lequel il nous est impossible de prononcer, malgré les soins que nous nous sommes donnés pour le constater. Tout ce que nous pouvons donner comme certain, c'est que, d'après ce qu'en disent plusieurs ornithologistes, et ayant été à portée d'observer ces *oiseaux* au moment où, le soir, ils sortoient de leurs retraites pour voguer sur l'eau, nous avons remarqué sur quelques petits étangs des Vosges montueuses, où ils sont abondans, que chaque espèce ne formoit pas seulement des bandes à part, mais qu'elles avoient même l'air de se fuir et de s'éviter.

La *petite poule d'eau* a le dessus de la tête, du cou et du corps, d'un brun verdâtre, ainsi que les pennes de la queue, à l'exception de la plus extérieure de chaque côté, qui est blanche. Tout le dessous de son corps est d'un cendré lavé de bleuâtre, ou, pour mieux dire, d'une couleur d'ardoise peu foncée; chacune des plumes qui recouvrent ces parties est bordée de blanc vers son extrémité, et les couvertures du dessous de la queue sont noires; le bord extérieur de l'aile est frangé d'une ligne blanche; les pennes qui composent cette partie sont noirâtres. L'iris des yeux de cet *oiseau* est rouge, ils sont surmontés d'une espèce de paupière blanche; la membrane, qui de la base du bec s'étend sur le front, est d'un jaune verdâtre; le bec, la partie nue des jambes, ainsi que les doigts et les membranes qui les bordent sont de cette même couleur, et les ongles brunâtres.

3.° LA GRINETTE.

Fulica nævia. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 91.
La poule sultane tachetée. BRIS. Ornith. t. 5, pag. 538.

Nous doutions fort que cet *oiseau*, que plusieurs ornithologistes ont placé, avec Brisson, dans la famille des *poules sultanes*, et qu'Albin a publié avec une figure très-mal coloriée, sous le nom de *petite poule d'eau*, se trouvât nulle part ailleurs qu'en Italie ou en Allemagne, et nous étions intimement convaincus qu'il étoit étranger à la France.

Néanmoins, en 1787, un de nos amis 1) qui étoit assez généreux pour consacrer quelquefois des journées entières au plaisir de la chasse, dans la seule intention d'enrichir notre cabinet de quelques espèces nouvelles, nous apporta, au mois de septembre, une *grinette* que nous reconnûmes, d'après les planches coloriées de Frisch, pour être l'*oiseau* que M. de Buffon a désigné aussi sous le nom de *grinette*, comme une *poule d'eau.*

Depuis l'époque où nous avions reçu cet *oiseau*, jusqu'à la fin de l'an VII, nous étions presque convaincus que ce palmipède, qui avoit été tué sur le grand étang de Biécourt dans les basses Vosges lorraines, n'y étoit, comme tant d'autres qu'on y a souvent rencontrés, qu'un

---

1) M. le chevalier de *Guillermi*, ancien capitaine-commandant au régiment ci-devant Champagne infanterie, retiré du service après la guerre de Corse, comblé d'honneurs et surtout de blessures qui sont la récompense glorieuse qui atteste le courage de ces hommes magnanimes dont nous avons aujourd'hui tant d'exemples sous les yeux, et qui, en travaillant au salut de leur patrie, parcourent la carrière de la gloire dans laquelle ils cueillent des lauriers immortels.

individu isolé, qui, par quelque accident, s'étoit égaré de sa route. Mais pendant les vacances de l'an VII, en parcourant les montagnes des Vosges, nous tuâmes deux *grinettes*, la première sur un très-petit étang, près de Xertigny, et la seconde sur un des lacs de Gérardmer : d'où nous conclûmes que cet *oiseau* étoit au moins de passage en automne dans nos contrées.

Nous ne dirons rien autre chose de ses mœurs que nous ne connoissons pas, sinon que, contrairement aux deux espèces précédentes, la *grinette* ne se tient pas, comme elles, cachée pendant le jour dans les herbages aquatiques et les roseaux qui bordent les lieux qu'elle habite, mais qu'elle vogue à découvert au milieu des lacs et des étangs : c'est ainsi du moins que nous avons vu les deux que nous avons tuées. L'une et l'autre plongeoient fréquemment ; elles se tenoient même assez longtemps sous le fluide aqueux, et nageoient ainsi entre deux eaux jusqu'à une distance assez considérable de l'endroit où elles s'étoient enfoncées.

Cet *oiseau*, qui est à peu près de la taille du *râle de genêt*, a le bec d'un vert jaunâtre ; la plaque ou membrane qui de la racine de cet organe s'étend jusque vers le milieu du sommet de la tête, est d'un jaune aurore ; l'iris des yeux, d'un brun rougeâtre ; la partie nue des jambes, roussâtre ; les pieds et les doigts, ainsi que la petite membrane qui les entoure, sont de même couleur que le bec, et les ongles d'un brun marron.

Toutes les plumes qui revêtent le dessus du corps de la *grinette* sont d'un brun noirâtre, variées et bordées de roussâtre ; les pennes de ses ailes sont de même couleur, et variées de même, mais elles ne sont pas bordées ; celles de la queue sont toutes de la même couleur, à l'exception des deux du milieu qui sont bordées de blanc : la

gorge est d'un gris bleu d'ardoise, et le devant du cou d'un verdâtre obscur, tacheté de noir, de même que la poitrine; tout le reste du dessous du corps, jusques et y compris les couvertures du dessous de la queue, est roussâtre : seulement les côtés ou les flancs, qui sont du même fond de couleur, sont de plus rayés transversalement de blanc et de brun.

DEUXIÈME GENRE.

LA FOULQUE OU MORELLE.

Les caractères particuliers aux *oiseaux* de ce genre consistent dans quatre doigts, trois devant et un derrière, garnis dans toute leur longueur de membranes fendues et festonnées; dans un bec en cône aplati par les côtés; dans une plaque cartilagineuse qui, de la base du bec, s'étend en arrière jusque vers le milieu du sommet de la tête, et enfin dans une partie du bas de la jambe, qui est dégarnie de plumes.

Ce genre ne contient que deux espèces indigènes de la France, savoir : la *foulque* ou *morelle ordinaire*, et la *macroule*.

1.° LA FOULQUE OU MORELLE ORDINAIRE.

Fulica atra. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 91.
La foulque ou morelle. BRIS. Ornith. tom. 6, p. 23.

(*Voyez* la planche XXIX de cet ouvrage.)

Cet *oiseau* est de la grosseur d'une petite *poule*; tout son plumage est d'un gris bleuâtre ou de couleur d'ar-

doise : seulement la tête, les joues et le cou, tant en dessus qu'en dessous, sont d'un beau noir qui se perd vers le milieu de cette dernière partie, par une nuance insensible, dans le gris bleuâtre du reste de son plumage; le bas de ses jambes, qui est dénué de plumes, est entouré d'un cercle jaunâtre, et le pli de l'aile est marqué, sur son bord le plus extérieur, d'un trait blanc que l'on ne peut apercevoir lorsque l'aile est appliquée contre le corps, parce qu'alors les plumes des côtés du bas du cou le cachent en le recouvrant.

Le bec de cet *oiseau* est taillé en cône aplati par les côtés; il est ordinairement d'un blanc jaunâtre, et sa pointe est d'un blanc assez pur; il devient rougeâtre dans le temps des amours, ainsi que la membrane épaisse et nue qui de la racine du bec lui couvre tout le devant de la tête jusque vers le milieu de son sommet; cette plaque est taillée en forme d'écusson, et dans tout autre temps que celui des amours elle est blanche : l'iris des yeux est rougeâtre; les pieds, qui sont aplatis par les côtés, sont noirs, ainsi que les doigts, qui sont longs et demi-palmés, ou garnis de membranes fendues et festonnées, sans aucune adhérence entre elles : les ongles sont de même couleur.

La *foulque* passe la plus grande partie de la journée sur l'eau, où elle se cache dans les joncs et les roseaux jusqu'après le déclin du soleil sur notre horizon; elle ne va que très-rarement à terre, et lorsque cela lui arrive elle y paroît tellement hébétée, que souvent on l'y attrape à la main. Ce n'est jamais que la nuit qu'elle prend son essor pour passer d'un étang à un autre, et on soupçonne avec beaucoup de probabilité que cette habitude de voyager dans les ténèbres lui est impérieusement commandée par la foiblesse de sa vue, qui est blessée, sans doute, par le trop grand éclat du jour.

Cet *oiseau* reste durant la plus grande partie de l'année sur nos lacs et nos étangs, du moins sur ceux du département des Vosges; cependant leur nombre y est moins considérable en hiver qu'à l'arrière-saison, où ces animaux, après avoir quitté avec leurs nombreuses familles les petits étangs, se rassemblent sur ceux qui sont plus considérables.

C'est là qu'on leur fait une guerre ouverte, et voici comme on s'y prend. Plusieurs nacelles chargées d'un chasseur, au moins, qui se tient à l'avant du bateau, tandis qu'un rameur est à l'arrière pour le diriger, partent ensemble de divers points de l'étang en battant les roseaux d'où ces *oiseaux* prennent, à peu de hauteur, leur essor, et passent sur la tête des chasseurs pour se rendre au milieu de l'étang; là commence le premier feu, qui en abat souvent un grand nombre.

Après ce prélude de fusillade, toutes les nacelles s'attendent à la ligne de démarcation, où les joncs, en finissant, laissent entre eux un grand espace d'eau sur laquelle on voit à découvert une multitude innombrable de *foulques*. A un certain signal convenu, toutes les nacelles cinglent ensemble vers un centre commun, dans lequel ils circonscrivent étroitement ces timides créatures, qu'ils assaillent de toutes parts. Celles qui échappent aux coups mortels s'empressent de chercher leur salut dans la fuite; mais comme leur vol n'est point élevé, et que l'éclat du jour le leur rend pénible, elles se contentent de tourner en parcourant au vol les bords de l'étang, où elles trouvent une mort assurée dans d'autres chasseurs qui se sont embusqués tout autour.

Le carnage que, pour le seul plaisir barbare de détruire, on faisoit jadis de ces malheureux *oiseaux*, étoit si grand, que souvent sur l'immense étang de l'Indre, dans le dé-

partement de la Meurthe, ou sur celui de Biécourt dans les basses Vosges, on remplissoit une nacelle des cadavres de ces innocentes créatures.

Les *foulques* s'apparient dès le mois de mars ; et elles pondent en avril : elles établissent leur nid sur une grosse touffe flottante de roseaux secs, et la femelle y dépose de quinze à dix-huit œufs d'un blanc sale, et qui sont presque aussi gros que ceux de *poules*. Quelques dénicheurs vils et méprisables ont la cruauté de ravir à cette tendre mère ses œufs, lors même qu'ils s'aperçoivent au travers de leur coquille que la chaleur de l'incubation y a développé le petit souvent prêt à éclore 1).

Aussitôt que les *foulquions* voient la lumière, ils se jettent à la nage, et suivent leur mère, qui les instruit à chercher leur nourriture, et qui n'a d'autre soin que celui de les réchauffer le soir, en les rassemblant sous ses ailes. Mais la plupart d'entre eux trouvent dans le *buzard* un ennemi aussi cruel que l'homme, et qui en détruit une grande quantité.

Il est très-probable que la *foulque*, quoique mauvaise voilière, fait cependant de fort longs voyages ; car, au rapport de plusieurs ornithologistes recommandables, on la trouve dans toute l'Europe, depuis l'Italie jusqu'en

---

1) En Hollande les paysans vont à la recherche des œufs de *foulques*, qu'ils vendent dans les marchés, parce que ces œufs passent pour un mets fort délicat ; mais ils ont soin de ne prendre que ceux qui sont frais, et pour en être assurés, ils ne dénichent que les pontes qui ne sont encore que de dix à douze œufs : ils sont certains par là que ces pontes n'étant pas complètes, elles n'ont point encore été soumises à la chaleur de l'incubation qui leur communique une sorte de fermentation qui met ces œufs hors d'état d'être mangés.

Suède, et de l'Asie jusqu'au Groenland : plusieurs d'entre eux l'ont remarquée, les uns en Sibérie, les autres en Perse, en Chine ; ceux-ci à la Jamaïque, et ceux-là à la Louisiane comme à la Caroline.

2°. LA MACROULE.

Fulica aterrima. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 91.
La grande foulque ou *la macroule.* BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 28.

Cette espèce ne diffère de la *foulque ordinaire* qu'en ce qu'elle est un peu plus grande qu'elle ; elles ont l'une et l'autre les mêmes habitudes, elles se trouvent souvent mêlées ensemble dans les mêmes lieux, elles nichent de la même manière et aux mêmes époques : en sorte que, vues séparément, on ne pourroit décider, au premier coup-d'œil, lequel de ces deux *oiseaux* est la *foulque ordinaire* ou *la macroule ;* cependant en y regardant de plus près, et en les comparant surtout l'une avec l'autre, on voit que le bec de la *macroule* est sensiblement plus long ; que la membrane festonnée qui entoure ses doigts est à peu près du double plus large que celle de la *foulque ordinaire.* D'ailleurs la plaque cartilagineuse qui couvre le front de cette dernière, devient rouge dans le temps de ses amours ; celle de la *macroule*, au contraire, reste toujours blanche.

Un autre caractère distinctif, et qui n'est pas moins frappant, consiste en ce que le cercle qui entoure le bas de la jambe de la *foulque ordinaire* est d'une couleur jaunâtre, tandis que ce même cercle est rouge dans la *macroule.*

Ces deux *oiseaux* ont le plumage de la tête et du cou

d'un fort beau noir; celui du dessus et du dessous du corps, d'un cendré bleuâtre; néanmoins nous avons fait une remarque que tout le monde peut facilement constater, c'est que toutes les teintes du plumage de la *macroule* sont bien plus fermes et plus prononcées que celles de la *foulque ordinaire*, et qu'enfin elle n'a pas la tache blanche que l'on voit sur le pli de l'aile de cette dernière.

TROISIÈME GENRE.

LES GRÊBES.

On reconnoît facilement les *oiseaux* du genre des *grêbes* à la coupe informe de leur corps allongé, renflé en devant et déprimé en arrière; à leur cou long; à leur bec droit et pointu; à leurs ailes courtes, restreintes en tout sens; à la touffe de plumes effilées qui leur tient lieu de queue; et enfin à leurs pieds courts, à demi-rentrés dans le ventre, placés à l'extrémité du corps, aplatis sur les côtés, tranchans sur les faces, terminés par quatre doigts, dont les trois antérieurs sont liés à leur base seulement par une membrane non festonnée, et qui est à demi-fendue entre chacun d'eux. Cette même membrane, qui est arrondie à son extrémité, entoure chacun des doigts.

Les *grêbes* d'ailleurs ont les ongles larges et aplatis, à peu près comme ceux des singes; leur

plumage est brillant et satiné : celui surtout qui revêt le devant de leur corps est estimé comme une belle fourrure, qui, suivant l'expression de l'immortel Buffon, « a la moelleuse épais» seur du duvet, le ressort de la plume et le » lustre de la soie ».

Nous connoissons en France six espèces de *grêbes*, qui y sont sédentaires ou bien accidentellement de passage. On donne assez vulgairement à tous, quoique très-improprement, le nom de *plongeons*.

Ces six espèces sont : le *grêbe commun*, le *petit grêbe*, le *grêbe huppé*, le *grêbe cornu*, le *petit grêbe cornu* et le *castagneux de rivière*.

1.° LE GRÊBE COMMUN.

Colymbus urinator. Lin. Syst. nat. édit. 13, gen. 75.
Le grêbe commun. Bris. Ornith. tom. 6, pag. 34.

(*Voyez* la planche XXIX de cet ouvrage.)

Ce *grêbe*, un peu plus gros que la *foulque*, a, du bout du bec à celui du doigt du milieu, près de vingt-deux pouces de longueur. Tout le dessus de sa tête, de son cou et de son corps est d'un brun foncé et lustré ; ses joues, le devant de son cou, et surtout sa poitrine, ainsi que le dessous de son corps, sont d'un blanc argenté, brillant et satiné : c'est la partie qui recouvre la poitrine, que l'on emploie particulièrement comme une fourrure charmante,

dont les longs brins n'ont pas seulement le lustre de la soie, mais dont le tissu très-serré et très-ferme se couche de manière à ne former qu'un ensemble, une surface unie, glacée et luisante, qui est imperméable à l'eau.

Les plumes qui recouvrent le corps de tous les individus de cette famille en général ne ressemblent en rien à celles qui revêtent celui des autres *oiseaux ;* elles sont toutes décomposées, unies, soyeuses, et paroissent plutôt une sorte de poil, ou, pour mieux dire, une espèce de soie que des plumes; mais c'est particulièrement dans le genre des *grèbes* que ces brins soyeux ont le lustre le plus brillant, et l'éclat de la soie la plus moelleuse.

L'aile du *grèbe* dont il est ici question, de même que celle de tous ses congénères, paroit courte en comparaison de la masse de son corps, et lorsqu'elle est ployée, les plumes soyeuses dont elle est recouverte se confondent avec celles du corps, de telle manière qu'on seroit tenté de croire, en voyant cet *oiseau* nager, qu'il manque absolument d'ailes; néanmoins chacune d'elles est composée de trente pennes qui, lorsqu'elles sont ployées, sont brunâtres, traversées dans leur milieu d'une large bande longitudinale, blanche, formée par la réunion des couches de la partie intérieure de chaque penne qui est de cette même couleur.

Cet *oiseau* a le bec droit et pointu, la mandibule supérieure brune, et l'inférieure rougeâtre, terminée de blanc à sa pointe : on voit à la commissure des deux mandibules un petit espace recouvert d'une peau nue, de couleur rouge, et qui s'étend de-là jusqu'au dessous de l'œil, dont l'iris est d'un cendré légèrement teinté de rougeâtre; les pieds qui sont largement aplatis sur les côtés, sont recouverts d'écailles bidentées; ils sont d'un brun rougeâtre, ainsi que les doigts et les membranes

qui les entourent ; les ongles qui sont larges et plats sont bruns, terminés de blanchâtre.

Il est certain que l'élément favori des *grèbes* est l'eau, et que jamais ils ne doivent fréquenter la terre ; car nous avons eu un de ces *oiseaux* vivant que nous avons nourri quelques jours dans un cuvier rempli d'eau, dans la seule intention d'en étudier les mœurs, et nous n'avons remarqué que deux choses importantes : la première qui nous porte à croire qu'il ne peut marcher sur la terre, c'est que toutes les fois que nous le sortions de son cuvier pour le poser sur le pavé à carreaux de la pièce qu'il occupoit, à la moindre aspérité qu'il y rencontroit, il faisoit une culbute sur sa tête. La seconde remarque que nous avons faite, c'est que quand on s'approchoit de son cuvier, il se plongeoit aussitôt dans le fond, où il se tenoit plusieurs minutes de suite sans reparoître à la surface, et lorsqu'il y revenoit et qu'il apercevoit quelqu'un, il se replongeoit de nouveau : nous lui avons fait faire dix fois de suite cet exercice dans moins d'une demi-heure.

La chair de ce *grèbe*, ainsi que celle de toutes les espèces de ce genre, quoique chargée de beaucoup de graisse, n'a pas la réputation d'un mets fort délicat ; elle a, dit-on, une forte odeur de poissons marécageux : ce qu'il y a de certain, c'est que le plumage de cet *oiseau* exhale une sorte d'odeur musquée et désagréable, même après plusieurs années qu'on l'a embaumé.

Nous croyions qu'il ne nichoit pas en France, cependant nous n'osions pas l'affirmer ; nous étions aussi persuadés, seulement d'après l'assertion de quelques ornithologistes, qu'il ne se trouvoit que sur les lacs de Genève, de Constance ou sur les bords de la mer ; mais nous avons été détrompés sur ce point lorsqu'en l'an VI, au mois de fructidor, un pêcheur nous apporta pour notre col-

lection, un de ces individus mâle qu'il avoit attrapé avec une sorte de lacet à nœud coulant sur le lac de Gérardmer, dans le département des Vosges, et il nous assura qu'il y en avoit vu et même pris déjà plusieurs.

Or que cet *oiseau* ne paroisse dans les Vosges qu'accidentellement, et encore quand il s'y est égaré de sa route, il n'est nullemeut improbable qu'il ne puisse, par de semblables motifs, y revenir encore : et cela nous suffit pour qu'il trouve place dans ce tableau élémentaire qui ne contient pas seulement l'ornithologie générale de la France, mais celle des Vosges en particulier ; ce *grèbe*, d'ailleurs, outre qu'il fréquente la plupart de nos côtes maritimes, paroît assez souvent, dit-on, sur plusieurs étangs du département de la Côte-d'Or : en effet, nous en avons vu plusieurs cette année dans la collection d'un ornithologiste de ce département, extrêmement zélé, et qui prépare les *oiseaux* avec beaucoup d'adresse et de propreté ; il nous a assuré que tous ces *grèbes* avoient été tués sur différens étangs de la Côte-d'Or.

2.° LE PETIT GRÊBE.

Colymbus obscurus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 75.
Le petit grèbe. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 56.

Quoique Buffon, ainsi que plusieurs autres ornithologistes, indiquent la mer comme le séjour exclusif de cette espèce de *grèbe*, il n'est pas moins certain cependant qu'il existe sur les lacs comme sur les eaux limpides de plusieurs étangs des montagnes des Vosges, soit qu'il y arrive immédiatement de la mer, ce qui seroit difficile à constater, soit, et c'est ce qui paroît plus vraisemblable,

qu'il vienne du lac de Genève ou de ceux de la Suisse, qui ne sont pas fort éloignés de là.

Quoi qu'il en soit, cet *oiseau* n'est pas très-rare dans les Vosges, on pourroit même dire qu'il y est assez commun; car nous l'avons non-seulement tué plusieurs fois sur des étangs que l'on pourroit regarder plutôt comme des crapaudières, que comme des réservoirs à poissons, dans le voisinage de Bussang et de la Bresse. Mais il y a trois ou quatre ans qu'en herborisant sur les bords de la Moselle, à deux lieues plus bas qu'Epinal, nous nous arrêtâmes avec un pêcheur qui jetoit son épervier dans un de ces réservoirs d'eau sans écoulement, et qu'ils nomment des *mortes;* nous avions l'intention d'y ramasser quelques insectes aquatiques. Cet homme lança son filet sur un *petit grèbe* qui étoit caché dans les herbages de ces eaux croupissantes; aussitôt qu'il se vit circonscrit par le filet, loin de plonger en dessous pour s'en échapper, il grimpa au contraire contre ses mailles jusqu'au dessus : nous le primes vivant, et afin d'en étudier les mœurs plus à notre aise, nous le conservâmes quelque temps à la maison, comme nous avions fait du *grèbe commun*, dans un petit cuvier rempli d'eau, en lui donnant pour nourriture des débris de fruits dont il s'accommodoit très-bien. Son air d'une gaieté constante, sa singulière propreté, et sur-tout la promptitude à exécuter ses diverses évolutions, la rapidité avec laquelle il se plongeoit au fond de l'eau étoient très-amusantes. Mais une petite infidélité de sa part l'engagea à déserter son cuvier hospitalier, et nous nous déterminâmes, en conséquence de cet acte, si naturel cependant aux êtres que l'Eternel a créés pour être libres, à le faire briller dans notre cabinet à côté de ses congénères, pour n'avoir plus à craindre sa désertion.

Cette petite espèce de *grèbe* n'a guère que huit pouces et demi de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'à celle du croupion, et un peu plus d'un pied de vol : sa tête et le dessus de son cou sont d'un brun très-sombre, à reflets, d'un vert plus ou moins brillant, suivant l'incidence des rayons de la lumière; et, suivant cette même incidence, l'iris de son œil qui est brun, présentoit, de son vivant, des reflets d'un rouge doré. Son bec noir est revêtu d'une peau rouge qui est située aux angles de la commissure des deux mandibules : le dessus de son corps est d'une couleur brune, tachetée de verdâtre, et son croupion est roussâtre. Tout le devant de son corps, à partir de ses joues jusqu'à sa gorge inclusivement, est d'une couleur aurore tirant sur le ponceau; elle est assez brillante; son ventre et ses côtés sont gris, tachetés d'un brun noirâtre; la partie nue de ses jambes, ses pieds, de même que ses doigts et leurs membranes, sont d'une couleur de chair mêlée d'un rouge de cerises. On remarque une dentelure très-sensible sur la tranche extérieure de son tarse.

3.° LE GRÊBE HUPPÉ.

Colymbus cristatus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 75.
Le grêbe huppé. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 38.

Celui-ci que l'on ne rencontre que très-rarement sur quelques rivières, lacs ou étangs de l'intérieur de la France, est beaucoup plus gros que le *grèbe commun;* il a, de l'extrémité du bec à celle du doigt du milieu, vingt-cinq pouces; son vol est de plus de deux pieds et demi, et lorsque ses ailes sont ployées, elles s'étendent jusqu'au croupion.

Tout le dessus du corps de cet *oiseau*, depuis la tête jusqu'à l'extrémité du croupion inclusivement, est d'un brun qui, quoique sombre, n'en est pas moins brillant; tout le dessous, à partir de la base de la mandibule inférieure, est d'un très-beau blanc argenté et soyeux; les côtés de sa tête sont de cette même couleur, et elle s'étend jusque vers l'occiput, en sorte que ce blanc ne laisse sur le sommet de la tête qu'un espace assez étroit, de couleur brune. Entre le bec et l'œil on voit un autre espace qui est dégarni de plumes, et qui, à leur place, est recouvert d'une peau d'un rouge incarnat.

Les plumes du sommet de la tête de ce *grèbe* sont un peu plus longues que les autres; elles se dirigent d'avant en arrière, et là elles forment une espèce de petite huppe que l'*oiseau* peut relever ou abaisser, suivant les différentes sensations qu'il éprouve. De chaque côté de sa gorge il se trouve aussi une petite touffe de plumes qui sont un peu plus longues que les autres.

L'aile est composée de pennes dont les premières sont brunes, et les autres mi-parties de brun et de blanc, ou entièrement blanches, ce qui fait paroître l'aile tachetée de cette dernière couleur, lorsqu'elle est ployée. L'iris est jaune; la mandibule supérieure, d'un brun noirâtre en dessus, est rouge sur les côtés; l'inférieure est entièrement rouge, à l'exception de sa pointe qui est noire. Les pieds, les doigts et leurs membranes sont d'un brun rougeâtre, et les ongles noirâtres marqués d'une tache blanchâtre à leur extrémité; la partie nue des jambes est de la même couleur que les pieds.

Les ornithologistes observateurs qui, à raison de leur résidence sur nos côtes maritimes, ont été à portée d'observer et de suivre les mœurs et les habitudes de cet

oiseau, prétendent qu'il ne niche guère que dans la Manche, sur les eaux de laquelle il construit un nid flottant qu'il compose de végétaux aquatiques, secs, tels que l'*hottone*, le *ménianthe* ou le *nénuphar*, et que la femelle y pond quatre ou cinq œufs de la grosseur à peu près de ceux de *pigeons*, et parfaitement blancs comme les leurs.

4.° LE GRÊBE CORNU.

Colymbus cornutus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 75.
Le grêbe cornu. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 45.

Une touffe de plumes noires de dix lignes de long à peu près, et qui est placée sur le sommet de la tête de cet *oiseau*, se dirige en arrière, en se séparant en deux faisceaux qu'il peut relever au gré de ses desirs. On a sans doute comparé ces deux faisceaux à des cornes, et de-là on a appliqué à ce *grèbe* l'épithète de *cornu*.

Indépendamment de ces deux appendices, sa tête est encore entourée de plumes fines, longues et soyeuses qui retombent en bas, suivant la direction du cou, et paroissent enfler considérablement cette partie, sur laquelle elles flottent en forme de crinière coupée en rond. Cette espèce de chevelure est rousse à sa racine, et noire à sa pointe; ce qui donne à cet *oiseau* une physionomie tout-à-fait étrangère.

Tout le dessus de son corps est brun, et le dessous est, comme dans toutes les espèces de ce genre, d'un blanc soyeux et argenté, mais qui est plus brillant que celui de tous ses congénères; seulement les côtés du corps sont bruns roussâtres, et les ailes sont d'un brun marqué d'une large tache blanche.

Ce *grèbe*, un peu moins gros que le *commun*, a de longueur totale, mesuré de l'extrémité de son bec à celle de son croupion, un pied et demi, et plus de deux et demi de vol : quand ses ailes sont ployées, elles atteignent l'extrémité de son corps.

Cet *oiseau* a l'iris rouge; la mandibule supérieure du bec, brune en dessus et rougeâtre sur les côtés; l'inférieure de cette dernière couleur dans toute sa longueur, à l'exception de la pointe qui est blanchâtre. La partie nue de ses jambes, ainsi que ses pieds, ses doigts et les membranes qui les entourent, sont rougeâtres du côté intérieur, et de couleur d'ardoise du côté extérieur; ses ongles sont bruns, bordés de blanchâtre à leur extrémité.

En plaçant ici ce *grèbe* parmi les *oiseaux* que l'on rencontre même accidentellement dans la ci-devant Lorraine, nous prévenons que nous ne l'y avons jamais vu vivant, et que ce n'est que sur le témoignage d'un de nos amis qui possède une petite collection d'*oiseaux* parmi lesquels celui-ci se trouve, que nous nous sommes déterminés à le placer dans ce tableau des *oiseaux* indigènes de la France. Cet ami digne de notre confiance nous a assuré tenir cet individu d'un chasseur qui lui avoit certifié qu'il l'avoit tué sur un de nos étangs. Dans ce cas, il est à présumer que ce *grèbe* s'étoit échappé du lac de Genève 1), ou bien, de dessus quelques-uns de la Suisse d'où il étoit venu visiter les Vosges, comme cela arrive souvent à plusieurs autres espèces de ces contrées qui les avoisinent.

---

1) Ces *oiseaux* sont particulièrement abondans sur le lac de Genève : c'est de là surtout que l'on fait passer à l'étranger, comme une très-belle fourrure, beaucoup de peaux de cette espèce de *grèbe*, qui se vendent un prix assez considérable.

5.° LE PETIT GRÊBE CORNU.

Colymbus auritus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 75.
Le grêbe à oreilles. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 50.

Ce *grêbe* est un peu plus gros que le *castagneux* ci-après; tout le sommet de sa tête et le haut de son cou sont revêtus de plumes fines, douces, soyeuses, allongées, et d'un brun verdâtre; le bas des joues, ainsi que le haut du cou et la gorge, sont garnis de plumes renflées, et de même couleur que celles du sommet de la tête, sans néanmoins être coupées et disposées en crinière, comme dans l'espèce précédente; tout le devant du corps est d'un beau blanc argenté; les côtés ou les flancs sont roussâtres; les jambes grises; les ailes d'un brun noir, marquées tout le long de leur pli d'un trait blanc et d'une large tache de même couleur dans leur milieu.

Nous avons possédé dans notre collection deux ou trois individus de cette espèce, qui avoient quelques taches blanches de chaque côté de la tête, à l'origine du cou. L'iris des yeux de cet *oiseau* est, dans tous, d'un brun rougeâtre; son bec est noirâtre à sa base, et d'un blanc sale à son extrémité; ses pieds, ainsi que la partie nue de ses jambes, ses doigts et les membranes qui les bordent, sont d'un brun verdâtre.

Ce qui caractérise davantage ce *grèbe*, qui ne se trouve pas seulement sur nos côtes maritimes, mais qui est presque aussi commun que le *castagneux*, sur certaines eaux stagnantes de quelques départemens de l'empire français, ce sont deux pinceaux effilés de plumes longues qui sont placés de chaque côté, et qui prennent naissance autour de l'œil en partant de l'orbite et se di-

Ce *grèbe*, un peu moins g
de longueur totale, mesuré d
à celle de son croupion, un
deux et demi de vol : quand
atteignent l'extrémité de son

Cet *oiseau* a l'iris rouge;
bec, brune en dessus et
rieure de cette dernière
à l'exception de la poin
nue de ses jambes, ains
membranes qui les en
intérieur, et de con
ses ongles sont brun
mité.

En plaçant ici
contre même acc
nous prévenons
et que ce n'est
qui possède
celui-ci se
placer dan
Cet ami
cet indiv
tué aux
que c
de
vi

... deux parties
tendre, et l'inférieure

grèbe *cornu* que l'on trouve
des départemens des Haut
e-et-Marne, et plus rare-
des Vosges, où il ne fait
de durée, y arrive à certaines
montagnes de la Suisse où cet
toutes les eaux stagnantes
le lac de Genève jusqu'à ceux
C'est dans ces contrées enchan-
sommes procuré un grand nombre
espèce, soit pour nous, soit pour
nous croyons qu'il niche, sans
certitude.

CASTAGNEUX DE RIVIÈRE.

LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 75.
ou le *castagneux*. BRIS. Ornith.

planche XXIX de cet ouvrage.)

espèce du genre des *grèbes* n'a que neuf
longueur de l'extrémité du bec à celle du
Tout le dessus de son corps est d'un brun
à l'exception du bas du croupion qui est
côtés de sa tête et le devant de son cou sont
sa gorge est d'un blanc sale; la poi-
bas de son ventre sont, dans beaucoup d'in-

ns la plupart. Les
moins mar-
qui paroît de
orme sur son
est de couleur
ve dans toute sa
âtre. La partie nue
et les membranes dont
n verdâtre, et les ongles
leur bout, sont bruns,

de *grèbes*, celle-ci est la plus
ve sur toutes les rivières comme
s étangs de l'intérieur de la France,
t sur ceux des Vosges où elle abonde;
poissons et de jeunes écrevisses. Le *casta-*
t son nid de roseaux, et dans les roseaux; il
l'eau, où il est porté sur sa surface de manière
susceptible de s'élever ou de se baisser suivant
de ce fluide. Les œufs que cet édifice flottant
rme sont à peu près de la grosseur, et tiennent
ucoup de la couleur de ceux de la *perdrix grise*. Quant
leur nombre, il nous seroit difficile de l'indiquer exactement; car de plusieurs nids que nous avons trouvés, les uns en contenoient six et d'autres huit, neuf et même dix. Nous avons la certitude qu'aussitôt que les petits sont nés, ils se jettent à la nage et suivent leur mère.

En désignant les *oiseaux* qui composent ce genre, sous leur véritable nom, sous celui de *grèbes*, nous les avons sans doute rendus méconnoissables pour quelques départemens, et surtout pour celui des Vosges où on ne les nomme généralement et vulgairement que *plongeons*.

Cette erreur n'auroit sûrement pas eu lieu, si on se fût donné la peine, non pas d'étudier l'ornithologie, (on peut, et cela n'arrive que trop souvent dans quelques départemens que nous connoissons, regarder cette science comme infiniment superflue et comme n'étant d'aucune utilité, sinon pour apprendre à distinguer les *oiseaux* dont la chair est bonne à manger, d'avec ceux qui ne valent rien), mais seulement d'ouvrir un livre qui traite de ces animaux, ou bien de jeter un coup d'œil sur quelques gravures exactes, telles que celles de l'ouvrage de Buffon qui se trouve dans toutes les bibliothèques, dans celles mêmes qui ne servent que d'ornement: alors en examinant les pieds de ces deux genres d'*oiseaux*, on auroit vu que les membranes des *grèbes* ne font que border leurs doigts, tandis que celles des *plongeons* embrassent et lient ensemble les trois doigts antérieurs, comme dans les *canards* et les *oies*.

SECONDE FAMILLE.

Nous avons placé dans cette seconde famille, en suivant toujours la méthode de M. Cuvier, un genre d'*oiseaux* dont le caractère général est facile à saisir, puisqu'il ne consiste qu'en ce que leurs quatre doigts sont unis et liés ensemble par une seule et même membrane.

Cette famille ne contient qu'un seul genre, qui est celui des *pélicans*.

GENRE UNIQUE.

LES PÉLICANS.

Ces *oiseaux*, quoique plus parfaitement palmés qu'aucun de ceux qui composent ce troisième ordre, nagent cependant beaucoup moins qu'aucun d'eux ; ils ont même l'habitude de se percher sur les arbres.

Les caractères particuliers aux espèces de ce genre consistent en ce que les unes, comme les *pélicans proprement dits*, ont le bec long, aplati en dessus. La base de ce bec, dénuée de plumes, est revêtue d'une peau nue. Au-dessous et le long de la mandibule inférieure, il se trouve un sac extensible, qui se dirige du bout du bec, à deux pouces près de son extrémité, jusque sous la gorge ; la mandibule supérieure est terminée par une dent ou croc très-fort, dont l'usage paroît être de saisir en l'accrochant l'extrémité de la mandibule inférieure, et de la tenir exactement fermée lorsque le sac qui est en dessous est rempli de provisions.

Les autres, comme le *cormoran* et le *fou de Bassan*, ont le bec sensiblement plus court, comprimé et crochu par le bout, la queue longue, roide et inégale, tandis qu'elle est courte dans les *pélicans proprement dits*.

Ce genre ne renferme que quatre espèces, qui sont le *pélican proprement dit*, le *pélican brun*, le *cormoran* et le *fou de Bassan* : elles fréquentent toutes la plupart de nos côtes maritimes, et très-accidentellement l'intérieur de la France.

1.° LE PÉLICAN PROPREMENT DIT.

Pelecanus onocrotalus. LIN. Syst. nat. édit. 13, g. 72.
Le pélican. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 519.

(*Voyez* la planche XXX de cet ouvrage.)

Le *pélican* est pour le naturaliste observateur un des *oiseaux d'eau* qui lui présente le plus d'intérêt, soit à raison de sa taille gigantesque, soit par rapport au sac membraneux qu'il porte sous son long bec, soit enfin relativement aux fables que les anciens ont débitées sur son compte, et qui conservent encore du crédit chez le peuple.

Cet *oiseau*, qui est plus grand que le *cygne*, a cependant les jambes infiniment plus courtes que lui ; il a cinq pieds quelques pouces du bout du bec à celui de la queue ; l'envergure de ses ailes, qui est de onze pieds au moins d'étendue, lui donne une extrême facilité pour se tenir long-temps en l'air, et s'y balancer avec une légéreté telle qu'il semble ne pas bouger de place, si ce n'est au moment où, avec la rapidité d'un trait qu'un bras vigoureux auroit lancé, il fond sur sa proie qu'il engloutit dans son vaste sac, et qu'il va ordinairement dé-

vorer à son aise et digérer à loisir sur la cime d'un rocher escarpé 1).

Tout le plumage du *pélican*, s'il est surtout un vieil individu, prend une belle teinte de rose tendre, et comme transparente; ce qui semble communiquer à ses plumes blanches le lustre d'un vernis; celles du cou ne sont qu'un duvet court, et celles de la nuque, qui sont plus allongées, forment une espèce de crête ou de petite huppe. Sa tête est aplatie sur les côtés; ses yeux, petits et d'un gris jaunâtre, sont placés dans deux larges joues dénuées de plumes et revêtues d'une peau nue de même couleur que le bec; sa queue est composée de dix-huit pennes; son bec est d'un gris jaunâtre ou rougeâtre avec des traits de rouge vif sur le milieu et vers l'extrémité. Ce bec, aplati comme une large lame, est relevé en dessus dans toute sa longueur par une arête, et se termine par une pointe en croc.

Nous avons particulièrement examiné ce croc dans plusieurs individus que les estimables Péron et Lesueur 2)

---

1) C'est toujours le soir et le matin que le *pélican* se met en quête pour pêcher, parce que c'est à ce moment sans doute que le poisson est le plus en mouvement. On voit alors cet *oiseau* raser la surface de l'eau, tomber perpendiculairement sur sa proie, la saisir, se relever, filer un instant et retomber encore *).

2) Ce sont les seuls de plusieurs naturalistes voyageurs dans l'expédition du capitaine Baudin, qui, comme nous l'avons déjà dit, avec les apparences d'une faible santé, ont résisté aux fa-

*) Des voyageurs ont observé dans la Haute-Égypte le vol du *pélican* sur le Nil, et ils ont toujours remarqué, disent-ils, que cet *oiseau*, qui est assez commun dans toutes ces contrées, battait des ailes à plusieurs reprises, qu'ensuite il planait en filant, et recommençait à battre des ailes, et qu'ainsi sa course se partageait entre un filé droit et un battement d'ailes alternatifs, jusqu'à ce que son vaste sac fût suffisamment rempli.

ont rapportés de leur expédition à la Nouvelle-Hollande, et il nous a semblé que ce croc qui a une sorte de mobilité, étoit susceptible de s'appliquer intimement contre le bout de la mandibule inférieure, afin de la tenir non-seulement fermée, mais encore pour partager son poids, lorsque le sac qui est au dessous de cette mandibule se trouve rempli d'alimens lourds.

Ce bec qui a neuf à dix pouces de longueur, est un peu courbé au bout, et il a neuf pouces de circonférence à l'endroit de son insertion avec la tête; la mandibule inférieure de ce même bec ne consiste qu'en deux branches flexibles qui se prêtent à l'extension de la poche membraneuse qui y est adhérente, et qui pend au-dessous comme un sac en forme de nace; cette poche peut contenir vingt pintes au moins de liqueur.

Toute la face du *pélican* est d'une couleur bleue obscure, et cette même couleur s'étend, à un pouce près, au-delà de l'œil. Le derrière de sa tête et de son cou n'est revêtu que d'une espèce de duvet qui est entièrement blanc; les pennes de ses ailes sont bleuâtres, et celles de sa queue sont noires; cet appendice est court, et son extrémité est coupée carrément.

---

tigues sans cesse renouvelées, et aux influences perfides des contrées lointaines qu'ils ont parcourues avec un dévouement généreux qui caractérise des hommes zélés qui ne redoutent aucun danger pour reculer les bornes de leurs connaissances. Les amis de la science, à l'aspect des richesses dont ces savans viennent d'enrichir les galeries du muséum, n'ont à regretter que plusieurs compagnons de leur long voyage, qu'une mort prématurée enleva trop tôt aux progrès des sciences naturelles. Ces collections sont d'autant plus précieuses que Peron les a faites avec ce discernement qui atteste ses lumières, et que le pinceau habile de Lesueur a immortalisé des teintes qui ne sont qu'éphémères dans plusieurs animaux lorsqu'ils sont sortis de l'élément liquide.

Le *pélican* doit d'autant mieux exceller dans la natation, qu'il a les pieds entièrement palmés, c'est-à-dire, que les trois doigts antérieurs sont réunis et liés ensemble avec son pouce par une seule membrane qui est de couleur jaune ou rouge, suivant l'âge de l'animal; ses pieds, ses doigts et ses ongles sont de la même couleur.

Quoique le *pélican* paroisse plutôt appartenir aux climats chauds qu'aux régions froides du globe, et se tenir de préférence sur les bords méridionaux du Danube; cependant il n'est pas tellement confiné dans ce pays, qu'il ne lui arrive quelquefois de s'en éloigner pour s'avancer, même assez loin, dans l'intérieur de la France 1); car, non-seulement on en a tué dans la ci-devant province du Dauphiné, mais encore sur la rivière de Saône: on prétend même que les dépouilles de deux individus que l'on voyoit aux galeries du Muséum, venoient de ces deux départemens.

---

1) Le climat de la France est si peu contraire au *pélican*, qu'à ce moment on voit dans le bassin du clos des *buffles*, au jardin des Plantes, un de ces *oiseaux* que Sa Majesté l'Impératrice a donné au muséum quelque temps avant son départ pour être couronnée reine d'Italie, et déjà depuis plus d'un an il vivait dans la ménagerie de la Malmaison.

Cet *oiseau*, que l'on nourrit de jeunes carpes placées dans un cuvier près du bassin, semble toujours dormir sur le bord de l'eau, où il se tient couché, le bec tourné sur le dos, et caché dans une des grandes couvertures de ses ailes; quelquefois, mais rarement, il se tient debout, et c'est toujours sur un pied.

Il a le bec et la poche du dessous de cet organe d'un jaune de paille, terminé par un croc de couleur rouge de cire d'Espagne; les pieds d'un blanc jaunâtre, et les yeux d'un rouge-pourpre. La totalité de son plumage est d'un blanc jaunâtre, à travers lequel on voit à l'origine des plumes une teinte de rose; son sac membraneux est peu apparent.

Un chasseur qui méritoit toute notre confiance nous a assuré, il y a plusieurs années, qu'il avoit tué en 1774 un *pélican* sur le grand étang de Biécourt, situé entre Mirecourt et Neuf-Château, et qu'il en avoit envoyé la dépouille à M. de Buffon, après qu'il eut extrait du corps de cet *oiseau* tous les intestins, et qu'il les eut remplacés par divers aromates desséchés et saupoudrés de poivre, d'alun et de camphre 1).

Nous nous garderons bien de révoquer en doute un fait d'autant plus possible, que nous avons eu de ce même étang des *oiseaux* que plusieurs ornithologistes assuroient ne fréquenter jamais la France; mais ce que nous pouvons certifier, c'est que cette même dépouille, si elle a existé aux galeries du muséum du temps de M. de Buffon, en a été exclue depuis leur organisation nouvelle. Au reste, un ornithologiste du département de la Meurthe possède dans sa collection un *pélican* qu'il a vu tuer lui-même sur l'étang de l'Indre, dans le même département.

Nous ne pouvons passer ici sous silence ce que disent du *pélican* Sonnerat et le père Labat. Le premier nous apprend que cet *oiseau* ne se donne pas la peine de construire un nid, que la femelle dépose tout simplement ses œufs à plate terre sur le bord des eaux, et que c'est là qu'elle les couve.

Le second, dans le VIII[e] volume de son nouveau voyage aux îles de l'Amérique, confirme cette assertion, en rapportant qu'il a trouvé jusqu'à cinq œufs sous une femelle de *pélican*, qui, lorsqu'il passoit près d'elle, sans se lever de dessus ses œufs, se contentoit de lui

---

1) On verra à la tête du recueil de planches de cet ouvrage la manière dont on peut et on doit préparer la dépouille des *oiseaux* pour les envoyer au loin.

donner quelques coups de bec, comme pour l'avertir de se détourner.

Il ajoute qu'un jour il prit deux jeunes de cette couvée, qu'il les attacha ensemble avec une ficelle, par le pied, à un piquet, et qu'ainsi il pouvoit chaque jour se procurer le plaisir d'examiner la tendresse et les soins de la mère à leur apporter une ample provision de nourriture dans son vaste sac, qu'elle dégorgeoit près d'eux. Il dit qu'à la fin ces deux individus étoient devenus si familiers avec lui, que non-seulement ils permettoient qu'il les touchât, mais qu'ils prenoient même de sa main quelques petits poissons qu'il leur présentoit : il ajoute que ces *oiseaux* étoient si malpropres que, malgré leur grande familiarité, et le vif désir qu'il en avoit, il ne put jamais se déterminer à les emporter avec lui.

La chair du *pélican* est un mets si détestable, elle a un si mauvais goût, qu'on ne peut qu'être frappé d'étonnement en voyant Moïse l'interdire aux Hébreux comme celle d'un animal immonde.

2.° LE PÉLICAN BRUN.

Pelecanus fuscus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 72.
Le pélican brun. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 524.

(*Voyez* la planche XXX de cet ouvrage.)

Quoique l'on prétende que le *pélican brun* se trouve dans les mêmes contrées et dans les mêmes endroits que le précédent, avec lequel il forme une société intime, nous ne pouvons rien assurer de positif sur ce fait, n'ayant pas été à portée de nous en instruire par nous-mêmes.

Qu'il nous suffise donc de dire, à l'occasion de cet *oiseau*, que M. de Buffon prétend qu'il n'est qu'une va-

riété du *pélican proprement dit*, ou pour mieux dire, un individu de la même espèce, jeune, et qui n'a point encore atteint l'âge où les adultes acquièrent la couleur et la beauté du plumage que nous leur voyons. Cela nous paroît d'autant plus probable, que la même différence se trouve entre le plumage du *cygne* adulte, qui est du blanc le plus pur, tandis que celui des jeunes reste jusqu'à la première mue, d'un gris uniforme, et plus foncé que celui des cendres. D'ailleurs, si nous nous en rapportons aux Mémoires de l'Académie des Sciences, tom. II, pag. 144 et suivantes, où il est fait mention de ces *oiseaux*, il y est dit que les uns avoient tout le plumage blanc, à l'exception des ailes, dont quelques pennes étoient de couleur de chair, tandis que les autres étoient grises ou noires, parce qu'elles n'avoient point encore mué.

Cette hypothèse nous paroît d'autant plus probable qu'en effet le *pélican brun* est sensiblement plus petit que le *pélican ordinaire* avec lequel il demeure au moins pendant une année, comme cela arrive chez la plupart des autres espèces d'*oiseaux* dont les enfans conservent la livrée de leur naissance jusqu'à leur première mue, et ne se séparent de leurs père et mère qu'à l'époque où, après une année, ils s'aparient pour former une nouvelle union intime dont le but est la reproduction de leurs semblables

Parmi les fables que l'on a débitées sur le compte du *pélican*, nous ne devons point oublier qu'il n'est pas rare de voir encore aujourd'hui, même dans la capitale, où plus particulièrement qu'ailleurs les talens et les grandes lumières se trouvent à côté de l'ignorance la plus crasse et du fanatisme le plus nauséabonde, qui représentent le *pélican* se béquetant et se déchirant la poitrine afin d'en faire ruis-

seler le sang dont le vulgaire croit qu'il nourrit ses petits.

On a ajouté à cette fable un merveilleux plus ridicule encore : on a prétendu que cet *oiseau*, ainsi que le *phénix* de la fable, lorsqu'il étoit parvenu à un certain terme de vieillesse ou d'infirmités, construisoit lui-même un bûcher sur lequel il se brûloit. Nous nous rappelons que dans l'église même des cordeliers de la ville qui nous donna le jour, on voyoit deux tableaux de l'histoire fabuleuse du *pélican*, dont l'un représentoit cet *oiseau* s'ouvrant affectueusement la poitrine pour alimenter de son sang sa progéniture; sur l'autre on voyoit un vieux *pélican* qui se brûloit sur un bûcher artistement préparé. Ces deux tableaux imposteurs décoroient les deux côtés de l'autel principal, et il n'a rien moins fallu que la révolution pour soustraire à la crédulité du peuple des témoins mensongers de l'erreur, et qui devoient lui être d'autant moins suspects qu'ils siégeoient dans un lieu saint : c'est ici un des points de vue sous lesquels la révolution doit être supportable aux amis de la vérité.

3.° LE CORMORAN.

Pelecanus carbo. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 72.
Le cormoran. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 511.

(*Voyez* la planche XXX de cet ouvrage.)

Le *cormoran* est un *oiseau* du petit nombre de ceux qui ont les quatre doigts liés ensemble par une seule et même membrane. Nous ne le plaçons cependant dans la série des espèces indigènes de la France, que sur le témoignage de quelques habitans de nos côtes maritimes,

Quoique le *cormoran* ait les quatre doigts réunis dans une seule et même membrane, il se perche néanmoins plus fréquemment sur les arbres, qu'il ne nage sur la surface des eaux, il est peu d'*oiseaux* qui soient meilleurs navigateurs que lui; il en est peu aussi qui soient plus grands destructeurs de poissons; il les prend au fond de l'eau, soit en y plongeant soit en nageant entre deux eaux; et on prétend que lorsqu'il n'a pas saisi un poisson par la tête, il revient aussitôt sur la surface de l'eau, que là il le lance en l'air, et qu'il a l'adresse de le saisir de telle manière que la tête entrant la première, les nageoires et surtout la dorsale, se couchent sur le dos et ne peuvent faire obstacle à l'intromission de cet habitant des ondes dans le vaste gosier du *cormoran*.

Un seul de ces *oiseaux*, dit-on encore, est capable de détruire tout le poisson d'un étang en très-peu de jours; heureusement qu'il se plaît davantage sur le vaste océan que sur les eaux douces où il ne paroît presque jamais; car il les auroit bientôt ruinées de fond en comble.

Il semble que c'est particulièrement en Sibérie que niche le *cormoran*, car Gmelin, dans son voyage vers ces contrées, tom. I, pag. 244, rapporte que les habitans de ce pays croient que les arbres sur lesquels cet *oiseau* place son nid deviennent secs. Le même Gmelin ajoute qu'il a effectivement remarqué que tous ceux sur lesquels il avoit vu des nids de *cormoran* étoient desséchés. Peut-être aussi, dit-il, ces *oiseaux* ne choisissent-ils pour placer l'édifice qui doit servir de berceau à leur progéniture que ces sortes d'arbres. Un autre voyageur dit que les œufs du *cormoran* sont blancs et aussi gros que ceux de poule, mais qu'ils sont un mets aussi désagréable que sa chair.

Le *cormoran* est un *oiseau* lourd et paresseux qui ne se donne de mouvement que lorsqu'il a faim ; car quand il est rassasié il demeure dans une inaction presque continuelle, ce qui lui procure beaucoup de graisse ; mais sa chair, à raison de la forte odeur de poissons dont elle est imprégnée, est, dit-on, un mets détestable.

4.° LE FOU DE BASSAN.

Pelecanus bassanus. Lin. Syst. nat. éd. 13, gen. 72.
Le fou de Bassan. Bris. Ornith. tom. 6, pag. 503.

(*Voyez* la planche XXX de cet ouvrage.)

Ce n'est pas parce que cet *oiseau* habite constamment ou même périodiquement, à certaines saisons de l'année, nos côtes maritimes, que nous le plaçons parmi les espèces indigènes de l'empire ; nous savons au contraire qu'il se tient habituellement sur les rochers de l'île de Bassan, dans le petit golfe d'Édimbourg ; mais c'est parce que des personnes dignes de confiance assurent qu'il paroît quelquefois sur les côtes des ci-devant provinces de Bretagne et de Picardie, surtout quand il y a été jeté par quelques coups de vent, lesquels en ont porté, disent quelques auteurs, jusqu'aux environs de Paris, que le *fou de Bassan* doit trouver place dans ce tableau d'ornithologie de la France, au moins comme un *oiseau* qui y fait quelquefois des apparitions, n'y fussent-elles même qu'accidentelles.

Ce *fou* est à peu près de la grosseur d'une *oie* ; il a soixante un pouces de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue, et cinq pieds trois pouces d'envergure. Tout son plumage est blanc, à l'exception de l'occiput qui a une teinte jaunâtre, et des grandes pennes des ailes

qui sont d'un brun plus ou moins noirâtre; son bec qui a six pouces de longueur, et qui est susceptible d'une grande dilatation, est de couleur bleuâtre; la base des mandibules est environnée d'une peau nue d'un bleu foncé; celle de l'origine de la mandibule supérieure remonte jusqu'aux yeux, dont l'iris est jaunâtre; les pieds, qui sont largement palmés, sont noirs, ainsi que la membrane qui lie les quatre doigts ensemble; les ongles, dont les deux du milieu ont près de quatre pouces, sont de la même couleur que les doigts. On remarque sur le pied et le long de cette partie un trait de couleur bleuâtre qui, à l'origine des doigts, se divise en quatre parties dont chacune des branches se dessine sur tous.

Cet *oiseau* passe pour être d'une stupidité étonnante et peu commune chez le reste des animaux de cette classe. Sa chair, à raison de la forte odeur de poisson qu'elle conserve, même long-temps après sa mort, est non-seulement un mets détestable, mais on prétend encore qu'elle a quelque chose de fétide à l'excès. Cependant on assure que celle des jeunes, qui sont toujours fort gras, n'est pas trop mauvaise, et c'est pour cette raison que dans l'île de Bassan où cet *oiseau* niche dans des trous de rochers, les habitans sont assez téméraires pour exposer leur vie à la recherche de ces jeunes, en se suspendant à des cordes, et en descendant le long des rochers pour les dénicher.

Un de nos amis nous fit cadeau, en 1784, de la dépouille préparée par feu Bœcour de Metz, d'un *fou de Bassan* pour notre cabinet. Cet *oiseau* y répandoit une si mauvaise odeur que nous fûmes obligés de l'enfermer à part sous une caisse carrée de verre, dans laquelle, pour empêcher encore l'odeur de s'exhaler, malgré que cette caisse fût bien lutée, nous fûmes obligés d'en-

fermer des aromates pris dans un pot pourri, et même d'y ajouter de l'ambre; et lorsqu'à notre départ pour la capitale nous délutâmes ce récipient, l'odeur qu'il renfermoit nous parut désagréablement suffocante.

TROISIÉME FAMILLE.

Quoique les *oiseaux* dont nous avons composé cette troisième famille soient tous de haute mer, et que les navigateurs les voient dans toutes les plages, ils ne laissent pas néanmoins de faire chaque année, au moyen de leur vol étendu, des apparitions passagères dans plusieurs de nos départemens intérieurs.

Cette famille renferme deux genres; savoir, celui des *hirondelles de mer,* et celui des *mauves.* Leurs caractères généraux consistent dans un bec sans dentelures; dans le bas de leurs jambes, dégarni de plumes; dans leurs pieds courts, et dans la disposition de leurs doigts, dont trois sont dirigés en avant, et réunis par une seule membrane, avec un pouce libre séparé.

PREMIER GENRE.

LES HIRONDELLES DE MER.

Les *hirondelles de mer* ont pour caractères particuliers le bec long, droit, pointu, aplati par les côtés, et dont les deux mandibules sont d'égale longueur; leurs jambes sont courtes, comme nous venons de le dire, et leurs pieds sont forts petits. Leurs ailes, au contraire, sont très-longues; elles sont échancrées, et leur queue est fourchue.

C'est probablement d'après la forme de leur queue, et d'après celle de leurs pieds courts, que l'on a donné à ces *oiseaux* le nom d'*hirondelles* avec l'addition *de mer*, afin de ne pas les confondre avec les *hirondelles proprement dites*. D'ailleurs la seule inspection de leurs pieds empêcheroit toute espèce de méprise à cet égard.

Le corps des *hirondelles de mer* est, comme celui de tous les *oiseaux nageurs*, recouvert d'une grande quantité de plumes garnies en dessous d'un duvet épais qui les garantit des influences humides de l'élément liquide qu'elles habitent. Ces *oiseaux* vivent de poissons qu'ils attrapent en rasant la surface de l'eau, comme

aussi d'insectes qu'ils saisissent dans les airs, où leur vol est presque continuel; car ils ne se reposent que peu ou point à terre, leurs pieds étant trop courts, et ils ne nagent guère davantage.

Les *hirondelles de mer* se répandent à l'arrière-saison dans l'intérieur des terres. C'est à la fin de mars et au commencement d'octobre surtout, qu'on en voit une grande quantité dans le département des Vosges. Au moment de ces deux passages annuellement périodiques, il en paraît beaucoup sur nos rivières, nos lacs et nos étangs, au-dessus desquels on les aperçoit se jouant dans l'air, et le traversant en tout sens par mille évolutions diverses, et répétant sans cesse des cris aigres, très-perçans et qui sont insupportables.

Nous connoissons seulement quatre espèces d'*hirondelles de mer* qui fréquentent nos côtes, et dont la plupart s'avancent dans l'intérieur des terres; savoir, la *grande hirondelle de mer*, ou le *pierre-garin*, la *petite hirondelle de mer*, la *guifette*, et la *guifette noire*, ou *l'épouvantail*.

1.° LA GRANDE HIRONDELLE DE MER, OU LE PIERRE-GARIN.

Sterna hirundo. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 77.
La grande hirondelle de mer. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 203.

(*Voyez* la planche XXXI de cet ouvrage.)

Cette première espèce d'*hirondelle de mer* est à peu près de la grosseur du *pigeon bisel* ; elle a, de l'extrémité du bec à celle de la queue, quinze pouces neuf lignes de longueur ; son vol est de vingt trois pouces, et quand ses ailes sont ployées, elles dépassent la queue de quinze lignes à peu près.

Le sommet de la tête de cet *oiseau* est ombragé d'une espèce de calotte d'un beau noir, qui se prolonge en pointe jusque sur le derrière du cou ; son dos, ses plumes scapulaires, les couvertures supérieures de ses ailes, son croupion, ainsi que les pennes de sa queue, sont d'un joli gris de perle ; tout le dessous de son corps, à partir de sa gorge inclusivement, jusques et y compris les couvertures du dessous de sa queue, sont d'un blanc pur et éclatant. Les premières pennes de ses ailes sont du même gris que le dos ; les autres, de même couleur, sont intérieurement bordées de blanc, tandis que les premières le sont de noir; sa queue est très-fourchue; l'iris de ses yeux est d'un jaune aurore; son bec rouge, ainsi que la partie nue de ses jambes ; ses pieds, ses doigts et leurs membranes, de même que ses ongles, sont noirs.

C'est au retour du printemps que le *pierre-garin* arrive sur nos côtes maritimes, et que de là il se répand dans plusieurs de nos départemens intérieurs, où il ne fait à

la vérité, qu'une apparition de peu de durée : tels sont ceux du Loiret, du Haut et du Bas-Rhin, et particulièrement des Vosges, où ces *oiseaux* sont quelquefois en bandes fort nombreuses soit sur la rivière de Moselle, soit sur les lacs et les étangs de ces contrées.

Les mouvemens vifs, les évolutions subites qu'ils exécutent alors dans les airs prouvent que ces animaux sont d'une légèreté extrême : aussi les voit-on souvent, d'une grande élévation, se précipiter tout à coup dans les eaux, y plonger, y saisir le poisson qu'ils y guettent, et en un clin d'œil, se retrouver à la même hauteur d'où on les a vu partir.

Les *pierres-garins*, comme toutes les autres *hirondelles de mer* en général, paroissent fréquemment se heurter l'une contre l'autre dans leur vol. Témoins plus d'une fois de ces chocs mutuels, nous les regardions comme des accidens occasionnés par l'espèce d'étourderie qui semble caractériser ces *oiseaux*; mais ayant eu plusieurs occasions de tuer de ces animaux au moment où ils venoient de pêcher, nous avons vu hors de leur bec une partie de la queue d'un poisson qui en dépassoit les mandibules, souvent même de plusieurs pouces de longueur : d'où nous avons conclu, et cela paroit très-probable, que lorsqu'ils se heurtoient ainsi l'un contre l'autre, c'étoit par le seul motif de la gourmandise, et dans l'intention de ravir la proie dont ils apercevoient un échantillon hors du bec d'un de leurs semblables, à la manière à peu près dont les *poules* poursuivent celles qui ayant saisi une substance nutritive trop volumineuse pour être avalée à l'instant toute entière, la tiennent dans leur bec quelques minutes en parcourant la basse-cour, pour ne pas se la voir ravir par les autres *poules*.

Nous avons essayé d'élever dans le jardin de botanique

de notre école centrale une *grande hirondelle de mer* qu'un élève avoit tirée d'un coup de fusil qui ne lui avoit coupé que les trois premières pennes extérieures de l'aile très-près de leur origine; mais cet *oiseau*, dont les cris étoient insupportables la nuit comme le jour, n'y vécut que trente-six heures, soit à raison du défaut de nourriture convenable, soit à cause de la privation du plaisir de prendre ses ébats dans les airs; car nous nous sommes assurés par le dépouillement que nous en avons fait afin de le monter pour notre collection, qu'il n'avoit reçu aucune blessure dans le corps.

On a prétendu que le *pierre garin* nichoit dans les Vosges, mais nous sommes certains du contraire; nous tenons d'ailleurs d'un ami qui a observé en naturaliste cet *oiseau* sur les bords de la mer, que c'étoit là particulièrement qu'il faisoit sa ponte à nu, dans un petit creux sur le sable. Elle consiste en deux ou trois œufs fort gros, eu égard à sa taille; ils sont d'une couleur grisâtre, quelquefois teintée de vert; les petits qui en éclosent passent pour être un fort bon mets. Ce même ami nous a assuré qu'au moment de leur naissance ces nouveaux nés étoient entièrement couverts d'un duvet gris de cendre, à l'exception de la tête et du dos qui étoient un peu maculés de noir. Peu de temps après qu'ils sont sortis de leur coquille, ils se jettent à la nage, et ils ne reviennent dans leur nid que pendant les premières nuits de leur naissance, afin de recevoir sous les ailes maternelles la chaleur dont ils ont encore besoin pour hâter leur premier accroissement.

La manière, dit-on, dont le père et la mère de ces jeunes *oiseaux* les nourrissent, est digne de l'attention d'un observateur; ils ne leur apportent pas bec à bec leur nourriture, qui consiste en petits poissons; mais de

ıaut des airs ils la dégorgent sur eux tandis qu'ils se ›romènent sur l'eau, et dans ce moment on croit voir une ›luie de poissons qui, à raison de la gloutonnerie dont ·es petits êtres sont déjà susceptibles, excitent parmi eux les querelles qui paroissent mêlées de colère.

ı.° LA PETITE HIRONDDELLE DE MER.

terna minuta. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 77.

a petite hirondelle de mer. BRIS. Orn. t. 6, p. 206.

Cette petite espèce, tout aussi criarde et aussi vaga- onde que la précédente, n'est guere plus grosse qu'une *louette;* sa longueur, du bout du bec à l'extrémité de la ueue, est de huit pouces neuf lignes, et elle a plus d'un ied et demi de vol.

Le devant de sa tête, près de la base du bec, est blanc; e dessus, le derrière de cette partie et le haut de son ou sont noirs; ce noir du sommet de la tête s'avance n pointe sur le front. De la base du bec il part une aie noire qui, passant au-dessus de l'œil, va se réunir t se confondre dans cette même couleur du derrière le la tête. Tout le reste du dessus du corps, depuis le ıaut du cou jusqu'au croupion inclusivement, est d'un ›eau gris de perle; le devant et le dessous du corps, depuis la gorge jusques et y compris les couvertures du dessous de la queue sont entièrement d'un blanc pur et éclatant. Les trois premières pennes de l'aile sont noi- râtres, bordées intérieurement de blanc; les autres sont cendrées en dehors et blanches en dedans; les pennes de la queue sont blanches; les deux intermédiaires sont les plus courtes, et les latérales vont en augmentant de

longueur, ce qui rend la queue très-fourchue. L'iris des yeux est de couleur de noisette; le bec, rouge dans toute sa longueur, est terminé par une pointe noire; les pieds, les doigts, ainsi que leurs membranes, sont également rouges, et les ongles noirâtres.

Cette petite espèce d'*hirondelle de mer* se trouve avec ses congénères; elles fréquentent ensemble nos côtes maritimes, et se répandent l'une et l'autre également, à certaines époques de l'année, sur les rivières, les lacs et les étangs de l'intérieur de la France; elles arrivent chez nous au printemps et nous quittent aux approches de l'hiver.

Les pêcheurs de nos côtes maritimes ont une manière particulière et fort amusante de prendre les *hirondelles de mer*, et celle surtout dont il est ici question: elle consiste à faire flotter sur la surface de l'onde une espèce de croix de bois, au milieu de laquelle ils ont attaché un petit poisson qui reste à découvert; ils garnissent les branches de cette croix de gluaux. Lorsque les *hirondelles de mer* tombent sur cette proie, elles s'empêtrent les ailes dans les gluaux, et ne peuvent plus, à raison de cet obstacle, reprendre leur essor dans les airs: alors elles tombent à la mer où on les ramasse.

Nous avons essayé deux fois ce piége sur un petit lac des montagnes des Vosges, sur lequel il se trouvoit ensemble une multitude d'*hirondelles de mer* et de *mouettes*. La première fois nous prîmes deux *mouettes*, une seule *hirondelle de mer*, et il nous en échappa trois; la seconde fois il nous fut impossible d'attraper un de ces oiseaux, malgré que le poisson que nous leur présentions pour appât fût en pleine vigueur; car nous ne l'avions fixé sur ce petit édifice flottant qu'au moyen de deux fils retors qui passoient l'un à travers de la nageoire caudale, et

l'autre à travers des deux nageoires pectorales que nous avions percées avec une aiguille.

3.° LA GUIFETTE.

Sterna nœvia. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 77.
L'hirondelle de mer tachetée. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 216.

Guifette est le nom sous lequel on connoît sur nos côtes maritimes de la ci-devant Picardie l'*hirondelle de mer tachetée*, de Brisson; la grosseur de cet *oiseau* est à peu près celle d'un *merle*; il a dix pouces six lignes de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, et deux pieds un pouce de vol : lorsque ses ailes sont ployées, elles dépassent la queue de plus d'un pouce.

La base de la mandibule supérieure de son bec, ainsi que son front, sont d'un gris de perle, et chacune des plumes qui recouvrent ces parties est bordée de roussâtre; le sommet de la tête, l'occiput et le haut du cou sont noirs, bordés de gris cendré; les plumes du dos sont brunes, bordées de roussâtre; son croupion et les couvertures du dessus de sa queue sont d'un cendré blanc; ses plumes scapulaires sont d'un joli gris frangé de roussâtre, et variées de grandes taches brunes : on voit derrière chaque œil une tache noirâtre d'une grandeur remarquable. Tout le dessous de son corps, depuis la gorge jusqu'aux couvertures de la queue inclusivement, est blanc; les grandes pennes de ses ailes sont d'un gris blanc en dehors, et d'un cendré foncé en dedans; les moyennes sont de ces mêmes couleurs, avec cette différence qu'elles sont bordées et terminées de roussâtre; toutes celles de la queue sont d'un cendré clair, à l'exception

de la penne la plus extérieure de chaque côté, qui est blanche; elles sont toutes bordées de blanc roussâtre à l'extrémité; la queue, dans cette espèce, n'est pas à beaucoup près aussi fourchue que celle des précédentes; l'iris de son œil est de couleur de noisette; son bec est d'un brun noirâtre; ses pieds, ses doigts, ainsi que leurs membranes, sont d'un gris verdâtre, et ses ongles noirâtres.

La *guifette* est plutôt insectivore que piscivore : aussi ne va-t-elle que rarement à la mer; elle se contente de vagabonder dans les airs, où elle fait une ample moisson des alimens qui lui conviennent; elle n'a pas non plus ce cri aigre, déchirant et sans cesse répété du *pierre-garin*.

La femelle ne se contente pas, comme celle de ce dernier, de gratter un peu le sable avec ses pieds pour y déposer ses œufs; elle se donne la peine de faire avec de la mousse et d'autres herbages secs, sur le bord de l'eau, ou bien sur le sommet de quelque petit tertre élevé, un nid dans lequel elle pond ordinairement trois œufs d'un gros volume, eu égard à sa taille; elle couve ces œufs avec une grande constance pendant dix-sept jours, au bout desquels il en éclôt des petits qui ne sont en état de voler qu'après le premier mois de leur naissance.

La *guifette* paroît ordinairement, et se répand au loin chaque année, au printemps et en automne, dans l'intérieur des terres de plusieurs départemens de la France, soit au moment où elle arrive sur nos côtes maritimes, soit lorsqu'elle les abandonne aux approches de l'hiver.

comme des caractères secondaires auxquels on est quelquefois obligé d'avoir recours; mais il faut bien se garder de les admettre comme décisifs.

On convient en général que les *mouettes*, ainsi que les *goëlands*, sont des *oiseaux* lâches, voraces et criards à l'excès, qui fourmillent sur les rivages de la mer, où ils se nourrissent de toutes sortes de poissons, ainsi que de cadavres et même de chair corrompue. On sait que les uns comme les autres ont le port ignoble, une physionomie abjecte; qu'ils sont tous cruels et sanguinaires; qu'ils ont le bec tranchant et crochu, et que tout convient à leur insatiable gloutonnerie; qu'ils s'accommodent également de la chair comme du sang et même des os du poisson frais comme du poisson pourri, des alimens sains comme de ceux qui sont en putréfaction 1).

1) On lit dans l'ouvrage immortel de M. de Buffon une note de M. Baillon père, de Montreuil-sur-Mer, où cet estimable naturaliste, dont la mémoire sera à jamais chère aux amis de la science, s'exprime ainsi à l'occasion de la gloutonnerie vorace des *mauves*, dont ce savant distingué a nourri chez lui plusieurs espèces : « J'ai » souvent donné à mes *mouettes*, dit-il, des *buses*, des *corbeaux*, » des *chats* nouveau-nés, des *lapins* et autres animaux, ainsi » que diverses espèces d'*oiseaux* morts; ils ont été dévorés avec » autant d'avidité que les poissons. J'en ai encore deux qui avalent » très-bien des *étourneaux*, des *alouettes de mer*, sans leur ôter » une seule plume. Leur gosier est un gouffre qui engloutit tout, etc. »

Les uns comme les autres ont le bec comprimé par les côtés; la mandibule supérieure de ce bec est arquée, tandis que l'inférieure présente en dessous et vers sa pointe un angle saillant. Ils ont tous la queue pleine et les jambes élevées; tous ont les trois doigts de devant réunis dans une seule membrane; leur pouce est court et séparé; leurs ailes sont très-longues; tous enfin se tiennent en troupes nombreuses sur le rivage de nos côtes maritimes, et lorsqu'ils s'avancent dans l'intérieur des terres, c'est un présage de mauvais temps.

Mais cependant, pour éviter la confusion qui a régné jusqu'à présent entre ces *oiseaux*, nous conviendrons de nommer, avec M. de Buffon, *goëlands* les *mauves* dont la taille excède celle du *canard ordinaire*, et *mouettes* toutes celles qui sont au-dessous de cette taille.

Le *labbe*, que nous avons placé parmi les *mouettes*, a le bec cylindrique, le bout de la mandibule supérieure crochu, et celui de l'inférieure arrondi.

Ce genre renferme six espèces seulement, qui sont annuellement de passage sur les côtes maritimes de l'empire français; savoir, le *goëland à manteau gris*, le *goëland varié* ou le *grifard*, la *grande mouette cendrée*, la *petite mouette cendrée*, la *mouette rieuse* et le *labbe* ou *stercoraire*.

1.° LE GOELAND A MANTEAU GRIS.

Larus glaucus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 76.
Le goëland cendré. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 160.

(*Voyez* la planche XXXI de cet ouvrage.)

Cette espèce de *mauve* est fort commune, et paroît en bandes nombreuses sur la plupart de nos côtes maritimes, surtout dans les mois d'octobre, de novembre et de décembre; on les connoît dans ces contrées sous les noms vulgaires de *gros miolards* ou de *bleus manteaux*.

On voit de ces *oiseaux* vivans à la ménagerie du muséum impérial de Paris; ils ont tous un air triste, une physionomie ignoble, surtout lorsqu'ils sont en repos; quand ils sont repus ils se retirent dans un coin, où ils demeurent immobiles, au point d'y paroître des *oiseaux* empaillés.

Malgré la mauvaise réputation qu'ils ont d'être des animaux voraces et fort gloutons, que la nature semble avoir destinés à nettoyer les rivages de la mer des débris de cadavres dont la putréfaction pourroit vicier l'atmosphère, on a cependant remarqué que ceux qui vivent dans le grand bassin du jardin des plantes se contentent de peu; ils nous ont même paru ne prendre jamais au-delà de leur besoin : nous pensons qu'il pourroit bien se faire aussi qu'étant désailés, et ne pouvant conséquemment se donner ces grands mouvemens auxquels ils se livrent lorsqu'ils sont en pleine liberté, leur appétit fut diminué en proportion du repos auquel ils sont forcément réduits : aussi sont-ils tous d'une maigreur extrême (on prétend qu'ils ne sont pas plus gras lorsqu'ils jouissent de leur entière liberté); ils ne font pas entendre non plus ces clameurs déchirantes, ces cris aigus sans

cesse répétés, et par là même insupportables, que l'on dit qu'ils poussent dans les airs lorsqu'ils y voguent librement.

La chair de ce *goëland*, comme celle de tous ses congénères, est dure, coriace, et doit être nécessairement un fort mauvais mets. Cela n'empêche pas cependant qu'au temps de carême on ne vende de ces *oiseaux* sur les marchés de Paris, où nous avons vu, cette année encore, des personnes acheter cette détestable denrée pour s'en nourrir dans ce temps de mortification.

Quoi qu'il en soit, le *goëland à manteau gris* a près de deux pieds de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue; tout son plumage est d'un assez beau blanc, à l'exception de son dos et de ses épaules qui sont d'une belle couleur gris de perle; les grandes pennes de ses ailes ont aussi des espèces d'échancrures noires : du reste cet *oiseau* est parfaitement blanc.

Ce *goëland*, qui a près de deux pieds de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue, a l'iris des yeux jaune; les pieds d'une couleur de chair livide; le bec d'un jaune presque orangé, avec une tache rouge au renflement ou à l'angle que forme en dessous sa mandibule inférieure; ses ongles sont bruns.

La femelle de cet *oiseau* ne diffère du mâle qu'en ce qu'elle est un peu plus petite que lui; elle lui ressemble d'ailleurs sous tous les autres rapports.

2°. LE GOELAND VARIÉ, OU LE GRISARD.

Larus nævius. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 76.
Le goëland varié, ou *le grisard*. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 167.

Cet *oiseau* que l'on voit en grand nombre sur presque toutes nos côtes de l'Océan, et qui, dans le temps de la

he des grands étangs, surtout de ceux de la ci-devant Lorraine, vient les visiter dans la seule intention d'y chercher du butin (1), a, de l'extrémité du bec à celle de la queue, vingt-un pouces de longueur et cinq pieds d'envergure.

Tout le fond de son plumage est d'un blanc varié de brun; cette dernière couleur est disposée de manière qu'elle occupe le milieu de chaque plume qui revêtent la tête, le derrière du cou et le dessus du dos; les scapulaires, ainsi que les couvertures des ailes, sont hachées et mouchetées de gris brun, toujours sur un fond blanc; les grandes pennes de ces parties sont noirâtres, et les couvertures du dessus de la queue sont rayées de la même teinte que le manteau. La gorge et le dessous du corps sont d'un blanc sale.

Le bec de cet *oiseau* est d'un noir peu profond; il est robuste, épais, et long de quatre pouces; l'iris de ses yeux est gris; ses pieds, ses doigts, ainsi que les membranes qui les lient ensemble, sont blanchâtres dans certains individus, de couleur de chair dans d'autres; ses ongles sont d'un gris brun.

On prétend que le *goëland varié* s'accommode facilement de la servitude, qu'il montre même, dans cet état, une sorte de familiarité dont on lui tiendroit volontiers compte, si on ignoroit qu'elle ne lui est suggérée que par

---

1) Nous avons vu deux *goëlands variés* dans la collection d'un de nos amis du département de la Meurthe, dont le premier y existoit depuis 1781, et le second venoit de lui arriver au mois de mars 1789: cet ami nous pria même de le lui empailler. L'un et l'autre avoient été tués sur le grand étang de l'Indre, dans le même département.

le sentiment d'une vile et basse gourmandise : car on sait qu'il se jette avec une sorte d'impétuosité sur des poissons que, quoique morts, il n'engloutit pas moins avec la voracité qui le caractérise, malgré qu'ils soient souvent aussi gros que son corps. La chair crue ou cuite des animaux, fraîche ou en putréfaction, peu importe, convient également à son appétit gourmand; lorsqu'il est rassasié, il se retire dans un coin reculé, et là il prend le temps de digérer à son aise. Il n'est pas fort rare de l'y voir des journées entières la tête blotie dans la forte épaisseur de ses plumes, sans qu'il fasse le moindre mouvement.

La femelle de cette espèce, comme celle de la précédente, ne diffère de son mâle qu'en ce qu'elle est bien plus petite que lui. La chair de l'un et de l'autre est un mets détestable, qu'il est impossible de manger, à cause de la grande quantité d'huile fétide dont elle est imprégnée.

Il paroît que le pays natal du *goëland varié* est le Groenland ; car si nous consultons les pêcheurs de la baleine, ils nous disent tous que ce sont les premiers oiseaux qu'ils rencontrent dans ces parages lointains où ils suivent leurs vaisseaux avec la plus grande constance, dans l'espoir, sans doute, d'avoir bientôt à repaître leur insatiable gloutonnerie de débris de cet énorme cétacée dont les pêcheurs, après l'avoir dépecé, abandonnent le cadavre à la merci des flots.

3.° LA GRANDE MOUETTE GRISE.

Larus argentatus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 76.
La grande mouette cendrée. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 182.

Cette *mouette*, bien moins grosse et moins épaisse qu'un *canard domestique*, est presque aussi longue que lui; elle a, du bout du bec à l'extrémité de la queue, dix-sept pouces, et trois pieds cinq pouces de vol; lorsque ses ailes sont ployées, elles s'étendent de trois pouces au moins au-delà de sa queue qui est pleine, et non pas fourchue comme celle des *hirondelles de mer*, avec lesquelles beaucoup de personnes confondent les *mouettes*.

La *grande mouette cendrée* que l'on nomme *grande miaule* sur quelques-unes de nos côtes de France, a le sommet de la tête, le dessus du cou, le dos, les plumes scapulaires, les couvertures supérieures des ailes et celles du dessus de la queue d'un cendré clair assez brillant; sa gorge, le bas de son cou, sa poitrine, le haut et le bas de son ventre, ainsi que les couvertures du dessous de sa queue, sont d'un blanc pur et fort éclatant; seulement dans quelques individus le haut des jambes est varié de gris clair et de blanc; les grandes pennes des ailes sont, dans la plupart, échancrées de noir; la queue est composée de douze pennes égales, qui sont dans quelques individus de même couleur que le manteau, ayant seulement leur côté intérieur blanc; dans presque tous, cette partie est d'un blanc de neige, terminée de noir ou bien de gris.

Il est bon d'observer ici, afin de ne pas multiplier les espèces sans nécessité, que les couleurs du plumage de cet *oiseau* sont sujettes à beaucoup de variations, soit à raison

de l'âge, soit, peut-être, par rapport au sexe; car on sait, d'après des observations scrupuleusement suivies, que ce n'est qu'à la suite de la seconde mue seulement que l'on peut prononcer sur la certitude des teintes du plumage de plusieurs *oiseaux*, et surtout de celui-ci; car avant cette époque on voit sur sa tête, comme sur le dessus de son cou, des taches noires qui s'effacent successivement avec l'âge. Dans tous, les yeux sont noirs, ayant l'iris brunâtre; le bec, si on en excepte sa pointe qui est noirâtre, est d'un blanc sale ainsi que la partie nue des jambes; les pieds, les doigts et leurs membranes, de même que les ongles, sont d'un brun noir.

Quoique cette *mouette* soit une de celles que l'on voit le plus rarement sur nos côtes maritimes, il ne s'en échappe pas moins plusieurs qui se répandent dans l'intérieur des terres à une assez grande distance, et même jusque dans le département des Vosges.

Cet *oiseau* est bien plus difficile à apprivoiser lorsqu'il se trouve captif, que les deux espèces précédentes: il est aussi bien moins carnassier qu'elles; car on a remarqué dans ceux que l'on élevoit en domesticité qu'ils préféroient les vers de terre à la chair des animaux: ils sont d'ailleurs d'un caractère bien plus vif et moins mélancolique que celui des *goëlands*, il l'est cependant beaucoup moins que celui de la *petite mouette cendrée*.

4.° LA PETITE MOUETTE CENDRÉE.

Larus cinerarius. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 76.

La petite mouette cendrée. BRIS. Ornith. t. 6, p. 178.

Il suffiroit presque, pour signaler cette *mouette*, de dire qu'elle ne diffère de la précédente que par sa taille

qui est beaucoup moins considérable, puisqu'elle n'est que de la grandeur d'un *pigeon*, ayant le corps bien moins épais que lui; sa longueur, prise de l'extrémité du bec à celle de la queue, est de treize pouces neuf lignes seulement; elle diffère aussi de la *grande mouette cendrée*, en ce que son bec est d'un rouge foncé; ses pieds, ses doigts et les membranes qui les unissent sont d'un rouge souci, et ses ongles noirs.

Cette *mouette*, une des plus petites de celles de ce genre qui paroissent en France, a toute la partie supérieure du corps depuis le dos jusqu'au croupion inclusivement, d'un joli cendré clair et perlé. Seulement on voit en arrière de chaque œil une mouche noire, et les grandes couvertures du dessus de ses ailes sont blanches; une seule d'entre elles est marquée aussi d'une petite tache noire qui néanmoins manque dans plusieurs individus; le pli de l'aile est bordé de blanc, et les deux premières pennes de cette partie sont de cette dernière couleur, bordées de noir dans tout leur contour; la tête seule, la gorge et tout le dessous du corps, ainsi que les couvertures du dessus de la queue, sont d'un blanc de neige vif et éclatant; la queue est composée de douze pennes qui sont également blanches; l'iris de ses yeux est de couleur de noisette entouré d'un cercle brun rougeâtre.

Sur les côtes de la ci-devant Picardie on connoît cette *mouette* sous le nom vulgaire de *petite miaullè;* elle est au moins autant insectivore que piscivore, aussi l'apprivoise-t-on facilement en la laissant en liberté dans un jardin où elle trouve à moissonner amplement plusieurs espèces d'insectes; elle y trouve aussi des vers et de petits lézards dont elle s'accommode très-bien.

Lorsque les alimens lui manquent a cause de la saison

contraire les jambes assez élevées, et surtout la queue pleine.

Quoiqu'il en soit, le cri de cette *mouette*, dans lequel on a cru distinguer quelques accens d'un éclat de rire, a fait donner a cet *oiseau* l'épithète de *rieuse*; au reste, cette dénomination ne doit être considérée que comme un nom spécifique qu'il est nécessaire d'employer lorsque l'on veut distinguer les divers individus qui forment un genre quelconque.

Le corps de l'*oiseau* dont il est ici question, paroît bien plus gros que celui d'un *pigeon*, mais il a plus d'apparence que de réalité; car dans le fait, il ne doit cette grosseur factice qu'à la quantité de plumes fines dont il est revêtu, et l'illusion se dissipe lorsqu'on le dépouille de son vêtement. C'est cette quantité de plumes qui, jointe à la maigreur ordinaire de cette *mouette*, la rendent si légère au vol; aussi la voit-on continuellement vagabonder dans les airs, à la surface de l'eau, y poussant des cris aigus et sans cesse répétés.

La *mouette rieuse* a à peu près quinze pouces de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue, et trois pieds de vol; lorsque ses ailes sont ployées, elles excèdent de près de trois pouces la longueur de sa queue. La tête, le front et la gorge sont noirâtres dans le mâle; dans la femelle au contraire ces deux dernières parties sont cendrées et tachetées de blanc.

Dans l'un et dans l'autre les yeux sont entourés de cette dernière couleur; tout le dessus de son corps, depuis le dos jusqu'au croupion inclusivement, est d'une couleur de gris de perle; le dessous du corps, à partir du bas de la gorge, est entièrement d'un blanc de neige pur et fort éclatant. On voit sur le pli de l'aile un trait blanc qui le borde : parmi les grandes pennes de ses ailes, les

unes sont entièrement noires, et les autres variées de noir, de cendré et de blanc; celles de la queue sont toutes blanches; l'iris est de couleur de noisette; les paupières sont d'un rouge de sang, ainsi que le bec, la partie nue des jambes, les pieds, les doigts et leurs membranes; cependant dans quelques individus ces mêmes parties sont noirâtres; mais dans tous, les ongles sont d'un rouge brun.

Le long des rives de la Moselle où ces *oiseaux* abondent, surtout au moment de leur passage d'automne, nous leur avons souvent fait la guerre, non dans l'intention de tuer pour le seul plaisir barbare de détruire, mais seulement pour en orner notre collection, et celles de nos amis, et toujours nous avons remarqué que, lorsque nous en avions étendu un sans vie sur la grève, tous les autres se précipitoient en foule sur le cadavre de leur compagnon infortuné, comme pour lui rendre les derniers devoirs. Nous avons vu avec surprise que les coups de fusil, loin de les éloigner par le bruit de leur explosion, sembloient leur donner plus de courage et de témérité pour voler autour et jusque sur le corps de ceux que notre espèce d'inhumanité avoit rendus les victimes de notre désir de nous instruire.

6.° LE LABBE, OU LE STERCORAIRE.

Larus crepidatus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 76.
Le stercoraire. BRIS. Orn. tom. 6, pag. 151.

En rangeant ici le *labbe* parmi les *mouettes*, notre intention n'a pas été de le considérer comme une espèce de ce genre dont il approche beaucoup, à la vérité, par la coupe du corps, et surtout par la longueur des ailes;

mais dont il diffère sensiblement par la forme du bec qui est presque cylindrique, sans dentelures, et dont la mandibule supérieure est crochue, tandis que l'inférieure est arrondie; nous avons voulu seulement éviter de multiplier les genres, ce que nous avons fait toutes les fois qu'une espèce isolée se rapprochoit d'autres espèces sous plusieurs rapports comme celle-ci des *mouettes*.

Des ornithologistes ont donné à cet *oiseau*, qui paroît quelquefois sur nos côtes maritimes, et jusque fort avant dans les terres, lorsqu'accidentellement il y a été poussé par quelques coups de vent impétueux, le nom de *stercoraire*, d'après l'intime persuasion où ils étoient que cet animal se nourrissoit des excrémens que rendoient en volant les *mouettes* qu'ils poursuivoient avec acharnement, et qu'ils tourmentoient à coups de bec redoublés, jusqu'à ce qu'elles se fussent décidées à rendre ce dégoutant aliment qu'il saisissoit alors dans sa chute avec une dextérité étonnante.

Pour détromper sur un fait aussi faux et aussi dépourvu de vraisemblance, il nous suffira sans doute de rapporter seulement ici une note de feu M. Baillon, qu'il adressa dans le temps à M. de Buffon, à l'occasion de cet *oiseau*, au moment où le Pline français s'occupoit de l'histoire de ce *palmipède*.

« Les *mouettes*, dit ce savant et scrupuleux observa-
« teur de la nature, se font une guerre continuelle pour
« la curée, du moins les grosses espèces et les moyennes;
« lorsqu'une d'elles sort de l'eau avec un poisson au bec,
« la première qui l'aperçoit fond dessus pour le lui
« prendre; si celle-ci ne se hâte de l'avaler, elle est pour-
« suivie à son tour par de plus fortes qu'elles, qui lui
« donnent de violens coups de bec; elle ne peut les
« éviter qu'en fuyant ou en écartant son ennemi. Soit
« donc que le poisson la gêne dans son vol, soit

« que la peur lui donne quelque émotion, soit enfin « qu'elle sache que le poisson qu'elle porte est le seul « objet de sa poursuite, elle se hâte de le vomir; l'autre « qui le voit tomber, le reçoit avec adresse et avant « qu'il ne soit dans l'eau; il est rare qu'il lui échappe.

« Le poisson, continue ce savant, paroît toujours blanc « en l'air, parce qu'il réfléchit la lumière, et il semble, « à cause de la roideur du vol, tomber derrière la « *mouette* qui le vomit, ces deux circonstances ont trompé « les observateurs. »

« J'ai vérifié le même fait dans mon jardin, ajoute le « même M. Baillon, j'ai poursuivi, en criant, de grosses « *mouettes*; elles ont vomi en courant le poisson qu'elles « venoient d'avaler; je le leur ai rejeté, elles l'ont « très-bien reçu en l'air, avec autant d'adresse que des « chiens. »

Il nous paroît superflu de remarquer ici ultérieurement que ce que M. Baillon rapporte des *mouettes* doit s'appliquer à la guerre que le *labbe* fait avec une sorte d'acharnement aux *mouettes*.

L'espèce du *labbe* dont nous parlons est à peu près de la grosseur d'un *pigeon*; il a dix-sept pouces de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue, et trois pieds et demi de vol; tout son plumage est d'un brun obscur; le dessous de son corps néanmoins diffère du dessus en ce qu'il est d'une teinte bien plus claire.

Cet *oiseau* a, comme toutes les espèces du genre des *mauves*, les ailes très-grandes; l'iris de ses yeux est également brun, mais d'un brun plus marron, qui, selon l'incidence de la lumière, paroît rougeâtre; son bec est noir ainsi que la partie nue de ses jambes et ses pieds; ces derniers, quoique conformés comme ceux de *mouettes*, sont cependant moins forts; ses doigts qui sont aussi plus courts,

les membranes qui unissent les trois antérieurs, le pouce et les ongles, sont tous également noirs. Sa queue n'est pas tout à fait taillée comme celle des *mouettes*: elle en diffère en ce que les deux pennes du milieu sont un peu plus longues que les latérales, sans cependant les dépasser de beaucoup.

Le *labbe* a dans la physionomie quelque chose qui tient beaucoup du facies d'un *oiseau de proie*, dont il paroît encore se rapprocher par les mœurs ; il a, comme lui, le vol vif et toujours balancé; il sait tellement en diriger la justesse qu'il ne manque jamais de saisir en l'air les poissons que lui jettent les pêcheurs de harengs, et qui se gardent bien de le tuer, parce que sa présence est pour eux un indice toujours certain de celle des harengs qu'ils recherchent.

On ne voit guères les *labbes* en bandes nombreuses sur la mer, comme les *mouettes*; ils y paroissent tout au plus deux ou trois ensemble, et toujours ils y sont occupés à épier celles-ci qu'ils attaquent et qu'ils poursuivent avec acharnement et à coups de bec, jusqu'à ce qu'elles aient rendu, en le vomissant, le poisson qu'ils leur ont vu avaler et qu'ils saisissent promptement dans sa chute.

On dit que le *labbe* compose son nid de gramens, et qu'il le place sur les rochers; que sa femelle y pond quatre ou cinq œufs roussâtres, et tachetés de noir : nous ne pouvons certifier ce fait que d'après le témoignage d'autrui.

QUATRIEME FAMILLE.

Le grand nombre d'*oiseaux* que nous avons renfermés dans cette quatrième famille des

palmipèdes ont tous pour caractères généraux et distinctifs un bec plus ou moins large, mais toujours denté comme une lime; une langue épaisse et charnue; quatre doigts, dont les trois antérieurs sont joints ensemble par une membrane entière, et le postérieur séparé; leurs ailes sont d'une médiocre grandeur, eu égard au volume respectif de leur corps.

Ce sont tous des *oiseaux* qui se tiennent constamment sur les eaux de la mer, ou bien sur les eaux douces: ce dernier asile n'est qu'accidentel pour la plupart d'entr'eux; car souvent ils n'y sont lancés instantanément que par quelques circonstances locales ou accidentelles.

Cette famille ne contient, comme la précédente, que deux genres, qui sont celui des *canards* et celui des *harles*.

PREMIER GENRE.

LES CANARDS.

Ce genre renferme des espèces d'*oiseaux* que l'on distingue particulièrement par la largeur de leur bec, comparativement avec son épaisseur; car les uns, comme l'*oie*, le *cygne*, etc., l'ont plus large qu'épais: mais de quelque forme que soit ce bec, il est dans tous

ongluiculé et obtus à son bout. Dans tous, il est, comme nous venons de le dire, dentelé comme une lime; dans tous, il est convexe en dessus, et aplati en dessous; tous ont les jambes plus courtes que le corps; elles sont avancées vers son milieu; tous enfin ont la partie inférieure de la jambe dégarnie de plumes.

Vingt-huit espèces de ce genre sont, ou constamment sédentaires en France, ou régulièrement de passage périodique, ou enfin accidentellement égarées, soit sur nos côtes maritimes, soit dans la plupart de nos départemens intérieurs.

Ces vingt-huit espèces sont : le *cygne domestique*, le *cygne sauvage*, l'*oie domestique*, l'*oie sauvage*, l'*oie de Guinée*, l'*oie bronzée*, l'*oie d'Égypte*, le *canard domestique*, le *canard sauvage*, le *canard musqué*, le *souchet*, le *chipeau* ou *riden*, la *bernache*, le *cravant*, le *millouin*, le *millouinau*, le *pilet* ou *canard à longue queue*, le *tadorne*, le *garrot*, le *canard siffleur*, le *canard siffleur huppé*, le *morillon*, le *petit morillon*, la *macreuse*, la *double macreuse*, la *sarcelle commune*, la *petite sarcelle*, et la *sarcelle d'été*.

1.° LE CYGNE DOMESTIQUE.

Anas olor. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.
Le cygne. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 292.

(*Voyez* la planche XXXII de cet ouvrage.)

Chez tous les peuples et dans tous les temps, le *cygne* eut une réputation qui le rendit célèbre; les poëtes le chantèrent, et le peintre immortel de la nature, Buffon, en le peignant, porta la dernière main aux tableaux qu'on en avoit tracés. Il le représente en souverain, régnant sur le domaine des eaux, avec cette grandeur, cette majesté et cette douceur qui fondent le véritable empire, celui de la tranquillité, du bonheur et de la paix.

Doué de force, de puissance et de courage, le *cygne* sait vaincre quand il le faut, sans jamais attaquer; voguant tranquillement sur le cristal irrisé de l'onde, il voit sans émotion, et avec une sorte d'indifférence, l'*aigle*, ce tyran redouté de l'air, planant sur sa tête; il l'attend sans crainte, ou bien il continue à voguer avec sécurité.

Si ce fier ennemi, le seul qui ose l'attaquer, se présente au combat, il l'accueille sans paroître surpris de sa présence; un courage magnanime, caractère des héros, enflamme peu à peu ses sens, il déploie sa vigueur, et fort de son courage, bientôt des coups précipités d'une aile vigoureuse engagent le combat, tandis que le tissu serré de son aile nerveuse oppose un bouclier solide aux armes tranchantes d'un ennemi féroce qui dans peu terrassé, s'enfuit couvert de honte, et va chercher ailleurs à assouvir sa rage sur de plus faibles créatures.

Le vainqueur au contraire retourne paisiblement au

font aujourd'hui l'ornement du grand bassin du jardin des plantes, de celui de la partie de ce jardin à laquelle on a donné le nom de la *Vallée Suisse* ; tous ceux des grandes pièces d'eau des Tuileries, du Luxembourg, etc., s'approchent complaisamment des bords de ces réservoirs pour se faire admirer de plus près, et, à l'exemple de certains petits-maîtres qui n'ont souvent rien de remarquable que le vêtement, pour captiver un plus grand nombre de suffrages, ils affectent de développer plus de grâces, par mille mouvemens doux, ondoyans, et affectueusement étudiés. 1).

Les *cygnes* ne sont pas de grands destructeurs de poissons; quelques auteurs prétendent même qu'ils en sont les protecteurs, en éloignant des étangs les *hérons* qui en sont les grands dilapidateurs, et qui redoutent le *cygne*. Cependant M. Baillon assure que le *cygne* ne vit pas seulement d'herbes, de reptiles et d'insectes aquatiques, mais qu'il se nourrit aussi de graines, de petits poissons, et surtout d'anguilles.

On prétend que les *cygnes* vivent plus de deux cents ans; ce terme de leur vie peut être exagéré, cependant il est universellement reconnu qu'ils vivent très-longtemps.

Parmi le nombre considérable de *cygnes* qui décorent les bassins de la Malmaison, on en voit d'autres espèces qui, au lieu de ce blanc de neige éblouissant dont est

---

1) Le *cygne*, quoique privé, aime néanmoins tellement sa liberté, que, si on le renferme ailleurs que dans un grand bassin, il paroît et il est en effet toujours triste ; il fait tous ses efforts pour s'envoler ; et si on n'a pas eu soin de le désailer, il ne manque jamais de s'enfuir pour ne plus reparoître. D'ailleurs, si on le tient hors d'un bassin, l'habitude qu'il a d'être toujours dans l'eau est cause qu'il se blesse facilement les pieds sur la grève.

orné leur robe, sont couvertes de plumes d'un noir luisant, à l'exception de six pennes blanches qu'ils ont à chaque aile. La mandibule supérieure de leur bec est rouge, avec une bande transversale noirâtre vers la pointe; ils ont les pieds, les doigts, ainsi que leurs membranes, d'un gris foncé.

C'est à MM. Péron et Lesueur, naturalistes voyageurs à la Nouvelle-Hollande dans l'expédition du capitaine Baudin, que l'on est redevable de cette espèce de *cygne*; ils en ont donné plusieurs individus morts à l'administration du Muséum d'histoire naturelle, et on peut les voir dans ses galeries.

2.° LE CYGNE SAUVAGE.

Anas cygnus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.
Le cygne sauvage. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 288.

Le *cygne sauvage* est, généralement parlant, moins gros que le *domestique*; cependant nous en avons vu de beaucoup plus gros que lui; sa longueur commune et ordinaire est de trois pieds dix pouces, mesurée du bout du bec à l'extrémité de la queue; son vol est de six pieds trois pouces, et lorsque ses ailes sont ployées, elles dépassent un peu la moitié de la longueur de sa queue.

Tout son plumage est blanc, excepté dans son enfance où il est gris comme celui du *cygne domestique*; on présume seulement qu'il ne quitte cette première livrée pour se revêtir de la blanche, qu'à la seconde mue. L'iris de ses yeux est noir; son bec jaune dans la plus grande partie de sa longueur, est noir à la pointe; il n'a pas de caroncules sur la base du bec, et l'espace compris entre cet organe et l'œil est revêtu d'une peau jaune; ses

paupières sont de cette même couleur; la partie nue de ses jambes, ses pieds, ses doigts, ainsi que les membranes qui les lient ensemble, sont d'un gris brun, et les ongles d'un brun plus foncé.

Les *cygnes sauvages* volent en troupes nombreuses; ils aiment naturellement la société de leurs semblables. Ces *oiseaux* paroissent préférer les régions du nord à celles du midi, et c'est dans les premières qu'ils passent l'été et qu'ils se multiplient.

Si quelque ennemi redoutable pour tout autre *oiseau* que pour le *cygne*, ose attenter à la vie de ses petits, il les rassemble à l'instant au tourde lui, et bientôt son courage en furie lui a donné la fuite; si quelque chien s'avise de s'égayer après ses enfans, la mère vole à sa rencontre, et d'un coup de son aile vigoureuse elle le fait repentir de sa témérité : ce n'est pas à cette arme seule que le *cygne* doit souvent son salut; quand un ennemi trop puissant, tel qu'un loup ou un renard, cherche à le surprendre, il se soustrait à ses attaques en se plongeant fort avant sous l'eau, et alors cet adversaire trompé s'enfuit honteux et confus.

L'apparition momentanée du *cygne* dans quelques-uns de nos départemens intérieurs, est une preuve presque toujours incontestable de l'excès du froid qui règne dans les pays septentrionaux, qu'ils sont, par cette raison, forcés d'abandonner pendant l'hiver.

Aussi dans ces momens de crise, il en arrive des bandes quelquefois très-nombreuses près d'Angoulême, sur la rivière de la Charente; on en tua beaucoup en 1788 et 1789 dans la ci-devant Picardie sur la rivière de la Somme, ainsi qu'en Normandie, vers Chinon, sur la Vienne et sur la Loire, de même qu'aux environs de Châlons. Nous avons vu en 1786 des *cygnes sauvages* qui avoient été

tués sur l'étang de Biécourt, département des Vosges; en l'an XI; on étoit étonné de la prodigieuse quantité de ces *oiseaux* que l'on voyoit pendant cet hiver exposés sur tous les marchés de Paris, et qui avoient été tués dans ses environs.

En signalant ici en particulier le *cygne sauvage*, ce n'est pas que nous prétendions en faire une espèce distincte du *cygne domestique*, quoique cependant il présente des caractères assez tranchans pour l'en isoler; l'absence de ses caroncules, la couleur de son bec pourroient bien autoriser cette séparation, mais nous préférons attendre des observations ultérieures, plutôt que de prononcer sur ce point important.

Quoique Belon prétende qu'on servoit de son temps des *cygnes* dans les festins, et surtout chez les grands seigneurs, il n'est cependant pas moins vrai de dire que la chair du *cygne* sauvage, comme celle du *cygne* domestique, surtout lorsque les individus sont adultes, est noire, dure, coriace, et passe pour un fort mauvais mets : il pourroit bien se faire que celle des jeunes ne fût pas trop mauvaise, mais c'est ce que nous ne pouvons assurer.

Tous les *oiseaux* de cette nombreuse famille en général, ont au dessous des plumes extérieures qui revêtent leur corps, un duvet bien épais et bien fourni qui le garantit des influences perfides de l'eau. Dans le *cygne* ce duvet est particulièrement remarquable par sa finesse, sa mollesse extrême, et surtout par le vif éclat de sa blancheur; aussi en fait-on des houpes à poudrer qui sont d'un bon usage, et on en garnit des oreillers et des coussins 1).

1) L'inconstance des modes a introduit chez nos belles, au commencement de l'hiver dernier (1805), le duvet du *cygne*, non-seulement en palatine, mais encore en fichus tout entiers de cette

On a observé que lorsque les *cygnes*, soit domestiques soit sauvages, faisoient sauter autour d'eux l'eau en forme d'un brouillard épais, c'étoit une annonce de pluie; que quand, au contraire, ils se promenoient tranquillement sur l'eau, le corps à moitié plongé, c'étoit une preuve en faveur du beau temps.

3.° L'OIE DOMESTIQUE.

Anas anser domesticus. LIN. Syst. nat. édit. 13, g. 67.
L'oie domestique. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 265.

Ce *palmipède* est une des plus précieuses conquêtes que l'industrie humaine ait faites sur la nature, pour la convertir à son profit. L'*oie* est un de ces hôtes qui nous dédommage de l'hospitalité que nous lui accordons par des moyens qui sont pour nous de la plus grande utilité. Outre la bonté de sa chair et de sa graisse dont nous nous nourrissons avec une sorte de délice, elle nous fournit encore cette plume délicate sur laquelle la mollesse se complaît à reposer. C'est l'*oie* qui nous gratifie de l'instrument qui transmet au loin les plus secrettes pensées de nos cœurs, comme les intérêts les plus chers de la société. C'est elle qui fournit aux hommes de lettres le moyen par lequel ils font passer d'un pôle à l'autre, et conservent à la postérité le fruit de leurs veilles, comme celui de leurs méditations profondes.

L'homme, en offrant à cet *oiseau* un asile, un traite-

---

fourrure aussi élégante qu'elle est chaude et légère. A la vue de la multiplicité de cette nouvelle parure, on ne peut qu'être surpris du nombre de ces *oiseaux* qui ont été sacrifiés à ce genre de luxe.

ment et un genre de vie commodes, l'a facilement déterminé à se fixer au nombre de ses domestiques, et c'est cette domesticité qui en a tellement changé les mœurs et surtout le plumage, qu'il nous est impossible d'en tracer ici un signalement exact.

Au reste, tout le monde sait que l'*oie domestique* est à peu près de la grosseur d'un *dindon*, qu'elle a deux pieds, près de dix pouces de longueur, et cinq pieds huit pouces de vol; que ses ailes ployées atteignent les trois quarts de l'étendue de sa queue, et qu'enfin il y en a de parfaitement blanches, de cendrées, de brunes et de variées de différentes couleurs, symétriquement arrangées ou confusément réparties et sans ordre; toutes, de quelque couleur qu'elles soient, ont l'iris rougeâtre; le bec, la partie nue des jambes, les pieds, les doigts, ainsi que leurs membranes, rouges, et les ongles noirâtres.

La plus belle *oie*, ou du moins la plus extraordinaire que nous ayons jamais vue, et que nous n'avons pû nous procurer à quelque prix que ce fût pour notre cabinet, par la raison seule qu'elle appartenoit à un de ces paysans fortunés qui, étant incapable de se distinguer autrement, vouloit au moins avoir ce que ses pareils ne possédoient pas.

Le front de cette *oie* étoit d'un blanc de neige, elle avoit le sommet de la tête, tout le dessus du corps; les ailes et la queue comprises, d'un noir de jaïet à reflets violets, changeant en couleur de cuivre de rosette, suivant l'incidence de la lumière; toutes les parties du devant et du dessous de son corps étoient d'un blanc de neige pur et éclatant, qui contrastoit admirablement bien avec les parties supérieures; ses yeux et ses pieds étoient de même couleur que ceux des autres *oies*, ainsi que son bec.

Il est très-difficile de distinguer, par leur conformation extérieure, l'*oie mâle* de l'*oie femelle*, cependant on prétend que le mâle est plus haut monté sur jambes que la femelle; qu'il a d'ailleurs le cou plus allongé qu'elle, et la voix infiniment plus forte.

On voit sur certaines rivières de la ci-devant Lorraine, telles que la Meuse, la Meurthe et le Madon dans les Vosges, de nombreux troupeaux d'*oies* qu'un gardien choisi par la commune fait paître sur le bord des eaux qui sont environnées de gazons, que ces animaux broutent à l'aise.

On a grand soin de recommander à ces gardiens de faire éviter aux *oies* qu'on leur confie les grandes prairies ainsi que les grains en herbes, non pas seulement dans la crainte qu'elles ne les broutent de trop près, mais parce qu'on est convaincu que leur fiente est un caustique qui brûle et qui détruit toutes les plantes 1); elles ne fréquentent aussi jamais les champs ensemencés qu'après leur récolte; c'est dans ce moment surtout que nourries des grains échappés de l'épi, elles prennent une graisse extrême 2).

---

1) C'est un préjugé populaire et erroné de croire que la fiente des *oies* est nuisible aux végétaux qu'on suppose gratuitement qu'elle brûle; elle est au contraire un engrais très-fertilisant, et que, dans plusieurs pays, on ramasse avec le plus grand soin.

2) La passion des *oies* pour le grain est telle, que nous avons été témoins d'un fait que nous n'aurions jamais cru, si on nous l'eût raconté. Dans notre route pour venir résider à Paris, nous avons vu des *oies* d'un village près de Châlons-sur-Marne, où nous fûmes obligés de nous arrêter dans une auberge devant laquelle se trouvoient des voitures chargées de blé, et sous lesquelles on avoit placé dans une claie de bois à voie claire plusieurs sacs de ce grain; les

Moins cruels pour ces animaux, quoique la plupart n'aient pas été plus humains pour leurs semblables, les paysans de ces contrées n'imitent pas l'usage atroce des Juifs de Metz et de Strasbourg qui, pour les engraisser, et surtout pour leur enfler le foie, ont la barbare coutume de les mettre à la torture après leur avoir crevé les yeux.

On trouve dans le Haut-Languedoc une espèce d'*oies* beaucoup plus grosses et plus fortes que nos *oies* ordinaires : elles sont communément grises ou blanches; mais ce qui les rend particulièrement remarquables, c'est une masse énorme de graisse qui leur pend sous le ventre, et qui traîne quelquefois à terre lorsqu'elles marchent; on fait de ces *oies* des salaisons que l'on envoie au loin, et qui sont fort estimées.

4.° L'OIE SAUVAGE.

Anas anser. LIN. Syst. nat. éd. 13, gen. 67.
L'oie sauvage. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 265.

(*Voyez* la planche XXXII de cet ouvrage.)

Un peu moins grosse que l'*oie domestique*, l'*oie sauvage* a, du bout du bec à celui de la queue, deux pieds huit pouces et demi de longueur, et cinq pieds sept pouces de vol; lorsque ses ailes sont ployées, elles s'étendent jusqu'aux trois quarts de la longueur de sa queue. L'*oie sauvage* est ordinairement plus maigre, et conséquemment plus légère que l'*oie domestique*.

---

oies les découvrirent, et à coups de bec redoublés percèrent les sacs de toutes parts, et s'en régaloient depuis long-temps quand on s'en aperçut.

Le plumage de cet *oiseau*, constamment le même dans tous les individus, n'offre rien de fort brillant; tout le dessus de son corps, depuis le sommet de la tête, y compris les plumes scapulaires, les grandes pennes des ailes, le croupion et les pennes de la queue, est d'un cendré brun; seulement les plumes qui revêtent le haut du cou jusqu'aux couvertures du dessus de la queue, paroissent comme frangées dans leur contour, d'un bord de cette couleur un peu plus clair que le corps de la plume. Toutes les parties inférieures de cet animal, à partir des joues, jusques et y comprises les couvertures du dessous de la queue, sont d'un blanc sale qui paroît lavé légèrement d'une teinte roussâtre.

L'oie sauvage a le cou plus allongé que l'*oie domestique;* son bec aussi large qu'épais est aplati en dessous, et convexe en dessus; il est noirâtre à sa base, et d'un jaune safrané dans tout le reste de sa longueur; la mandibule supérieure est terminée par une espèce de croc noir; l'iris de ses yeux est rougeâtre; la partie nue de ses jambes, ses pieds, ses doigts, ainsi que les membranes qui les unissent ensemble, sont d'un jaune orangé et les ongles noirâtres.

C'est ordinairement dans le mois de novembre que les *oies sauvages* arrivent en France; on en voit alors dans les airs des troupes nombreuses qui se répandent sur diverses contrées pour y passer l'hiver jusqu'au retour du printemps, époque à laquelle elles disparoissent absolument de l'Europe tempérée pour se porter vers les régions du nord.

A leur arrivée on les voit dans les nues à une hauteur quelquefois si grande, que l'œil, lorsqu'on est averti par leur cri, a de la peine à les distinguer; leur mouvement paroît doux, et semble s'exécuter sans bruit et

sans action marquée; il se fait dans un ordre qui paroît combiné avec la résistance du fluide dans lequel elles naviguent. Toute la troupe est ordinairement rangée sur deux lignes obliques qui forment un angle aigu en manière de V, dont la pointe est dirigée en avant; le chef qui conduit cette phalange aérostatique est placé au sommet de cet angle; il fend l'air le premier, et lorsqu'il est fatigué, on le voit, quand on veut se donner la peine de suivre quelque temps de l'œil ces *oiseaux* dans les nues, repasser à l'extrémité d'une des deux lignes, et céder sa place à celui qui le suit et qui fatigué à son tour, quitte son poste pour venir se placer après le premier qui conduisoit d'abord la bande.

Ce n'est guères que dans les vastes plaines remplies de blé verd que ces troupes se rabattent, et elles y causent de grands dommages, surtout dans les hivers humides et pluvieux, parce qu'en pâturant ces blés elles les arrachent d'autant plus facilement que leurs jeunes racines n'adhèrent point encore suffisamment à la terre, et surtout lorsqu'elle est endurcie par la force des gelées.

C'est dans ces champs, et particulièrement dans ceux qui sont éloignés des forêts, des haies et des buissons, que ces *oiseaux* extrêmement craintifs, méfians et farouches restent durant tout le jour, usant des plus grandes précautions pour éviter le chasseur qui les guette, ou tout autre ennemi qui chercheroit à les surprendre 1); il y

---

1) Les *oies sauvages*, lorsqu'elles sont éparses dans les champs, malgré leur extrême méfiance, ne paroissent pas craindre l'approche des *chevaux* ou des *bœufs*; souvent même des hommes à cheval passent assez près d'elles sans qu'elles en soient effarouchées: aussi quelques chasseurs emploient-ils ce stratagème pour les surprendre et les tirer: mais cette supercherie n'a jamais lieu deux

en a toujours un qui est placé an centre de la bande, et qui, tandis que les autres pâturent, fait sentinelle, ayant le cou tendu, la tête élevée, et regardant de tous côtés. A la moindre apparence de danger, il donne le signal par un cri particulier qui est celui d'alarme, et à l'instant toute la troupe prend son essor et s'enfuit dans les airs.

Ce n'est qu'à la chute du jour que les *oies sauvages* quittent les champs pour se rendre sur quelques étangs ou sur quelques rivières qui se trouvent à leur portée, afin d'éviter par la les poursuites du *renard* qui ne manque jamais de venir pendant la nuit visiter les champs qu'elles ont fréquentés durant la journée 1). Au crépuscule du jour elles repartent de l'étang pour se rendre dans leurs champs favoris sur lesquels elles ne s'abattent jamais sans au préalable en avoir parcouru de l'œil, et dans les airs, tout l'espace, afin de s'assurer qu'il n'y a pour elles aucun danger de s'y reposer.

---

fois de suite; car cette bande intimidée par l'explosion du coup de fusil, devient si circonspecte, qu'elle s'enfuit aussitôt qu'elle voit s'approcher d'elle les mêmes animaux qu'auparavant elle ne redoutoit pas.

1) Nous avons vu plus d'une fois des *renards*, surtout lorsque la terre étoit couverte de neige, être assez osés pour venir en plein jour visiter ces bandes d'*oies*, dont l'œil fin les apercevoit, et elles ne manquoient pas de prendre la fuite. Nous vîmes cependant un jour ces *oies* effrayées poussant dans les airs des cris de détresse au-dessus des champs qu'elles venoient d'abandonner, et sur lesquels elles tournailloient: nous cherchâmes à en découvrir la cause, et nous aperçûmes de loin un *renard* qui fuyoit à toutes jambes vers le bois, tenant à sa gueule une *oie* qu'il avoit saisie dans la troupe. Armé alors de notre fusil, notre sang bouillonnoit de n'être pas près du bois pour punir de son audace ce ravisseur, qui, aussitôt qu'il en approcha, reçut de la part d'un autre chasseur, qui sans doute le guettoit derrière un arbre, la punition de son forfait.

Autrefois les *oies sauvages* passoient l'hiver en si grand nombre sur l'étang de Biécourt, dans le département des Vosges, que souvent en prenant leur vol, elles obscurcissoient l'air. C'étoit alors pour ce canton très-agricole un véritable fléau ; pendant le jour, elles se tenoient en bandes de plusieurs milliers dans les champs ensemencés de blé, et les endommageoient beaucoup avec leur bec tranchant. A la chute du jour elles quittoient simultanément ces champs, et prenoient leur essor avec tant de promptitude, qu'il occasionnoit un bruit semblable à un explosion, et que l'on entendoit à une très-grande distance. La troupe, après avoir fait plusieurs fois le tour de l'étang, s'y abattoit pour y passer la nuit, et à la naissance du jour elle se répandoit de nouveau dans les champs cultivés.

C'étoit au moment de leur arrivée, et à celui de leur départ de l'étang, surtout lorsque l'atmosphère étoit chargée de brouillard, parce qu'alors elles étoient obligées de voler bas pour en visiter les bords, que des chasseurs en embuscade derrière un buisson ou un gros poteau de clôture d'héritages, en tuoient quelques-unes. Depuis que cet étang a été desséché par suite de la révolution, on ne voit presque plus d'*oies sauvages*, s'arrêter dans les Vosges.

On se persuade que pour tirer les *oies sauvages*, il faut employer des balles ou des chevrotines, et c'est une erreur. L'expérience nous a appris que presque jamais on ne les tuoit roides, à moins qu'on ne les atteignît au cou ou à la tête ; or ce n'est guère qu'un hasard heureux qui dirige le plomb de ce calibre vers ces parties, tandis que du plomb que l'on emploie l'hiver pour la chasse du lièvre, fournit davantage, et il est suffisant pour casser l'aile, le cou ou la tête à ces *oiseaux*. D'ailleurs nous sommes

certains qu'une *oie sauvage* peut recevoir une balle à travers le corps, sans pour cela discontinuer sa route 1); elle ne survit pas à cette blessure sans doute; mais le chasseur qui la lui a faite n'en est pas moins privé; la chasse est infiniment plus certaine en faisant usage du plomb que nous venons d'indiquer.

Nous sommes convaincus que c'est en vain que l'on tend des piéges à ces animaux pour les prendre; ils sont si rusés qu'ils savent les éviter tous. Durant l'espace de cinq années que nous avons résidé près du plus grand étang de la ci-devant Lorraine, où les *oies sauvages* étoient extrêmement abondantes chaque hiver, nous avons essayé, soit dans les champs, soit sur l'eau, ou le long de ses bords, toutes les espèces de piéges indiqués par divers auteurs qui les donnent comme infaillibles, et jamais nous n'avons pu nous procurer de ces *oiseaux* autrement qu'en les guettant le soir, et en les tirant à coup de fusil.

---

1) En 1778, nous abattîmes dans la même soirée, et à l'instant de leur passage, trois *oies sauvages* auxquelles nous n'avions cassé que les ailes avec du plomb de lièvre: l'une des trois accompagnoit une bande très-nombreuse, mais qui étoit trop élevée dans les airs pour que le coup de fusil pût l'atteindre; celle-ci voloit seule et infiniment plus bas que la troupe: elle reçut donc à son passage le coup qui la précipita à nos pieds. Quelques jours après, la cuisinière, en vidant cet *oiseau* qu'elle venoit de plumer et qui étoit d'une maigreur extrême, tira de son corps avec ses boyaux une balle qui tomba par terre, et qu'elle nous rendit comme l'instrument dont nous avions fait usage pour sa mort, tandis que nous ne l'avions tiré qu'avec du plomb de lièvre. Sa poitrine, perforée par cette balle, nous fit soupçonner d'après son état de maigreur qu'elle avoit reçu ce coup à plusieurs lieues de là. D'ailleurs nous trouvâmes, durant le même hiver, une autre *oie* expirante sur la pelouse, dont la maigreur extrême nous convainquit que la balle qui l'avoit percée séjournoit dans sa poitrine depuis plusieurs jours.

Quelques auteurs ont consigné dans leurs écrits qu'on ne rencontroit jamais parmi les *oies sauvages* des *oies* qui, par la différence de leur plumage, indiquassent qu'elles eussent été autrefois domestiques. Cette assertion est d'autant plus hasardée que non-seulement nous en avons tué nous-mêmes parmi des bandes nombreuses de sauvages qui voloient dans les airs, dont le plumage étoit bariolé de diverses couleurs comme celui des *oies* domestiques, et dont la couleur du bec, des pieds et des membranes étoit la même ; mais nous avons vu un fermier d'un village voisin des bords d'un grand étang, perdre, au moment de l'arrivée des *oies sauvages*, à l'arrière-saison, une troupe de plus de trente jeunes *oies* qu'il avoit élevées, et qui s'étoient enfuies avec les sauvages, sans que jamais il les eût revues; lorsqu'il nous raconta ce fait, il ajouta qu'il y avoit trois ans qu'il étoit arrivé.

Il joignit à cette histoire une autre qui nous parut étonnante, et que nous rapportons ici sans autre garantie que son auteur. Quelques années auparavant du récit de cette histoire, un de ses voisins, tailleur d'habits, avoit fait couver à une *oie* qu'il avoit achetée chèrement, eu égard à sa modique fortune, dix-huit œufs qu'il avoit également achetés, et qui donnèrent chacun un *oison*. Ce pauvre homme calculoit chaque jour avec sa pauvre femme le profit qu'ils alloient tirer de cette heureuse couvée, lorsque tout à coup, à l'arrière-saison, leur joie se convertit en un chagrin mortel, de voir six de ces *oisons* prendre leur essor et s'enfuir avec les *oies sauvages*. Toute l'année se passa en lamentations sur la perte qu'ils avoient faite de leurs *oisons*, quand un beau jour, lors de l'arrivée des *oies sauvages*, une troupe de plus de vingt s'abattit devant leur maison, et entra sans beaucoup de cérémonies dans leur grange, dont ils fermèrent

aussitôt la porte. A peine ces *oies* se virent-elles recluses que toutes se mirent à voler en faisant dans cette grange un fracas épouvantable ; le tailleur ne trouva d'autre moyen pour s'en rendre maître que d'inviter ses voisins à venir avec lui les assommer à coups de perches.

Ce pauvre malheureux qui avoit pleuré ses *oies* désertées, se trouva amplement dédommagé de sa perte ; il eut le bon esprit de remarquer que dans ce nombre dont il venoit de faire un grand carnage, quatre seulement étoient de ses *oies* fuyardes dont les autres étoient sûrement les enfans qu'elles avoient ramenés au lieu de leur naissance.

5.° L'OIE DE GUINÉE.

Anas cygnoïdes. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.
L'oie de Guinée. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 280.

Quand nous plaçons ici cette belle *oie*, ce n'est pas que nous prétendions la ranger, strictement parlant, au nombre des *oiseaux* indigènes de la France, puisque nous savons que son pays natal est l'Afrique, ainsi que toutes les autres terres méridionales de l'ancien continent. Mais, puisque cette *oie* se voit assez fréquemment chez les oiseleurs de Paris où elle se propage ; puisque plusieurs individus de cette espèce vivent actuellement dans le grand bassin du Jardin des Plantes de Paris, comme s'ils étoient dans leur pays natal, et qu'ils y vivent depuis plusieurs années, pourquoi désespérerions-nous d'en faire bientôt l'acquisition au profit de nos basses-cours, comme nous avons fait celle du *paon*, du *dindon*, du *faisan*, de la *pintade*, etc., dont les espèces se propagent également depuis long-temps chez nous, et puisque comme elles, l'*oie de Guinée* produit en domesticité ?

Le plumage de cet *oiseau* plus gros qu'aucun autre espèce d'*oie*, est d'un gris brun sur le dos, et d'un gris blanc sous le ventre, l'un et l'autre de ces deux gris sont nués de roussâtre. On voit sur la tête et au-dessus de son cou une teinte d'un roussâtre brun qui est plus foncée là que partout ailleurs. Il porte sur la base de sa mandibule supérieure, une espèce de tubercule assez élevé 1), et sous la gorge, une sorte de poche qui est enflée et pendante 2), ce tubercule est d'un rouge vermeil, ce qui contraste assez bien avec le bec qui est d'une couleur noire; ce bec d'ailleurs est comme celui de presque tous les individus de ce genre, dentelé sur ses bords; les pieds sont noirs dans quelques uns et rouges dans d'autres; l'iris est aurore, et les ongles sont noirs.

L'oie de Guinée a la voix forte et éclatante; elle porte toujours la tête très-élevée en marchant, ce qui lui donne un air distingué. Celles qui sont actuellement dans le grand bassin du Jardin des Plantes, sont familières au point qu'elles viennent prendre à travers la grille, et de la main des personnes qui examinent les différentes espèces d'*oiseaux* qui ornent ce bassin, les morceaux de pain qu'on leur présente.

On prétend qu'en domesticité l'*oie de Guinée* s'accouple avec notre *oie ordinaire*, et que les petits qui en résultent

---

1) M. Pallas, qui a vu en Russie un grand nombre d'*oies de Guinée*, dit que leur bec a *souvent* vers sa racine une excroissance charnue: or cet adverbe *souvent* prouve que cette excroissance n'existe pas généralement sur le bec de tous les individus de cette espèce.

2) On dit que les soldats, ainsi que le peuple des colonies, se servent de cette poche pour faire des sacs à tabac qui contiennent jusqu'à deux livres de cette denrée.

tiennent le milieu, quant à la taille, entre l'une et l'autre espèce ; ce seul avantage en seroit un pour nos basses-cours, quand même il ne serviroit qu'à procurer une race plus grosse. On dit aussi que les produits de ce mélange ont le bec et les pieds rouges de notre *oie*, et l'iris aurore.

6.° L'OIE BRONZÉE.

Anas melanotos. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.

L'oie de Sibérie ou *de Moscovie*. BRIS. Ornith. t. 6, pag. 277.

Quoique originaire de la côte de Coromandel dans l'Inde, en-deça du Gange, près du golfe de Bengale, il arrive cependant que cette *oie* se porte si loin de son pays natal, qu'elle vient nous visiter jusque dans l'intérieur de la France; car en 1774, on nous donna pour notre cabinet un individu mâle de cette espèce qui avoit été tué sur le grand étang de Biécourt, département des Vosges.

Ce bel *oiseau*, de la grosseur de l'*oie sauvage*, a trois pieds quatre pouces de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue, et cinq pieds six pouces de vol; lorsque ses ailes sont ployées, elles atteignent un peu au-delà des trois quarts de la longueur de sa queue; son corps est sensiblement moins épais, et son cou plus mince et plus allongé que ceux de l'*oie sauvage*.

Tout le fond du plumage de son dos est noir, avec des reflets d'acier poli qui, selon l'incidence de la lumière, se changent en reflets dorés ou bronzés. Cette *oie* se fait surtout remarquer par une excroissance charnue, assez

large, et qui s'élève en forme de crête sur la base de la mandibule supérieure de son bec.

Le dessus de sa tête est noir, moucheté de blanc, ainsi que la partie supérieure du derrière de son cou, dont les plumes semblent frisées, et se diriger en arrière de cette partie. Tout le devant de son corps est blanc: seulement ce blanc prend une teinte grisâtre sur les côtés. Le bec de cet animal, la partie nue de ses jambes, ses pieds, ses doigts et leurs membranes, sont d'un jaune orangé, et ses ongles noirâtres; l'iris de ses yeux est d'une belle couleur aurore. Les pennes de sa queue qui est très-étagée, sont de couleur noire, et celles des ailes d'un brun noirâtre.

Suivant Latham, le pli de l'aile de cette belle *oie* est armé, dans le mâle et dans la femelle, d'un long et fort éperon : c'est ce que nous ne pouvons plus assurer aujourd'hui, attendu qu'il y a trop long-temps que nous n'avons vu que le seul individu qui a servi pour cette description, et dont, l'année suivante, nous fîmes volontiers hommage à quelqu'un qui méritoit à juste titre nos égards, et qui nous en témoigna le désir le plus vif; mais il seroit étonnant qu'en signalant cet *oiseau* aussitôt qu'il fut en notre pouvoir, comme nous avons toujours fait pour ceux que nous avons eus, ou que nous avons seulement vus, nous ayons omis un caractère aussi frappant que celui-là;

7.° L'OIE D'ÉGYPTE.

Anas ægyptiaca. LIN. Syst. nat. éd. 13, gen. 67.
L'oie d'Égypte. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 284.

Moins grosse et moins haut montée que l'*oie ordinaire*, celle d'Égypte se reconnoît par sa tête blanche, ornée de

sans aucun doute, le descendant; car si on les apparie ensemble, les produits qui résulteront de cette union seront des individus féconds.

Le *canard* dont nous parlons a cela de commun avec tous les animaux domestiques, que plus long-temps il a vécu avec les hommes, plus aussi il s'est éloigné de sa nature primitive, soit sous le rapport de ses mœurs, soit sous celui de la variété, souvent bizarre, de sa robe. Qu'il nous suffise donc de dire que l'iris des yeux de cet *oiseau* varie en couleurs suivant les divers individus; que le bec est verdâtre dans les uns et rougeâtre dans les autres; que la partie nue des jambes, les pieds, les doigts, ainsi que les membranes qui les unissent entre eux, sont dans tous d'un rouge orangé, et que les ongles sont noirâtres.

Nous ajouterons à ces considérations celle de la différence qui se trouve entre le mâle et la femelle, et qui les fait distinguer l'un de l'autre, quelle que soit leur couleur: elle consiste en ce que le mâle a toujours les quatre plumes du milieu de la queue recourbées circulairement, et comme bouclées en en-haut, tandis que la femelle a ces mêmes plumes dirigées dans un plan horizontal, comme toutes les autres pennes de cette partie.

Il est très-probable que l'homme qui connoissoit les avantages précieux qu'il pouvoit retirer du *canard sauvage* s'il parvenoit à le domestiser, lui aura d'abord enlevé de ses œufs qu'il aura soumis à l'incubation au moyen d'une mère étrangère, et que les individus qui en seront éclos auront d'abord conservé cet air farouche, sauvage et toujours fugitif[1]: mais qu'après s'être appariés

---

1) Lorsqu'on élève des *canards*, même anciennement domes-

dans les basses-cours, les produits qui seront résultés de ces unions successives seront devenus plus doux, et qu'enfin, au moyen de bons traitemens, il sera parvenu à leur faire oublier la liberté si chérie de leurs premiers parens; qu'ils se seront familiarisés avec le séjour qui leur donna naissance, comme s'il eût été leur propre patrie, et qu'enfin ils auront perdu insensiblement l'idée d'un état qu'ils n'ont jamais connu.

Tout le monde sait que l'on plume les *canards* de basse-cour, ainsi que les *oies* domestiques, deux fois l'année, aux mois de mai et de septembre; on ne leur enlève que les plumes du cou et celles du dessous du ventre; ces plumes qui sont réputées duvet grossier, servent à remplir les lits et les oreillers; mais il faut, avant de les employer à cet usage, leur faire subir un bain de chaleur dans un four, après en avoir tiré le pain : autrement elles courroient risque de se putréfier dans leurs tuyaux, et ne manqueroient pas d'être bientôt rongées par les *mites* ou les *charansons* qui en sont très-friands.

---

tisés, à portée de quelques étangs, et qu'on leur permet d'en fréquenter les eaux, il est rare que l'exemple des *canards sauvages*, avec lesquels ils se mêlent presque toujours, ne réveille en eux ce sentiment intime de leur liberté, dont ils ne tardent pas à suivre l'impulsion au détriment de leur maître. Deux fois nous avons été invités par un fermier de Biécourt à tâcher de lui récupérer, au moins morts, de ces déserteurs qui, depuis six mois, avoient abandonné sa basse-cour, sans qu'il eût pu parvenir à les y faire rentrer.

ducation analogue au genre de vie qu'ils doivent mener dans la suite. Lorsqu'ils sont encore fort jeunes, elle les rassemble le soir sur une touffe de joncs, et elle les réchauffe sous ses ailes pendant la nuit pour ensuite les promener sur les eaux tout le jour dès l'aurore naissante.

Ce qui nous paroît très-probable relativement au transport que la *canne* mère fait de ses petits de la forêt sur quelque étang, c'est que nous avons trouvé plusieurs fois de ces nids qui ne contenoient que des œufs, et toutes les fois que nous sommes retournés ensuite les visiter, croyant y rencontrer des petits éclos, nous avons trouvé la maison vide, et très-fréquemment nous avons vu sur des étangs plusieurs petites familles de *canetons* très-jeunes suivre leur mère à la nage, et cherchant avec elle leur nourriture, quoique nous ayons été sûrs qu'il n'y avoit point de nid dans ces mêmes endroits.

Lorsque ces familles isolées de *canetons* ont atteint la moitié, ou un peu plus de la moitié de leur croissance, ils sont tout couverts d'un duvet gris; les pennes de leurs ailes qui commencent à poindre ne leur permettent pas de voler encore, et à ce moment on les nomme *halebrans*. C'est alors que les chasseurs en font une grande destruction, parce qu'ils ont la fatale réputation d'être un mets délicat.

Pour leur donner la chasse, qui presque toujours est un carnage de destruction, on fabrique dans les roseaux où ils se cachent pendant le jour, un abattis en forme d'avenue, large d'une ou de deux toises; tandis qu'un ou plusieurs chasseurs se tiennent dans un bateau tranquilles, au milieu de cette avenue, l'un tourné en avant et l'autre en arrière, d'autres chasseurs se mettent à l'eau, lorsqu'elle n'est pas profonde, et battent les

roseaux à droite et à gauche de l'avenue, et chemin faisant ils tuent plusieurs de ces innocentes créatures qui fuient toutes du côté de la tranchée où elles rencontrent une mort inévitable dans l'arme des chasseurs de la nacelle.

On recommence plusieurs fois ces battues, et il arrive presque toujours que tous ces jeunes *canards* cessent d'exister avant qu'ils n'aient connu les douceurs de la vie.

C'est ordinairement le soir, à la chute du jour, qu'au bord d'une fontaine ou d'un étang, le chasseur passionné, immobile et souvent à moitié gelé, attend les *canards* adultes dans le gîte qu'il s'est préparé, en fabriquant un trou en terre qu'il a eu soin d'abriter par quelques fascines recouvertes de paille, de terre ou de joncs. C'est dans ce petit réduit qui n'est pas fort commode, qu'armé d'un fusil il guette ces *oiseaux* qui, par le sifflement de leurs ailes, l'avertissent de leur arrivée.

A peine les premiers sont-ils tombés sur l'eau, que le chasseur se hâte de les tirer, et c'est le moment le plus propice; car s'il attendoit que la bande fût plus nombreuse, outre que quelques-uns d'entre eux pourroient l'apercevoir et sonner le cri d'alarme, c'est que la nuit tombant promptement dans cette saison, il courroit les risques de ne plus distinguer la proie qu'il épie.

Dans quelques départemens de la France, on fait aux *canards* une chasse fort amusante, et que l'on a nommée pour cette raison *badinage*. Elle consiste en ce qu'au moyen d'un ou de plusieurs bateaux que l'on a couverts de ramées, ou mieux encore de roseaux verts, on s'approche le plus lentement possible des *canards* disséminés çà et là sur la surface des eaux des étangs ou des lacs, en ramant sans bruit à l'arrière du bateau.

Pour les rassembler on lâche un petit chien dressé à

entourant son fusil d'un ruban de même couleur, en un mot, en se rendant blanc et le plus blanc qu'il est possible, en déguisant même sa face par un masque de papier. Dans cet accoutrement le chasseur s'avance à pas mesurés et presqu'insensibles vers le gibier qu'il guette, et il le tire lorsqu'il se croit à portée de pouvoir l'atteindre.

Ailleurs on prend quelquefois les *canards* (ce moyen nous a réussi trois fois dans tout un hiver) avec des hameçons attachés à une ficelle de plusieurs brasses de longueur, et que l'on a fixée par le bout à un piquet planté en terre; on garnit de tripailles de *poulet* ces hameçons, et on les jette ensuite dans l'eau courante des fontaines que ces *oiseaux* fréquentent. Ces gloutons, en avalant les tripailles sans les mâcher, puisqu'ils sont privés d'organes propres à la mastication, avalent en même temps l'hameçon, qui, lorsqu'ils veulent partir, les arrête sur place, en s'accrochant, soit à leur gosier, soit dans leur estomac; ils se débattent alors beaucoup, et souvent on les trouve le lendemain étendus morts sur la place.

C'est surtout dans la ci-devant Picardie que l'on prend le plus de ces *palmipèdes* par des moyens ingénieusement combinés; c'est de ces départemens maritimes que l'on apporte la plus grande partie des *canards sauvages*, ainsi que les autres *oiseaux* du même genre que l'on voit en si grand nombre pendant l'hiver sur les marchés de Paris.

Les chasseurs distinguent quatre variétés de *canards sauvages*, et nous croyons qu'ils sont fondés dans leur opinion.

La première, qui est le *canard sauvage* le plus commun, a un pied neuf pouces six lignes de longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, et deux pieds dix pouces de vol. Lorsque ses ailes sont ployées, elles n'at-

teignent guère que la moitié de la longueur de sa queue. Tout le monde sait que ce *canard* a la tête, la gorge et une partie du cou d'un vert brillant à reflets violets. Au bas de cette couleur, on voit une espèce de petit collier blanc. Le dessus du corps, à partir du cou jusqu'au croupion, est rayé en zigzags de brun cendré et de gris blanchâtre; le croupion est d'un noir susceptible de changer en un beau vert foncé : la queue, qui est composée de vingt pennes, a les quatre du milieu recourbées en demi-cercle en en-haut dans le mâle seulement; elles sont d'un noir changeant en vert, et les collatérales sont d'un cendré brun, bordées de blanchâtre; on voit sur chaque aile une grande tache située aux deux tiers de leur longueur, et qui est formée par la réunion des grandes couvertures; cette tache est d'un beau violet, qui, selon l'incidence de la lumière, se change en un vert doré très-éclatant. Le bas du devant du cou, ainsi que la poitrine, sont d'un marron foncé; tout le reste du dessous du corps est d'un gris blanc rayé en zigzags de cendré brun; l'iris des yeux est rougeâtre; le bec est d'un vert jaunâtre, terminé par un croc noir situé au bout de la mandibule supérieure; la partie nue des jambes, les pieds, les doigts et leurs membranes sont d'un jaune orangé; les ongles des doigts antérieurs sont noirâtres, et celui du postérieur est marron.

La femelle diffère du mâle, en ce qu'outre qu'elle est un peu moins grosse que lui, son plumage est aussi moins brillant que le sien; il est entièrement varié de brun sur un fond grisâtre : elle a bien, comme lui, une tache verdâtre sur l'aile; mais cette tache est plus nuée de violet. La mandibule supérieure de son bec est d'ailleurs rougeâtre, marquée de noir, tandis que l'inférieure est d'un rouge uniforme.

La seconde espèce du *canard sauvage*, ou pour mieux

dire la seconde variété, ne diffère de la première qu'en ce qu'elle a deux pieds six pouces de longueur, et trois pieds neuf pouces de vol.

La troisième variété, qui est à peu près de la même taille que la seconde, diffère de l'une et de l'autre en ce qu'elle est entièrement d'une couleur cendrée avec la même tache brillante du dessus des ailes; son bec, ses pieds, ses doigts, leurs membranes et les ongles sont entièrement noirs.

La quatrième variété enfin est de même taille que les deux précédentes; mais elle a le dos noir, tacheté de jaunâtre : toutes les autres parties de son corps sont absolument semblables à celles des deux variétés dernières que nous venons de signaler.

10.° LE CANARD MUSQUÉ.

Anas moschata. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.
Le canard musqué. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 313.

On a donné à ce *canard* l'épithète de *musqué*, à cause de l'odeur de musc qu'il exhale en effet, et qui est si forte, qu'il seroit impossible de manger la chair de cet *oiseau*, quoiqu'elle passe pour être un mets délicat, si au préalable on ne lui avoit coupé la tête, et surtout enlevé le croupion, dans les glandes duquel réside l'humeur musquée qui se répand de là dans tout le corps, et plus particulièrement dans la tête.

Ce *canard*, quoiqu'originaire de la Guiane (les auteurs ne sont pas d'accord entr'eux sur le pays d'où il nous a été apporté en France), s'est tellement naturalisé parmi nous, qu'il y vit et s'y propage comme dans son climat natal : il est même peu de paysans aujourd'hui

qui n'aient quelques couples de cet *oiseau* parmi leur volaille, ne fût-ce que par une sorte d'ostentation dont ils sembloient ignorer l'empire avant la révolution. Ils les nomment *canards d'Inde* ou *canards de Barbarie*. Ces *oiseaux* sont très-féconds, très-ardens en amour, et font plusieurs pontes par an.

Le plumage du *canard musqué* est ordinairement d'un noir brun à reflets verdâtres et rougeâtres sur le dos; il a sur les couvertures du dessus des ailes une large bande transversale blanche : on voit autour de ses yeux une peau nue semée de papilles d'un rouge fort vif : cette peau, en couvrant une partie des joues, s'étend derrière les yeux, et vient se renfler sur la racine du bec, où elle forme une caroncule saillante et de même couleur. Derrière la tête du mâle, on voit aussi un bouquet de plumes, qui se dispose en une sorte de huppe qui manque dans la femelle; d'ailleurs celle-ci est un peu moins grosse que son mâle, et sa couleur est presque toujours d'un brun noirâtre; son plumage est aussi bien moins orné de reflets que celui du mâle, et elle n'a pas comme lui de huppe sur la tête.

Le *canard musqué* est beaucoup plus grand que notre *canard ordinaire;* il est même le plus gros de ceux que nous connoissons; sa longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, est de deux pieds un pouce et demi, et son vol de près de trois pieds; lorsque ses ailes sont ployées, elles ne s'étendent guère au-delà de l'origine de sa queue. Le mâle, comme la femelle, sont fort bas de jambes, et ils ont tous deux les pieds très-épais: l'un et l'autre ont l'iris des yeux rougeâtre, le bec rouge, barré de bandes noires; la partie nue des jambes, les pieds, les doigts, ainsi que les membranes qui les

unissent ensemble, sont rouges, et leurs ongles gros sont blanchâtres; le postérieur seul est crochu.

Quoique ce *canard* ait la marche pesante, cela n'empêche pas, dit-on, que dans l'état sauvage il ne se perche sur les arbres. Le son de sa voix est si grave et si profond, qu'on peut à peine l'entendre, à moins qu'il ne soit en colère.

Cet *oiseau* est très-fécond; sa femelle produit de douze à quinze œufs tout-à-fait ronds et d'une couleur verdâtre pâle; sa ponte commence en avril, et de deux jours l'un elle fait un œuf qu'elle dépose sur de la paille qu'elle amoncelle pendant tout le temps que dure sa ponte; dont l'incubation est, dit-on, de trente-cinq jours.

Quoique la couleur du plumage de ce *canard* soit ordinairement, et toujours dans son état sauvage, d'un noir brun à reflets, néanmoins on voit un grand nombre d'individus dans les basses-cours qui sont entièrement blancs ou mouchetés de diverses couleurs. On ne doit certainement attribuer cette mutation de livrée originelle qu'à l'état de domesticité, dont le poids s'est déjà appesanti sur ces animaux depuis qu'on les a introduits en France. Cette variation de couleurs paroît sur les individus que l'on voit dans le grand bassin du Jardin des Plantes, quoique là ils se trouvent, pour ainsi dire, comme s'ils étoient en pleine liberté.

Le mâle de cette espèce s'accouple avec l'espèce domestique; et quoique des auteurs prétendent que les produits qui résultent de cette alliance adultérine soient inféconds entr'eux, nous avons la certitude qu'ils peuvent au moins se reproduire lorsqu'ils s'apparient le mâle avec des femelles et les femelles avec des mâles domestiques.

Nous certifions ce fait avec d'autant plus de confiance,

que plus d'une fois nous en avons été témoin dans la basse-cour d'un de nos amis fort zélé pour les intérêts de l'agriculture, et qui n'épargne ni peines ni dépenses pour se procurer les races les plus précieuses en tout genre.

Nous avons mangé chez lui de cette espèce de *canard*, dont la chair n'avoit pas la moindre odeur de musc, par la raison, comme nous l'avons dit plus haut, qu'aussitôt qu'on l'avoit tué, on lui avoit coupé la tête et le croupion : on nous dit même qu'avant de le rôtir on avoit substitué à la place du croupion enlevé un gros oignon en dedans et à l'arrière de son corps.

II.° LE SOUCHET.

Anas clypeata. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.
Le souchet. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 329.

(*Voyez* la planche XXXII de cet ouvrage.)

Dans l'intérieur de la France, où ces *oiseaux* nous arrivent en bandes au commencement de l'hiver pour se disséminer sur nos étangs et ne les quitter qu'au printemps, on les nomme vulgairement *rougets* ou *canards à large bec*; l'espèce n'est pas plus grosse que celle du *canard domestique*. Sa longueur, mesurée du bout du bec à celui de la queue, est d'un pied sept pouces, et son vol de deux pieds six; elle est particulièrement remarquable par la forme de son bec large, épaté, arrondi et dilaté par le bout en manière de palette.

Sa tête et la plus grande partie de sa gorge sont d'un beau vert doré; le bas de son cou, ainsi que le haut de sa poitrine, sont d'un blanc pur dans quelques individus, et d'un blanc tacheté de noirâtre dans d'autres. Cet *oiseau* a

le dos, le croupion, de même que les couvertures du dessus de la queue, d'un noir qui, selon l'incidence de la lumière, se change en vert; ses plumes scapulaires sont variées de noirâtre, de vert doré, de bleu cendré et de blanc; le bas de sa poitrine est blanc; le reste du dessous de son corps est presque toujours d'une couleur marron foncé : cependant il se trouve des individus qui ont cette partie blanche, mouchetée seulement de taches d'un brun marron. Les couvertures du dessus de ses ailes sont d'un bleu tendre; quelques-unes sont terminées de blanc, qui forme sur l'aile une bande transversale; enfin les dernières couvertures, qui sont d'un beau vert bronzé, établissent sur chaque aile un miroir brillant de cette couleur. Les premières pennes de ces parties sont brunes; les suivantes sont de même couleur du côté intérieur seulement, et d'un vert doré et éclatant du côté extérieur: celles qui les suivent sont aussi d'un vert doré; mais elles sont barrées et terminées de blanchâtre. Les pennes de la queue sont brunes, bordées aussi de blanchâtre; elles se terminent toutes en pointe, et leurs couvertures inférieures sont noires. L'iris est d'un jaune foncé, le bec noir; chacune des mandibules est garnie dans toute son étendue de dents assez longues, flexibles, et qui n'imitent pas trop mal celles d'un peigne. La partie nue des jambes, les pieds, les doigts et leurs membranes sont d'une belle couleur orangée, et les ongles gris.

La femelle du *souchet*, un peu moins grosse que son mâle, n'a que des couleurs obscures d'un gris blanc roussâtre, maillé et comme festonné de noirâtre; du reste, elle lui ressemble, si ce n'est que ses couleurs sont moins vives.

Le *souchet* niche sur quelques-unes de nos côtes ma-

ritimes dans des touffes de jonc 1). On dit que le grand nombre de *souchets* que l'on voit pendant l'hiver sur les marchés de Paris ont tous été tués dans les marais qui s'étendent depuis Soissons, département de l'Aisne, jusqu'à la mer.

Cette espèce de *canards* abonde pendant l'hiver sur presque tous les petits étangs des montagnes des Vosges; ils sont beaucoup plus rares sur ceux de la plaine ou de la partie agricole de ce département 2). En l'an VIII, on en tua un si grand nombre sur les petits étangs de nos montagnes, que chaque jour que dura cette saison rigoureuse, on en voyoit une étonnante quantité sur les marchés d'Épinal, où on les donnoit à vil prix.

12.° LE CHIPEAU.

Anas strepera. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.
Le chipeau. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 339.

Le *chipeau*, auquel on a aussi donné le nom de *riden*, n'est pas aussi grand que le *canard sauvage;* il n'a de lon-

---

1) On assure que le *souchet* niche à terre sur de grosses touffes de joncs ou d'herbages aquatiques; ses œufs, au nombre de dix ou douze, sont d'un roux pâle; l'incubation est de vingt-huit à trente jours. Les petits, en naissant, sont couverts d'un duvet gris taché: ils prennent leurs belles couleurs à la première mue; mais ces couleurs ne deviennent éclatantes qu'à la seconde. A l'exception des ailes, la femelle du *souchet* a son plumage semblable à celui de la femelle du *canard domestique*.

2) Nous devons celui de notre collection à M. le tribun *Delpierre*, notre compatriote, qui, long-temps avant la révolution, eut la complaisance de pourvoir notre cabinet d'un certain nombre d'espèces différentes d'*oiseaux*.

gueur totale, mesurée de l'extrémité du bec à celle de la queue, qu'un pied sept pouces ; son vol n'est que de deux pieds cinq. Sa tête, le haut de son cou, sa poitrine, son dos, ainsi que ses flancs, sont mouchetés, écaillés, comme festonnés et finement vermiculés de blanc sur un fond de couleur brune noire : son croupion, de même que les couvertures du dessus et du dessous de sa queue, sont d'un noir pur, et ses plumes scapulaires brunes, rayées transversalement de blanchâtre ; celles de ces plumes qui sont situées au-dessous sont d'un gris brun à bords roussâtres dans quelques-unes : les petites couvertures du dessus des ailes sont aussi d'un gris brun ; les moyennes de couleur marron, et les grandes, qui sont les plus éloignées du corps, sont d'un gris brun, avec cette différence que les plus voisines du corps sont terminées par un beau noir velouté ; ce qui n'a pas lieu dans les autres. Les premières pennes de l'aile ont leur bord extérieur d'un gris brun, et l'intérieur d'un gris cendré; les suivantes sont bordées en dehors d'un noir de velours et terminées de blanc ; celles qui avoisinent davantage le corps sont grises. Les pennes de la queue sont de cette dernière couleur, bordées en dehors et terminées de blanc ; seulement les deux du milieu sont tout-à-fait grises, sans bordure. Il n'est aucune de ces pennes qui ne se termine en pointe, et qui n'aille en diminuant de grandeur du centre sur les côtés ; l'iris des yeux est d'un brun clair ; le bec noir : la partie nue des jambes, les pieds, les doigts et leurs membranes sont d'une couleur orangée, et les ongles noirâtres.

La femelle a tout le dessus du corps revêtu de plumes brunes, bordées de blanc roussâtre ; elle n'a pas, comme son mâle, les côtés, ainsi que la partie du dessous du corps rayés transversalement ; elle diffère d'ailleurs de

celui-ci, en ce qu'elle est plus petite que lui, et que son croupion, au lieu d'être noir, est d'une couleur grise en dessus et en dessous.

C'est au mois de novembre que les *chipeaux* arrivent du nord sur nos côtes maritimes, qu'ils abandonnent au plus tard au commencement d'avril : on en voit alors une assez grande quantité dans les ci-devant provinces de Normandie et de Picardie, sur les côtes de la ci-devant Bretagne et sur celles du Poitou : durant le séjour qu'ils font dans ces contrées, il s'en échappe plusieurs qui s'enfoncent dans l'intérieur des terres, et même assez avant; car nous en avons tué quelques-uns sur l'étang de Biécourt, département des Vosges, avant que cette belle nappe d'eau ne fût desséchée.

Nous avons remarqué que le *chipeau* étoit un *oiseau* craintif, bon nageur et excellent plongeur : son extrême timidité est cause qu'il se tient constamment blotti et caché dans les joncs pendant le jour, d'où il ne sort qu'au crépuscule du soir pour chercher sa nourriture pendant la nuit.

On prétend que ce *palmipède* ne peut vivre long-temps en captivité, par la raison qu'il y refuse toute espèce de nourriture, même le froment et l'orge, qui sont l'aliment chéri de toutes les autres espèces de *canards* : nous croyons devoir attribuer, avec feu M. Baillon, la répugnance qu'ont ces *oiseaux* pour ces grains, aux contrées où ils ont pris le jour; car ils nous arrivent des marais du nord : et là ils n'ont pas dû connoître l'orge, et encore moins le froment, puisqu'il est impossible d'y cultiver ces deux plantes céréales si précieuses. Il n'est donc point étonnant qu'ils les refusent comme aliment dans un pays qui leur est étranger et pour ainsi dire inconnu.

13.° LA BERNACHE.

Anas erythropus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.
La bernache. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 300.

(*Voyez* la planche XXXIII de cet ouvrage.)

On sait que des erreurs enfantées par la crédulité de quelques ornithologistes anciens, qui ne voyoient presque jamais que du merveilleux, et qui se complaisoient à raconter ce qu'ils avoient cru voir, s'étoient acquis beaucoup de célébrité parmi un peuple quelquefois stupide et presque toujours ignorant, sur la naissance ou la reproduction de la *bernache*, de même que sur celle de la *macreuse*, que les savans des siècles reculés faisoient sortir d'un certain coquillage nommé *conque anatifère*.

Cette erreur fut autrefois accréditée au point qu'un grand nombre d'auteurs contemporains ne rougirent pas d'avancer qu'ils avoient découvert que certaines espèces de fruits offroient dans leur organisation les rudimens de toutes les parties d'un *oiseau*, et que ces fruits, tombés dans la mer, s'y convertissoient ou en *bernaches* ou en *macreuses*.

D'autres, non moins insensés, osèrent écrire et publier qu'autour des vieux mâts, ou bien des débris flottans de quelques navires qui s'étoient pourris dans la mer, il croissoit des espèces de champignons qui peu à peu se couvroient de plumes, et finissoient par devenir des *oiseaux*.

Il s'en est trouvé d'autres enfin qui, sans recourir ni à des fruits ni à des débris de vaisseaux pourris, ont fait tout-à-coup entr'ouvrir des coquilles, d'où l'on voyoit sortir des *palmipèdes* tout formés, et auxquels il ne man-

quoit que de la grandeur, qu'ils acquéroient en très-peu de temps.

Il y a même un auteur (Maier) qui assure gravement, et sans rougir, qu'il a ouvert un grand nombre de ces coquilles, qu'il prétendoit être *anatifères* 1), et qu'il n'en a pas trouvé une seule dans laquelle il n'ait remarqué l'embryon d'un *oiseau* tout formé.

De semblables erreurs sont trop grossières pour se flatter d'obtenir quelques succès dans le siècle éclairé où nous vivons : aussi nous nous garderons bien de perdre du temps à les réfuter; ce seroit d'ailleurs insulter à nos concitoyens 2).

Les *bernaches*, quoique originaires des pays du Nord, s'avancent néanmoins quelquefois jusque sur nos côtes maritimes, surtout lorsque les hivers sont un peu rigoureux; elles pénètrent même, quoiqu'assez rarement, dans l'intérieur des terres : car, pendant les plus fortes gelées, non-seulement on en voit en vente dans les marchés de Paris; mais M. de Buffon assure qu'on en a tué dans la ci-devant Bourgogne, aujourd'hui département de la Côte-d'Or, où elles avoient sans doute été jetées par quelques coups de vent impétueux. Ces *oiseaux*, d'ailleurs,

---

1) *Porte-canards*.

2) Pour se former une idée de l'opinion erronée de Maier, il suffit de jeter seulement un coup d'œil sur son ouvrage, qu'il a tissu d'absurdités et même de bêtises, et qu'il a intitulé : *Tractatus de volucri*, etc. *Autore* MAIERO, *archiatro, comite imperiali*, etc.; Francofurti, 1629, in-12. Il n'existe sans doute aujourd'hui en France aucun homme assez dépourvu de bon sens pour lire ce livre sans éprouver des spasmes nauséabondes. L'auteur, pour prouver la possibilité de la génération d'un *oiseau* dans une coquille, y appuie ses raisonnemens faux de l'existence des sorciers et des loups-garoux, qu'il dit être émanés des astres.

peuvent bien supporter la température de notre atmosphère, puisqu'on en voit dans le grand bassin du jardin des Plantes de Paris, qui y vivent depuis plusieurs années.

La *bernache* est un peu plus grosse que le *cravant*, elle a près de deux pieds et demi de longueur du bout du bec à l'extrémité de la queue. Le devant de sa tête est blanc, avec deux petits traits noirs qui s'étendent de l'œil jusqu'aux narines. Du haut du cou, un domino noir lui retombe en rond sur le haut du dos et de la poitrine; tout le reste du dessus du corps est ondé de gris et de noir, avec une espèce de frange blanche. Le dessous est entièrement d'un beau blanc qui paroît comme moiré. Son bec, qui a environ seize lignes de longueur, est noir, avec une tache rouge de chaque côté; ses pieds sont noirâtres, ainsi que ses doigts, les membranes qui les unissent, et ses ongles; elle a l'iris des yeux de couleur aurore.

14.° LE CRAVANT.

Anas bernicla. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.
Le cravant. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 304.

Le *cravant*, qui n'arrive aussi sur nos côtes maritimes qu'en hiver, se reconnoît surtout par le son sourd et creux de sa voix, qui est une espèce d'aboiement rauque qu'il répète incessamment.

Cet *oiseau* ressemble assez à l'oie par le port de sa tête qu'il tient haute en marchant, et par les autres proportions de sa taille. Il a la tête ainsi que le cou d'un brun noirâtre, avec un demi-collier blanc assez étroit, qui lui ceint la gorge : un gris cendré couvre tout son dos, ses flancs et le dessus de ses ailes, dont toutes les grandes

pennes, ainsi que celles de la queue, sont d'un brun noirâtre. Les couvertures supérieures de cet appendice sont aussi de cette dernière couleur, excepté cependant les pennes latérales de cette partie, qui, comme leurs couvertures inférieures, sont blanches. L'iris de l'œil de ce *palmipède* est d'un jaune brunâtre; son bec qui est percé à jour par deux grandes narines, est noirâtre, de même que ses pieds, ses doigts, les membranes qui les unissent, et ses ongles.

Le *cravant*, que l'on peut nourrir en domesticité dans nos climats, puisqu'on en voit plusieurs aussi dans le grand bassin du jardin des plantes de Paris, paroît être originaire de la Suède; cependant on assure que quelques-uns de ces *oiseaux* remontent la Seine pendant l'hiver, et que l'on en a tué plusieurs fois dans les environs de cette capitale.

M. Baillon prétend qu'avant l'hiver de 1740 le *cravant* n'étoit guère connu sur les côtes de la ci-devant Picardie, mais que le vent du nord en amena à cette époque une si grande quantité que la mer en étoit toute couverte; il ajoute qu'ils se répandirent sur les terres ensemencées de blé qui n'étoient point couvertes de neige, et qu'ils y causèrent un très-grand dégât, car ils en broutèrent jusqu'à la racine.

Les paysans désolés d'un tel fléau, résolurent de leur donner la chasse. Ces *oiseaux* étoient alors si acharnés à dévorer les blés, que, durant les premiers jours que ces paysans leur livroient bataille, ils en approchoient d'assez près pour les tuer à coups de bâton; mais cela n'en diminuoit pas le nombre; car il en sortoit à chaque instant de la mer des nuées qui achevèrent de dévorer les grains.

Le même auteur dit encore qu'en 1765 le vent du nord en jeta une si grande quantité sur la mer, que ses bords en étoient tout couverts; mais ils ne se répandirent

pas dans les champs, et heureusement ils repartirent peu de temps après leur arrivée.

Il ajoute que depuis cette époque on en voit beaucoup sur la mer toutes les fois que le vent du nord souffle, et c'est ce qui arriva plus particulièrement en 1776.

15.° LE MILLOUIN.

Anas ferina. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.
Le millouin. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 384.

Le *millouin* n'est pas plus gros que notre *canard domestique*, mais sa forme est bien plus courte et plus ramassée; il n'a d'ailleurs que quinze pouces de longueur, mesurée de l'extrémité du bec à celle de la queue, et dix-huit à dix-neuf pouces de vol.

Ce *palmipède* arrive en automne en bandes nombreuses et toujours fort serrées, sur les étangs de plusieurs départemens de l'intérieur de la France, et particulièrement sur ceux de la partie montueuse des Vosges, d'où il repart aux premiers beaux jours du printemps.

Plusieurs montagnards, en nous assurant qu'il restoit quelques-uns de ces *canards* sur leurs étangs pendant l'été, et qu'ils y nichoient, nous avoient promis de nous en procurer un nid avec les œufs; mais comme ils ont manqué à leur promesse, malgré le salaire honnête dont ils savoient que nous récompensions toujours ces sortes de soins officieux; nous sommes fondés à croire qu'ils se sont trompés, et qu'ils ont confondu le *millouin* avec quelque autre espèce de *canards*.

L'individu qui va fournir cette description nous a été vendu vivant par un meûnier des montagnes, qui nous assura l'avoir pris durant les fortes gelées de l'an VII, sur

le petit étang qui alimente d'eau son moulin, et qu'il y étoit attaché dans la glace par les plumes de son ventre, qui s'y étoient congelées.

Quoi qu'il en soit, cet *oiseau* a la tête, la gorge et la moitié du cou d'un bai doré très-beau et très-éclatant; cette couleur se perd insensiblement dans le beau marron noir qui commence au milieu du cou, et qui s'étend jusque vers le milieu du ventre et sur le haut des côtés, passe sur le pli de l'aile, et se dirige en forme de domino au-dessus du dos : chaque plume, d'un marron foncé, qui revêt le milieu du cou jusqu'à la moitié du ventre, est bordée ; celles d'en haut, d'une ligne droite de couleur baie-dorée; celles d'en bas, d'une ligne blanchâtre : ce passage des lignes baies aux lignes blanches est très-insensible, en sorte qu'il seroit impossible de dire où finissent les premières, et où commencent les secondes; tout le dessus du dos jusque vers le milieu de sa longueur, est blanchâtre, ou, pour mieux dire, d'un gris de perle finement vermiculé de petites lignes brunes; le reste de cette partie est d'un brun noir ainsi que les couvertures, tant en-dessus qu'en dessous, de même que les pennes de la queue ; les plumes scapulaires et le ventre en entier sont d'un gris de perle aussi vermiculé de brun; les couvertures moyennes sont d'un gris d'ardoise, légèrement piquetées de gris de perle, les plus grandes sont d'un gris blanc liseré et vermiculé de brun ; toutes les pennes des ailes sont d'un brun cendré ; l'iris est de couleur de noisette ; la mandibule supérieure du bec est d'un cendré bleuâtre et noir à sa pointe ; la mandibule inférieure est de cette dernière couleur ; la partie nue des jambes, les pieds, les doigts et leurs membranes, sont de couleur plombée, et les ongles noirâtres.

En Bourgogne on nomme le *millouin*, *rougeot*, et en

Provence *cataroux;* son cri ressemble plutôt au sifflement d'un gros serpent, qu'à la voix d'un *oiseau.*

On nous a assuré que le *millouin* étoit fort commun dans le département de la Côte-d'Or, où il arrive, dit-on, à la fin d'octobre par bandes de trente à quarante; ils ne forment pas en l'air, quand ils volent, une espèce de V, comme les *canards*, mais ils y voyagent en pelotons serrés les uns contre les autres. Ils s'abattent sur les grands étangs, et ce n'est jamais qu'après en avoir fait en l'air plusieurs fois le tour; ils sont fort craintifs, et surtout fort méfians : aussi est-il très-difficile de les surprendre et d'en tuer quelques-uns.

16.° LE MILLOUINAN.

Anas marila. Lin. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.

Le petit morillon rayé. Bris. Ornith. tom. 3, pag. 107.

Ce *canard* est de la taille du *millouin;* il a de même que lui le cou recouvert d'nn grand domino; mais ce domino est noir, à reflets verts cuivreux, coupé de même en rond sur la poitrine et sur le haut du dos; son manteau est également ouvragé et d'une manière agréable, de petites hâchures vermiculaires, noires, légérement tracées et dessinées sur un fond gris de perle; ses épaules et son croupion sont ouvragés de même; son ventre et son estomac sont d'un blanc pur et assez éclatant. On voit sur le milieu du cou une trace légère et comme effacée d'un collier qui paroît avoir été autrefois roux. L'iris est de couleur de noisette; le bec, qui est plus court que celui du *millouin*, est d'une couleur de plomb foncée; la partie nue des jambes, les pieds, les doigts et les membranes qui les unissent en-

semble, sont de couleur de corne ardoisée, ainsi que les ongles.

La femelle du *millouinan* diffère tellement de son mâle, qu'à la première vue il n'est personne qui ne seroit tenté de le prendre pour une toute autre espèce : aussi plusieurs ornithologistes distingués d'ailleurs, sont-ils tombés dans cette méprise.

Cette femelle a la tête brune, le cou d'un brun rougeâtre, ainsi que le dessus du dos, jusqu'à la queue inclusivement; le ventre d'un blanc qui paroît d'autant plus éclatant qu'il contraste davantage avec les couleurs sombres des parties supérieures du corps. Son bec, dont la base est entourée d'un large cercle blanc, est noir dans tout le reste de sa longueur, ainsi que ses ongles; l'iris de ses yeux est de même couleur que dans le mâle.

Il paroît, d'après le rapport de plusieurs voyageurs instruits, que le pays natal du *millouinan* sont les contrées les plus septentrionales des deux continens.

Nous pouvons, quoi qu'en disent quelques chasseurs vosgiens, d'autant moins assurer qu'on trouve ce petit *palmipède* fréquemment dans les Vosges, que, quelques soins que nous nous soyons donnés pour nous procurer un autre individu que celui que nous possédions dans notre collection, qui avoit été tué sur l'étang de Puysieux dans le même département, et qui avoit été extrêmement maltraité par le coup de fusil, il nous a été impossible d'y parvenir. Nous devons à la générosité d'un de nos amis le bel individu de notre collection, qu'il s'étoit procuré à Amiens, département de la Somme.

17.° LE PILET, OU CANARD A LONGUE QUEUE.

Anas acuta. LIN. Syst. nat. édit. 13, g. 67.

Le canard à longue queue. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 369.

Cette espèce de *canard* est connue dans le département de la Somme sous les noms vulgaires de *pilet* ou de *pennard*. Son plumage, qui est fort joli, n'est cependant que d'un gris tendre, ondulé de petits traits noirs régulièrement tracés; les grandes couvertures de ses ailes sont marquées de traits plus larges, alternativement d'un blanc de neige et d'un noir de jayet : ce qui forme un charmant contraste entre ces deux couleurs. Deux espèces de rubans blancs qui pendent de chaque côté du cou de cet *oiseau* lui impriment un caractère tranchant et très-propre à le faire reconnoître sans courir les inconvéniens de la méprise, qui n'est que trop commune, surtout par rapport à certaines petites espèces d'*oiseaux*, tels que ceux qui composent la section des *passereaux*.

La tête du *pilet* est fort petite eu égard à la grosseur de son corps; elle est de couleur marron; son cou est très-long et très-effilé; sa queue, composée de pennes noires et blanches, est terminée par deux filets étroits que ce *canard* étend en volant, à la manière des *hirondelles*.

La femelle, qui a à la queue les deux mêmes filets que son mâle, en diffère d'ailleurs par son plumage qui est taché de noir, sur un fond de roux brun; les couvertures de ses ailes sont d'un brun clair, bordées de gris, avec

une grande tache d'un beau jaune de paille, laquelle est entourée d'une bande blanche. L'iris des yeux de l'un et de l'autre est d'un brun rouge; leur bec, allongé, est noirâtre, ainsi que la partie nue de leurs jambes, leurs pieds, leurs doigts, les membranes qui les unissent ensemble et les ongles qui les terminent.

Les *pilets* ne s'avancent guère dans l'intérieur de la France qu'aux approches de l'hiver, et leur nombre s'y accroît à mesure que le froid devient plus vif et plus sensible.

Avant la révolution, lorsque l'étang de Biécourt, situé dans la partie agricole du département des Vosges, existoit encore, on voyoit régulièrement chaque année, durant cette saison rigoureuse, des bandes de *pilets* souvent fort nombreuses. Néanmoins il est à présumer que tous les climats conviennent également à cette espèce de *canard*, et qu'il est commun aux deux continens; car, outre que Linné assure qu'il est fort abondant en Suède et même durant le froid des hivers les plus rigoureux, c'est que d'autres disent qu'on le voit également au Mexique et à la Louisiane, en Italie comme en Danemarck et en Angleterre.

Le *pilet* semble faire la nuance entre les *canards* et les *sarcelles*; il paroît non-seulement avoir le bec de ces dernières, mais encore la distribution des couleurs de leur plumage, et beaucoup d'autres analogies.

Les Allemands appellent ce palmipède *canard-faisan*, et les Anglois *faisan de mer* : c'est sans doute à cause des deux longs filets qui excèdent les pennes de sa queue.

18.° LE TADORNE.

Anas tadorna. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.
Le tadorne. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 344.

Le *tadorne* est un peu plus grand que le *canard ordinaire*; il est aussi un peu plus haut monté sur jambes que lui: du reste il lui ressemble assez quant au port, et même quant à la figure; cependant son bec est plus relevé que celui du *canard*, et les couleurs de son plumage ont quelque chose de plus éclatant. Il a la tête et le cou, jusqu'à la moitié de sa longueur, d'un beau noir brillant à reflets verts; ce cou est entouré d'un collier blanc qui est placé au bas de cette partie; sa poitrine est recouverte d'un beau plastron d'un jaune rouge, qui descend sur le dos où il forme une petite bande de même couleur; le bas-ventre est teint du même jaune rouge; sur chaque côté du dos, au-dessous de l'aile, on voit une bande noire, qui est comme incrustée dans un fond blanc. Les grandes couvertures des ailes, ainsi que les moyennes et les petites, sont noires, avec cette différence cependant que les dernières sont lustrées de reflets verts. Les pennes des ailes, celles surtout qui sont les plus voisines du corps, sont extérieurement d'un jaune rouge, et intérieurement blanches.

La femelle de ce *canard*, sensiblement plus petite que son mâle, lui ressemble d'ailleurs parfaitement; ils ont tous deux le bec d'un rouge pâle, terminé par un croc ou onglet noir, et le tour des narines de cette même couleur. A la base supérieure du bec on voit un petit tubercule saillant et de couleur rougeâtre; l'iris des yeux

est marron ; les pieds, les doigts et leurs membranes sont de couleur de chair, et les ongles bruns.

Dans la ci-devant Picardie les *tadornes* arrivent en petites troupes sur les côtes, où, dès leur arrivée, ils se répandent dans les plaines de sable pour y chercher parmi les tariers des *lapins* un logement commode, afin d'y faire leur ponte. Ces *oiseaux* ne construisent point de nid dans ces trous; la femelle y pond ses premiers œufs à plate terre; mais lorsque sa ponte, qui consiste en dix ou douze œufs, est terminée, alors elle se dépouille d'un duvet blanc fort épais qu'elle a sous le corps, et elle les enveloppe de cette fourrure. Pendant les trente jours que dure l'incubation, le mâle se tient constamment aux environs de sa tendre compagne; il ne quitte ce poste que pour aller à la mer chercher sa nourriture, et lorsque la femelle quitte le matin et le soir son terrier par le même motif, alors le mâle la remplace jusqu'à son retour.

Aussitôt que les petits sont éclos, le père et la mère attendent le flux, afin que leurs enfans aient moins de chemin à faire, et alors ils les conduisent à la mer; si durant ce trajet la troupe voyageuse est surprise par quelques passans, le père et la mère s'envolent aussitôt, et cette dernière affecte de tomber à cent pas de là : elle se traîne sur le ventre les ailes pendantes, comme si elle alloit expirer. Le voyageur ou le chasseur qui s'en aperçoit court dessus pour la ramasser; mais à son approche elle semble faire un dernier effort, et s'envole à la mer.

Pendant ce temps les petits se tiennent blottis contre terre : là ils attendent que, le danger passé, la mère vienne les chercher; mais il arrive souvent aussi que le chasseur les a aperçus, et alors il revient à eux et les prend tous

les uns après les autres, sans qu'aucun remue de sa place pour se mettre en devoir de fuir.

Quoique les *tadornes* soient des *oiseaux* qui semblent plus particulièrement répandus sur les côtes maritimes septentrionales, cependant ils paroissent encore, et même assez fréquemment, sur les eaux des lacs et des étangs de l'intérieur de la France, et lorsqu'anciennement le grand étang de Biécourt dans les basses Vosges existoit, on y voyoit arriver des bandes nombreuses de cette espèce de *canard* 1), dont quelques couples y passoient la belle saison et y nichoient dans un trou de quelque tertre élevé ; mais depuis le desséchement de cette superbe étendue d'eau, le *tadorne* est moins abondant dans le département des Vosges ; on ne l'y voit plus que sur les petites grenouillières disséminées çà et là dans les montagnes, et ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que ces *oiseaux* qui sembloient, avant la révolution, avoir adopté par prédilection les basses Vosges, ne paroissent même que rarement sur les beaux lacs de Gerardmer, dans les montagnes de ce département; ils semblent y préférer les petits étangs, qui ne sont dans la réalité que de grandes mares d'eau.

---

1) Peu de temps après leur arrivée, les *tadornes* ne forment plus de troupes ; on ne les aperçoit plus que par couples composés du mâle et de la femelle, qui ne se quittent plus, et qui semblent se suffire à eux-mêmes. Ces *palmipèdes*, pris jeunes, s'habituent facilement à la domesticité ; ils vivent tranquillement dans les basses-cours, sans paroître regretter leur liberté.

19.° LE GARROT.

Anas clangula. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.
Le garrot. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 416.

Le plumage de cette petite espèce de *canards* est noir et blanc; sa tête est d'un beau noir à reflets verts, et cette même couleur s'étend et couvre le haut du cou; au coin du bec, entre celui-ci et les yeux, il y a deux taches arrondies, une de chaque côté, du diamètre de six à sept lignes, lesquelles sont d'un blanc d'autant plus éclatant que cette couleur contraste davantage avec le noir de la tête dans lequel elle est enchâssée. Tout le bas du cou, ainsi que le devant du corps, sont d'un blanc pur; le dos, la queue, de même que les grandes pennes des ailes, sont noirs; cependant la plupart de ces dernières ont leurs couvertures blanches. L'iris des yeux est d'un beau jaune doré; le bec noir; la partie nue des jambes, les pieds, les doigts, ainsi que les membranes qui les unissent sont rouges et les ongles bruns.

La femelle du *garrot*, un peu plus petite que le mâle, en diffère sensiblement par les couleurs; car tout ce qui est noir dans celui-ci est gris ou brun dans celle-là, et ce qui est blanc dans le mâle, est d'un gris de perle dans la femelle, qui d'ailleurs n'a ni reflets verts sur la tête, ni cette belle tache blanche que l'on voit sur les joues du mâle.

Le *garrot* paroît assez fréquemment pendant l'hiver sur la plupart de nos étangs de l'intérieur de la France, où presque toujours il arrive en plusieurs petites troupes qui y séjournent jusqu'au printemps. Lorsqu'elles s'y abattent on les entend de loin, à raison du sifflement de

leurs ailes, qui est occasionné par la rapidité de leur vol.

Moins défiant que les autres *canards*, le *garrot* est aussi moins criard qu'eux; il ne fait jamais entendre sa voix en prenant son essor; il ne décèle cependant pas moins son vol qui est toujours peu élevé, par le sifflement de ses ailes, comme nous venons de le dire.

Ce *canard* a la réputation d'être un excellent plongeur qui va chercher jusqu'au fond de l'eau des coquillages, des petits poissons ou bien des grenouilles et, lorsqu'il vogue sur la surface unie de l'onde, il le fait avec une grâce qui excite l'admiration des spectateurs. On lui reproche seulement un excès de gloutonnerie, qui consiste en ce qu'à défaut d'animaux aquatiques il avale très-bien de petits quadrupèdes, tels que des *souris*; sa chair passe pour être un mets supérieur à celle de ses congénères.

Le *garrot* fait son nid dans une touffe de gros herbages ou bien dans les roseaux. Ce nid ne consiste que dans un amas assez négligemment arrangé d'herbes sèches, telles que des graminées : la femelle y pond huit ou dix œufs blancs, et gros comme ceux d'une jeune *poule* ; les petits qui, après dix-huit jours d'incubation, en éclosent, se précipitent aussitôt dans l'eau où ils suivent leur mère pour chercher eux-mêmes leur nourriture. Il suffit à leur prompt accroissement et à leur conservation que la mère les rassemble tous sous ses ailes à la chute du jour, pour leur faire passer ainsi chaudement la nuit.

Cette espèce de *canard* seroit très-abondante dans tous les pays, sans la guerre à mort que leur font plusieurs *oiseaux de proie*, et le *balbuzard* en particulier.

Dans une note de feu M. Baillon à M. de Buffon, cet infatigable observateur de la nature, qui a nourri en domesticité des *garrots*, dit que ces *oiseaux* sont de fort

mauvais marcheurs, qui se blessent les pieds à la moindre aspérité du sol qu'ils rencontrent : aussi préfèrent-ils de rester des journées entières couchés sur le ventre plutôt que de s'exposer à se blesser en marchant. Il dit aussi qu'ils sont d'un naturel très-colère, béquetant vigoureusement les autres *oiseaux* de la basse-cour qui les attaquent; il ajoute que les *garrots* qu'il a nourris ont constamment refusé toute espèce de graines qu'il leur présentoit ; qu'ils ne mangeoient qu'un peu de pain, et qu'enfin ils étoient d'une maigreur extrême.

20.° LE CANARD SIFFLEUR.

Anas penelope. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.
Le canard siffleur. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 391.

Ce n'est point de la vibration précipitée de ses ailes contre l'air que ce *canard* a pris l'épithète de *siffleur*, mais bien du son aigu de sa voix qu'il fait entendre, surtout pendant la nuit, lorsqu'il voyage dans l'élément fluide.

Plus petit que le *canard domestique*, le *siffleur* a de longueur totale, de l'extrémité du bec à celle de la queue, dix-huit pouces; son vol est de deux pieds et demi, et lorsque ses ailes sont ployées, elles atteignent à peu près l'extrémité de sa queue. Il a le sommet de la tête d'un roux clair; le reste de cette partie de même que le haut du cou en arrière, d'une couleur marron, tachetée de noirâtre; les côtés de sa tête sont de la même couleur; mais ils sont sans taches; le bas de son cou, de son dos et de son croupion sont coupés transversalement en zigzags de traits alternativement noirâtres et blanchâtres; ses plumes scapulaires sont rayées de même; les grandes couvertures

21.° LE CANARD SIFFLEUR HUPPÉ.

Anas rufina. Lin. Syst. nat. éd. 13, gen. 67.
Le canard siffleur huppé. Bris. Ornith. tom. 6, pag. 398.

Ce *siffleur*, plus grand et plus gros que le *canard sauvage*, se distingue par une huppe élégante qu'il porte sur le sommet de la tête, cette huppe est composée de plumes longues, effilées et douces comme de la soie; ces plumes sont d'un roux clair, et en cela elles ne représentent pas trop mal la coiffure en perruque dont nos élégantes s'affubloient la tête il y a quelques années.

Le reste du dessus de sa tête, ainsi que sa gorge, sont de la même couleur que la huppe, seulement elle est un peu plus foncée; son dos est d'une couleur vineuse, et son croupion noir; les petites couvertures de ses ailes sont blanches; les moyennes et les grandes, cendrées. Il n'y a que les quatre premières pennes de l'aile qui soient noires en dehors et à leur bout; toutes les autres sont ou d'une couleur vineuse ou bien cendrée; les pennes de la queue sont de cette dernière couleur. Le cou, la poitrine, le ventre et le haut des jambes sont noirs; les côtés du corps d'un blanc lavé d'une teinte vineuse, et les couvertures du dessous de la queue sont d'un beau noir; l'iris des yeux de cet *oiseau* est d'un beau rouge de vermillon, de même que son bec, la partie nue de ses jambes, ses pieds, ses doigts et leurs membranes; ses ongles seuls sont noirs.

La femelle de ce *canard* diffère de son mâle en ce qu'elle n'a point de huppe sur la tête; que son plumage est presque entièrement brun, sans aucun mélange de

couleurs brillantes, et en ce que son bec n'est que rougeâtre.

Ce superbe *canard* arrive en France en hiver, dans les années surtout où le froid est rigoureux : c'est un *oiseau* solitaire qui ne forme jamais de troupes comme la plupart de ses congénères.

Jadis on en voyoit beaucoup sur le grand étang de Biécourt : aujourd'hui il ne paroît plus que sur les étangs des montagnes des Vosges qui gèlent d'autant moins qu'ils sont alimentés par des sources extrêmement abondantes dans ces contrées. Il est à présumer cependant que cet *oiseau* paroît dans les environs de Paris; car en hiver il est exposé assez fréquemment en vente sur les marchés de cette immense capitale où tout abonde, et de tous les points de l'Empire.

22.° LE MORILLON.

Anas fuligula. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.
Le morillon. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 406.

(*Voyez* la planche XXXIII de cet ouvrage.)

Le *morillon* est un joli *canard*, moins gros que le *millouin*; il n'a de longueur totale, prise du bout du bec à l'extrémité de la queue, que quatorze pouces, et deux pieds un pouce de vol.

Il porte autour et à la base du bec de petites plumes noires mélangées de blanc; le sommet de sa tête et le derrière de son cou sont d'un noir violet; le bas de cette partie est de couleur de rouille; son dos, ses plumes scapulaires, son croupion et les couvertures du dessus de sa queue sont noirâtres, et cette teinte présente, suivant l'incidence de la lumière, des reflets violets; les couver-

tures du dessus de ses ailes, excepté les grandes, sont d'un brun noirâtre nuancé de vert; les premières pennes de son aile, c'est-à-dire, les plus longues ou celles qui sont les plus éloignées du corps, sont d'un brun noirâtre du côté extérieur, et terminées de même inférieurement, elles sont d'un cendré brun; les suivantes sont presque entièrement blanches, terminées de brun noirâtre; celles enfin qui sont plus voisines du corps sont de cette même couleur, mais teintées de violet. La gorge est d'un noir violet et la poitrine blanche, néanmoins les plumes qui recouvrent cette partie sont brunes à leur origine et terminées de blanc: en sorte que lorsqu'elles sont couchées les unes sur les autres, il ne paroît de la plume que l'extrémité qui est blanche; tout le reste du dessous du ventre est de cette dernière couleur, excepté les fl ncs qui sont bruns tachetés de gris. L'iris des yeux de ce *canard* est d'un vert d'eau fort brillant; son bec qui est large, est d'un beau bleu clair; la partie nue de ses jambes, ses pieds, ses doigts et leurs membranes sont noirâtres en dehors et rougeâtres en dedans, et ses ongles noirs.

La femelle diffère de son mâle en ce qu'outre qu'elle est un peu plus petite que lui, c'est qu'elle a encore le dos et les plumes scapulaires bruns, maculés de points gris; ses côtés d'ailleurs sont d'un gris brun : du reste elle ressemble parfaitement à son mâle.

Le *morillon* est une espèce d'*oiseau* dans laquelle on trouve des individus mâles qui ont les plumes du derrière de la tête très-prolongées en forme de huppe, et d'autres qui les ont si courtes qu'on les aperçoit à peine. Jamais la femelle ne présente le moindre vestige de cet ornement.

Ce *canard* ne prend les belles couleurs de son plumage qu'à sa seconde mue, qui a lieu après la deuxième année de sa naissance. Dans son enfance il est d'un gris comme

enfumé, et la longueur de la huppe des mâles paroît suivre la progression de leur âge, jusqu'à un terme donné cependant; car nous avons tué plusieurs individus de cette espèce dans lesquels la huppe n'étoit presque pas visible, tandis qu'elle étoit très-prolongée dans ceux surtout dont le plumage étoit orné des couleurs les plus vives et les plus brillantes.

Quoique le *morillon* soit un *oiseau* maritime, il se trouve néanmoins sur la plupart des rivières, des lacs et des étangs de l'intérieur de la France, et notamment sur ceux des Vosges, où on a remarqué que ces *oiseaux* étoient en général de très-bons plongeurs, et capables de descendre à des profondeurs considérables au fond de l'eau pour y saisir de petits poissons, de jeunes crustacés, des larves de ditiques dont ils sont très-friands, ou bien des plantes aquatiques.

Le *morillon* est bien moins sauvage dans l'état de liberté qu'aucune autre espèce de *palmipèdes* : aussi l'approche-t-on et le tire-t-on plus facilement qu'eux sur les rivières comme sur les étangs. On a remarqué qu'il étoit plus susceptible de s'habituer à la domesticité qu'aucun autre de ses congénères; on prétend même qu'il oublie avec une facilité étonnante l'idée de sa liberté, au point de devenir en peu de temps un hôte très-familier qui connoit et sait distinguer bien vite les personnes qui prennent soin de son éducation.

Ce *canard*, dont on voit plusieurs individus dans le grand bassin du jardin des Plantes de Paris, semble être d'un caractère fort gai; il y est toujours en belle humeur; on l'y voit barboter des heures entières, puis venir promener sa gaieté sur la surface de l'eau où il fait mille tours et détours avec un enjouement singulier.

23.° LE PETIT MORILLON.

Anas fuligula minor. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.
Le petit morillon. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 411.

Outre que cette espèce qui semble n'être qu'une variété de la précédente, est plus petite, puisqu'elle n'a guère qu'un pied de longueur du bout du bec à celui de la queue, elle est aussi plus rare sur nos étangs où on la trouve cependant quelquefois mêlée avec l'espèce commune ; car c'est sur les étangs des montagnes des Vosges que nous nous sommes procuré, l'année dernière encore, plusieurs individus mâles et femelles de ce *petit morillon*, soit pour nous soit pour nos amis.

A la première vue il semble qu'on seroit fondé à croire que ce *canard* n'est que le *morillon ordinaire*, dessiné seulement sous un moindre module; cependant, pour ne point s'y méprendre, nous allons tracer son signalement d'après un individu que nous avons sous les yeux; et si l'on compare les deux descriptions, on se convaincra facilement que ce sont deux espèces distinctes, quoi qu'en disent quelques ornithologistes qui n'admettent pour cause de la différence de leur taille respective que quelques accidens qu'ils disent ne pas connoître.

Nous regrettons que ces *oiseaux* ne nichent pas dans nos contrées vosgiennes; car nous eussions employé tous les moyens de nous assurer s'ils ne se mêlent pas quelquefois ensemble dans le moment des pariades. Nous sommes persuadés du contraire; cependant nous ne pouvons pas donner ce fait comme constant.

Quoi qu'il en soit, le *petit morillon* a, comme le grand, sur l'occiput, de longues plumes pendantes en arrière,

qui lui forment de même une huppe : cette huppe est, comme celle du *morillon ordinaire*, plus ou moins longue, suivant les individus, par la raison que nous en avons donnée en parlant du précédent. Les plumes qui la composent sont d'un beau noir violet, ainsi que le cou, en avant et en arrière, le haut du dos et les plumes scapulaires; les couvertures supérieures des ailes sont de couleur de châtaigne, avec cette différence entre elles que les moyennes, ainsi que les grandes, sont glacées légèrement de vert sombre; celles du dessus de la queue sont d'un brun plus obscur et teintées de même; les pennes des ailes qui sont plus voisines du corps, sont également brunes, lavées de vert foncé; les suivantes sont blanches, terminées de brun, et les grandes entièrement brunes en dessus, et grisâtres en dessous; celles de la queue sont parfaitement semblables à ces dernières; le haut de la poitrine est noirâtre, et chacune des plumes qui recouvrent cette partie vers le bas, est frangée d'une couleur gris de perle; le bas de cette même partie, ainsi que le haut du ventre et les flancs, sont de cette dernière teinte; le bas-ventre, les côtés et tout le reste du dessous du corps, y compris les couvertures du dessous de la queue, sont d'un brun de suie, néanmoins fort brillant; le bec est d'un cendré bleu foncé, terminé par un croc noir; l'iris est d'un jaune éclatant; la partie nue des jambes, les pieds, et les doigts sont d'un gris plombé, et leurs membranes noires, ainsi que les ongles.

24.° LA MACREUSE.

Anas nigra. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.
La macreuse. BRIS. Orn. tom. 6, pag. 420.

(*Voyez* la planche XXXIII de cet ouvrage.)

Nous croyons avoir suffisamment réfuté les fables absurdes que les anciens avoient débitées à l'occasion de la naissance des *macreuses* et des *bernaches*, en traitant l'histoire de ces dernières au n.° 13 de ce genre, pour être dispensé de revenir sur ce point, dont la redite deviendroit nécessairement fastidieuse.

Nous nous bornerons donc à dire seulement que les *macreuses* habitent pour l'ordinaire les côtes les plus septentrionales de notre continent, telles que la Suède, la Norwège, la Russie, etc.; que c'est dans ces contrées qu'elles nichent, et que ce n'est qu'en hiver qu'elles descendent sur nos côtes de France, d'où elles se répandent quelquefois jusque bien avant dans l'intérieur des terres; car il est peu d'hivers que l'on ne voie de ces *oiseaux* sur plusieurs petits étangs de la ci-devant Lorraine; mais ils y montrent une si grande défiance qu'il est presque impossible de les approcher et de les surprendre.

On prétend que lors de leur apparition sur nos côtes maritimes, qui a lieu depuis le mois de décembre jusqu'en avril, les *macreuses* y sont en si grand nombre que la mer en paroît toute couverte, et c'est alors qu'on en prend chaque jour une étonnante quantité avec une espèce de filets que les pêcheurs tendent sur le gravier, lorsque la marée est basse, et dans lesquels, quand la marée est remontée, les *macreuses* s'embarrassent le cou ou les pieds, et se noient entre deux eaux, lorsqu'elles plongent au

fond de la mer pour y attraper quelques coquillages dont elles font leur nourriture principale.

Ces *oiseaux* qui passent pour être un mets de carême, ne doivent pas être fort réputés à raison de la bonté de leur chair, si nous en jugeons par ceux que l'on tue sur nos étangs des Vosges.

La *macreuse* est un peu plus grosse que le *canard domestique*, sa longueur, de l'extrémité du bec à celle de la queue, est de près de deux pieds, et elle a presque trois pieds de vol; lorsque ses ailes sont ployées, elles ne s'étendent guère au delà de la longueur de la queue.

Le signalement de cet *oiseau* est d'autant plus facile à tracer, qu'il consiste en une teinte généralement noire, tant en dessus qu'en dessous du corps; seulement le noir qui recouvre la tête, la gorge et le haut du cou, est susceptible de reflets d'un vert assez brillant, selon l'incidence de la lumière; on voit derrière chaque œil une tache blanche, et les plumes qui revêtent la plus grande partie du corps, tant en dessus qu'en dessous, sont douces et lustrées comme de la soie; il y a de plus sur chaque aile, et dans leur milieu, une bande transversale blanche qui a environ un pouce de largeur.

Il s'élève sur la base de la mandible supérieure du bec un tubercule charnu d'un assez beau rouge, leqeul paroît comme partagé en deux par une raie jaune; le bec est de cette dernière couleur sur les côtés, et noir dans son milieu; le bout ou le croc de la mandibule supérieure est rouge; l'iris des yeux est d'un brun obscur, et leurs paupières sont jaunes; la partie nue des jambes, les pieds, ainsi que les doigts, sont rouges en dehors, et d'un jaune de citron en dedans; leurs membranes, ainsi que les ongles, sont d'un très-beau noir.

La femelle diffère du mâle en ce que outre qu'elle est

un peu plus petite que lui, tout ce qui est noir dans celui-ci est brun dans celle-là; du reste ils se ressemblent parfaitement.

Cet *oiseau* ne paroît pas susceptible de soutenir un vol de quelque étendue; des observateurs exacts ont remarqué que lorsqu'on en voit sur les eaux qui baignent nos côtes des bandes prodigieusement nombreuses, ils n'y font leur vol que de quelques toises, et toujours si près de la surface de l'eau que leurs pieds y tracent deux sillons. Comment donc les *macreuses* peuvent-elles arriver au vol des bords de la mer sur nos étangs des Vosges? c'est ce que nous ne pouvons comprendre.

25.° LA DOUBLE MACREUSE.

Anas fusca. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.

La grande macreuse. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 423.

Cette *macreuse* qui habite pendant l'été les régions du Nord, comme la précédente, est beaucoup plus grande qu'elle, et son espèce paroît moins nombreuse; elles arrivent ensemble sur nos côtes maritimes où elles se mêlent les unes avec les autres; elles se répandent même, de compagnie, fort avant dans les terres, et jusque sur les petits étangs des montagnes des Vosges, dans les années surtout où le froid est rigoureux.

Quoique ces deux espèces de *canards* aient à peu près les mêmes habitudes, néanmoins on a remarqué que la *double macreuse* étoit d'un caractère encore plus sauvage et plus défiant que la *macreuse ordinaire*.

Ces deux *oiseaux*, d'ailleurs, diffèrent entr'eux en ce que, comme nous l'avons déjà dit, celle dont il est ici

question, est non-seulement plus grande que l'autre; mais elle a encore de plus qu'elle, à côté de l'œil, une tache blanche, et ses ailes sont bordées de cette même couleur : du reste leur plumage est parfaitement semblable.

Une autre différence, et qui n'est point à négliger, c'est que le tubercule qui se trouve placé sur la base de la mandibule supérieure du bec de la *double macreuse*, est noir, tandis que dans l'autre il est rouge; les côtés du bec, dans l'une et dans l'autre, sont jaunes; le milieu est noir, de même que le reste de la longueur de cet organe, et son croc est rouge. L'une et l'autre ont les yeux, la partie nue des jambes, les pieds, les doigts, leurs membranes et les ongles de cette dernière couleur.

La femelle de la *double macreuse* diffère de son mâle en ce que, comme dans la précédente, elle est un peu plus petite que lui; qu'elle n'a point de tubercule sur le bec, et que tout ce qui est noir dans le plumage de celui-ci est brun dans celui de la femelle.

Ces *oiseaux* montrent une telle défiance, que quelques précautions que l'on prenne pour les approcher, il est très-difficile et même presque impossible de les surprendre.

26.° LA SARCELLE COMMUNE.

Anas querquedula. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 67.
La sarcelle commune. BRIS. Orn. tom. 6, pag. 427.

Cette première espèce de *sarcelle* que nous devons d'autant mieux regarder comme indigène de la France, qu'elle y est constamment sédentaire sur nos lacs et sur nos étangs où elle niche dans les roseaux, n'est

guère plus grosse que notre *perdrix grise*; sa longueur, du bout du bec à celui de la queue est de quinze pouces, et son vol de treize seulement.

Ce joli petit *canard* est connu sous des noms vulgaires qui diffèrent suivant les diverses contrées qu'il habite; dans plusieurs de nos ci-devant provinces on le nomme trivialement *garsette*; en Lorraine, en Champagne, et peut-être ailleurs encore, on l'appelle *arcanette*, en Picardie *gargancy*, etc.

Le plumage du mâle, sans être aussi brillant que celui du *canard ordinaire*, n'est pas moins remarquable par les beaux reflets dont il est susceptible, selon l'incidence de la lumière. Le sommet et le derrière de sa tête sont d'un noir d'autant plus agréable, que cette couleur est relevée par deux bandes blanches, une de chaque côté de la tête qui, des joues, en se dirigeant en arrière, vont se réunir ensemble au bas de l'occiput, après avoir passé au-dessus des yeux; la gorge est également noire; mais les joues, de même que le haut du cou, ont le fond de leur couleur d'un brun roussâtre, et cette nuance est variée de lignes longitudinales, blanches. Les plumes scapulaires du milieu sont noirâtres, marquées d'une ligne blanche qui suit la direction de leur tige; celles des côtés sont cendrées, bordées extérieurement de blanc. Les petites et les moyennes couvertures des ailes sont aussi cendrées, mais sans bordure; les grandes sont de même couleur, bordées et terminées de blanc; ce qui forme sur chaque aile une bande transversale de cette dernière couleur. Les premières pennes de ces parties sont d'un gris brun, bordées extérieurement de blanc; les suivantes sont de la même couleur en dedans; en dehors, elles sont d'un vert doré très-brillant, et bordées de blanc; ce qui forme par la réunion de toutes ces

pennes, deux bandes ou plaques (que l'on nomme vulgairement miroirs), l'une dorée et l'autre blanche ; les pennes enfin qui sont les plus voisines du corps sont toutes d'un gris brun, légèrement teintées d'un vert obscur et bordées de blanc en dehors. Les couvertures du dessus de la queue sont brunes, bordées de blanc sale; les pennes de cette partie sont d'un gris brun, bordées du même blanc que celui des couvertures. Le devant du cou et la poitrine sont d'un marron roux varié de lignes d'un brun clair ; le haut du ventre ainsi que les côtés sont blancs, avec cette différence que ces derniers sont rayés transversalement de noirâtre ; le bas-ventre et les couvertures du dessous de la queue sont d'un blanc sale tacheté de brun.

La femelle, bien plus petite que le mâle, est couverte d'un vêtement plus modeste aussi que le sien, il ne consiste que dans du gris et du brun amalgamés presque insensiblement l'un avec l'autre par des ondes peu distinctes; sa gorge n'est pas non plus noire comme dans le mâle, et elle ne prend de miroir sur l'aile que lorsqu'elle est très-avancée en âge; ensorte que ces deux individus sont si différens l'un de l'autre qu'on les prendroit volontiers pour des espèces tout-à-fait disparates. Néanmoins, dans tous deux, l'iris est de couleur de noisette, entouré d'un cercle jaune; ils ont l'un et l'autre le bec noirâtre; la partie nue des jambes, les pieds, les doigts et leurs membranes d'un gris plombé, et les ongles noirs.

Cet *oiseau* fait son nid que nous avons plus d'une fois observé sur les étangs du département des Vosges, dans quelque touffe d'herbages grossiers, au milieu des roseaux, ou sur quelques grosses racines de saule qui sont submergées; il est composé d'herbes sèches et de feuillages; la femelle y

pond au moins dix œufs un peu plus gros que ceux de *pigeons* : ces œufs sont d'un blanc sale, légèrement tachetés de brun.

On prétend que le mâle abandonne à sa femelle seule le soin de l'incubation et celui de l'éducation de ses petits. Nous ne pouvons rien dire de positif sur ce fait, mais nous pouvons du moins assurer que lorsque nous avons rencontré soit des nids soit de jeunes couvées de ce *palmipède* sur l'eau, jamais nous n'y avons vu de mâles.

Les *sarcelles communes* voyagent par bandes quelquefois fort nombreuses dans les airs, mais sans y garder, comme les *canards*, d'ordre régulier : elles y volent confusément et avec une légèreté extrême; on ne les voit guère plonger, par la raison qu'elles trouvent à la surface de l'eau la nourriture qui leur convient, laquelle consiste dans des mouches et autres insectes ailés, ainsi que dans plusieurs espèces de graines de plantes aquatiques que l'eau charrie à sa surface.

27°. LA PETITE SARCELLE.

Anas crecca. LIN. Syst. nat. éd. 13, gen. 67.
La petite sarcelle. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 436.

(*Voyez* la planche XXXIII de cet ouvrage.)

Celle-ci est un peu plus petite que la *sarcelle commune*; sa longueur est de quatorze pouces, du bout du bec à celui de la queue, et son vol d'un pied dix pouces : les plumes qui recouvrent le sommet de sa tête sont d'un marron roux; cette teinte s'étend sur la moitié du derrière du cou où elle se termine par une bande d'un vert obscur. De chaque côté de la tête on voit une bande étroite d'un blanc roussâtre qui part de la base du bec, passe sur les yeux en remontant vers le front, et se dirige en arrière

vers l'occiput ; au-dessous de cette bande on voit une assez large tache d'un vert doré, qui est placée derrière l'œil, et qui se prolonge de chaque côté le long du cou.

Le haut du dos est de couleur roussâtre, rayé transversalement et en zigzags de lignes alternativement blanchâtres et noirâtres, ainsi que les plumes scapulaires dont quelques-unes cependant sont blanches en dehors, bordées d'un noir profond et velouté; les couvertures du dessus des ailes sont toutes d'un cendré brun, avec cette différence entre elles que les plus proches du corps sont bordées de blanchâtre, et les intermédiaires terminées par une couleur fauve clair qui trace sur l'aile une petite bande transversale de cette couleur; les grandes pennes de l'aile sont extérieurement d'un brun cendré, seulement les onzième et quatorzième sont noirâtres, bordées de blanc à leur extrémité; les suivantes sont d'un beau vert doré, bordées dans toute leur longueur d'un noir velouté, et terminées de blanc; enfin les pennes les plus proches du corps sont aussi de couleur brune cendrée, mais elles sont variées de blanc sale du côté extérieur; celles de la queue sont brunes, bordées de blanchâtre. Leurs couvertures sont d'un noirâtre changeant en vert doré, et le croupion, ainsi que le bas du dos, sont d'un brun varié de quelques lignes transversales, blanchâtres; les joues et le haut du cou sont de couleur marron; la gorge est brune; et le devant du cou, de même que la poitrine, sont variés de blanc et de roussâtre; il se trouve entre ces deux parties une tache noire; le bas de la poitrine et le ventre sont blancs, et les flancs rayés transversalement et en zigzags de blanc sale et de noirâtre. L'iris des yeux de cette *sarcelle* est grisâtre; il est entouré d'un cercle d'une couleur jaune pâle; le bec et les ongles sont noirs; la partie nue de ses jambes, ses

dessous du corps, est d'un blanc roussâtre; le bas-ventre qui est de la même couleur, est cependant légèrement maculé de gris. L'iris est de couleur de noisette, et le bec noir, de même que les ongles; la partie nue des jambes, les pieds, les doigts et leurs membranes sont d'une couleur ardoisée.

La femelle, un peu plus petite que le mâle, a tout le dessus du corps varié de cendré brun et de roussâtre; le dessous est d'un blanc lavé de cette dernière couleur.

La *sarcelle d'été* est de toutes les espèces de *canards* la mieux faite et celle qui a le plus de grâces; elle a une forme arrondie qui semble être le type de la beauté parmi ses congénères : d'un caractère vif et gai, on la voit presque toujours en mouvement, et elle ne fait pas une évolution qui ne soit pleine de gentillesse. Elle joint à toutes ces qualités une douceur extrême; aussi est-il très-facile de l'habituer à la domesticité, et même de l'y familiariser bientôt; huit jours suffisent pour cela : on la nourrit en basse-cour avec du pain, du blé, de l'orge et du son; elle aime aussi beaucoup les mouches, les vers de terre, les limaçons et autres insectes qu'elle peut attraper; elle se plaît à se baigner fréquemment; elle vit en paix avec tous les *oiseaux* de la basse-cour; et s'il arrive que quelqu'un la tourmente, loin de se défendre elle fuit à tire d'aile, et après une petite course, elle reste étendue épuisée sur la terre comme si elle alloit expirer.

Cette petite espèce se rencontre moins fréquemment que les deux précédentes sur les lacs et les étangs de l'Europe, aussi bien que sur les eaux de la mer Caspienne.

DEUXIÈME GENRE.

LES HARLES.

Le genre des *harles* est composé d'*oiseaux palmipèdes* qui ont pour caractères distinctifs un bec droit, presque cylindrique, étroit, onguiculé, crochu à l'extrémité et dentelé en forme de scie sur chaque bord des deux mandibules: ces dentelures sont inclinées d'avant en arrière. Le bas de leurs jambes est dégarni de plumes, et le doigt postérieur n'est pas engagé dans la membrane qui unit les trois antérieurs.

Nous ne voyons les *harles*, dans quelques-uns de nos départemens intérieurs, que durant les plus fortes gelées, ce qui fait croire qu'ils nous arrivent des régions du Nord; ils ne se rabattent alors sur les rivières, et particulièrement sur la Moselle, dans les Vosges, que parce qu'au moment de leur apparition, presque tous les lacs et les étangs de ces contrées sont gelés.

On sait que ces *oiseaux* sont d'excellens plongeurs qui peuvent demeurer long-tems sous l'eau; qu'ils nagent avec une promptitude extrême entre deux eaux, et qu'ils sont les seuls *palmipèdes* qui naviguent le corps entièrement

l'aile est cendré, et l'extrémité de cette partie est noirâtre, marquée dans son milieu d'une large bande blanche; la mandibule supérieure du bec est rougeâtre à sa base, ainsi que l'inférieure, tandis que le reste est brun, l'iris est de même couleur que celui du mâle; la partie nue des jambes, les pieds, les doigts, leurs membranes, ainsi que les ongles, sont d'un brun rouge.

Le *harle* nage, comme nous l'avons dit plus haut, le corps entièrement submergé, sa tête seule paroît au-dessus de l'eau; il plonge à de grandes profondeurs pour aller saisir le poisson dont il fait une étonnante destruction; il reste long-temps sous l'eau, et y parcourt un long espace avant de reparoître à sa surface.

En l'an VII l'hiver qui fut fort rigoureux, nous amena dans les Vosges, et surtout sur la Moselle, une si grande quantité de *harles*, que chaque jour les marchés d'Epinal étoient garnis de ces *oiseaux* qu'on avoit tués dans les environs; ils abondèrent surtout sur la partie de la Moselle qui arrose le finage de la commune de Tavon, à deux lieues plus bas qu'Epinal. Un paysan tirailleur de cette commune en tua beaucoup durant cette saison, il en abattit même un jour jusqu'à trois d'un seul coup de fusil. La première fois qu'il vit ces *oiseaux* sur la Moselle, ils lui parurent si petits, parce qu'il n'apercevoit que leur tête et leur cou, qu'il ne daigna pas perdre un coup de fusil pour un si mince gibier; quelques jours après il se décida enfin à faire feu sur eux, et il nous assura que sa surprise avoit été extrême lorsqu'il vit le volume de leur corps; aussi tous les individus de choix qu'il nous a fournis soit pour notre cabinet soit pour celui de nos amis, n'étoient-ils blessés qu'à la tête ou bien au cou, parce qu'il n'y avoit que ces parties qui excédassent la surface de l'eau lorsqu'il les tiroit.

2.° LE HARLE HUPPÉ.

Mergus serrator. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 68.
Le harle huppé. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 237.

(*Voyez* la planche XXXIV de cet ouvrage.)

Quoiqu'originaire des régions du Nord, le *harle huppé* paroît néanmoins sur les rivières, les lacs, et sur plusieurs étangs de l'intérieur de la France, dans les années surtout où les hivers sont rigoureux; aussi n'est-il pas rare de voir, à ces époques, beaucoup de ces *oiseaux* exposés en vente sur les marchés de Paris. On a remarqué que dans toutes les années où le thermomètre étoit descendu jusqu'au dixième degré au-dessous de zéro, il avoit paru un nombre de *harles huppés*, quelquefois très-considérable sur les lacs et les étangs de nos montagnes des Vosges.

Au Groenland où ces *oiseaux* abondent comme dans leur pays natal, les naturels de ces contrées leur font une guerre ouverte dans les mois d'août et de septembre, et cela dans l'intention de se nourrir de leur chair qui dans notre pays est un mets détestable.

Ces peuples à demi sauvages choisissent ces mois pour chasser avec des flèches, dit-on, le *harle huppé* qui en tout autre temps est un *oiseau* aussi rusé qu'il est farouche et méfiant, parce qu'alors la mue qui, en faisant tomber les pennes de ses ailes, lui occasionne toujours une espèce de maladie qui le rend stupide en quelque sorte, est cause qu'il est beaucoup moins agile pour se dérober à leurs poursuites.

L'épithète de *huppé* que l'on a spécialement donnée à ce *harle*, lui a été appliquée parce qu'au lieu de cette espèce

de toupet que l'on voit dans le précédent, il porte une huppe bien séparée de sa tête, et qui est composée de plumes fines, étroites, douces, soyeuses, ayant trois pouces au moins de longueur; elles sont toutes d'un violet noir, changeant en vert doré, selon l'incidence de la lumière; ces plumes partent de l'occiput et se dirigent en arrière sur le haut du cou.

Le *harle huppé* est à peu près de la grosseur du *canard sauvage*; le sommet de sa tête, le haut de son cou et sa gorge sont de la même couleur que les plumes qui forment sa huppe. L'origine de son dos est d'un beau noir de velours lustré, tout le reste du dessus de son corps est varié de brun et de blanc sale, disposé par lignes qui se dirigent parallèlement entre elles, et toujours en zigzags. Les grandes pennes de ses ailes sont d'un brun noirâtre, variées, dans leur milieu, de noir, de brun, de cendré et de blanc; celles de sa queue sont brunes, bordées et variées de gris de perle. Au-dessous de sa gorge on voit une espèce de demi-collier blanc au bas duquel le reste du cou, ainsi que la poitrine, sont variés de noir, de roussâtre et de blanc; tout le reste du dessous de son corps est de cette dernière couleur, à l'exception des côtés de la poitrine dont chaque plume est bordée de noir. La mandibule supérieure du bec est d'un brun marron dans quelques individus, et d'un beau rouge dans d'autres; l'inférieure est, dans tous, de cette dernière couleur. L'iris est d'un jaune aurore; la partie nue des jambes, les pieds, les doigts, leurs membranes et les ongles sont rouges.

La femelle de ce *canard* diffère de son mâle en ce que sa huppe, le sommet de sa tête et le haut de son cou, au lieu d'être d'un noir changeant en vert, sont d'un bai roux; elle a la gorge blanche, le dos gris et le dessous

du corps d'un blanc teinté de roussâtre sur la poitrine. Du reste elle est, à peu de chose près, semblable à son mâle. On dit que ses œufs sont aussi gros que ceux du *canard*, et qu'ils sont d'un blanc pur.

Le *harle huppé* est, comme le précédent, un excellent plongeur qui va chercher à des profondeurs considérables le poisson qu'il aperçoit au fond de l'eau, et surtout des eaux qui sourdent de nos montagnes pour donner naissance à la belle rivière de Moselle, dont la limpidité est telle, surtout vers sa source où elle n'a point encore été troublée par une foule de rivières bourbeuses qui viennent y aboutir et s'y perdre, qu'on y aperçoit sur les cailloux du fond, une truite à vingt pieds de profondeur lorsqu'elle y voyage en chassant avec la rapidité d'un trait.

Cet *oiseau* a, comme tous ses congénères, la réputation d'être un grand destructeur de poissons ; son bec armé de dents osseuses et très-aigues, dirigées d'avant en arrière sur les bords de chaque mandibule, est très-propre à favoriser ses larcins.

3.° LE HARLE PIETTE.

Mergus mas. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 68.
La piette. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 243.

(*Voyez* la planche XXXIV de cet ouvrage.)

Des trois espèces de *harles* qui arrivent à certaines époques de l'année dans l'intérieur de la France, au moment surtout où les hivers sont rigoureux, la *piette* est la seule qui ne manque presque jamais de venir nous visiter à cette saison dans les Vosges où elle est connue sous le nom vulgaire de *religieuse*, à raison sans doute de son

manteau et de sa coiffe noirs, et de sa mentonnière blanche. On assure qu'elle n'est pas moins commune dans la ci-devant Picardie que sur nos rivières, et particulièrement sur nos étangs de la ci-devant Lorraine.

La *piette* est un peu plus grosse que la *sarcelle ordinaire*; elle a, de l'extrémité du bec à celle de la queue, un pied quatre pouces de longueur, et deux pieds de vol; lorsque ses ailes sont ployées, elles s'étendent au tiers à peu près de la longueur de sa queue.

Sa tête, sa gorge et son cou sont d'un très-beau blanc, un demi collier noir placé sur le haut de cette dernière partie, imprime au blanc de sa gorge une forme de mentonnière; de chaque côté de sa tête on voit une tache ronde d'un beau noir, susceptible de chatoyer en vert; cette tache est d'autant plus apparente qu'elle tranche parfaitement bien avec le blanc de cette partie.

C'est au milieu de cette tache qu'est placé l'œil qui est rougeâtre, entouré d'un cercle jaune. Une belle huppe formée de plumes étroites, douces, longues, soyeuses et variées de blanc et de vert noirâtre, se fait remarquer sur le sommet de sa tête; elle lui tombe élégamment sur le cou où elle contraste parfaitement avec le noir.

Tout le dessus du corps de cet *oiseau*, depuis les deux tiers inférieurs du cou jusque vers le milieu du dos, porte sur un fond d'un beau blanc, trois bandes demi circulaires placées les unes au-dessus des autres, et qui laissent entre elles des interstices de blanc se coupant alternativement avec le noir profond et velouté de ces mêmes bandes. Les plumes scapulaires, ainsi que les couvertures du dessus des ailes, sont variées de noir et de blanc; les premières grandes pennes de l'aile sont noirâtres; les autres sont d'un noir violet du côté extérieur,

et brunâtres du côté intérieur ; celles qui sont les plus voisines du corps sont cendrées, et le croupion est d'un beau noir de velours. Les pennes de la queue qui sont aussi cendrées, sont étagées de manière que cet appendice paroît arrondi. La poitrine et tout le dessous du corps sont blancs, à l'exception des flancs qui sont variés de brun foncé et de gris blanc, par petites raies disposées en zigzags. Le bec, la partie nue des jambes, les pieds, les doigts et leurs membranes sont d'un noir verdâtre, et les ongles noirâtres.

La femelle, qui est un peu plus petite que le mâle, a tout le dessus de la tête, ainsi que le haut du cou, en arrière, d'un brun marron, et la gorge blanche ; le bas de son cou, en avant et en arrière, est d'un brun cendré, de même que tout le dessus de son corps, qui est blanc en dessous, excepté les flancs qui sont cendrés ; les couleurs de ses ailes sont, du reste, distribuées comme celles du mâle, avec cette différence qu'elles sont un peu moins vives ; sa queue est cendrée, son bec noir, et ses pieds sont plombés.

CINQUIÈME FAMILLE.

Les *oiseaux* que nous renfermons dans cette cinquième et dernière famille des *palmipèdes* sont, à juste titre, les plongeurs par excellence; ils sont si habiles dans cet art ; ils ont l'œil si vif et si perçant, qu'à l'aspect de l'amorce d'un fusil qui s'enflamme, ils se soustraient au coup, en s'enfonçant subitement sous les eaux, avant même que le plomb meurtrier qui devoit leur dépêcher

la mort, n'ait pu les atteindre; mais, par contre-coup, ils sont sur la terre de forts mauvais marcheurs, ne pouvant par leur conformation, habiter que les eaux; leurs jambes, placées tout-à-fait à l'arrière du corps et presque entièrement cachées dans l'abdomen, ne laissent paraître que des pieds en forme de rames, dont la position en dehors ne peut soutenir leur corps que lorsqu'il est droit et perpendiculairement d'aplomb; leurs ailes très-courtes d'ailleurs ne peuvent imprimer à leur corps le mouvement nécessaire pour prendre à terre leur vol, et regagner par ce moyen leur élément naturel; aussi évitent-ils autant qu'ils peuvent, les rivages, parce qu'ils sentent combien ils y sont étrangers. Cette famille ne contient que le seul genre des *plongeons*.

On désigne assez généralement dans la plupart des contrées de la France, sous le nom vulgaire et impropre de *plongeons*, tous les *oiseaux* aquatiques qui, à la moindre apparence de danger, ont l'habitude de s'enfoncer sous l'eau: en sorte qu'il est presque étonnant qu'on n'ait pas compris sous cette même dénomination les *harles* qui sont aussi d'excellens plongeurs; mais les *oiseaux* auxquels on applique le plus communément ce nom sont les *grèbes*, et dans toutes les Vosges on ne connoît sous la dénomination de *plongeon* que le seul *castagneux*.

Cette erreur ne vient, sans doute, que de ce qu'on ignore que les *plongeons* ont les trois doigts antérieurs réunis par une seule membrane et le pouce séparé, tandis que les *castagneux*, ainsi que tous les *grêbes*, ont seulement les doigts garnis dans leur contour de membranes fendues.

Cette dernière famille des oiseaux nageurs ne renferme que le seul genre des *plongeons*.

GENRE UNIQUE.

LES PLONGEONS.

Les caractères particuliers au genre des *plongeons* consistent dans un bec droit, pointu, comprimé par les côtés et sans dentelures; dans des pieds déprimés et aplatis sur leurs faces latérales, et dans une queue peu apparente et presque nulle.

Nous ne connoissons, dans ce genre, que deux espèces indigènes de la France, savoir: le *grand plongeon* et le *petit plongeon*.

1.° LE GRAND PLONGEON.

Colymbus immer. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 75.
Le grand plongeon. BRIS. Ornith. tom. 4, pag. 105.

(*Voyez* la planche XXXIV de cet ouvrage.)

Le *grand plongeon* est, à peu de chose près, de la grosseur de l'*oie*; il a, du bout du bec à l'extrémité de

la queue, ou pour mieux dire, de l'extrémité des doigts à celle du bec, deux pieds sept pouces et demi de longueur, et trois pieds dix pouces huit lignes de vol. Quand ses ailes sont ployées, elles s'étendent jusqu'au bout du croupion ou de son apparence de queue.

Ce *plongeon* est connu sur les lacs de la Suisse sous le nom de *studer*, qui, dans l'idiome du pays, désigne la pesanteur de cet *oiseau*, et sa difficulté de marcher sur terre, quand, par quelque accident, il y a été jeté.

Cet *oiseau* s'échappe qnelquefois des contrées helvétiques, et paroît instantanément sur les étangs des Vosges qui n'en sont pas très-éloignées, et surtout sur les lacs de Gérardmer, lesquels gissent au centre des montagnes de ce département; c'est de là que nous en avons obtenu plusieurs, soit pour notre cabinet, soit pour ceux de nos amis.

Le *grand Plongeon* a le dessus de la tête et du cou d'une couleur brune; son dos, son croupion ainsi que ses flancs, sont revêtus de plumes d'un brun foncé, bordées d'une couleur cendrée; les pennes de ses ailes sont brunes; celles de sa queue sont de même couleur, bordées de blanc à leur extrémité; les joues sont variées de très-petites taches blanches : on voit sur les côtés du cou une bande transversale d'un brun noir, et, au-dessous de cette bande, ces mêmes côtés sont variés de très-petites taches noires et blanches; sa gorge, ainsi que le devant de son cou, sa poitrine et son ventre, sont d'un blanc soyeux fort éclatant; seulement on aperçoit quelques taches brunes sur le devant du cou; les couvertures du dessous de sa queue sont variées de blanc et de brun. L'iris de ses yeux est rougeâtre; son bec, ses pieds, ses doigts et ses ongles sont noirâtres; les membranes qui

unissent ses doigts entre eux, sont de cette même couleur sur leurs bords, et blanchâtres dans leur milieu.

Cet *oiseau* nage et plonge aussi bien qu'il vole mal : on dit que sur les lacs de la Suisse où il est fort abondant, il n'est pas rare de le voir nager entre deux eaux, sans reparoître à sa surface, pour y respirer l'air atmosphérique, que quelquefois à plus de cent pas de distance du point d'où il étoit parti. On peut donc conclure qu'un nageur de cette force ne doit redouter aucun *oiseau* de proie; qu'il lui suffit, pour éviter sa griffe meurtrière, de l'apercevoir dans les nues pour se dérober à sa voracité, en se plongeant aussitôt au fond de l'eau, où son ennemi n'est nullement tenté d'aller le poursuivre. On seroit donc porté à croire que ce *plongeon* n'a aucun ennemi à redouter; on se tromperoit cependant, car l'homme avide de sa dépouille, lui qui est le plus rusé de tous les êtres créés, a trouvé dans son génie le moyen de se rendre le maître de cet *oiseau*, soit en lui présentant pour appât un poisson dont l'intérieur est garni d'hameçons qui tiennent à une longue ficelle, soit en plaçant entre deux eaux une sorte de filets dans les endroits où les *plongeons* se rassemblent le plus communément, et dans lesquels ils trouvent la mort en s'y enfonçant pour chercher leur subsistance.

2.° LE PETIT PLONGEON.

Colymbus stellatus. LIN. Syst. nat. édit. 13, gen. 75.
Le petit plongeon. BRIS. Ornith. tom. 6, pag. 108.

La longueur de ce *palmipède*, le dernier de cet ordre, prise du bout du bec à celui des doigts, est de deux pieds

un pouce et quelques lignes. Il a deux pieds onze pouces de vol, et lorsque ses ailes sont ployées, elles ne dépassent guères l'origine de son apparence de queue.

Tout le sommet de sa tête, le dessus de son cou et de son dos sont d'un cendré noirâtre, entièrement maculés d'espèces de petites gouttes blanches ; on voit de plus sur chacune des plumes qui recouvrent son dos, deux lignes blanchâtres. Les grandes pennes de ses ailes sont brunes, et les moyennes d'un cendré brun ; ces dernières sont marquées de deux lignes blanchâtres, placées en travers de ces pennes, une de chaque côté ; la queue qui est très-courte et presque nulle, est d'un cendré brun ; elle paroît étagée du centre sur les côtés. La gorge est blanche, ainsi que le devant et les côtés du cou ; mais ces derniers sont légèrement variés d'une teinte de gris de perle. La poitrine et tout le reste du dessous du corps sont d'un blanc pur et éclatant.

Cet *oiseau* a l'iris des yeux de couleur de noisette ; le bec d'un gris brun ; les pieds, les doigts, leurs membranes, ainsi que les ongles, bruns ; seulement une teinte légère de rougeâtre s'étend sur le côté intérieur des pieds et des doigts.

Le *petit plongeon* se trouve en tout temps et en toutes saisons sur nos côtes maritimes, comme sur quelques rivières et sur un grand nombre d'étangs de l'intérieur de la France où il fait son nid qu'il construit d'herbes sèches ; quoique son tissu soit assez lâche, néanmoins il est un peu recouvert, et fait avec assez d'art pour qu'il soit susceptible de flotter sur la surface de l'eau, dans les marais, et sur les grands étangs ; la femelle pond trois ou quatre œufs d'une forme ovale parfaite, qui ressemblent

assez à ceux de l'*oie*; ils sont marqués de quelques tâches noires.

M. de Buffon fait mention dans ses œuvres d'une autre espèce de *plongeon* qu'il ne signale autrement qu'en disant qu'il se trouve pendant l'hiver sur les côtes de Picardie où on le nomme *cat-marin* (ce qui signifie *chat de mer*). On lui a sans doute donné cette dénomination, dit cet immortel auteur, à cause de la grande quantité de frai de poissons qu'il mange. Il y a beaucoup d'apparence que Linné, ainsi que Brisson, ne connoissoient pas cet *oiseau*, puisqu'ils n'en parlent ni l'un ni l'autre; et n'ayant jamais été à portée de le voir nous-mêmes, nous sommes forcés de passer ici sous silence sa description.

Nous présumons bien que parmi les *palmipèdes*, et surtout les *palmipèdes* marins qui fréquentent exclusivement nos côtes, soit périodiquement chaque année, soit accidentellement à raison de quelques coups violens de la tempête qui les y auront portés, nous en ayons omis quelques-uns : mais nous pensons aussi qu'on nous le pardonnera en faveur de notre éloignement de ces contrées, qui ne nous a pas permis de les observer et d'en suivre particulièrement les mœurs.

Notre but principal, d'ailleurs, n'ayant été que d'inspirer à la jeunesse qui se trouve trop éloignée de la capitale et des lumières dont elle est le centre, le goût de l'*ornithologie*, et de lui

apprendre le moyen de classer méthodiquement les animaux que comprend cette partie de l'histoire naturelle; on voudra bien ne pas nous savoir mauvais gré de quelques omissions involontaires, que d'ailleurs on pourra rectifier dans l'ouvrage de l'immortel Buffon.

FIN DU TROISIEME ET DERNIER ORDRE.

USAGE DANS LA PRATIQUE

DE NOTRE MÉTHODE ORNITHOLOGIQUE.

Il se présente à nous un *oiseau* que nous n'avons jamais vu, et que, par cette raison, nous ne connoissons pas; supposons, par exemple, que ce soit le *merle de roche*. Comment nous sera-t-il possible, parmi plusieurs centaines d'*oiseaux*, soit sédentaires, soit de passage annuellement périodique ou de passage purement accidentel, qui se rencontrent dans l'étendue de la France, de trouver non-seulement l'*ordre* dans lequel il doit entrer, mais encore sa *section*, sa *famille*, son *genre* et son *espèce*?

Pour embrouiller encore davantage cette recherche, faisons intervenir ici une prévention fondée sur les habitudes de cet *oiseau* que nous supposons que l'on a vu plusieurs fois toujours solitaire au sommet de quelque rocher escarpé; sur la couleur de son plumage; sur son caractère constamment farouche et sauvage qui n'en permet l'approche qu'en usant de ruses et de stratagèmes; enfin sur la mélodie de ses accens qui retentissent au loin dès l'aurore naissante, qu'il

terrompt pendant le jour et qu'il recommence avec une ardeur nouvelle lorsque le soleil décline vers notre horizon.

Supposons encore que nous ayons été à portée d'observer en silence ses différentes manœuvres; que tantôt nous l'avons vu subitement suspendre son chant pour courir à terre avec la rapidité d'un trait, afin de saisir un vermisseau qu'il apercevoit au loin; que d'autrefois nous l'ayons observé lorsqu'il étoit perché sur un arbuste pour y choisir les baies les plus saines dont il faisoit, ainsi que d'*insectes*, sa principale nourriture.

Toutes ces circonstances et quelques autres que nous pourrions ajouter encore, ne nous font-elles pas présumer qu'il est un *oiseau* d'un tout autre genre que celui du *merle*? Mais lorsqu'il est en notre pouvoir, si nous voulons le reconnoître avec exactitude, commençons d'abord par mettre à part toute prévention à son égard; occupons-nous seulement de rappeler à notre mémoire les caractères distinctifs d'après lesquels nous avons partagé notre *ornithologie* en trois grands *ordres*! (si nous les avons oubliés recourons à notre tableau synoptique), et par suite de la comparaison que nous aurons faite des caractères généraux que présente cet individu, avec ceux de nos *ordres*, il nous sera

bientôt facile de décider auquel des trois il doit appartenir.

Le premier *ordre* renferme, comme nous le savons, les *oiseaux* qui ont quatre doigts, dont trois sont dirigés en avant, et le quatrième qu'on nomme le *pouce* est placé en arrière; tous ces doigts sont séparés les uns des autres jusqu'à leur base, ou tout au moins jusqu'à la première articulation, et leurs jambes (que le vulgaire nomme les *cuisses*) sont garnies de plumes jusqu'au *calcaneum* que nous avons appelé le *genou*.

Le second *ordre* contient ceux de ces animaux qui, outre qu'ils ont les pieds conformés à peu près comme les précédens, ont encore pour caractères tranchans une partie plus ou moins considérable de la *jambe*, au dessus du *genou*, dégarnie de plumes, et une membrane plus ou moins considérable qui unit le doigt du milieu avec l'extérieur tout au plus jusqu'à la première articulation : nous avons nommé ceux-ci *fissipèdes de rivages*, et les premiers *fissipèdes proprements dits*.

Le troisième *ordre* enfin est composé des *palmipèdes* ou *oiseaux nageurs*, dont les trois doigts antérieurs et quelquefois les quatre doigts sont garnis ou de membranes entières, ou de membranes fendues ; ce qui facilite leur navigation continuelle.

Or, l'*oiseau* que nous cherchons à reconnoître a-t-il les doigts garnis de membranes entières ou de membranes fendues? non ; il n'est donc pas du troisième *ordre*; il ne peut donc appartenir qu'au second ou bien au premier.

Pour qu'il appartînt au second *ordre*, que faudroit-il? que, comme nous l'avons dit, il eût la partie de la *jambe* au dessus du *genou*, dégarnie de plumes : or, cette même partie, dans l'individu que nous examinons, en est entièrement garnie; il n'est donc pas de cet *ordre*: il faut donc nécessairement qu'il soit du premier.

Mais ce premier *ordre* est extrêmement compliqué; car pour s'y reconnoître, nous avons été obligés de le diviser en *sections;* puis nous avons sous-divisé les *sections* en *familles*, les *familles* en *genres*, et enfin quelques *genres* en petites *tribus* qui renferment les *espèces*. Au milieu de cette complication qui, dans le fait, n'est qu'apparente, comment nous sera-t-il possible de déterminer la place qui convient à l'*oiseau* que nous désirons de connoître?

Essayons d'y parvenir; mais, au préalable, mettons en jeu toute l'attention dont nous sommes susceptibles; car ici il ne s'agit plus d'examiner les *pieds ;* ils ont joué leur rôle et nous pouvons les abandonner, pour porter nos regards quelquefois sur la forme et l'habitude en-

tière du corps de l'animal, mais toujours sur la conformation de son bec.

Souvent ce caractère n'est pas aussi tranchant que le sont ceux qui établissent les *ordres* : aussi n'y a-t-il guères qu'une longue habitude et l'œil perspicace d'un ancien observateur qui saisissent à l'instant même les nuances souvent insensibles qui différencient la forme des becs ; or dans ce cas un jeune ornithologiste doit recourir aux tableaux synoptiques, dans lesquels il trouvera souvent, même dans les caractères particuliers à chaque *espèce*, des secours qui faciliteront ses recherches ; mais revenons à la distribution méthodique de notre premier *ordre !*

Cet *ordre*, celui des *oiseaux fissipèdes proprements dits*, est sous-divisé d'abord en quatre *sections* ; la première contient les *oiseaux de proie* ou *accipitres* ; la seconde renferme les *passereaux* ; la troisième comprend les *oiseaux grimpeurs* ; la quatrième enfin est composée des *gallinacés*.

L'*oiseau* que nous désirons de connoître seroit-il de la *section* des *gallinacés* ? pour nous en assurer, voyons quels sont les caractères des *oiseaux* de cette *section ! ! !*

Tous les *gallinacés* en général sont des animaux pesans qui se nourrissent presque uniquement de grains ; le nôtre au contraire est d'une

taille assez svelte, et nous l'avons vu se nourrir de vermisseaux, ainsi que de petites baies.

Les *gallinacés* ont la mandibule supérieure du bec légèrement arquée et comme voûtée; leurs narines, d'ailleurs, sont en partie recouvertes d'une pièce charnue. Le bec de notre *oiseau* est à la vérité arqué; mais il ne l'est que légèrement, et il est comprimé par les côtés; il n'offre aucune apparence, aucun vestige même le plus léger d'une pièce charnue qui recouvre ses narines. Du côté du bec il n'appartient donc pas aux *gallinacés* : il ne leur appartient pas davantage du côté des *pieds;* car les *gallinacés* ont tous les *pieds* assez courts, eu égard à leur taille; leurs *doigts* sont dentelés à leurs bords, et ils sont de plus réunis à leur base seulement par un rudiment de membrane; plusieurs espèces d'ailleurs ont, dans les mâles sur-tout, le *tarse* armé d'un éperon pointu : or rien de tous ces caractères ne se rencontre dans l'*oiseau* qui fait l'objet de nos recherches; il ne peut donc pas être de la quatrième *section* du premier *ordre.*

Il est peut être de la première *section* de cet *ordre*? Voyons donc quels sont les caractères des *oiseaux* qu'elle contient!

Les *oiseaux* de la première *section* de cet *ordre* sont les *accipitres* ou *oiseaux de proie*, dont les caractères distinctifs se tirent de leur

bec crochu, ayant sa base revêtue d'une peau molle, à laquelle on a donné le nom de *cire*; de leurs narines qui, dans ceux qui sont pourvus de cette peau, la traversent en la perçant; de leurs doigts nus ou recouverts d'un duvet fin, et de leurs ongles acérés et très-crochus: or, on ne trouve aucun vestige, aucune apparence de ces caractères dans notre *oiseau*; il n'est donc pas de la première *section* de ce premier *ordre*, auquel néanmoins nous avons la certitude qu'il doit appartenir.

Puisqu'il n'est ni de la première, ni de la quatrième *section*; il est nécessairement de la *seconde* ou de la *troisième*. Assurons-nous d'abord s'il ne seroit pas de la troisième, et, pour cela, voyons et analysons les caractères des *oiseaux* que cette section renferme!

Les *oiseaux* que nous avons placés dans la troisième *section* sont les *grimpeurs*, qui ont pour caractères distinctifs et bien tranchés, deux doigts en avant et deux en arrière: or, sans nous donner la peine d'entrer dans l'examen de la conformation de leur bec, nous sommes certains, par ce seul caractère, que notre *oiseau* ne peut appartenir à cette *section*: il est donc nécessairement de la seconde, de celle des *passereaux*.

Mais la section des *passereaux* est tellement

étendue que nous avons été obligés de la partager en six *familles* : à laquelle de ces *familles* doit-il appartenir ?

Pour le découvrir, examinons les bases sur lesquelles nous avons assis la distribution de ces mêmes *familles* ! D'abord les *oiseaux* de la première ont pour caractères généraux et distinctifs la mandibule supérieure du bec échancrée vers son extrémité : or, notre *oiseau* a ce caractère ; il est donc de cette première *famille*.

Mais cette même *famille* est sous-divisée en trois *genres* : dans lequel de ces trois *genres* allons-nous le placer ?

Pour le savoir, analysons et résumons encore les caractères particuliers à chacun de ces *genres*, et voyons ceux qui doivent se rapporter à l'individu que nous désirons de classer !

Le premier *genre* est celui des *pies-grièches* dont les caractères consistent dans un bec comprimé par les côtés ; dans la mandibule supérieure de cet organe, qui est crochue à son bout, et armée, de chaque côté, d'une petite dent : or le bec de notre *oiseau* est bien comprimé par les côtés ; mais il n'est ni crochu à sa pointe, ni armé de chaque côté d'une dent ; il n'appartient donc pas à ce premier *genre*.

Le second *genre* de cette même *famille* est celui des *gobe-mouches*, qui ont le bec aplati

horizontalement et pointu; leur mandibule supérieure, outre qu'elle est échancrée vers sa pointe, est encore garnie à sa base de quelques poils roides : or, la mandibule supérieure de l'*oiseau* que nous avons en main, quoiqu'un peu échancrée vers la pointe, n'a pas du tout sa base garnie de poils; son bec, d'ailleurs, n'est point aplati horizontalement; il est au contraire comprimé par les côtés et légèrement arqué dans toute sa longueur, caractères qui sont particuliers au genre du *merle* et non à celui des *gobe-mouches;* notre *oiseau* est donc de ce troisième genre : il est donc un *merle*.

Mais dans le genre des *merles* il se trouve des *oiseaux* auxquels nous avons donné le nom de *grives* et d'autres que nous avons appelés simplement *merles*. Les premiers sont ceux qui ont le plumage tacheté ou grivelé; les seconds au contraire sont ceux dont le plumage est coloré par de grandes masses; or le plumage de notre oiseau est coloré de cette dernière manière : il est donc un *merle proprement dit;* il nous suffit alors de lire attentivement la description de nos différentes *espèces* de *merles*, et, à coup sûr, nous trouverons celle que nous cherchons.

C'est de cette manière que l'on doit procéder pour la connoissance et la classification de toutes les espèces d'*oiseaux* qui nous sont incon-

nues. Si la marche à suivre a été longue à décrire, c'est afin qu'en en suivant tous les degrés, elle guide avec certitude un jeune ornithologiste qui désire s'occuper avec fruit de l'histoire des *oiseaux* de son pays; mais l'usage la lui simplifiera bientôt, et l'habitude réduira, dans peu de temps, à un petit nombre tous ces degrés.

C'est ici le cas de dire, en terminant cet ouvrage, que si nous avons été assez heureux pour être de quelque utilité à la jeunesse que nous avons eue en vue en le commençant, nous en trouverons dans notre cœur une douce récompense.

Fin du Tableau ornithologique de la France.

APPENDICE (1).

DIFFÉRENTES RACES DE PIGEONS CONNUES,

SOIT EXOTIQUES SOIT INDIGÈNES,

DISPOSÉ DANS UN ORDRE ALPHABÉTIQUE,

Avec un précis abrégé de leur histoire.

Genre 104, *de* LINNÉ, *édit.* 13, *de* GMELIN; *et, de notre méthode, le premier des gallinacés.*

TOUTES les races de *pigeons* ou *tourterelles* ont pour caractères généraux et distinctifs un bec droit, foible et grêle, dont le bout de la man-

1) Nous ne nous sommes déterminés à donner cet *appendice*, qui est absolument étranger au plan de cet ouvrage, que parce que nous y avons été engagés itérativement par plusieurs de nos amis qui ont pensé qu'à raison du nombre de personnes qui se procurent le plaisir innocent d'élever des *pigeons* et des *tourterelles* des pays étrangers, il ne seroit pas hors de propos d'esquisser au moins leur histoire. En cédant volontiers aux instances qui nous ont été faites à ce sujet, nous n'avons pas voulu cependant traiter de ces *oiseaux* d'une manière méthodique; il nous a paru suffisant d'en parler seulement dans un ordre alpabétique.

dibule supérieure est un peu renflé et courbé; des narines oblongues, à demi couvertes d'une membrane plus ou moins épaisse et toujours molle; des pieds courts ordinairement rouges, et enfin des doigts séparés les uns des autres jusqu'à leur base.

Toutes se nourrissent également de graines ou semences dures qu'elles avalent sans les casser. Il n'en est aucune qui ne vive en monogamie, et qui ne fasse, à chaque ponte, plus de deux œufs que le mâle et la femelle couvent alternativement chaque jour, et à des heures périodiquement régulières.

Lorsque leurs petits sont éclos, ils leur dégorgent dans le bec les graines qu'elles-mêmes ont d'abord avalées, afin qu'étant macérées et ramollies dans leur jabot, l'estomac de leurs enfans puisse plus facilement les digérer.

La seule différence que nous avons admise dans la distribution que nous avons faite de ces *oiseaux* par ordre alphabétique, consiste dans les pennes de la queue qui sont toutes égales et de moyenne longueur dans les uns, tandis que dans les autres elles sont beaucoup plus longues et cunéiformes ou taillées en coin.

Cette différence nous a fourni l'occasion de diviser en deux tribus la section des *pigeons*, ainsi que celle des *tourterelles*.

SECTION PREMIÈRE.

LES PIGEONS. *Columbæ.* LIN.

PREMIÈRE TRIBU.

Pigeons dont les pennes de la queue sont égales et de moyenne grandeur.

1.° LE PIGEON A AILES BLANCHES DES INDES.

Columba leucoptera. LIN.

La longueur de cette première espèce de *pigeons* qui n'est pas plus grosse que notre tourterelle, *columba turtur*, Lin. : est de huit à neuf pouces, en la mesurant de l'extrémité du bec à celle de la queue.

Le sommet de sa tête, ainsi que le haut de son cou et le dessus de son corps, sont fauves; son ventre et son croupion sont cendrés; les pennes de ses ailes sont noires; les intermédiaires de sa queue sont brunes et la plus extérieure de chaque côté est cendrée, terminée de blanc; ses joues, sa gorge et sa poitrine sont d'un roux tirant au fauve. On voit, de chaque côté des joues, au dessous des oreilles, une raie noire qui part de la base du bec et se dirige vers l'occiput; les plumes situées au dessous de cette raie sont susceptibles de reflets brillans d'un vert doré qui chatoyent en violet. Une peau nue et d'une couleur bleue, entoure les yeux de cet *oiseau*, dont l'iris est fauve; il a le bec noir; les pieds rouges et les ongles bruns.

Ce *pigeon* a dans la queue un mouvement de vibration de haut en bas, comme la bergeronnette grise, *motacilla cinerea*, Lin. : on le trouve aux Indes, ainsi

qu'aux environs de Carthagène, dans l'Amérique méridionale.

2.° LE PIGEON A BEC COURBÉ.

Columba curvirostra. Lin.

Latham dans son *système ornithologique* parle d'une espèce de *pigeon* que l'on trouve à l'île de Tanna, laquelle a sept pouces et demi de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue : il dit que le dessus de son dos et les couvertures de ses ailes sont d'une couleur baie dorée, traversés par deux bandes jaunes; que le dessous de son corps est d'un vert jaunâtre; que les pennes intermédiaires de sa queue, qui est arrondie, sont vertes, et les latérales cendrées, toutes coupées transversalement par une bande noire, et qu'enfin les couvertures du dessous de sa queue sont blanches.

Ce qui rend ce *pigeon* plus remarquable, ajoute-t-il, c'est la forme de son bec qui, à son sommet, est fort recourbé en carène, puis il s'abaisse brusquement à sa pointe qui est très-aiguë; la base ou l'origine de ce bec est rouge et le reste jaune.

Le même Latham dit encore que l'on rencontre dans le même pays une variété de cette espèce, qui a le dos et les grandes couvertures des ailes vertes.

3.° LE PIGEON A CRAVATTE.

Columba turbita. Lin.

Parmi les nombreuses variétés que Linné a faites de notre pigeon biset ou fuyard, *columba domestica*, Lin., celle-ci est la dixième, et cet auteur l'a notée *V : l*).

Le *pigeon à cravatte* est une des plus petites espèces, puisqu'elle n'est pas plus grosse que notre tourterelle, *columba turtur*, Lin. avec laquelle il produit des métis.

Ce *pigeon* est particulierement remarquable par une touffe de plumes qui se rebroussent sur sa gorge et sur sa poitrine : on ne voit pas le moindre vestige de huppe sur le sommet de sa tête, ni de capuchon sur son cou.

Les couleurs les plus ordinaires de cette espèce sont celles que nous avons désignées dans les variétés de notre sixième race, tome II, page 47.

4.° LE PIGEON A CRINIÈRE.

Columba jubata. Lin.

Linné ne signale pas autrement ce *pigeon* dont il a fait sa dix-neuvième variété de l'espèce domestique sous la note *V* : *v*) qu'en disant qu'il porte sur sa tête une huppe qui lui pend du sommet de cette partie, en forme de crinière.

5.° LE PIGEON A POITRINE POURPRE, D'EÏMEO.

Columba Eimensis. Lin.

Ce *pigeon* a quatorze pouces de longueur du bout du bec à celui de la queue; son front est de couleur vineuse, de même que sa gorge, dont le bas, ou pour mieux dire, le haut de la poitrine est marqué de deux bandes transversales, la première de couleur pourpre et la seconde jaune; ses joues sont noirâtres; il a le sommet de la tête et le haut du cou bruns ; les côtés de cette derniere partie sont d'un rouge bai, qui passe insensiblement au pourpre; son bec et ses ongles sont noirs.

6.° LE PIGEON A QUEUE ANNELÉE, DES ANTILLES.

Columba caribœa. LIN.

On trouve cette espèce aux Antilles, entre l'Amérique méridionale et l'île de Porto-Rico, proche la ligne; on la rencontre également à la Jamaïque. Ce *pigeon* est de la grosseur à peu près de notre *ramier*; sa longueur, du bout du bec à l'extrémité de la queue, est de quinze pouces.

Ce *gallinacé* qui est d'un naturel sauvage et même farouche, a le devant du cou et la poitrine d'un rouge pourpré, le dessus du cou de cette même couleur, mais susceptible de chatoyer en vert; son dos, ainsi que son croupion et les couvertures supérieures de sa queue sont d'un bleu de ciel : il a les ailes brunes, la queue bleuâtre, coupée par une large bande transversale noire, et le ventre blanc : l'iris de ses yeux est d'un rouge de cire d'Espagne; son bec de cette même couleur à sa base et verdâtre dans tout le reste de sa longueur, est surmonté d'une membrane gonflée qui se partage en deux gros tubercules qui recouvrent ses narines : ses pieds sont de même couleur que la base de son bec, et ses ongles d'un brun rouge. On dit que sa chair est un mets exquis.

7.° LE PIGEON A TÊTE BLANCHE DE LA JAMAÏQUE.

Columba leucocephala. LIN.

Celui-ci, que l'on trouve à la Jamaïque, à Saint-Domingue et aux îles de Bahama, où il se tient en bandes nombreuses, y niche dans les rochers, et s'y nourrit de plusieurs espèces de baies, surtout de celles du caffier, *caffea arabica*, Lin.

Quoique sa chair soit bonne à manger, néanmoins elle n'a pas toujours la même saveur; cette qualité varie du doux à l'amer, suivant les saisons, ou pour mieux dire, suivant les diverses espèces d'alimens que chacune d'elles offre à sa nourriture actuelle.

Ce *pigeon* est à peu près de la même taille que notre *pigeon* domestique, *columba domestica*, Lin., ayant dix pouces et demi de longueur du bout du bec à celui de la queue. Tout le dessus de sa tête est blanc, entouré d'une bande rouge dont la couleur est susceptible de varier, suivant l'incidence de la lumière; son cou chatoye dans les nuances du vert au bleu, avec des reflets de cuivre de rosette; tout le reste du dessus et du dessous de son corps est d'un brun cendré bleuâtre; les pennes de ses ailes sont brunes, ainsi que celles de sa queue: une peau blanche entoure ses yeux qui ont l'iris rouge: ses pieds sont de cette même couleur, ainsi que son bec dont l'extrémité seule est blanche; il a les ongles gris.

8.° LE PIGEON A TÊTE GRISE, D'ANTIGUE.

Columba albicapilla. Lin.

On trouve dans l'île de Panay, l'une des Philippines, ainsi qu'aux îles de Luçon et d'Antigue, deux variétés de pigeons, dont les différences sont si légères qu'on doit les regarder comme une seule et même espèce.

La première qui a été représentée dans l'ouvrage de Sonnerat, planche LXIV, pag. 109, est de la taille de notre ramier; *columba palumbus*, Lin.; tout le dessus de sa tête est revêtu de plumes d'un gris-de-perle; son cou est d'une teinte légère de lilas, les couvertures de ses ailes sont d'un verd tendre, bordées d'une raie jaune; les grandes pennes

de ces parties sont noires, de même que celles de la queue: tout le devant et le dessous du corps *de cet oiseau* sont d'un vert jaunâtre pâle; seulement la poitrine est marquée d'une large tache d'un jaune vif, et les couvertures du dessous de la queue sont d'un brun rougeâtre.

La femelle de cette première variété diffère de son mâle, en ce que le sommet de sa tête et tout le dessus de son corps, sont d'un vert bleuâtre, tandis que le dessous est d'un vert jaunâtre: elle a les pennes des ailes noires, bordées de jaune. L'un et l'autre ont le bec court et de couleur grise; les pieds sont d'un rouge violet dans le mâle, et gris dans la femelle.

La seconde variété, qui n'est que de la taille de notre biset, *columba domestica*, Lin., a le sommet de la tête d'un gris de perle, coupé brusquement sur la nuque par une couleur d'un brun rouge, susceptible de reflets changeans en couleur de cuivre de rosette, suivant l'incidence des rayons lumineux qui la frappent; son cou et ses côtés sont du même brun que celui de la nuque; les petites couvertures de ses ailes sont d'un vert d'autant plus brillant qu'il prend, suivant le jour dans lequel on l'aperçoit, un éclat métallique. Ce *pigeon* a les grandes pennes des ailes, ainsi que celles de la queue, noires; son ventre et ses flancs sont d'un gris sombre; il a l'iris des yeux jaune, le bec et les pieds d'un rouge de brique, et les ongles d'un brun obscur.

9.° LE PIGEON A TÊTE POURPRÉE ET POITRINE ORANGÉE, DE JAVA.

Columba purpurea. Lin.

Aux îles de Java, dans la mer des Indes, entre les îles

de Sumatra, de Banca, de Bornéo, de Madure, de Bali et la terre d'Endragut, on trouve cette espèce de *pigeon* qui est de la grosseur de notre biset, *columba domestica*, Lin., ayant neuf à dix pouces de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue.

Ce *gallinacé* est particulièrement remarquable par la couleur verdâtre dont est teint tout son plumage, à l'exception du sommet de sa tête et de son cou, qui sont d'un pourpre pâle; des pennes de ses ailes qui sont brunâtres, et enfin de sa poitrine qui est d'un jaune orangé fort éclatant. Cet *oiseau* dont les couvertures inférieures de la queue sont d'un rouge d'écarlate, a l'iris des yeux jaune, et le bec de cette couleur dans quelques individus, et noir dans d'autres.

10.° LE PIGEON AUX AILES ROUGES.

Columba erythroptera. Lin.

La longueur de ce *pigeon*, mesuré du bout du bec à celui de la queue, est de neuf pouces et demi. Son plumage est presque entièrement noir, excepté son front et ses sourcils qui sont blancs; le haut de son cou, ses épaules et les couvertures de ses ailes qui sont d'un rouge très-éclatant; les pennes de sa queue sont d'une couleur cendrée depuis leur origine jusque vers le milieu de leur longueur, et noires dans tout le reste. La couleur de son bec varie suivant les divers individus; les uns ont cet organe jaune et les autres noir; l'iris des yeux est dans tous d'un brun rouge, et leurs pieds sont bruns.

C'est à l'île d'Eiméo, dans la mer du Sud, que l'on trouve cette espèce de *pigeon* qui renferme deux autres

variétés : la première, originaire de l'île d'Otahiti, a la gorge et la poitrine blanches, les sourcils d'un rouge bai, et les pennes des ailes et de la queue noirâtres. La seconde, que l'on trouve à l'île de Tanna, a tout son plumage d'un noir rougeâtre, excepté sa poitrine et ses sourcils qui sont blancs, avec les pieds rouges.

11.° LE PIGEON A VENTRE BLANC DE LA JAMAÏQUE.

Columba jamaïcensis. LIN.

Cette, espèce qui a neuf pouces de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue, se tient sur les arbres des forêts de la Jamaïque; il s'y nourrit de plusieurs espèces de baies que la plupart de ces arbres produisent; il fait entendre fréquemment, à travers leur feuillage agréablement varié, une voix rauque et lugubre qui imprime à l'ame un sentiment de tristesse; on dit qu'on se dédommage du désagrément de sa voix par le fumet de sa chair qui passe pour un mets exquis.

Ce *pigeon* a le sommet de la tête et le dessous du corps d'un blanc fort éclatant; le haut du cou varié de bleu et de pourpre; le dos et le croupion d'un brun pourpré, les pennes de la queue bleues, terminées par une ligne transversale, blanche. On voit sur son bec qui est rouge, ainsi que ses pieds, un gros tubercule blanchâtre et farineux qui recouvre ses narines. L'iris de ses yeux est blanc, et ses ongles sont bruns.

12.° LE PIGEON BARTAVELLE.

Columba tetraoïdes. Lin.

Scopoli, *an.* 1, *pag.* 125, n.o 180, fait mention d'une espèce de *pigeon* dont il ne désigne pas le pays natal ; il se contente de dire seulement qu'il est de la taille de la *perdrix* nommée *bartavelle* (voyez ce que nous avons dit de cet *oiseau* à la page 79, n.° 6, de ce vol.), dont il a le port. Il ajoute que sa tête et son cou sont revêtus de plumes noires, bordées de blanc.

13.° LE PIGEON BISET, FUYARD, OU DOMESTIQUE.

Columba domestica. Lin.

Nous n'ajouterons rien ici à ce que nous avons dit de ce *gallinacé*, de ce vol., *pag.* 31, n.° 1.

14.° LE PIGEON BLANC, MANGEUR DE MUSCADE, DE LA NOUVELLE GUINÉE.

Columba alba. Lin.

Cette espèce, de taille moyenne, a la tête, le cou, la poitrine, le ventre et les jambes blancs ; la première moitié des pennes de ses ailes, les trois quarts de celles de sa queue sont de cette même couleur, et le reste est noir. Il a l'iris des yeux jaune ; son bec et ses pieds sont d'un gris clair.

Ce *pigeon* habite la nouvelle Guinée, dans l'océan oriental, à l'est des Moluques ou la terre des Papous ;

Là il se nourrit de noix muscades, *myristica moscata*, Lin.; dans le temps de leur maturité.

Une particularité est assez remarquable dans cet *oiseau*, et elle nous a été transmise par plusieurs voyageurs, parmi lesquels nous citerons Sonnerat. Ils prétendent qu'il avale les noix muscades tout entières, et que n'en pouvant digérer que l'enveloppe extérieure, il en rend les amandes comme il les a avalées, sans que celles-ci aient éprouvé la moindre altération dans son estomac, et que lorsque ces amandes tombent sur un terrain propice à leur germination, alors il en résulte autant de muscadiers.

C'est ainsi que les *corbeaux* de nos contrées sèment çà et là dans les campagnes les noyers, *juglans regia*, Lin., non pas en rendant les noix qu'ils ont avalées, mais en échappant celles qu'ils viennent de voler sur nos arbres, à l'arrière-saison, et qu'ils emportent au bout de leur bec.

15.° LE PIGEON BLEU DU MEXIQUE.

Columba cærulea. Lin.

C'est dans l'empire du Mexique que l'on trouve le *pigeon* dont il est ici question; il est de la taille de notre pigeon biset, *columba domestica*, Lin.; son plumage est entièrement bleu, à l'exception néanmoins des couvertures supérieures de ses ailes et du dessous de son corps qui sont rouges. Il a l'iris des yeux, le bec et les pieds de cette même couleur, et les ongles d'un brun rouge.

16.° LE PIGEON BRUN, DE CARTHAGÈNE.

Columba fusca. Lin.

Jacquin fait mention dans son ouvrage intitulé : *Beytræge zur Naturkunde*, etc., *pag.* 33, n.° 27, d'une espèce de *pigeon* qu'il dit avoir trouvé à Carthagène, dans l'Amérique méridionale, sur la côte de Terre-Ferme ; mais la description qu'il en donne est si succincte, qu'on se croit autorisé à lui faire un reproche sur sa parcimonie dans les termes.

Cet *oiseau*, dit-il, n'est que de la taille de notre tourterelle, *columba turtur.* Lin.; tout son plumage est brun, à l'exception de son cou et de sa poitrine qui sont ondulés de noir et de blanc; il a les yeux noirs.

17.° LE PIGEON BRUN DE LA NOUVELLE-ESPAGNE.

Columba nævia. Lin.

Fernandez a indiqué une espèce de *pigeon* qu'il dit être de la taille de notre biset, *columba domestica*, Lin.; il lui assigne pour demeure habituelle les forêts des contrées froides de la Nouvelle-Espagne, dans l'Amérique septentrionale.

La description qu'il donne de ce *gallinacé* n'est pas plus satisfaisante que celle que Jacquin a tracée du précédent. Il se contente de dire que cet *oiseau* est d'un brun tacheté de noir, ayant les pennes des ailes et de la queue brunes; la poitrine et le ventre d'un fauve clair, et les couvertures du dessous de la queue cendrées.

18.° LE PIGEON CAVALIER.

Columba eques. Lin.

Linné a désigné, dans son *Systema naturæ*, *edit.* 13, à notre biset, *columba domestica*, Lin., dix-neuf variétés qu'il a indiquées par les lettres de l'alphabet; celle dont il est question est notée dans cet ouvrage V. *s.*

Ce *pigeon* ne doit être considéré ici que comme une variété tertiaire, puisqu'au rapport des ornithologistes les plus recommandables, il n'est que le produit du pigeon grosse gorge, *columba gutturosa*, Lin. (voyez cette espèce ci-après, n.° 39, pag. 462), et du pigeon messager, *columba tabellaria*, Lin. (voyez aussi cette espèce ci-après, n.° 42, pag. 464) qui eux-mêmes ne sont que des variétés du biset, *columba domestica*, Lin.

Le *pigeon cavalier* doit donc participer du *pigeon messager* et du *pigeon grosse-gorge*. En effet il porte sur les narines, comme le premier, des tubercules fort épais et farineux, et, comme le second, il a la faculté de gonfler son jabot par une grande quantité d'air. Quant à son plumage on ne pourroit le désigner qu'individuellement, puisqu'il doit tenir de celui des auteurs de ses jours: or, que l'on voie à la 45.e page de ce volume les variétés du plumage de la race des *pigeons grosse-gorge*, et on sera convaincu de la difficulté qu'il y auroit à désigner exactement celui du *pigeon cavalier*.

19.° LE PIGEON COURONNÉ DE POURPRE, DE LA MER DU SUD.

Columba purpurata. Lin.

Dans les îles de la mer du Sud situées entre les tro-

piques, on trouve une espèce de *pigeons* de la grosseur à peu près de notre tourterelle, *columba turtur*, Lin., elle n'a que neuf pouces de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue. Cet *oiseau* qui se nourrit de bananes, *musæ*, Lin., est susceptible de s'apprivoiser au point de s'attacher affectueusement, et d'être fort agréable aux personnes qui se livrent au plaisir innocent de soigner son éducation.

La couleur dominante du plumage de ce *pigeon* est un beau vert en dessus du corps, et un vert cendré en dessous. Il a le front et une partie du sommet de la tête d'une belle couleur pourpre qui, dans quelques individus, est entourée d'une ligne jaune; le reste du dessus de sa tête et le haut de son cou sont d'un cendré verdâtre; les pennes les plus extérieures de son aile sont noires, bordées en dehors de vert; néanmoins les deux premières sont sans bordure; les plus voisines du corps sont aussi noires, mais elles sont bordées extérieurement de jaune. Les pennes de la queue, quoique d'égale longueur, sont toutes terminées en pointe; elles sont noires aussi, mais bordées de vert du côté extérieur, et marquées d'une barre transversale qui se trouve interrompue dans le milieu de cet appendice. Cet *oiseau* a le bec jaunâtre, quelquefois noirâtre; l'iris des yeux jaune; les pieds rudes, noirs, et terminés par des ongles de cette dernière couleur.

29.° LE PIGEON COURONNÉ DES INDES OU LE GOURA.

Columba coronota. LIN.

Quoique cet *oiseau* soit aussi gros que le *coq* de la plus forte taille, et quoique Brisson l'ait rangé parmi les *faisans*, il n'en est pas moins une véritable race du genre des *pigeons*; il en a le bec, la tête, le cou, les jambes, les pieds, les ongles, la voix, le roucoulement, en un mot, les mœurs, comme les habitudes corporelles.

Malgré que plusieurs ornithologistes et M. de Buffon lui-même désignent l'île de Banda, l'une des Moluques sous la ligne, comme le pays natal de ce *pigeon*, on a la certitude aujourd'hui qu'il ne se trouve, du moins dans son état de liberté, que dans la Nouvelle-Guinée qui est située à l'est des Moluques dans l'Océan oriental, où on le nourrit en basses-cours, à peu près comme nous nourrissons nos *poules*.

Si on le trouve à l'île de Banda, c'est parce qu'il y a été transporté de la Nouvelle Guinée, comme ceux que Mauduyt dit avoir vu en Hollande, et même à Paris chez M. le prince de Soubise qui possédoit cinq de ces *oiseaux* vivans, lesquels, quoique mâles et femelles, n'ont jamais reproduit leur espèce ni à Paris ni en Hollande: ce qui nous paroît plus étonnant encore, c'est qu'au rapport de Sonnerat, cette même espèce n'a jamais niché aux Moluques. Cependant nous sommes convaincus que si quelques oiseleurs, tels qu'il y en a plusieurs à Paris, se donnoient la peine de soigner ce *pigeon*, comme ils le font pour un grand nombre d'*oiseaux* des contrées les plus chaudes, ainsi que pour ceux qu'ils ont tirés des régions les plus froides, ils parviendroient à le faire nicher chez nous, comme ils

l'ont fait pour ceux-ci, et alors ils auroient procuré à nos basses-cours un hôte bien précieux.

On voit aux galeries du muséum d'Histoire naturelle de Paris deux individus de cette espèce, très-bien empaillés, et c'est d'après eux que nous en traçons ici son signalement.

Ce *pigeon* qui, comme nous venons de le dire, est de la grosseur d'un très-grand *coq*, est d'une forme beaucoup plus allongée que la sienne. La couleur dominante de son plumage est d'un cendré bleuâtre qui prend une teinte beaucoup plus foncée sur les grandes pennes des ailes et sur celles de la queue; les pennes moyennes des ailes sont d'un blanc éclatant du côté extérieur, en sorte que lorsque ces instrumens du vol sont ployés, la réunion du blanc de ces pennes y forme une bande longitudinale, d'autant plus apparente qu'elle contraste davantage avec la couleur obscure du fond de ces parties. Il a le haut et le bas du cou d'un marron pourpré qui, à l'origine de la poitrine, forme une espèce de collier d'un pouce et demi de largeur au moins. Cette même couleur se répand sur les couvertures supérieures des ailes.

Mais ce qui rend ce *pigeon* plus remarquable, c'est la superbe et singulière huppe qu'il porte sur la tête; elle est composée d'une touffe de plumes frisées, à barbes désunies, longues de six pouces au moins, et de même couleur que celles du fond du plumage. Cette magnifique huppe est susceptible de s'abaisser ou de se relever à la volonté de l'animal. Dans l'état de repos elle tombe de chaque côté de la tête où elle forme sur la nuque une sorte de croissant; mais quand l'*oiseau* la relève et l'étale, elle présente une pompeuse aigrette disposée sur un plan demi-circulaire,

Son plumage, tant en dessus qu'en dessous du corps, est d'un gris agréable; les pennes de sa queue qui sont d'égale longueur, sont de cette même couleur. Ce que ce *pigeon* offre de plus remarquable, ce sont les plumes du haut de son cou qui y sont symétriquement rangées en forme d'écailles de poissons, et ses beaux yeux rouges, entourés d'une peau nue ponctuée de noir.

25.° LE PIGEON DE GUINÉE.

Columba guinea. LIN.

C'est parmi les rochers escarpés de l'Afrique méridionale que l'on trouve ce *pigeon* qui est à peu près de la taille de notre ramier, *columba palumbus*, Lin.

La couleur générale de son plumage, tant en dessus qu'en dessous du corps, est d'un cendré clair, seulement les plumes qui revêtent son cou sont bordées de rougeâtre, et ses épaules d'une couleur brune pourprée, susceptible de chatoyer en violet, suivant l'incidence de la lumière. Cette même couleur brune pourprée se répète sur les couvertures des ailes, ainsi que sur les trois pennes les plus voisines du corps, qui sont terminées par une tache blanche un peu triangulaire. Toutes les autres pennes de l'aile sont noires, bordées extérieurement d'un beau gris de perle; celles de la queue sont d'un cendré foncé; elles sont coupées à leur extrémité par une bande transversale noire.

Le bec de cet *oiseau* est d'un brun noir; il est surmonté, dès sa base, d'une membrane de couleur cendrée qui lui recouvre les narines; l'iris de son œil est orangé; ses pieds sont d'un rouge pâle, et ses ongles bruns.

26.° LE PIGEON DE LA MARTINIQUE.

Columba martinica. LIN.

Quoique un peu plus grande que notre tourterelle, *columba turtur*, Lin., ce *pigeon* paroît néanmoins plus court, parce qu'il a une forme plus ramassée que la sienne; tout le dessus de son corps, ainsi que son cou et sa poitrine, sont d'un brun marron glacé de violet, les grandes pennes de ses ailes sont de même couleur du côté extérieur et à leur extrémité, mais intérieurement elles sont rousses; toutes celles de la queue sont de même couleur que le dessus du dos; le ventre et les couvertures inférieures de la queue sont d'un brun roussâtre, et les flancs d'un roux plus prononcé.

Cet *oiseau*, qui se trouve à la Martinique, a l'iris de l'œil d'un brun rouge; son orbite est entouré d'une multitude de mamelons d'un rouge fort éclatant; son bec et ses pieds sont de cette même couleur, et ses ongles gris.

27.° LE PIGEON DE LA MER DU SUD.

Columba pacifica. LIN.

Latham, dans son *Syn.* II, *p.* 633, *n.°* 24, a le premier signalé ce *pigeon* qui habite plusieurs îles de la mer du Sud, et particulièrement celles des Amis où Labillardière l'a retrouvé lors de son voyage à la recherche de la Peyrouse.

Tout le dessus du corps de ce *gallinacé* est un mélange de gris et de brun, susceptible de reflets d'un vert brillant, comme un métal poli; il a les pennes des ailes brunes,

et celles de la queue d'un noir profond, chatoyant en vert; son menton est blanchâtre et sa poitrine d'une couleur grise, glacée de vineux; il a les couvertures du dessous de la queue d'un rouge ferrugineux; son bec noir est surmonté à sa base de tubercules de même couleur; les pieds sont bruns dans quelques individus, et noirâtres dans d'autres.

28.° LE PIGEON DE LA NOUVELLE ZÉLANDE.

Columba novæ Seelandiæ. Lin.

La longueur totale de ce *pigeon* mesuré du bout du bec à l'extrémité de la queue, est de dix-huit pouces. L'indication de son espèce instruit suffisamment du lieu de son origine, sans qu'il soit besoin de le répéter encore.

Le plumage de cet *oiseau* offre une distribution de couleurs qui, quoique bizarre en apparence, ne laisse pas que de présenter à l'œil de l'observateur attentif un dessin fort agréable. Tout le dessus de son corps est d'un rouge foncé, et le dessous presque entièrement d'un blanc pur et éclatant; sa gorge, quoique de cette dernière couleur, est néanmoins susceptible de reflets verts plus ou moins éclatans, suivant qu'elle est plus ou moins directement frappée des rayons de la lumière; les pennes de ses ailes sont brunes, et celles de sa queue noires; les couvertures du dessus de cet appendice sont bleues, celles du dessous sont d'un gris bleuâtre. Ce *pigeon* a l'iris des yeux rouge, leurs orbites sont entourés d'une peau de même couleur; son bec et ses pieds sont rouges aussi, et ses ongles d'un brun rougeâtre.

29.° LE PIGEON DE L'ÎLE-DE-FRANCE.

Columba Franciæ. Lin.

Sonnerat est le premier ornithologiste qui ait parlé de ce *pigeon* qu'il a fait figurer dans la relation de son *Voyage aux Indes et à la Chine*, *tom.* II, *pag.* 176, *pl.* 101. Il le représente dans des dimensions plus grandes que celles de notre ramier d'Europe, *columba palumbus*, Lin. : il dit que les plumes qui recouvrent sa tête, son cou et sa poitrine sont longues, étroites et terminées en pointe, et que, quoiqu'au toucher elles paroissent être autant de lames cartilagineuses, cependant elles ont l'éclat d'un métal poli.

Le vêtement de cet *oiseau*, sur le dos, sur les ailes et sous le ventre, est d'un brun obscur; son croupion, ainsi que les pennes de sa queue sont d'un beau rouge de carmin; il a le bec de cette même couleur, ainsi que les yeux dont les orbites sont entourés d'une peau nue d'un rouge foncé; ses pieds et ses ongles sont noirs.

C'est à l'Ile-de-France que l'on trouve ce *pigeon* dont la chair passe dans le pays pour être un poison.

30.° LE PIGEON DE MONTAGNE, DE CAYENNE.

Columba montana. Lin.

Brisson, Ray, Sloan, Baw, Edward et Latham font mention dans leurs ouvrages d'une espèce de *pigeon* qui habite Cayenne et la Jamaïque. Sa longueur, du bout du bec à l'extrémité de la queue, est de huit pouces et demi. Tous ces ornithologistes disent que cet *oiseau* a le

port de notre perdrix, *tetrao perdrix*, Lin., et qu'il place sur un arbre peu élevé de la forêt son nid qu'il garnit intérieurement de coton et de poils d'animaux.

Le dessus de son corps est entièrement roux; sa gorge et sa poitrine sont de couleur incarnate; il a les flancs et les couvertures du dessous des ailes jaunes; son ventre ainsi que les couvertures inférieures de sa queue, sont roussâtres; son bec est d'un brun roux; l'iris de ses yeux est rouge, ayant les orbites entourés d'une peau nue d'un rouge de sang; ses pieds sont de cette même couleur, et ses ongles d'un brun rouge.

31.° LE PIGEON DE MONTAGNE, DU MEXIQUE.

Columba hoilotl. Lin.

On trouve au Mexique, une espèce de *pigeon* qui est à peu près de la grosseur du pigeon romain, *columba hispanica*, Lin.; il a son plumage, tant en dessus qu'en dessous du corps, d'un roux pourpré; à l'exception néanmoins des petites couvertures de ses ailes qui sont blanches; l'iris de ses yeux, son bec et ses pieds sont d'un rouge fort éclatant, et ses ongles d'un brun marron.

32.° LE PIGEON DE NICOBAR.

Columba nicobarica. Lin.

Albin a décrit et donné le dessin d'une espèce de *pigeon* qu'il a nommé *pigeon des îles de Nicobar* (ou *Nincombar*, comme il les appelle). Ce pigeon est de la taille du ramier d'Europe, *columba palumbus*, Lin. Albin ajoute, et Brisson l'a répété après lui, que cet *oiseau* a tout le plumage de la tête et de la gorge d'un noir changeant

en bleu; le cou et le dos variés de bleu, de rouge, de pourpre et de jaune sur un fond vert; que les plumes qui revêtent son cou sont longues, étroites et susceptibles des reflets les plus brillans de cuivre de rosette, suivant l'incidence de la lumière. Il dit que la poitrine, le ventre, les flancs et les jambes, sont d'un brun marron, et les couvertures supérieures des ailes vertes; que toutes les pennes des ailes sont un mélange de brun et de roux, excepté cependant les trois premières qui sont bleuâtres, et que toutes celles de la queue sont blanches; il dit enfin que cet *oiseau* a le bec gris; les pieds bruns en devant et jaunes en arrière, avec des ongles d'un brun noir.

Suivant Mauduyt la description que les deux auteurs que nous venons de citer ont donnée du *pigeon* dont il s'agit ici, n'est point en harmonie parfaite avec la planche en couleurs qu'en a tracée ou esquissée, le premier de ces auteurs lui-même, quoique cependant Mauduyt prétende que cette planche coïncide parfaitement avec les couleurs du plumage de plusieurs individus de cette espèce qu'il a vus chez des curieux, soit à Paris soit en Hollande, et qui disoient les avoir reçus de l'Ile-de-Bourbon.

Dans l'impossibilité où nous nous trouvons de constater la vraie patrie de ces *oiseaux* qui, par la différence de leur livrée, paroissent n'être pas la même espèce, nous avons pensé qu'il valoit mieux copier ici ce qu'en dit Mauduyt, afin d'éveiller l'attention des amateurs qui pourront s'assurer dans la suite s'ils sont d'espèces différentes, ou s'ils ne sont qu'une variété l'un de l'autre, ou enfin si les auteurs qui en ont parlé se seroient trompés dans la description qu'ils en ont faite.

« Celui que j'ai vu, dit Mauduyt; *Encyclop. méth. pag.*

mière. Son plumage, au lieu d'être d'un bleu noir comme celui de la première, est au contraire d'un vert olivâtre, plus foncé en dessus qu'en dessous du corps ; les pennes de ses ailes sont noirâtres, bordées extérieurement d'une couleur d'un jaune de soufre. On voit sur le pli de chaque aile une tache rougeâtre qui paroît comme éteinte ; les pennes de la queue sont cendrées, et le bas-ventre, ainsi que les jambes, sont variés de taches vertes, jaunes et noirâtres. Le bec et les ongles sont cendrés ; l'iris est rouge, ainsi que les pieds qui sont garnis de plumes jusqu'à la base des ongles qui sont d'un brun noir.

38.° LE PIGEON FRISÉ.

Columba hispida. LIN.

Linné a fait de ce *pigeon* sa neuvième variété de notre biset (*columba domestica*, Lin., qu'il a notée V. *k.*).

Toutes les plumes qui revêtent le corps de cet *oiseau* que nous croyons originaire des régions glacées du Nord, sont très-petites, blanches, frisées, et surtout celles qui sont placées sur le dos et sur les ailes. Son bec est brun; l'iris de ses yeux, de même que ses pieds, sont rouges, et ses ongles d'un brun rougeâtre.

39.° LE PIGEON GROSSE-GORGE.

Columba gutturosa. LIN.

Quoique toutes les espèces de *pigeons* aient la faculté de gonfler d'air leur jabot, surtout au moment où les mâles font ce que l'on appelle la *roue* autour de leurs femelles ; la race dont il est ici question, et dont Linné a fait sa seizième variété de notre biset, *columba domestica*, Lin., qu'il a notée V. r.), cette race, qui est constante, a cela de particulier que sa gorge est quelquefois si dé-

mésurément tendue, qu'elle est plus grosse que tout le reste de son corps.

Ce *pigeon* est du nombre de ceux de nos colombiers qui sont de la plus forte taille. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit, pag. 45 de ce volume, des nuances de couleurs différentes de sa robe.

40.° LE PIGEON HUPPÉ.

Columba cristata. Lin.

On donne communément ce nom aux *pigeons* qui ont les plumes de l'occiput plus longues que celles qui recouvrent le sommet de la tête, et celles qui revêtent le haut du cou; leur extrémité se dirige toujours en avant, vers les yeux. Mais comme il se trouve des *pigeons huppés* dans différentes races, dans des races même disparates qui se sont unies par quelque occasion fortuite, on ne doit pas prendre la dénomination de *pigeon huppé* dans une trop grande acception, en l'appliquant indistinctement à toutes les espèces d'*oiseau* de ce genre qui ont la tête ornée d'une huppe; cette épithète ne doit s'appliquer à la rigueur qu'à la seule race dont il est question, à celle qui a les pieds garnis de plumes jusqu'à l'origine des doigts au moins, dont la couleur dominante du plumage est cendrée; à celle enfin dont Linné a fait sa cinquième variété de notre pigeon biset, *columba domestica*, Lin., qu'il a notée V. f.).

41.° LE PIGEON JAMBOO.

Columba jambu. Lin.

Dans la description que Marsden a faite en anglais, et

que Parraud a traduite en français, de ce *pigeon* de Sumatra, il paroît que c'est une espèce de *ramier* bien plus petite que toutes ses congénères.

Ce *gallinacé*, dont le fond du plumage est vert, a le front de couleur de gérofle, la poitrine et la gorge blanches; on voit sur les côtés de sa poitrine deux bandes, dont l'une est verte et l'autre de couleur canelle; elles s'élèvent de cette partie en se dirigeant vers les orbites des yeux dont l'iris est jaune, ainsi que le bec; il a les pieds verdâtres et les ongles d'un beau jaunâtre.

D'autres ornithologistes prétendent que ce n'est pas à Sumatra que l'on trouve ce *pigeon*, mais à l'île de Java: ces mêmes auteurs présument que cet *oiseau* fait sa principale nourriture du riz dont ces îles abondent, et particulièrement celle de Java.

42.° LE PIGEON MESSAGER.

Columba tabellaria. Lin.

Linné a fait de ce *pigeon* la quinzième variété de l'espèce de notre biset, *columba domestica*, Lin., qu'il a notée V. q.).

Le *pigeon messager* ressemble beaucoup au pigeon turc, *columba turcica*, Lin.; il en a la forme et les couleurs du plumage (voyez ce que nous en avons dit dans ce volume, pag. 46); son bec, de longueur moyenne, est de couleur noirâtre; ses narines sont couvertes d'une excroissance formée par deux gros tubercules blanchâtres et poudreux; ses pieds sont rouges et ses ongles bruns.

On a donné à ce *pigeon* le nom de *messager*, parce qu'on prétend qu'autre fois on s'en servoit de préférence

en Egypte pour porter des écrits d'un endroit à un autre. Cependant des voyageurs qui ont visité ces contrées assurent que les naturels du pays n'ont pas même d'idée de cet usage qui, sans doute, est aboli depuis long-temps.

Au reste, comme l'observe M. de Buffon, ce seroit une erreur de croire que la faculté messagère soit une qualité exclusivement propre à l'espèce de *pigeon* dont il est ici question; il n'en est aucune autre au contraire que l'on ne puisse indistinctement employer à rapporter d'une petite distance des objets légers, tels que des écrits qu'on leur auroit attachés au pied. Pour cela il suffiroit, lorsque l'on désireroit recevoir promptement des nouvelles de deux ou même de trois lieues de distance, de prendre, après la pariade bien établie, un mâle de *pigeon*, de le séparer de sa femelle, en l'emportant dans le lieu d'où l'on voudroit recevoir des nouvelles; de lui attacher au pied un écrit qui les contînt, puis de mettre en liberté dans les airs cet *oiseau* qui, à coup sûr, reviendroit avec une vitesse extrême vers l'objet de ses plus douces affections, et alors on le débarrasseroit d'un message dont il n'auroit d'autre notion que celle de la gêne que cet écrit lui auroit occasionnée au pied.

43.° LE PIGEON NONAIN.

Columba cucullata. Lin.

Cette espèce est encore une des variétés du biset, *columba domestica*, dont Linné a fait sa huitième, qu'il a notée V, *i*); elle est une des plus agréables, soit par l'élégance de sa forme, soit par la manière dont les plumes du sommet de sa tête sont disposées (*voyez* ce que nous avons dit de cet *oiseau*, aux pag. 41 et 47 de ce vo-

terminées dans quelques individus par une bande transversale jaune. Le bec de cet *oiseau* est bleuâtre, de même que ses ongles; l'iris de son œil est d'un brun rouge, et ses pieds sont de couleur de chair.

47.° LE PIGEON RAMIER.

Columba palumbus. LIN.

Nous n'ajouterons rien ici à ce que nous avons dit antérieurement de ce *gallinacé*. (Voyez son histoire, pag. [illegible] de ce vol.).

48.° LE PIGEON RAMIER CUIVRÉ, MANGEUR DE MUSCADES, DE LA NOUVELLE ZÉLANDE.

Columba æenea. LIN. Var. : b.

Nous ne séparons l'espèce dont il est ici question de celle du *ramier des Moluques*, ci-après n.° 50, que parce qu'elle se trouve à la Nouvelle-Zélande et à l'Ile d'Amsterdam dans la mer du Sud, tandis que celle du n.° [illegible] habite exclusivement les iles Moluques dans la mer des Indes, sous la ligne, et surtout parce que Linné en fait une variété du *ramier des Moluques*, qu'il a nommé V. b.).

D'ailleurs ces deux *oiseaux*, au rapport de Sonnerat qui les a observés sur les lieux mêmes, sont parfaitement semblables; ils ont les mêmes mœurs et les mêmes habitudes. Tout ce que nous dirons donc ci-après du *ramier des Moluques* peut et doit s'appliquer au *ramier cuivré mangeur de muscades, de la Nouvelle-Zélande*.

49.° LE PIGEON RAMIER D'AMBOINE.

Columba indica. Lin.

Ce *ramier*, qui n'est pas plus gros que notre tourterelle, *columba turtur*. Lin., n'ayant que dix pouces de longueur du bout du bec à l'extrémité de la queue, habite l'île d'Amboine, une des Moluques.

C'est un des *oiseaux* les plus agréables à la vue, quoique la couleur dominante de son plumage ne soit que pourprée, mais ce pourpre est relevé par des couleurs différentes qui sont répandues sur diverses parties de son corps, où elles produisent un effet piquant.

Le sommet de sa tête est bleuâtre, ses épaules sont d'un beau vert; la partie supérieure de son dos est d'un vert doré, à reflets cuivreux; le bas de cette partie, ainsi que le croupion, sont cendrés. Il a le pli de l'aile d'un blanc macule de vert; les grandes pennes de ses ailes sont brunâtres, de même que celles de sa queue, dont cependant les deux du milieu sont entièrement d'un noir profond. Il a tout le dessous du corps, depuis le ventre jusqu'aux couvertures de la queue inclusivement, d'un rouge bai assez vif; son bec, l'iris de son œil et ses pieds sont d'un rouge d'écarlate, ses narines et les membranes qui les recouvrent sont bleuâtres, et ses ongles d'un beau rouge.

Jacquin, *Beytr.* p. 35, n.° 29, *tom.* 16, fait mention d'une variété de ce *pigeon* qui se trouve dans les mêmes contrées que lui, et qui a les couvertures des ailes violettes; leurs grandes pennes sont vertes ; le croupion est bleu. Du reste cette variété ressemble parfaitement à l'autre.

52.° LE PIGEON SAUVAGE.

Columba œnas. Lin.

La longueur du *pigeon sauvage*, mesurée de l'extrémité du bec à celle de la queue, est à peu près de quatorze pouces. Toutes les plumes qui recouvrent son corps sont, ainsi que les pennes de ses ailes, d'une couleur cendrée; ces dernières sont marquées d'une bande transversale noirâtre; les pennes de sa queue sont également cendrées, mais elles sont noirâtres à leur origine : quoique le haut de son cou soit aussi cendré, il est néanmoins susceptible d'offrir, suivant l'incidence de la lumière, des reflets d'un vert brillant; sa gorge et sa poitrine sont de couleur vineuse; il a le bec d'un bleu noirâtre; les yeux d'un brun rouge; les pieds incarnats et les ongles noirs.

C'est ordinairement dans des tours antiques, depuis long-temps abandonnées, ou dans les fissures des rochers qui bordent les lacs ou les rivières de l'Europe, de même que ceux de la Sibérie, que l'on rencontre, en été, *ce pigeon* qui, aux approches de l'hiver, va chercher vers le midi des régions plus tempérées.

53.° LE PIGEON TACHÉ.

Columba maculata. Lin.

Willugby est le premier des ornithologistes qui ait parlé de ce *pigeon*, dont Gmelin, dans la traduction qu'il a faite du système de Linné, a formé la vingtième variété du biset, *columba domestica*, Lin. de cet auteur, et il l'a notée V. w.). Le même Willugby dit qu'on le trouve dans toute l'étendue de l'Europe et de l'Asie, et seulement en Barbarie dans l'Afrique; il ajoute qu'il a qua-

torze ou quinze pouces de longueur du bout du bec à celui de la queue; et que tout le fond de la couleur de son plumage est d'un beau blanc, excepté le front, qui est toujours de la même couleur que celle de la queue, qui est constamment différente de celle des plumes qui recouvrent le corps.

Dans son état sauvage, ce *pigeon* ne fait que deux pontes par an; elles ne sont composées que de deux œufs que le père et la mère couvent alternativement, desquels il éclôt deux petits dont l'un est mâle et l'autre femelle.

On élève une prodigieuse quantité de ces *oiseaux* en domesticité dans les contrées que nous venons d'indiquer, et alors le nombre de leurs pontes est de dix à onze chaque année. Quoique leur chair passe pour un mets délicat, on a cependant reconnu qu'elle étoit nuisible à certains tempéramens.

54.° LE PIGEON TOURNANT OU BATTEUR.

Columba percussor. Lin.

Celui-ci est encore un de ceux dont Linné a fait une des variétés de notre biset, *columba domestica*, Lin. C'est sa dix huitième, qu'il a notée V. t.).

Ce que nous avons dit de cette race de *pigeon* aux pag. 44 et 50, nous paroît suffisant pour en donner une idée.

55.° LE PIGEON TURC.

Columba turcica. Lin.

Linné, en faisant descendre ce *pigeon* du biset, *co-*

lumba domestica, Lin., en a fait la quatorzième variété de cette espèce : il l'a notée V. *p.*).

Dans notre méthode ornithologique, au contraire, nous en avons fait une variété du *pigeon mondain* que nous avons considéré comme formant la seconde des races issues du biset, *columba domestica*, Lin., avec lesquelles nous avons dit qu'on pouvoit faire, d'après M. de Buffon, toutes les races secondaires. (Voyez aux pag. 41 et 46 de ce vol., ce qui a trait à cet oiseau.)

56.° LE PIGEON VERT D'AMBOINE.

Columba aromatica. LIN.

Ce *pigeon* qui habite Amboine, l'une des îles Moluques en Asie, est à peu près de la grosseur de notre tourterelle commune, *columba turtur*, Lin. ; il a dix pouces et demi de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue. Le sommet de sa tête est d'un fort beau gris ; ses joues, le derrière de son cou, le dessus des pennes de ses ailes, son croupion, ses flancs, son ventre et ses jambes sont d'un vert d'olive ; le bas de sa gorge et sa poitrine sont de cette même couleur, mais un peu plus jaunâtre. Son dos et les couvertures de ses ailes qui sont les plus voisines du corps, sont d'un brun rouge ; celles qui en sont les plus éloignées sont noirâtres, terminées d'une couleur jaune pâle ; ce qui forme sur chaque aile une double bande, l'une jaunâtre et l'autre noirâtre ; les grandes pennes de son aile sont noires en dessus, bordées extérieurement de jaune, et grises en dessous ; celles de la queue sont en dessus d'un vert d'olive, et en dessous elles sont noires, terminées d'une couleur blanchâtre

sale; leurs couvertures supérieures sont d'un blanc jaunâtre souillé. Le bec de ce *pigeon* est verdâtre; l'iris de ses yeux est d'un brun rouge; ses pieds et ses ongles sont quelquefois gris et d'autres fois rouges.

57.° LE PIGEON VERT DE L'ÎLE SAINT-THOMAS.

Columba Sancti-Thomæ. Lin.

L'île de Saint-Thomas, l'une des Antilles à l'est de Porto-Ricco, fournit un *pigeon* de la taille à peu près de notre biset, *columba domestica*, Lin.; il est surtout remarquable par la peau nue, de couleur bleue, qui entoure ses yeux, dont l'iris est noir; par son bec courbé, d'une couleur rouge de sang à sa base, et d'un bleu varié de blanc dans le reste de sa longueur; par ses pieds qui sont d'un jaune de safran, terminés par des ongles bruns.

Tout le plumage de ce *pigeon*, tant en dessus qu'en dessous du corps, est d'un assez beau vert, à l'exception des pennes de ses ailes et de celles de sa queue, qui sont d'un vert brun. Les couvertures de ces dernières sont jaunes en dessous des pennes.

58.° LE PIGEON VERT DES PHILIPPINES.

Columba vernans. Lin.

Les Philippines nourrissent une espèce de *pigeons* qui n'est guère plus grosse que notre tourterelle, *columba turtur*, Lin. Ce *gallinacé* a le sommet de la tête d'un vert d'olive obscur; sa gorge est de même couleur, et son cou est d'un rouge bai tirant au vineux; il a la poitrine d'un bleu azuré; le ventre et les flancs d'un vert

d'olive un peu jaunâtre, et les plumes qui sont placées autour de l'anus, jaunes, les couvertures inférieures de sa queue sont rousses et presque aussi longues que les pennes de cet appendice.

Tout le dessus du corps de cet *oiseau* est d'un vert d'olive. On voit sur les pennes de ses ailes une bande d'une belle couleur jaune de soufre, formée par l'extrémité de leurs couvertures, qui sont bordées de cette couleur; ces pennes sont noirâtres en dessus, cendrées en dessous, et bordées aussi de jaune; celles de la queue sont cendrées en dessus et noirâtres en dessous. Ce *pigeon* a le bec, l'iris de l'œil, les pieds et les ongles noirs.

59.° LE PIGEON VERT TACHÉ.

Columba viridis maculata. Lin.

La longueur de ce *gallinacé* mesuré du bout du bec à celui de la queue, est d'un pied. Tout son plumage est d'un assez beau vert, à l'exception de son ventre et des couvertures inférieures de sa queue qui sont noires. Les plumes qui revêtent son cou sont longues et étroites, et ses scapulaires sont marquées à leur sommet d'une tache d'un blanc sale. Les pennes de ses ailes et de sa queue sont également vertes, mais elles sont toutes bordées extérieurement de blanc sale. Son bec, l'iris de ses yeux et ses ongles sont noirs; ses pieds, revêtus à demi de plumes de même couleur que celle du dessous du corps, sont bruns.

60.° LE PIGEON VIOLET A TÊTE ROUGE, D'ANTIGUES.

Columba rubricapilla. Lin.

Cette dernière espèce de la première tribu des *pigeons*, et que Sonnerat a rapportée de l'île Panay, l'une des Philippines, est de la grosseur de notre tourterelle, *columba turtur*, Lin. La distribution des couleurs de son plumage en fait un des plus beaux *oiseaux* de son genre; néanmoins toutes les plumes qui recouvrent son corps, tant en dessus qu'en dessous, y compris même les pennes de ses ailes et celles de sa queue, ne sont que noires, mais d'un noir si profond et si velouté qu'elles sont susceptibles des reflets les plus brillans qui chatoient du violet au bleuâtre, suivant que ces plumes sont diversement frappées des rayons de la lumière; et ce qui imprime un éclat plus brillant encore à ce noir, c'est le beau rouge des plumes courtes et fines qui revêtent le sommet de la tête de ce *gallinacé*. Un autre contraste non moins agréable à la vue, est le gris bleuâtre et lustré des plumes de son cou, du haut de son dos et de sa poitrine.

Ce *pigeon* a l'iris de l'œil d'un rouge bai; ses orbites sont entourés d'une membrane charnue d'un rouge très-éclatant; son bec et ses pieds sont gris, et ses ongles bruns.

DEUXIÈME TRIBU.

Pigeons dont les pennes de la queue sont plus grandes et cunéiformes, ou taillées en coin.

61.° LE PIGEON A AILES NOIRES, DU CHILI.

Columba melanoptera. Lin.

Molina, qui est le seul auteur qui, dans son *Hist. Nat. du Chili*, pag. 308, ait parlé de cette espèce de *pigeon*, n'en dit autre chose sinon que toutes les plumes qui recouvrent son corps sont *livides* (cette expression est bien vague), avec les pennes des ailes noires; il ajoute l'avoir rencontré au Chili.

62.° LE PIGEON DE PASSAGE, D'AMÉRIQUE.

Columba migratoria. Lin.

C'est à la Caroline et à la Louisiane, qu'au rapport de Catesby, l'on trouve ce *pigeon* qui y voyage en troupes nombreuses; c'est dans ces mêmes contrées qu'il niche sur les arbres des forêts; sa ponte n'est, comme celle de tous ses congénères, composée que de deux œufs que le mâle et la femelle couvent alternativement, et à certaines heures régulièrement périodiques du jour.

La nourriture habituelle de cet *oiseau* dans ces régions lointaines consiste en divers fruits, tels que ceux de l'orme, de l'érable, du mûrier, du hêtré, du tupelo, du chêne, etc. Il mange aussi des grains de froment et de blé-sarrazin, mais jamais il ne touche au maïs; lorsqu'il s'avise de se répandre dans les champs de blé ou de riz vert,

il y cause un dommage très-considérable ; sa chair est réputée un mets délicat.

Ce *pigeon*, qui est de la grosseur de notre *biset*, *columba domestica*, Lin, a quatorze pouces de longueur du bout du bec à l'extrémité de la queue. Le sommet de sa tête, tout le dessus de son cou, de son corps, ainsi que sa gorge, sont d'un cendré brunâtre : cette couleur est maculée de noir sur les couvertures supérieures des ailes; les côtés de son cou sont susceptibles de reflets très-brillans qui chatoient en couleur de cuivre de rosette ; le devant de son cou et sa poitrine sont d'une couleur rousse qui, à mesure qu'elle se répand sous le corps, y devient d'autant moins vive qu'elle approche davantage du croupion. Les plus grandes pennes de ses ailes sont noirâtres, bordées extérieurement de blanchâtre; les suivantes sont de la même couleur, mais sans bordure ; celles de la queue sont d'un gris blanc, à l'exception des deux du milieu qui sont d'un brun noirâtre. Cet appendice est, ainsi que nous l'avons annoncé comme caractère distinctif de cette seconde tribu, beaucoup plus long que dans les autres espèces de *pigeons*, et les ailes sont dans la proportion de cette longueur. Le bec et les ongles sont noirs; l'iris de l'œil est orangé: les orbites sont entourés d'une peau nue d'une couleur rouge de sang ; les pieds sont d'un rouge moins profond.

63.° LE PIGEON TOUROCCO.

Columba macroura. Lin.

La longueur totale de ce *pigeon*, mesuré du bout du bec à l'extrémité de la queue, est de douze pouces. C'est dans les contrées brûlantes de l'Afrique, et surtout au Sénégal qu'on le rencontre. La couleur dominante de

son plumage, en dessus du corps, à partir du sommet de la tête, jusqu'à l'extrémité des pennes de la queue, est canelle : seulement l'origine de ses pennes est blanche. Tout le dessous de son corps est d'une couleur blanchâtre sale, son bec, l'iris de ses yeux et ses pieds sont rouges; la membrane qui recouvre ses narines est blanche, et ses ongles sont bruns : sa queue seule a six pouces de longueur.

64.° LE RAMIRET.

Columba speciosa. Lin.

Ce *pigeon*, que l'on trouve à Cayenne, et que les naturels de ces contrées lointaines nomment *ramier pintade*, est une espèce différente de celle du *ramier* d'Europe et du *ramier* d'Afrique; ce motif a déterminé Buffon à lui donner le nom de *ramiret* pour le distinguer de l'un et de l'autre.

Ce joli *gallinacé*, dont les formes semblent tenir plutôt de celles de la *tourterelle* que du *pigeon*, est néanmoins une espèce de cette dernière tribu; il est de la grosseur de notre *biset*.

Tout le dessus de son corps, à partir du sommet de la tête jusqu'aux couvertures de la queue inclusivement, est d'un brun marron foncé; sa gorge, de même que le devant de son cou et sa poitrine, sont d'un violet pourpré, susceptible de chatoyer en rougeâtre, suivant l'incidence de la lumière. Chacune des plumes qui revêtent les côtés de son cou, le derrière et le devant de cette partie, ainsi que sa poitrine, est marquée dans son milieu d'une tache blanche qui dans certains individus est grise et quelquefois fauve : ce qui pourroit bien n'être occasionné que par l'âge. Toutes celles qui recouvrent le ventre, les jambes et le dessous de l'origine de la

queue sont d'un blanc lavé d'une couleur brune qui devient plus profonde sur leurs bords où elle se dessine en ondoyant. Les pennes moyennes de ses ailes sont brunes, et les grandes noirâtres, ainsi que celles de la queue.

Le *ramiret* a l'iris, le bec et les pieds rouges; ses ongles sont bruns, et la membrane qui recouvre ses narines est blanche.

SECTION DEUXIÈME.

LES TOURTERELLES. *Columbæ turtures*. LIN.

PREMIÈRE TRIBU.

Tourterelles qui ont les pennes de la queue égales, et de moyenne longueur.

65.° LA TOURTERELLE A COLLIER.

Columba risoria. LIN. Var: a

Cette *tourterelle* que l'on élève en volière où elle propage tous les mois son espèce, et qui aujourd'hui est très-commune en France, paroît être originaire des climats de l'Inde.

Elle est, comme on sait, un peu plus grosse que notre tourterelle de bois, *columba turtur*, Lin.; tout le dessus de son corps est d'une couleur isabelle claire; les pennes de ses ailes sont d'un gris brun, bordées extérieurement de blanchâtre; celles de sa queue sont cendrées, terminées de blanc, excepté les deux intermédiaires qui sont entièrement cendrées; le haut de son cou est entouré d'un beau collier noir, qui a à peu près deux lignes de largeur; le devant du cou et la poitrine sont d'un blanc lavé d'une teinte légère de rose; le ventre, ainsi que les flancs, les

jambes et les couvertures du dessous de la queue sont blancs; le bec de cet *oiseau* est d'un gris blanc à sa base, et noirâtre dans le reste de sa longueur; il a l'iris et les pieds rouges, et les ongles d'un brun jaunâtre.

66.° LA TOURTERELLE A COLLIER, DU SÉNÉGAL.

Columba vinacea. LIN.

Brisson a fait, d'après Linné, de cette *tourterelle*, de la suivante et de celle du no. 81 ci-après, trois espèces distinctes et séparées, tandis que MM. de Buffon et Mauduyt pensent qu'elles ne sont que des variétés d'une même espèce, et ils étayent leur opinion sur deux faits: le premier c'est qu'elles se trouvent l'une et l'autre au Sénégal, dans les contrées brûlantes de l'Afrique; le second, c'est qu'elles sont toutes trois de la même taille.

N'ayant pas la prétention téméraire d'oser décider à laquelle de ces deux opinions on doit adhérer, nous avons pensé qu'il convenoit de signaler ici ces trois individus, en suivant à leur égard l'ordre alphabétique que nous avons adopté pour le genre des *pigeons*.

La *tourterelle à collier* a dix pouces de longueur du bout du bec à l'extrémité de la queue. Sa tête, son cou et sa poitrine sont d'une couleur vineuse; un beau collier noir d'environ trois lignes de largeur lui ceint le haut du cou; elle a le dessus du corps, depuis le sommet de la tête jusqu'au croupion inclusivement, d'un gris brun, les pennes de ses ailes sont brunâtres, bordées de blanc sale; toutes celles de la queue sont noires dans les deux premiers tiers de leur longueur, et grises dans le reste, excepté cependant les deux du milieu, qui sont d'un gris brun dans toute leur longueur. Le ventre, les flancs et les couvertures du dessous de la queue sont d'un blanc sale. Cette *tourterelle*

a le bec noirâtre; l'iris des yeux d'un brun rouge; les pieds rouges, et les ongles bruns.

67.° LA TOURTERELLE A GORGE TACHETÉE, DU SÉNÉGAL.

Columba Senegalensis. Lin.

Cette seconde espèce qui habite les mêmes contrées que la précédente et qui est de même taille qu'elle, n'en est, selon MM. de Buffon et Mauduyt, comme nous venons de le dire, qu'une simple variété, et selon Linné et Brisson, une espèce distincte et séparée. Elle a le sommet de la tête et le haut du cou d'un pourpre pâle; son dos et son croupion sont d'un gris brun; les pennes de ses ailes d'un brun noirâtre, bordées de blanc sale; celles de sa queue sont noires dans les deux premiers tiers de leur longueur, et grises dans le reste, à l'exception néanmoins des deux pennes du milieu de cet appendice, qui sont d'un gris brun; le devant de son cou, ainsi que sa poitrine, sont de couleur vineuse: on voit au bas du cou un beau collier noir qui tranche d'autant plus nettement entre celui-ci et la poitrine, qu'il forme entre l'un et l'autre un contraste de couleurs très-prononcées. Cet *oiseau* a tout le dessous du ventre d'un blanc sale; le bec noirâtre; l'iris des yeux brun; les pieds d'un rouge pâle, et les ongles brunâtres.

68.° LA TOURTERELLE A TÊTE BLEUE, DE LA JAMAÏQUE.

Columba cyanocephala. Lin.

On trouve à la Jamaïque, ainsi qu'à l'île de Cuba qui est située à l'entrée du Golfe du Mexique, comme aussi dans

plusieurs autres contrées de l'Amérique, cette espèce de *tourterelle*, qui est presque aussi grosse que notre biset *columba domestica*, Lin. Elle a le sommet de la tête, le devant du cou et la gorge bleus; le haut de cette dernière partie est entouré d'une ligne circulaire, composée de plumes noires dont la plupart sont rayées transversalement de blanc : on voit sur chaque joue une bande blanche qui se dirige vers l'occiput, en passant sous l'œil de cet *oiseau* qui a le derrière du cou, le dos, le croupion, les couvertures des ailes, et celles du dessus de la queue, d'un brun rougeâtre; les grandes pennes de ses ailes sont brunes, bordées de roussâtre, et celles de sa queue sont noirâtres : une belle couleur vineuse est répandue sur le bas de son cou et sur sa poitrine; son ventre, ses flancs, ses jambes ainsi que les couvertures de sa queue sont de cette même couleur, mais tirant cependant davantage sur le roux. Le bec de cette *tourterelle* est rouge à sa base, et d'un cendré brun dans tout le reste de sa longueur; l'iris de son œil est noir de même que ses ongles, et ses pieds sont rouges.

69.° LA TOURTERELLE BLANCHE ENSANGLANTÉE.

Columba sanguinea. Lin.

Sonnerat dans la relation de son voyage à la Nouvelle-Guinée a fait mention, pag. 51, d'une *tourterelle* qu'il a figurée planche 20 de son ouvrage. Il dit qu'elle est à peu près de la taille de notre *tourterelle* commune, *columba turtur*, Lin., et qu'elle habite l'île de Luçon, l'une des plus considérables de l'Afrique.

Le plumage de ce joli *gallinacé* est entièrement du

blanc le plus pur et le plus éclatant, à l'exception d'une tache de couleur de sang qui est placée entre le bas du cou et le haut de la poitrine ; son bec est rouge, ainsi que ses pieds ; l'iris de son œil est d'un pourpre rougeâtre, et ses ongles sont d'un brun rouge.

70.° LA TOURTERELLE BRUNE DE LA CHINE.

Columba turtur. Lin. Var : d.

Linné a fait quatre variétés de notre *tourterelle commune*, qu'il a désignées sous la seule et même dénomination de *colomba turtur ;* savoir, *la tourterelle commune*, la *tourterelle de Portugal*, la *tourterelle grise de l'île de Luçon* (voyez ces variétés ci-après aux n.os 73, 79 et 82), et celle dont nous parlerons ici, qu'il a notée V. *d*).

La *tourterelle brune de la Chine* est un peu moins grosse que celle qui habite nos forêts, dont elle a les mœurs et les habitudes ; elle voyage de même, et se trouve dans toutes les îles de l'Océan indien, dans celles de la mer du Sud, et plus particulièrement à la Chine.

Le sommet de sa tête, son cou, son dos, sa poitrine et sa gorge, sont d'un gris lavé de brun ; seulement cette dernière partie est d'une teinte moins foncée : de chaque côté de son cou, cet *oiseau* porte une sorte de demi-collier, formé par la réunion de quelques plumes noires, terminées de blanc. Les grandes couvertures de ses ailes sont brunes, de même que leurs pennes ; les petites sont de cette même couleur, mais elles sont frangées d'une bande d'un jaune tirant sur l'aurore ; l'iris de ses yeux, son bec et ses pieds sont rouges et ses ongles noirâtres.

71.° LA TOURTERELLE COCOTLI.

Columba minuta. Lin.

Le *cocotli* que l'on ne doit regarder que comme une variété du *cocotzin* ci-après, est encore plus petit que lui; il n'a pas cinq pouces et demi de longeur, du bout du bec à l'extrémité de la queue, et il n'est à peu près gros que comme notre moineau franc, *fringilla domestica,* Lin.: cette petite miniature dans le genre des *pigeons*, dont on voit quelques couples vivans à Paris où ils ont été apportés de Saint-Domingue, y niche dans de petits paniers préparés comme pour les *serins;* mais on dit qu'on n'est pas encore parvenu à trouver le moyen, et sans doute le degré de chaleur nécessaire pour rendre leurs œufs féconds.

La couleur dominante du plumage de cet *oiseau*, qui reste toujours plus joli qu'aimable (car il a été impossible jusqu'à présent d'adoucir son caractère farouche et sauvage), est brune, si ce n'est le dessous de son corps, qui est d'un blanc roussâtre; les couvertures supérieures de ses ailes sont remarquables par sept taches de couleur d'acier poli, et qui en ont tout l'éclat; les pennes de sa queue sont cendrées à leur origine, noires dans leur milieu, et terminées de brun; les deux intermédiaires seules sont entièrement brunes, et la penne la plus en dehors de chaque côté est terminée de blanc. Cette *tourterelle* roucoule comme toutes ses congénères; mais on conçoit que ce doit être dans un degré proportionné à sa petite taille; elle a le bec, l'iris, les pieds et les ongles bruns.

72.e LA TOUTERELLE COCOTZIN.

Columba passerina. Lin.

C'est dans les contrées chaudes de l'Amérique, et dans toutes les îles adjacentes à ce continent, jusqu'à la Caroline, que l'on trouve cette charmante petite *tourterelle*, qui n'est pas plus grosse que notre cochevis, *alauda cristata*, Lin. Sa longueur, du bout du bec à l'extrémité de la queue, n'est que de six pouces trois lignes. Elle se tient volontiers, et toujours en troupes quelquefois nombreuses, dans les broussailles des cantons montueux et pierreux des contrées que nous venons d'indiquer. Sa voix est plaintive comme celle de notre tourterelle commune, *columba turtur*, Lin. Son vol court, joint à la fatale réputation de sa chair délicate, est cause que les naturels du pays en font, par divers moyens, une grande destruction.

Le plumage de ce petit *gallinacé* varie un peu, suivant la différence des climats qu'il habite. Quelques individus ont le sommet de la tête, le haut du cou et tout le dessus du corps brun cendré; le front et le dessous du corps d'une couleur vineuse; le devant du cou et la poitrine tachés de brun; les pennes des ailes noirâtres à leur origine, rousses dans le reste de leur longueur, et bordées extérieurement de cette première couleur; les pennes de la queue sont aussi noirâtres, à l'exception des deux du milieu, qui sont d'un cendré obscur; son bec, noirâtre à son origine, est rougeâtre dans le reste de sa longueur; l'iris de son œil est orangé, ses pieds sont rougeâtres; ses ongles enfin sont noirâtres.

D'autres ont tout le dessus du corps pourpré; les pennes des ailes et de la queue de même couleur, mais cepen-

dant plus obscure ; le bec, l'œil et les pieds sont rouges, et les ongles marron.

Il s'en trouve enfin dont la couleur du plumage tient le milieu entre les nuances de celles des individus que nous venons d'indiquer ; mais tous, de quelques couleurs qu'ils soient, ont un plus ou moins grand nombre de taches sur les ailes ; et ces mêmes taches, qui ont toujours la couleur de l'acier poli, sont plus ou moins vives, suivant les individus.

73.° LA TOURTERELLE COMMUNE.

Columba turtur, LIN., Var : a.

Nous croyons avoir suffisamment dévéloppé l'histoire de cette *tourterelle* à la page 37 de ce volume ; c'est pourquoi nous y renvoyons.

74.° LA TOURTERELLE DE CAMBAYE.

Columba Cambayensis. LIN.

Sonnerat parle dans son 2.e *Voyage*, pag. 180, de cette espèce de *tourterelle*, qu'il ne signale pas autrement qu'en disant qu'elle est de la taille de la nôtre ; qu'elle habite Cambaye, dans les États du grand mogol, au royaume de Guzarat, et que son plumage est presqu'entièrement gris, si ce n'est les pennes de ses ailes qui sont noires ; les latérales de sa queue, qui sont mi-parties noires et grises ; et enfin les plumes du devant de son cou, qui sont noires à leur origine, et roussâtres dans leur dernier tiers ; en sorte que, lorsque ces plumes sont couchées les unes sur les autres, elles ne paroissent être que de cette dernière couleur. Cet *oiseau* a le bec noir, l'iris des yeux, ainsi que les pieds, rouges, et les ongles bruns.

75. LA TOURTERELLE DE LA CÔTE DE MALABAR.

Columba Malabarica. Lin.

De la taille de la tourterelle à collier, *columba vinacea*, Lin. Celle-ci se trouve au Malabar, qui est la partie occidentale de la presqu'île, en deçà du Gange; elle s'étend depuis le royaume de Baglana jusqu'au cap Comorin, l'une des plus belles contrées des Indes.

Le sommet de la tête de cet *oiseau*, son dos et ses ailes sont d'un beau gris de perle; les couvertures moyennes de ses ailes sont maculées de quelques taches noires de forme ovale; les pennes du milieu de sa queue sont de la même couleur que le dessus de son dos; seulement les latérales, une de chaque côté, sont noires dans les deux premiers tiers de leur longueur, et blanches dans le reste; son cou et sa poitrine sont d'un gris vineux, et son ventre est blanc; il a le bec, l'iris, ainsi que les pieds rouges, et les ongles d'un brun rouge.

76.° LA TOURTERELLE DE QUEDA (PETITE).

Columba malaccensis. Lin.

Cette jolie espèce, outre la beauté de son plumage et la délicatesse de sa chair, est encore recommandable par l'élégance de ses formes, et surtout par la candeur de ses mœurs innocentes. Elle est un peu plus longue que notre moineau franc, *fringilla domestica*, Lin., mais elle n'est guère plus grosse que lui.

Originaire de Queda, au royaume d'Asie, situé dans la presqu'île au-delà du Gange, près du détroit de Malaca, cette *tourterelle* a été transportée à l'Ile-de-France, où elle vit en domesticité, et se multiplie en abondance.

Ce petit *gallinacé* seroit encore une conquête à faire au profit de l'agronomie française.

Cette *tourterelle* a le front, ainsi que la gorge, le dos et le croupion, couleur de gris de perle ; l'occiput et le derrière du cou d'un gris plus foncé, et marqué de lignes transversales noires, les couvertures supérieures des ailes sont de même couleur que le dos ; mais elles sont terminées par une bande noire ; les pennes des ailes, ainsi que les intermédiaires de la queue, sont brunes ; les latérales de cette dernière partie sont brunes seulement dans les trois premiers quarts de leur longueur, et blanches dans le reste : les côtés de son cou sont aussi blancs ; mais ils sont coupés par une multitude de lignes noires très-rapprochées les unes des autres ; la poitrine et le ventre, également blancs, sont coupés de même par des lignes transversales noires, et les couvertures du dessous de la queue sont d'un blanc pur : la couleur principale du bec est noire, mais il est teint de jaune à sa base et à sa pointe ; l'iris de l'œil est jaune, de même que les pieds, et les ongles sont d'un brun jaunâtre.

77.° LA TOURTERELLE DE SURATE.

Columba Suratensis. LIN.

Surate, qui est la patrie de cette *tourterelle*, est situé aux Indes, dans les Etats du grand mogol, au royaume de Guzurate, non loin du golfe de Cambaye. C'est dans les forêts de cette île que se tient constamment ce *gallinacé*, qui est de la taille de la tourterelle à collier, *columba risoria*, Lin., et dont le plumage offre un coup d'œil agréable dans la distribution des couleurs qui en font l'ornement.

Le sommet de sa tête, le devant de son cou, sa poi-

trine, son ventre et ses jambes sont d'un gris vineux, beaucoup plus pâle cependant sur la poitrine, sur le ventre et sur les jambes; le haut de son cou, près de l'occiput, est noir : cette couleur est coupée transversalement par une multitude de raies blanches : le bas de cette partie est également noir, mais il est coupé de même par des raies rousses; son dos, son croupion et les pennes de sa queue sont d'un gris profondément sombre; les couvertures supérieures de ses ailes sont d'un gris de perle; et chacune des plumes qui les composent est marquée d'une raie longitudinale noire, placée dans leur milieu; les pennes de ces parties sont aussi noires, et les couvertures du dessous de la queue d'un blanc pur. Cet *oiseau* a le bec noir, l'iris, ainsi que les pieds rouges, et les ongles d'un brun noir.

78.° LA TOURTERELLE DE SURINAM.

Columba Surinamensis. LIN.

Dans la relation de son voyage à la Guiane, Firmin dit, t. 2. pag. 165, qu'à Surinam, pays situé dans la Terre-Ferme de l'Amérique, et qui est une colonie hollandaise qui s'étend le long de la rivière de ce nom, on trouve dans les forêts les plus écartées et les plus solitaires, une espèce de *tourterelle* qui a à peu près dix pouces de longueur du bout du bec à l'extrémité de la queue; qu'elle niche deux fois par an sur les arbres les plus élevés, et que sa chair est un mets succulent et exquis.

Il ajoute que tout le plumage de cet *oiseau* est cendré en dessus, et blanchâtre en dessous, ayant le gosier varié de vert et de noir; que les pennes les plus extérieures de ses ailes sont brunes; les moyennes cendrées, et qu'enfin son long bec est bleu en dehors et rouge en dedans.

79.° LA TOURTERELLE DU CANADA.

Columba Canadensis. Lin.

C'est dans les forêts de la nouvelle France, autrement le Canada, dans l'Amérique septentrionale, que se tient constamment cette *tourterelle*, qui est un peu plus grosse que celle de notre pays.

Le sommet de la tête du mâle, le dessus de son cou et de son dos, les couvertures supérieures de ses ailes sont d'un gris taché de brun ; les couvertures du dessus de sa queue sont cendrées, et son croupion est de même couleur; il a les pennes des ailes brunes, ainsi que celles de la queue; elles sont toutes marqués de deux taches; l'une rousse, l'autre noirâtre, à l'exception cependant des deux du milieu qui sont sans taches, et de l'extérieure de chaque côté qui est blanche : sa gorge, le devant de son cou, ainsi que sa poitrine, sont d'un gris obscur lavé de jaune ; son ventre, ses flancs et ses jambes sont d'un blanc sale, et les couvertures du dessus de sa queue sont d'un blanc pur.

Toutes les plumes qui revêtent le sommet de la tête de la femelle, le haut de son cou, le dessus de son corps, les couvertures supérieures de ses ailes, ainsi que le devant de son cou et sa poitrine, sont liserées de blanc jaunâtre à leur extrémité : du reste elle est en tout semblable à son mâle ; ils ont l'un et l'autre le bec et l'iris des yeux noirâtres ; les pieds et les ongles noirs.

80. LA TOURTERELLE DU PORTUGAL.

Columba turtur. Lin. Var : b.

Linné, dans la distribution méthodique qu'il a faite du genre des *colombes* n'a considéré celle-ci que commes

une simple variété de notre *tourterelle commune*, qu'il a notée V. *b.*); cependant elle est bien plus grosse que celle qui habite nos forêts.

La couleur la plus générale de son plumage en dessus du corps, depuis le sommet de la tête jusqu'au croupion inclusivement, et, en dessous, depuis la gorge jusqu'à l'origine des pennes de la queue, est d'un brun foncé. On voit vers le milieu de chaque côté du cou deux ou trois plumes d'un noir de velours, terminées de blanc, qui y forment une espèce de demi-collier : les petites couvertures de ses ailes sont du même noir, mais elles sont bordées de jaune; les grandes pennes des ailes sont noirâtres, bordées aussi extérieurement de jaune : toutes celles de la queue sont d'un brun clair, terminées de blanc; les latérales seules sont bordées de cette couleur en dehors. Cet *oiseau* a le bec et les ongles noirs; l'iris d'un beau jaune aurore et les pieds rouges.

81.° LA TOURTERELLE DU SÉNÉGAL.

Columba afra. Lin.

Cette *tourterelle* est une des trois; savoir, celles des n.os 66, 67 et celle-ci, dont MM. de Buffon et Mauduyt n'ont fait que des variétés d'une seule et même espèce : Linné et Brisson les regardent au contraire comme trois espèces distinctes et séparées.

Dans un conflit d'opinions aussi respectables, nous ne prendrons d'autre parti, comme nous l'avons déja dit, que celui de tracer le signalement de ces trois *oiseaux* en laissant au lecteur le choix de l'opinion qui lui paroîtra la plus admissible.

Le *gallinacé* dont il est ici question habite, avec ceux des numéros précités, le Sénégal, dans les contrées brûlantes de l'Afrique. Il est de beaucoup plus petit qu'eux; sa taille ap-

proche de celle du merle ordinaire, *turdus merula*, Lin., n'ayant que huit pouces de longueur du bout du bec à l'extrémité de la queue.

Cet *oiseau* a le sommet de la tête cendrée; le haut du cou et tout le dessus du corps, jusqu'au croupion inclusivement, d'un gris brun; les couvertures des ailes de même couleur, marquées de quelques taches d'un violet azuré, et les pennes de ces parties brunes; toutes celles de la queue sont d'un gris brun, terminées de noirâtre en dessus, et blanches en dessous, excepté cependant les deux du milieu qui sont entièrement d'un brun noir, ainsi que la plus extérieure de chaque côté, qui est tachée de blanc à sa base et bordée de la même couleur en dehors; son bec et ses yeux sont rougeâtres; ses pieds rouges et ses ongles bruns.

82.° LA TOURTERELLE GRISE DE LA CHINE.

Columba risoria. Lin. Var. : b.

Linné a fait de cette *tourterelle* la première des variétés de celle à *collier*, sous la dénomination latine, qui est commune à toutes, de *columba risoria*; il a notée celle-ci V : *b*.)

La *tourterelle grise de la Chine* est un peu moins grosse que celle de la Chine; elle a le sommet de la tête d'un beau gris de perle, teinté d'une couleur vineuse sur l'occiput: les plumes qui recouvrent le haut de son cou en arrière sont coupées et disposées en manière de cœur renversé; elles sont noires avec une tache blanche, de forme arrondie, sur chacun de leurs côtés; son dos, son croupion, les pennes de sa queue, et les petites pennes de ces parties sont d'un brun noirâtre; les grandes pennes des ailes sont noires. Cette *tourterelle* a le tour des paupières blanc; le devant du cou, la poitrine, le ventre et les jambes d'un gris teinté de rougeâtre; l'iris de son œil est rouge, son bec et ses ongles sont noirs, et ses pieds jaunes.

83°. LA TOURTERELLE GRISE DE L'ÎLE DE LUÇON.

Columba turtur. LIN. Var : c.

Celle-ci est une des quatre variétés que Linné a faites de notre *tourterelle commune*, lesquelles il a désignées sous la même phrase latine de *columba turtur*; il l'a notée V. *c* :).

Ce *gallinacé* habite, comme ses trois congénères, l'Europe, la Chine, les Indes, les îles de l'Océan indien, et celles de la mer du Sud : il voyage de même en troupes et niche comme elles sur un des arbres les plus élevés des forêts les plus sombres et les plus épaisses. Sa ponte est ordinairement de deux œufs, parfaitement blancs. Toutes ces variétés de même taille, ayant toutes un pied de longueur du bout du bec à celui de la queue, causent des dommages considérables dans les champs nouvellement ensemencés de graines et surtout de pois.

La *tourterelle grise de l'île de Luçon* a le sommet de la tête d'un cendré olivâtre; le front et le menton presque blancs; les pennes des ailes brunes; le devant du cou et la poitrine d'une couleur vineuse; le ventre et les couvertures du dessous de la queue d'un blanc sale; les deux pennes du milieu de cet appendice entièrement brunes; l'extérieur de chaque côté, bordée de blanc en dehors, et le bec noir. Du reste elle ressemble parfaitement à notre *tourterelle commune*.

84.° LA TOURTERELLE GRISE ENSANGLANTÉE.

Columba cruenta. LIN.

Sonnerat, dans la relation de son Voyage à la Nouvelle Guinée, a fait mention, pag. 51, pl. 21, de cette *tourterelle*

qu'il assure avoir trouvée à l'île de Luçon, l'une des plus grandes et la plus septentrionales des Philippines dans l'Océan oriental de l'Afrique.

Cette *tourterelle*, dit-il, a huit pouces de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue; le sommet de sa tête est gris; le haut de son cou est violet. On voit sur ses ailes, qui ont leurs pennes noires, cinq bandes transversales, dont trois sont grises, et les deux autres noires; les pennes de sa queue sont grises, terminées de noir. Elle a le devant du cou et la poitrine blancs. Cette dernière partie est remarquable par une tache d'un rouge de sang, qu'elle porte dans son milieu; son ventre, ses flancs, les jambes et les couvertures du dessous de sa queue sont gris; son bec et ses ongles sont noirs; ses yeux sont d'un brun ferrugineux, et ses pieds d'un rouge violet.

85.° LA TOURTERELLE HYBRIDE.

Columba risoria. Lin. Var : c.

Celle-ci est la troisième variété que Linné a faite de la *tourterelle à collier*, sous la seule et même dénomination latine de *columba risoria*; il l'a notée V. *c.*)

Quoique le pays natal de cet *oiseau* soit l'Inde et la Chine, on l'élève néanmoins facilement en domesticité, dans toutes les parties de l'Europe, où il propage également son espèce.

Cette *tourterelle* est un peu plus grande que la commune, *columba turtur*, Lin.; elle a tout le dessus du corps d'un blanc rougeâtre, et le dessous d'un blanc pur : son croupion et les pennes de ses ailes sont d'un gris brun; toutes les pennes de sa queue sont cendrées; seulement la plus extérieure de chaque côté est terminée de blanc; elle a le bec noirâtre; l'iris de l'œil, ainsi que les pieds rouges, et les ongles bruns.

86.° LA TOURTERELLE RAYÉE.

Columba striata. LIN.

Un peu moins grosse que la tourterelle commune, *columba turtur*, Lin., cette espèce n'a que neuf pouces et demi de longueur, du bout du bec à celui de la queue; ce charmant *gallinacé* se trouve aux Indes, à la Chine et dans la province de la Vénézuéla en Amérique méridionale.

Il a le front d'un bleu clair; le sommet de la tête et l'occiput roussâtres; le derrière du cou, le dos, ainsi que les couvertures des ailes d'un gris brun, rayés transversalement d'un grand nombre de petites bandes noires qui sont disposées en arc; les pennes des ailes sont d'un gris brun, plus foncé que celui du dos; le croupion et les couvertures du dessus de la queue sont de même couleur que le dos; mais ils sont sans rayures : toutes les pennes de sa queue sont du même brun que celui des pennes des ailes, à l'exception de la plus extérieure, de chaque côté, qui est terminée de blanc; les joues et la gorge sont d'un beau bleu d'azur : une bande blanche partant de la base supérieure du bec se dirige vers les yeux qu'elle entoure; les côtés du cou et du corps sont bleuâtres, rayés de bleu foncé; tout le devant du cou, ainsi que la poitrine, le ventre et les jambes sont d'une belle couleur de rose, et les couvertures du dessous de la queue sont blanches.

Cette *tourterelle*, dont les mœurs sont douces et aimables, a le bec bleuâtre; l'iris de l'œil d'un gris bleu; les pieds d'un rouge pâle, et les ongles bruns.

87.° LA TOURTERELLE RAYÉE DE LA CHINE.

Columba sinica. LIN.

Le sommet de la tête de cette *tourterelle* qui est à peu près de la grosseur de celle à collier, *columba risoria*, Lin., est d'un gris de souris ; ses joues sont jaunes ; les côtés de son cou sont de cette même couleur ; mais chacune des plumes qui les recouvrent, est terminée de rouge ; on voit de chaque côté au bas des joues une bande d'un beau bleu qui les traverse ; l'occiput, le derrière du cou, le croupion, ainsi que les couvertures du dessus de la queue sont bruns, rayés circulairement de petites bandes transversales d'un beau noir. Les grandes couvertures des ailes sont noires, bordées de blanc en dehors, les moyennes sont blanches, et les petites sont d'un brun clair, rayées transversalement à leur bout de blanc et de noir ; les pennes des ailes sont noires, bordées de blanc en dehors, et celles de la queue sont entièrement d'un brun clair. La poitrine de ce joli *gallinacé*, son ventre, ses flancs, de même que les plumes qui revêtent ses jambes sont d'une couleur de rose pâle, son bec est d'un cendré bleuâtre ; l'iris de son œil blanc ; ses pieds sont rouges et ses ongles d'un blanc sale.

88.° LE TURVERT A CALOTTE NOIRE.

Columba melanocephala. LIN.

Le *turvet à calotte noire* habite aux environs de Batavia. Cette *tourterelle* est un peu plus petite que la nôtre : elle a tout le devant de la tête, les côtes et le bas du cou, tant en arrière qu'en avant, d'un gris bleuâtre ; l'occiput noir et tout le reste de son plumage d'un vert fort bril-

lant : il faut néanmoins en excepter la gorge, et le bas-ventre qui sont d'un beau jaune, ainsi que les couvertures du dessous de sa queue, qui sont rouges. Son bec est noir à sa base, et jaune à son extrémité; l'iris de ses yeux, ainsi que ses pieds, sont rouges, et ses ongles noirâtres.

89.° LE TURVERT COURONNÉ DE BLEU.

Columba cyanocephala. Lin.

Cette *tourterelle*, qui est de la même taille que la précédente, se trouve à la Chine : son plumage est presque entièrement vert en dessus et rougeâtre en dessous; seulement le sommet de sa tête est bleu, et les pennes de ses ailes, ainsi que celles de sa queue, sont d'un bleu noir; elle a le bec, l'iris de l'œil et les pieds rouges; ses ongles sont d'un marron pourpré.

90.° LE TURVERT D'AMBOINE.

Columba viridis. Lin.

C'est à l'île d'Amboine, l'une des Moluques, . que l'on rencontre cette *tourterelle* qui est un peu moins épaisse que la nôtre, et qui n'a que huit pouces de longueur de l'extrémité du bec à celle de la queue. Son front et sa gorge sont cendrés; l'occiput, le derrière de son cou, son dos, son croupion, les couvertures supérieures de sa queue, celles de ses ailes, de même que son ventre, ses flancs et ses jambes, sont d'un beau vert doré, susceptible des reflets les plus brillans de couleur de cuivre de rosette, suivant l'incidence de la lumière. Les pennes de ses ailes semblent être du même vert lorsqu'elles sont ployées, parce qu'étant bordées extérieurement de cette couleur, elle est la seule qui,

dans cette position, soit apparente; mais dans le fait elles sont entièrement noirâtres, à l'exception de cette bordure; celles de la queue sont d'un vert bleu; les latérales de cette partie sont terminées par un beau jaune de paille et leurs couvertures inférieures sont d'un blanc verdâtre. Ce magnifique *oiseau* a le devant du cou d'un beau violet pourpré; le bec et les pieds rouges; l'iris des yeux de couleur aurore pâle et les ongles gris.

91.° LE TURVERT DE JAVA.

Columba Javanica. LIN.

Cette dernière espèce de la première tribu des *tourterelles* à pennes de la queue égales et de moyenne longueur, habite l'île de Java, dans la mer des Indes. Elle a à peu près neuf pouces et demi de longueur du bout du bec à l'extrémité de la queue; la presque totalité de son plumage est d'un beau vert, si ce n'est sa tête, son cou et sa poitrine qui sont d'une couleur vineuse un peu rougeâtre; ses tempes d'ailleurs, ainsi que son front, sont de cette même couleur, mais beaucoup plus pâle; les grandes pennes de ses ailes sont brunes, et son ventre est noirâtre. Ce *gallinacé* a le bec rougeâtre, surmonté d'une membrane blanche et comme farineuse; l'iris de son œil, ainsi que ses ongles, sont d'un brun rougeâtre, et ses pieds bruns.

DEUXIÈME TRIBU.

Tourterelles à queue longue et cunéiforme, ou taillée en coin.

92.° LA TOURTERELLE D'AMBOINE.

Columba Amboniensis. Lin.

La *tourterelle d'Amboine* est à peu près de la grosseur de notre tourterelle commune, *columba turtur*, Lin.; elle a quatorze pouces de longueur du bout du bec à l'extrémité de la queue, qui elle seule en a huit.

Le sommet de sa tête, son cou, sa poitrine, son ventre, ses flancs, ses jambes et les couvertures du dessous de sa queue sont d'une couleur rousse; le derrière de son cou et les couvertures supérieures de ses ailes sont d'un brun foncé; chacune des plumes qui les composent est bordée de roux; le bas de son dos et de son croupion est de cette dernière couleur: elle a les pennes des ailes brunes; celles de la queue d'un brun roux, ainsi que leurs couvertures inférieures; les deux pennes du milieu de cet appendice sont les plus longues, et toutes les latérales vont en diminuant de longueur à mesure qu'elles sont plus extérieures; son bec, ses yeux et ses pieds sont rouges, et ses ongles noirâtres.

93.° LA TOURTERELLE D'AMÉRIQUE.

Columba marginata. Lin.

Edwart a le premier parlé de cette *tourterelle* qu'il a nommée dans son ouvrage, t. 1, pag. et pl. 15, *pigeon à longue queue.* Cet *oiseau*, qui a près de dix pouces de longueur totale, est remarquable par son front et sa gorge qui sont d'un brun roussâtre, et par son occiput qui est

d'un cendré bleu : on voit sur le haut de chacune de ses joues une tache noire qui est d'autant plus apparente qu'elle est placée sur un fond de gris de perle. Le derrière de son cou, le haut de son dos, ses plumes scapulaires, ainsi que les couvertures supérieures de ses ailes sont d'un brun obscur ; le bas de son dos, son croupion et les couvertures du dessus de sa queue sont d'un brun grisâtre ; les pennes de ses ailes sont d'un brun foncé, bordées extérieurement de roussâtre ; les deux du milieu de la queue qui sont les plus longues, sont noirâtres ; les latérales qui diminuent de longueur à mesure qu'elles sont plus extérieures, sont cendrées et terminées de blanc ; toutes sont coupées par une bande noire qui les traverse ; le devant de son cou et sa poitrine sont d'une couleur de rose tendre qui s'affoiblit insensiblement et s'amalgame avec le brun cendré qui colore le ventre, ses jambes, ainsi que les couvertures du dessous de sa queue ; son bec est brunâtre, et l'iris de son œil est d'un roux obscur ; ses pieds sont rouges et ses ongles noirs.

94.° LA TOURTE.

Columba caroliniensis. Lin.

Cotesby avoit désigné dans son ouvrage, t. 1 pag. et planch. 24, cet *oiseau* sous le nom de *tourterelle de la Caroline,* et il paroissoit d'autant plus fondé dans l'adoption qu'il avoit faite de ce nom, qu'en effet c'est plus particulièrement là que l'on trouve ce *gallinacé*, qui habite aussi le Brésil et Saint-Domingue ; mais M. de Buffon qui a eu, sans doute, pour cela, des motifs que nous ignorons, a jugé plus convenable de le nommer la *tourte.*

Quoi qu'il en soit, cette *tourterelle* n'est pas si grosse que la nôtre ; elle a le front, le devant du cou et la poitrine d'une couleur rougeâtre qui, dans le mâle surtout, est

susceptible de chatoyer en violet doré, suivant l'incidence de la lumière; l'occiput et le haut du cou en dessus, sont d'un cendré obscur; le dos, ainsi que les couvertures des ailes qui sont les plus voisines du corps, le croupion et les couvertures du dessus de la queue sont de cette même couleur, mais cette couleur est lavée d'une teinte roussâtre; les couvertures des ailes qui sont les plus éloignées du dos, ne sont que d'un cendré rembruni, sans aucun mélange de roussâtre, seulement elles sont maculées de quelques taches noirâtres; toutes les pennes de l'aile sont d'un cendré noirâtre et les plus grandes seulement sont bordées de blanchâtre en dehors; les deux pennes du milieu de la queue sont d'un cendré brun; celles-ci sont sensiblement plus longues que les latérales qui vont toujours en diminuant de longueur, à mesure qu'elles sont plus extérieures; ces dernières sont variées de noir et de cendré. Cette *tourterelle* a le ventre, les flancs, les jambes et les couvertures du dessous de la queue roussâtres; son bec est noirâtre; ses yeux noirs sont entourés d'une peau bleue; ses pieds sont rouges et ses ongles bruns.

95.° LA TOURTELETTE.

Columba capensis. LIN.

Cette dernière espèce, dans l'ordre alphabétique que nous avons adopté pour indiquer les diverses races de *pigeons* et de *tourterelles*, soit exotiques soit indigènes, et qui sont le plus généralement connues, se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

Elle n'est pas plus grosse qu'une alouette ordinaire, *alauda arvensis*, Lin.; sa tête, son cou, sa poitrine, son dos, son croupion, les couvertures supérieures de ses ailes, celles du dessus de sa queue sont d'un gris brun; les pennes de ses ailes sont rousses en dedans et brunes en dehors et à leur bout; toutes celles de la queue dont les

deux du milieu sont sensiblement plus longues et noires en dessous, sont d'un brun noirâtre; la plus extérieure de chaque côté, et qui est la plus courte, est d'un gris brun terminé de noirâtre: on voit sur chacune des ailes de cet *oiseau* une tache brillante et de couleur d'acier poli; sa gorge, ses côtés, ses jambes et les couvertures du dessous de sa queue sont d'un blanc sale; il a le bec et les pieds rouges, l'iris et les ongles bruns.

D'après l'exposé que nous venons de faire des diverses espèces de *pigeons* ou de *tourterelles*, connues jusqu'à ce jour; d'après les divers mélanges que l'industrie humaine ou le hasard a faits des uns avec les autres depuis nombre de siècles; d'après les produits de ceux-ci qui se sont alliés avec ceux d'autres mélanges mille fois répétés; que l'on calcule, s'il est possible, toutes ces variétés actuelles et que l'on essaye de leur donner un nom et surtout de leur assigner la place qui peut leur convenir dans la série des espèces du genre des *pigeons*!

Nous avons donc pu imaginer que nous étions fondés à ne pas croire que nous avancions un paradoxe, lorsque dans notre note de la page 30 de ce volume, nous avons dit que l'histoire de toutes les variétés actuelles des *pigeons*, de même que celles des *chiens* et des *chevaux*, que l'intérêt de l'homme avoit formées pour son avantage, seroit une entreprise, non-seulement fastidieuse, mais absolument impossible.

FIN.

TABLE MÉTHODIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DE L'ORDRE PREMIER.

TROISIÈME SECTION.

QUATRIÈME SECTION.

ORDRE SECOND.

PREMIÈRE FAMILLE.

SECONDE FAMILLE.

TROISIÈME FAMILLE.

ORDRE TROISIÈME.

DEUXIÈME FAMILLE.

TROISIÈME FAMILLE.

---

1) On a commis dans la pagination des feuilles 21 et 22 de ce volume une erreur dont on ne s'est aperçu qu'au moment où on a formé sa table.

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.

Fautes d'impression à corriger dans ce volume avant la lecture.

Page	Ligne	Faute	Correction
Page 4,	ligne 17,	*genus* 22, lisez:	*gen.* 59.
6	22,	*édit.* 10, *gen.* 54, lisez:	*édit.* 13, *gen.* 59.
10	11,	*édit.* 10, lisez:	*édit.* 13.
55	12,	*au-dessus*, lisez:	*au-dessous.*
79	24,	*genus* 105, lisez:	*genus* 103.
161	20,	*platalea leucorodios*, *gen.* 80, lisez: ...	*platalea leucorodia*, *gen.* 42.
169	20,	*genus* 87, lisez:	*genus* 88.
171	5,	*la dangereuse*, lisez:	*la fatale.*
Idem	27,	*ne sont gris que dans*, lisez:	*ne sont que gris dans.*
173	19,	*genus* 79, lisez:	*genus* 88.
191	2,	*Tringa variata*, lisez:	*Tringa squatarola.*
211	10,	*et ensemble en automne*, lisez:	*et partent ensemble en automne.*
277	7,	*la poule d'eau*, lisez:	*les poules d'eau.*
286	9,	*la foulque*, lisez:	*les foulques.*
312	32,	après *nauséabonde*, ajoutez: ...	*des tableaux.*

Page 350, ligne dernière,	*en général comme*, lisez : ..	*en général que comme.*
384 ——	13, *qui descend*, lisez :	*qui s'étend.*
415 ——	21, *Mergus mas*, lisez : ...	*Mergus albellus.*
418 ——	12, *à terre*, lisez :	*de terre.*
443 ——	2, *d'Endragut*, lisez :	*d'Endraght.*
450 ——	2, *Coronota*, lisez : ...	*Coronata.*
492 ——	18, *du dessus*, lisez : ...	*du dessous.*

